306-307 1956 2-3

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXVII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Lucien Foulet, Le recul des ordinaux 145

Myrrha Lot-Borodine, *Le Conte del Graal* de Chrétien de Troyes et sa présentation symbolique 235

Östen Södergård, Un *Art d'aimer* anglo-normand 289

MÉLANGES

Félix Lecoy, Anc. fr. *cince*, it. *cencio* « chiffon, guenilles » 331

C. Brunel, Provençal *girval* 338

Albert Henry, Matériaux lexicographiques tirés de l'*Ovide moralisé* en prose 340

Jean-Paul Laurent, Pierre Bersuire a-t-il été notaire secrétaire de Jean le Bon ? avec une note complémentaire de Charles Samaran 346

Marion Lièvre, Notes sur le manuscrit original du *Songe du Vergier* et sur la librairie de Charles V 352

DISCUSSIONS

L.-F. Flutre et D. McMillan, Sur l'interprétation du texte de la Chanson de Guillaume 361

COMPTES RENDUS

Jacopone da Todi, Laudi, Trattato e Detti, a cura di Franca Ageno (André Pézard) 383

Peire d'Alvernha, Liriche, testo, trad. e note a cura di Alberto Del Monte (Félix Lecoy) 387

Deux miracles de la Vierge, par Gautier de Coincy. Les cent cinquante Ave du chevalier amoureux et le sacristain noyé. Éd. par Érik Rankka (Félix Lecoy) 391

PÉRIODIQUES 394

CHRONIQUE 408

Les prochains fascicules contiendront :

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).

A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).

F. Lecoy, Sur *Gerbert de Metz* : lieux et dates.

M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).

A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).

G. de Poerck, *Pois Ventedorns e Comborns ab Segur*.

J. Rychner, Les sources morales des *Vigiles de Charles VII* (*suite*).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

LE RECUL DES ORDINAUX

C'est un fait bien connu qu'en français, comme en nombre d'autres langues, les adjectifs cardinaux se sont substitués en plus d'un cas aux adjectifs ordinaux. On disait autrefois « Henri troisième », « le douzième de juin » ou « le douzième juin » nous disons aujourd'hui « Henri trois » « et le douze juin ». On mettait généralement l'époque de cette substitution au XVIIe siècle, où en effet elle se manifeste très visiblement et devient même un objet de discussion entre les grammairiens. Et on s'accordait à en chercher la cause principalement dans l'influence qu'auraient exercée sur la langue parlée les chiffres écrits : à force de voir sur le papier « chapitre 7 » ou « Charles IX », on avait été amené à lire « chapitre sept » au lieu de « chapitre septième » et « Charles neuf » au lieu de « Charles neuvième ». Date assez tardive par conséquent et transformation due à un simple accident ; si l'écriture et l'imprimerie étaient restées inconnues des Français, ils diraient encore « Louis quatorzième » et « paragraphe cinquième ».

Il n'est plus permis de soutenir cette théorie. Dans un livre paru en 1934 (*Le rapport d'ordinaux et de cardinaux dans les expressions de la date dans les langues romanes*, Paris, Droz), Mlle Karin Ringenson a démontré qu'en ce qui concerne les quantièmes et les dates en général, c'est-à-dire dans un des domaines essentiels de l'ordinal, la substitution en question était à l'œuvre dès le XIIIe siècle et peut-être avant. Les longues listes d'exemples que cite Mlle Ringenson, empruntés à toutes les langues romanes et allant de l'apparition de ces langues jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ne laissent aucune place au doute. Même avant la publication de ce livre si probant, on aurait été

en droit de supposer qu'un changement aussi important — plus important qu'il n'y paraît au premier abord — pouvait difficilement avoir été causé par une interprétation irréfléchie et machinale d'un simple signe écrit. Nous montrerons du reste que cette théorie n'est pas seulement démentie par les faits, mais que, tant qu'elle a duré, elle s'est appuyée presque uniquement sur une phrase de Vaugelas mal interprétée. Mais ceci n'est maintenant que très secondaire. Ce que nous comptons faire dans le présent article, c'est reprendre d'un point de vue un peu différent de celui de Mlle Ringenson, la question de l'ordinal tout entier en restreignant toutefois notre recherche au domaine du français. Nous pourrons à l'occasion jeter un regard sur l'espagnol et l'italien comme sur l'anglais ou l'allemand, mais notre dessein est avant tout de déterminer les étapes par où a passé l'ordinal au cours du développement de notre langue, de marquer l'étendue de son recul devant le cardinal, et de délimiter le champ où il devra se cantonner désormais. Nous nous fonderons sur des textes bien entendu, mais derrière ces textes nous chercherons à apercevoir les gens de qui ils émanent et à retrouver les raisons qui, devant les problèmes posés par la rivalité de l'ordinal et du cardinal, expliquent leur attitude et leurs initiatives. Nos conclusions ne contrediront en aucune façon celles de Mlle Ringenson, mais elles les élargiront et peut-être les compléteront.

I

« Hui a tier jor » et locutions analogues.

Les textes du XIIIe siècle nous offrent assez souvent des emplois de l'ordinal qui nous surprennent aujourd'hui. Ce sont d'abord les expressions du type « de hui en tier jor » ou « entre ci et tier jor » :

> J'ai oï dire qu'il a une assamblee en cest pays et *de hui en tier jor* i redoit estre, che disoient orains chil chevalier en chele sale.
>
> *Lancelot*, I, 213, 31 [1].

1. *The Vulgate Version of the Arthurian Romances*, ed. by H. O. Sommer. Les tomes I, II et III de *Lancelot* se trouvent aux volumes III, IV et V de l'édition.

Tot a tans i porés encore venir, quar l'assamblee resera *de hui en tier jor*.

Lancelot., I, 234, 40.

Et *de hui en tier jor* revenés chi en ma prison.

Id., I, 402, 19.

Dont sera chou, fait cil, *d'ui en quart jor*.

Id., II, 287, 13.

Chertes je suis assés povres, et mains aurai je encore *entre chi et tiers jour*.

Id., I, 36, 13.

D'ui en tierz jor, sans nul deçoivre,
Est li rois prest de lié reçoivre

Béroul, 2677-8 [1].

Il est vrai que, moyennant de légères modifications de la phrase, on pourrait aujourd'hui encore faire intervenir ici l'ordinal : « d'aujourd'hui au troisième jour », « entre ce moment-ci et le troisième jour ». Il reste que nous aboutissons ainsi à des tours de phrase corrects sans doute, mais singulièrement gauches. Sans le moindre doute on préférerait actuellement « dans trois jours » (au besoin « dans trois jours à compter d'aujourd'hui ») ou « d'ici trois jours ».

Les locutions que nous venons d'examiner se rapportent à l'avenir. De même les phrases que nous allons citer :

Et saches que tu ne pues vivre *tier jor*, por que je vive.

Lancelot, I, 353, 17.

« Sire, pour Dieu, alés vous ent de cheste vile, car se vous y demorés *tier jor*, li empereres et si traïteur ont pourpallée une grant traïson qu'il vous prendront, si vous feront destruire. »

Robert de Clari, 89, 33 [2].

Ces phrases nous choquent. Il nous semble qu'il y manque quelque chose, la préposition *jusqu'à*, par exemple. En réalité il faut les interpréter autrement : « Sache que tu ne peux vivre *et être encore en vie le troisième jour...* » ; « si vous y demeurez *de façon à y être encore le troisième jour...* » : nous développons pour montrer la logique du tour, mais il n'y a rien de sous-entendu; c'est seulement un raccourci assez vif, et ce qui nous empêche de le saisir d'emblée, c'est surtout, à n'en pas douter, l'absence de l'article devant l'adjectif ordinal. C'est déjà ce qui pouvait

1. Éd. Muret, 2e éd. 1922.
2. *La conquête de Constantinople*, éd. Ph. Lauer, 1924.

nous frapper dans le tour précédent et c'est aussi ce qui caractérise une locution voisine « dedans tiers jour » :

« Se vous n'estes *dedens tiers jor* ausi cras et ausi bel com vous estiés quant vous fustes amenés chi, bien sachiés que ja vos maistres n'i venront ».
Lancelot, I, 81, 2.

Comme les phrases précédemment citées, celles-ci se rapportent à l'avenir, mais les tours du type « dedans tiers jour » peuvent aussi renvoyer au passé :

Dedens le tierch jour avint que li senescaus demanda ses covenenches a Claudas.
Lancelot, I, 11, 13.

Dedens le quart jour fu pris li castiaus ou Claudas seoit.
Id., I, 5, 8.

Dedens le quart jour mut Claudas a aler en son afaire.
Id., I, 28, 33.

Dedens lo quart jor conut l'empereres clerement que il avoit esté mal conseillez.
Villehardouin, 104, 295 [1].

On voit qu'ici l'article apparaît, mais c'est précisément qu'il s'agit du passé et qu'en conséquence le troisième ou le quatrième jour sont des portions de temps très déterminées. Du reste, même en pareil cas, l'article peut n'être pas employé. Nous pouvons ici aussi conserver l'ordinal, mais c'est encore au prix d'un remaniement : « en deçà du troisième jour », « avant le troisième jour ». Toutefois nous préférerions certainement : « avant trois jours », « trois jours n'avaient pas passé que... »

Mais voici, se rapportant au passé, un dernier tour, pour nous le plus étrange de tous, où il nous serait impossible de conserver l'ordinal :

Li roys Claudas... s'en est alés *tierch jor a*.
Lancelot, III, 376, 22.

Celui dont jou me parti *n'a pas* encore *tierc jor*, jou en serai encore vengiés à ma volonté,
Id., III, 91, 18.

Jel laissai *hui a tier jor*.
Meraugis, 2613 [2].

---

1. *La conquête de Constantinople*, éd. Faral, 1938-39, t. II.
2. Éd. Friedwagner, 1897.

Mis pensez
Si est a ce mis, *tierz jor a*,
Qu'en ma dit que vostre suer a
Plus sens que nule damoisele
Et plus biauté.

Guillaume de Dole, 3010 [1].

Li chevaliers la dame qui le secors estoit alés querre por sa dame de Nohau estoit ja venus *tier jor avoit*.

Lancelot, I, 137, 14.

Hui a tier jor que je i refui, si le vi hors del castel un escu a son col.

Id., I, 184, 3.

Et j'ai puis esté bien. v. fois a le court le roi Artu, ne onques ne le trovai et *n'a pas tier jor que* je en ving.

Id., I, 137, 14.

N'ot que tier jour que de mere nasqui.

Raoul de Cambrai, 1943 [2].

Aujourd'hui *il y a* exclut l'ordinal sans appel. Si nous maintenons *il y a*, et ici nous ne pouvons guère y substituer quoi que ce soit d'autre, il nous faudra de l'ordinal passer au cardinal « il y a trois jours », ce qui est assurément moins précis, car il se peut, il est même courant qu'en pareil cas le troisième jour ne soit pas achevé. L'ancienne locution nous dit avec une exactitude plus rigoureuse : « Nous voici au troisième jour depuis son départ ». Mais l'usage nous a imposé cet à-peu-près moderne, qui en général suffit très bien aux exigences de la vie courante.

On remarquera une fois encore l'absence de l'article. Il est clair que toutes les locutions que nous venons de passer en revue viennent d'une époque lointaine où l'article n'était pas encore devenu le compagnon obligé de l'adjectif ordinal, comme il l'est dès le *Roland* et probablement bien avant.

L'article peut faire défaut devant l'ordinal même en dehors de ces locutions, et sans doute sous leur influence, plutôt qu'en vertu d'une tradition ininterrompue :

Se lor faisoie soirement,
Sire, a ta cort, voiant ta gent,
Jusqu'a tierz jor me rediroient
Qu'autre escondit avoir voudroient.

Béroul, 3239.

1. Éd. Lejeune, 1935.
2. Éd. Meyer et Longnon, 1882.

De l'aler se sont esploicté
S'ont envoyé, *quart jour aincoys*,
Par tout le païs.

Galeran, 5410 [1].

A Roume.....
...en va la novele
Que lor sire et lor damoisele
Seront venu *dusqu'a quart jor*

Escoufle, 8768 [2].

Nous avons indiqué, chemin faisant, un trait commun à toutes les locutions que nous venons d'examiner : sauf une exception qui se laisse facilement expliquer, elles se distinguent toutes par l'absence de l'article. Un trait plus frappant encore et plus significatif, c'est que, dans chacune des catégories que nous avons distinguées, l'adjectif ordinal peut être remplacé par un adjectif cardinal. On s'en assurera aisément par les exemples suivants :

— a. *De huit en tiers jour.*

Et *de huit en .viij. jors* revenez tout chi.

Lancelot, II, 323, 7.

Mais si vous estiés *de hui en .xv. jors* en ceste place, je vous en diroie vraies noveles.

Id., I, 183, 33.

Mandés li que vous serés en sa terre *de huit en .j. mois* et che sera au tier jor de la feste Nostre Dame en septembre.

Id., I, 171, 10.

Il le prendroient *de hui en .vij. semaines.*

Id., I, 181, 12.

Et en doivent estre les nueces *de dyemence en .viij. jors.*

Id., III, 95, 4. Cf. II, 251, 30.

Car *de lundi en .xv. jors*
Iert li tornois a Sainteron.

Guillaume de Dole, 1646.

Ore y soiés dont, fait cil, *de lundi en .j. mois* au jour de la Magdaelaine.

Lancelot, II, 226, 38.

Et li roys l'otrie et fait crier que *de cel jour en .xx. jors* iert la grant assamblee a Pomeglay.

Lancelot, I, 171, 10,

1. Éd. Foulet, 1925.

2. Éd. Michelant et Meyer, 1894. Voir d'autres exemples dans Tobler, *V. B*, 2e éd. 1906, p. 116, et dans Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. V, 1925, § 114 10.

— b. *Entre ci et tier jour.*

Il me donra trieves de cest castel *desi a .xi. jours.*

Lancelot, I, 36, 13.

— c. *Demeurer tier jour.*

Si *demorerent* laiens *.viij. jors.*

Id., III, 50, 13.

Aprés ce *ne demoura pas .vj. mois que* on aperchut que....

Id., III, 235, 20.

— d. *Dedans tier jour.*

Or vous pri, fait li roys, que vous me mandés *dedens .iij. jors* que chou est.

Lancelot, II, 293, 28.

Et y mist tele entente que *dedens .iiij. jors* s'en senti il tous alegiés de ses plaies.

Id., III, 46, 23.

Et cil dient que c'est pour un tournoiement qui y doit assambler *dedens trois jors.*

Id., III, 271, 24.

Biau sire, dites vostre seignor qu'il morra *dedens .viij. jors*, s'il ne prent conroi de soi.

Id., III, 79, 26.

— e. *Tiers jour a.*

La pucele qui de moi prenoit garde est si malade que elle ne leva de lit *.iii. jors a.*

Lancelot, III, 47, 27.

Si avint *n'a* encore *mie .viij. jors, que* jou chevauchoie parmi chest païs.

Id., III, 275, 12.

Si li pert mout bien a sa face
Qu'il n'amenda *.xv. jors a.*

Guillaume de Dole, 4600.

Y a il grant pièce, fait Nasciens, que vous venistes en ceste terre ? — Sire, oil, fait Celidoine, *i a bien .iiij. mois* ou plus.

Lancelot, I, 219, 3.

Sire, fet Bohort, *huit a .viij. jors que* nous en partesimes.

Id., III, 75, 41.

Il *n'avra que .vii. jours* mardi
Que ge me parti de Maience.

Guillaume de Dole, 3954.

Il a bien .ij. mois que jou n'en vi nul.

Lancelot, III, 47, 27.

On pourrait aisément augmenter le nombre de ces exemples. Quand on rapproche tous ces passages de ceux dont nous sommes partis, on voit que, dans les locutions qu'ils nous ont servi à

illustrer, il n'y a aucune différence de sens entre l'ordinal et le cardinal. Les écrivains emploient un système ou l'autre indifféremment, très conscients qu'ils sont de l'équivalence dans ces phrases des deux formes en question. Souvent même ils nous le laissent voir très clairement. A propos du même tournoi et à quelques lignes d'intervalle, le *Lancelot* nous dit tantôt : « Et pour ceste parole voel jou que li tornoiemens soit repris *de hui en trois jours* » (III, 181, 21), tantôt : « Si mande a tous ceuls de la Table Roonde que *de hui en tierc jour* le troverés en cele praerie tout prest de tornoier gent contre gent. » (III, 182, 1). A quelques vers de distance l'auteur de *Raoul de Cambrai* écrit, tantôt, comme nous l'avons vu, « *N'ot que tier jor que* de mere nasqui » (7943), et tantôt « *N'a que .iij. mois que* il fu adobés » (8012). Nous avons cité de *Meraugis de Portlesguez* un fragment que voici entier :

Jel laissai
Hui a tier jor, mes je ne sai
Ou il ala ne qu'il devint. 2613.

C'est la leçon des manuscrits T et W (W a *tierz*), mais les copistes de V et de B, suivis par l'éditeur, ont préféré pour le même passage « *hui a .iii. jorz* ».

S'il y a équivalence entre les significations, il n'en est pas de même entre les fréquences, tant s'en faut. Les types où apparaissent les adjectifs cardinaux sont partout, dans certains cas (« il y a trois jours aujourd'hui ») ils présentent déjà la forme moderne ; l'ordinal, sans être très rare, n'est tout de même qu'une exception. Le fait devient encore plus évident quand on remarque que, dans les locutions que nous étudions, l'adjectif ordinal ne qualifie dans tous les cas sans exception qu'un seul et unique mot, à savoir le mot *jour*. Il est clair qu'il y a là une expression figée. Ce qui est non moins remarquable, et ce qui conduit à la même conclusion, c'est que parmi les adjectifs ordinaux deux seulement sont ainsi accolés au mot *jour*, *tiers* et *quart*. Et encore *tiers* est le seul qui revienne régulièrement dans cet emploi ; *quart* suit de bien loin derrière, et quant à *quint* qu'on s'attendrait un peu à relever ici, et qui se rencontre bien entendu dans d'autres contextes, nous n'en avons pas noté un seul exemple dans les œuvres que nous venons de citer.

Tiers et *quart* se sont maintenus dans de très anciennes locutions à cause de leur emploi fréquent. En matière de dates, comme dans d'autres calculs de la vie quotidienne, ce sont en effet les plus petits nombres qui reviennent le plus souvent, et particulièrement au moyen âge où les horaires n'ont pas la complexité de ceux de l'époque moderne. Dans les 430 pages du tome I de *Lancelot* sur 120 adjectifs ordinaux qu'elles nous offrent, 20 seulement, c'est-à-dire un sixième du total [1], représentent des chiffres supérieurs à .III., .IV. et .V. Entre ces trois, *tiers* vient en tête avec 70 exemples, *quart* suit avec 19 exemples, et il en reste 11 pour *quint* ou *cinquième*. On voit de combien *tiers* l'emporte sur tous ses compagnons de la série ordinale.

Si l'on ajoute aux traits si particuliers que nous venons de relever l'absence d'article que nous avons signalée plus haut, on se rend compte que dans « hui a tiers jour », « d'hui en tiers jour », etc., nous n'avons pas seulement des expressions vieillies, mais des expressions archaïques. Ce sont les débris d'un héritage déjà singulièrement amoindri. Elles se rattachent à un système antérieur, largement dépassé par la langue du XIIe et du XIIIe siècle. Elles renvoient, soit qu'il faille y voir un emprunt déjà ancien, soit que, comme il est peut-être plus vraisemblable, elles résultent d'une transmission directe, au latin, sinon toutes, du moins la plus caractéristique d'entre elles « hui a tiers jor », qui a pu entraîner les autres. L'usage latin est bien connu, mais nous citerons tout de même deux passages de Cicéron, pour montrer à quel point cette filiation est évidente :

[Cato] miseros publicanos quos habuit amantissimos sui *tertium jam mensem* uexat neque iis a senatu responsum dari patitur. (*Correspondance de Cicéron*, éd. A. L. Constans, t. I, p. 163, Ad Att. XXIV, 7).

L'éditeur traduit : « Voilà plus de deux mois qu'il tourmente les malheureux publicains qui lui furent si dévoués et empêche le Sénat de leur répondre. »

At nos *vicesimum jam diem* patimur hebescere aciem horum auctoritatis. (*Catilinaires*, 1, 2, éd. J.-L. Burnouf, 1827, p. 14.)

---

1. Nous n'avons pas tenu compte des exemples de *premier*, de *second* ou de *autre* valant « deuxième », non plus que des 19 exemples de *tierce* indiquant une heure de la journée.

Burnouf traduit : « Et nous [qui avons reçu du Sénat les mêmes armes], nous laissons depuis vingt jours s'émousser dans nos mains le glaive de son autorité. »

La règle latine, on le voit, s'applique à toute la série des ordinaux et à toute manière de substantifs indiquant une date, tandis que l'ancien français s'en tient à l'emploi d'un seul ordinal ou de deux tout au plus et du seul mot *jour*. Mais que ce dernier usage soit une relique et tout ce qui subsiste de l'autre, qui pourrait en douter ?

Toutefois, si nous disons « archaïsme », nous n'entendons pas par là qu'il s'agisse au XIIe et au XIIIe siècle d'un tour de phrase d'ores et déjà condamné. Il y a des archaïsmes qui ont la vie dure. Certains peuvent se maintenir indéfiniment. Nous ne citerons pas ici la conjugaison du présent de l'indicatif du verbe *être*, qui est tout entière archaïque depuis des siècles, car là, qu'on parle ou qu'on écrive, personne n'est conscient du fait ; mais, à côté de *je ne peux pas*, *je ne puis* quoique nettement senti comme archaïsme par la plupart de ceux qui s'en servent, n'est pas près de disparaître. Il nous semble que « tiers jour a » et les autres locutions analogues, singulièrement plus importantes du reste, occupent en leur temps une position très semblable. Un tour employé par Chrétien de Troyes, Béroul, Villehardouin, Robert de Clari, Raoul de Houdan, Jean Renart, les auteurs de *Lancelot* et de *Raoul de Cambrai*, peut être littéraire certes, mais il ne saurait encore manquer d'appartenir pleinement à la langue de l'époque.

Toutefois, laissons passer un siècle ou deux, et voici qu'à leur tour ces débris qui avaient survécu à l'écroulement de toute une portion de la syntaxe vont s'effriter et tomber en poussière. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les *Chroniques* de Froissart ne semblent connaître aucune de ces locutions. C'est une autre partie de l'héritage latin qui s'en est allée et une victoire notable des nombres cardinaux sur les ordinaux. Mais ce triomphe des nombres cardinaux n'est rien auprès de ceux qu'on note quand on observe comment le français s'y est pris pour indiquer l'année, le quantième et l'heure.

II

L'année.

On sait comment les Latins, quand ils ne se bornaient pas à mentionner les consuls qui étaient en fonctions à une période donnée de l'histoire, exprimaient les années. Prenant comme point de départ l'an de la fondation de Rome, ils rangeaient les années en une série chronologique ascendante et au moyen de l'adjectif ordinal y assignaient une place définie à l'année dont il s'agissait. Cicéron voulant donner la date des premières pièces de Livius Andronicus, date controversée de son temps, écrit :

Atque hic Livius qui primus fabulam, C. Claudio, Caeci filio, et M. Tuditano consulibus, docuit, anno ipso antequam natus est Ennius, *post Romam conditam* autem *quartodecimo et quingentesimo*, ut hic ait, quem nos sequimur : est enim inter scriptores de numero annorum controversia. (*Brutus*, XVIII, éd. J.-L. Burnouf, p. 251-2).

Le moyen âge, quand il écrivait en latin, et à vrai dire même les modernes, tant qu'ils ont écrit en latin, n'ont pas procédé autrement. Le point de départ a pu varier : tantôt on choisissait l'année de l'avènement au trône d'un roi ou d'un empereur, tantôt on partait d'une fête chrétienne, Noël, l'Annonciation, Pâques, mais toujours c'est l'adjectif ordinal qui indiquait dans la série des années le rang de celle dont il était question. Voici une date empruntée à une notice du cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers : « *Anno* ab incarnatione Domini *millesimo nonagesimo octavo*, indictione *sexta* et ejusdem monasterii *secunda*, dominica die Rogationum » [1]. Près de quatre siècles plus tard un récit de l'évasion de Jacques Cœur adressé au roi de France est ainsi daté : « In nomine Dei Amen. Anno incarnationis ejusdem *millesimo quadringentesimo quinquagesimo quinto*, et die dominica tricesima et penultima mensis martii intitulata, vesperorum hora vel circa [2]. »

---

1. Yvonne Mailfert, *Fondation du monastère bénédictin de Saint-Nicolas d'Angers*, dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XCII, 1931, p. 49.
2. P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, 1853, t. II, p. 317.

Mais regardons les documents français de cette longue période où les documents latins restent dans leur façon de dater fidèles à l'adjectif ordinal. Partout nous voyons le nombre cardinal. Une charte de Montépilloy (Oise) se termine ainsi : « Ce fut fait en l'an de l'incarnation nostre Seigneur Jhesu Crist *mil et deus cenz et soixante et dis* ou mois de Avril » [1]. C'est encore ainsi que nous datons. Ainsi en latin l'ordinal, en français le cardinal, dès le début, semble-t-il, et jusqu'à notre temps. Il est bien vrai que Godefroy [2] a cité deux chartes qui, quoique rédigées en français, sont datées à la manière latine :

Ceste chose fuit faite en l'en de l'incarnation Nostre Segnor *milleime ducenteime vinteseime*, ou mois de septembre. (1226, Abb. de Chât., cart. 58, liasse Rampont, A. Meuse.)

L'aan del incarnation Nostre Sanhor *milleme ducenteme et quarante et un*. (25 av. 1241, Collegiale S. Jean, Arch. de l'État à Liège).

Peut-être trouverait-on d'autres chartes ainsi datées. Ce ne pourraient être que des exceptions ? Pourtant ces exceptions ont un sens. On devine que les rédacteurs de ces documents sont très conscients des exigences de la tradition latine et qu'abandonnant une tradition française déjà établie, ils calquent purement et simplement le tour latin. Et encore le second rédacteur a bronché avant d'atteindre à la fin de son calque et commençant un nombre en ordinal l'a achevé en cardinal. De son style écrit, qu'il veut respectueux du latin, il est retombé dans son style parlé, qui est évidemment celui des gens qui l'entouraient.

Ces gens sont surtout des clercs. Les clercs sont en effet les seuls à cette époque qui soient amenés à dater avec précision et pour lesquels par conséquent se pose la question de l'ordinal ou du cardinal. Même aujourd'hui les gens du peuple mentionnent peu les millésimes, et quand ils le font, ils se bornent en général aux années qui sont encore proches d'eux et n'en retiennent que les dizaines : « en 35 ou en 39 [3]. » Ils se règlent

1. Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français*, 2e éd., 1913, troisième partie, p. 5.

2. S. v. *deus centime*, t. IX, p. 370.

3. Cette manière abrégée de dater se rencontre dès le haut moyen âge dans les textes latins, et dans les textes français officiels dès leur apparition.

surtout sur les jours de la semaine et secondairement sur les quantièmes, ou, s'il leur faut remonter plus haut, sur leur âge : « quand j'avais 20 ans ». Les gens cultivés citent plus volontiers les années. Ils y sont amenés par les exigences de l'état civil et du recrutement, par les mille pièces que réclame la machine administrative et surtout par l'influence des livres. Au moyen âge il n'y a pas d'état civil, très peu de paperasses, et les laïques ne lisent guère ; même ceux qui étaient en état de le faire n'auraient pas souvent trouvé des dates de ce genre dans les œuvres littéraires du XIIe ou du XIIIe siècle. Seuls donc les fonctionnaires des chancelleries et des greffes, les secrétaires ou scribes qui avaient à rédiger des diplômes, des chartes, des lettres de toute nature, avaient à se préoccuper de la manière dont il convenait de dater un document pour lui conférer pleine valeur. C'est précisément de ce milieu de clercs que se répandit peu à peu l'usage de nombrer les années par rapport à la naissance du Christ. Dès la seconde moitié du IXe siècle l'ère chrétienne est connue et utilisée en Gaule, mais il faut attendre jusqu'après l'an 1.000 pour voir cet emploi se répandre dans notre pays comme dans le reste de l'Europe occidentale [1]. Quand les premières chartes écrites en français apparaissent, au commencement du XIIIe siècle, il semble donc y avoir peu de temps que les clercs qui les rédigent ont fait connaissance avec le nouvel usage, ou plutôt qu'ils ont fixé cet usage. Comment s'y sont-ils pris ? Et pourquoi ont-ils choisi le nombre cardinal, alors que toute la tradition du latin avec laquelle ils étaient si familiers semblait leur imposer l'ordinal ?

La raison en est simple. Plaçons-nous par la pensée dans une salle de greffe du XIIe siècle, parmi les scribes occupés à établir des actes. Quelle figure font à leurs yeux les années de l'Incarnation ? N'est-il pas clair qu'ils se trouvent d'emblée en présence d'une somme massive de 1100 ans où, à cette date tardive, il n'est pas aisé de saisir un mouvement régulier, une progression définie ? Est-il vraisemblable qu'ils aient l'impression d'une série où chaque élément tirerait sa valeur de la position qu'il occupe par rapport à l'élément précédent ? N'est-ce pas la masse même qui les frappe, une masse qui s'accroît

1. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, 1894, p. 89.

chaque année d'une unité, mais sans que ces unités se prêtent au jeu d'un alignement bien ordonné. Enchaîné par la contrainte de sa syntaxe, et par le poids d'un long développement au rythme réglé ici une fois pour toutes, le latin peut exiger l'ordinal tant qu'il voudra. Les clercs français de 1150, ou d'avant, quand ils pensent et écrivent en leur langue maternelle, sont au début même d'une évolution qu'il leur appartient de façonner. Ils verront difficilement dans cette année-là le lendemain d'une 1149e année d'où ils remonteraient échelon par échelon jusqu'à la première année de l'ère chrétienne. Ce passé nébuleux et démesurément allongé ils ne vont pas le disséquer et l'analyser pièce à pièce, ils le prendront en bloc. Ce qu'ils aperçoivent vraiment, c'est qu'il y a ou va y avoir 1 150 ans que le Christ est né, que l'année précédente il y avait 1 149 ans et qu'il y en aura 1 151 l'année suivante. Partout un total, et par conséquent partout le nombre cardinal. Telle est, croyons-nous, la genèse de cet emploi.

Il ne s'agit pas d'une simple hypothèse. Des textes nombreux sont là pour appuyer notre démonstration. Ils sont bien connus, mais on ne semble pas les avoir rapprochés et considérés de ce biais. Prenons les chartes de Tournai, publiées en 1881, par Armand d'Herbomez, d'après les originaux français du XIIIe siècle [1]. Voyons comment elles sont datées. En bien des cas c'est l'usage de notre temps qui apparaît.

Ce fu fait l'an de l'Incarnation Nostre Signeur m. et cc. et xlviij., el mois de Nueuembre. (p. 40, XLIII.)

Parfois, bien que la charte soit rédigée en français, la date est ajoutée en latin :

Datum anno Domini mo cco xl. quarto, circa anuntiationem dominicam, (36, XXXVIII.)

C'est là une pratique qui se retrouvera dans les siècles postérieurs. Ce qui est plus rare, c'est que la date étant donnée en français, les chiffres romains qui en constituent la partie essentielle soient néanmoins pourvus du petit *o* qui est la terminaison de l'ablatif latin :

Ce fu fait en teismoing d'escevings... en l'an de l'Incarnation nostre Singnor Jhesu Crist mocco xxoio, en le mois de Marc. (9, X.)

1. *Étude sur le dialecte du Tournaisis au XIIIe siècle.*

S'en fu faite cartre... l'an de l'Incarnation Jhesu Crist m°cc° et xxiiii°, el mois de Neufembre. (14, XVI.)

Parfois ce sont seulement les douze centaines du nombre marquant la date qui sont ainsi latinisées :

Tot cist i furent com eskieuin, en l'an de l'Incarnation nostre Segnor Jhesu Crist m° et cc° et xlj. el mois de Maj. (33, XXXV.)

Ou bien ce sont les deux dernières centaines, ou ailleurs les dix premières qui seules sont munies du petit *o* :

S'en fist Watier de Valenciennes cartre faire... l'an de l'Incarnation m. cc° et xxv, el mols de Fenerech, el ij an que li Rois Lois de France fu chouronnes. (15, XVII.)

Ce fu fait en l'an de l'Incarnation Nostre Segneur Jhesu Crist m° et cc° et xlviij., el mois de Ghieskerec. (39, XLII.)

Et tous les recors des couuenences dont cis escris parole, ont oit cist eskieuin dont vous oes les nons, en l'an de l'Incarnation m° et cc. et xlij., el mois de Maj. (34, XXXVI.)

On dirait que le scribe habitué à rédiger des actes dans les deux langues mélange par mégarde les deux systèmes. Voici qui est plus surprenant encore :

Ce fu fait l'an de l'incarnations Nostre Signor Jhesu Crist m° et cc° ans et XVI, et devant un quaresme. (8, VIII.)

Ce fu fait devant l'Incarnacion m° et cc° et xiij ans, et en Septembre. (4, III.)

Ici le contraste entre le système latin utilisant l'ordinal et le système français utilisant le cardinal est tel qu'il semble que l'un devait exclure l'autre. Toutefois, ce déguisement latin, si nous l'avons bien interprété, n'est après tout qu'une exception. Ce qui nous intéresse particulièrement dans les deux exemples que nous venons de citer, c'est la présence du mot *ans* au pluriel et sa place dans la phrase. Il est clair que pour le scribe qui n'hésite pas à écrire « l'*an* mille deux cents *ans* », le nombre qui indique les années représente, non pas un rang dans une série, mais un total. Et nous ne sommes pas ici devant une particularité sans portée. Ce type de phrase revient souvent dans les chartes de Tournai, ailleurs aussi comme on verra, et d'une façon trop catégorique pour qu'on ne soit pas obligé d'y voir une pratique des greffes de la province. En voici des

exemples caractéristiques. On remarquera que le mot *ans*, toujours au pluriel, est placé tantôt après le dernier élément du nombre indiquant la date, tantôt après le groupe m c c marquant les centaines, tantôt et plus rarement après le m indiquant les dix premières centaines :

Cho fu fait en l'*an* de l'Incarnation m. cc. et xxiij *ans*, le Vigilie Nostre Dame Candeleir. (12, XIII.)

Et co fu fait en l'*an* de l'Incarnation Nostre Signor m. et cc. *ans* et xxviij, el mois d'Auril. (30, XXII.)

Et quant ceste conissance fut faite, si avoit li Incarnations mil *ans* et cc et xvi. (7, VII.)

Cette dernière phrase est très instructive. Le scribe parle de l'âge de l'Incarnation comme il parleroit de celui d'une coutume ou d'un bâtiment. Rien d'étonnant qu'il emploie le nombre cardinal.

Deux actes traitant de la même affaire, attestés par les mêmes échevins et dressés le même jour à quelques minutes d'intervalle, semble-t-il, peuvent présenter le mot *ans* à une place différente. Une charte porte :

Co fu fait en l'Incarnation nostre Segnor m. et ij. c. *ans* et xv et a une Tossains. (6, VI.)

Mais le « chirographe » qui accompagne la charte date :

Co fu fait en l'Incarnation Nostre Segnor m. et ij. c. et xv *ans*, et a une Tossains. (Id.)

Ces variations ne sont donc pas significatives ; elles indiquent simplement que l'usage n'est pas encore fixé alors. Nous savons qu'il ne le sera jamais, puisque c'est un autre — le nôtre — qui a fini par prévaloir.

Le recueil des chartes de Tournai comprend soixante chartes datées de 1207 à 1292. Ceux de ces documents où, dans la formule de datation, apparaît le pluriel *ans* s'étagent entre 1213 et 1228. Il semblerait donc que cet usage ait disparu à Tournai bien avant le milieu du XIIIe siècle. Mais on le retrouve ailleurs jusque près de la fin du siècle, comme on le voit par la collection de chartes reproduites dans la neuvième édition allemande de la Grammaire Schwan-Behrens et la deuxième édition de la traduction française. Citons d'abord des exemples

analogues à la plupart de ceux que nous venons d'examiner : ils nous mènent de 1237 à 1293 :

Ces presentes lettres lesqueles furent faites l'*an* de graice mil deus cens soixante et douse *ans*, le lundy devant feste Saint Martin en yver. (p. 25, XVIII.) [Luxembourg belge, Saint-Hubert.]

Lesqueles [lettres] furent faites l'*an* de graice M. CC. IIII^{xx} et vi *ans*, lou mardi aprés feiste Nostre Dame en mi aoust. (31, XXV.) [Lorraine allemande.]

Ces presantes lettres... que furent faites l'*an* de graice M. CC. IIII.^{xx} et .II. *ans*, ou mois d'Octambre. (33, XXVII.) [Abbaye de Pierremont, diocèse de Metz.]

Ces presentes lettres... qui furent faites l'*an* de grace mil CC soixante et ewit *ans* le jour de feste saint Simon et saint Jude, et ou mois d'octembre. (35, XXIX.) [Meuse.]

Ces leittres... que furent faites l'*an* de grace mil dous cens quaitre vins et euct *ans*, lou lundi davant lai feste saint Andreu ou mois de novembre. (38, XXXIII.) [Vosges.]

Che fu fait l'*an* del incarnation nostre saingnor Jhesu-Crist milhe *anz* douz chens et seissante nuef, le lundi devant Paskes. (22, XV.) [Liège.]

Et ce fu fait en l'*an* de l'incarnacion Nostre Seigneur Jhesu Crist mil *ant* e .II. et. XXXVII., en mois de Novembre. (42, XXXV.) [Marne.]

Voici maintenant, datant de la même époque ou à peu près (de 1212 à 1286) des formules où apparaît l'ancêtre de notre « millésime ». L'emploi de l'ère chrétienne, dit A. Giry, « ne se généralise dans l'occident de l'Europe qu'après l'an mille, d'où le nom de millésime (au moyen âge, *milliaire*), donné au chiffre qui sert à exprimer cette date » : [1]

Cist escris fu faiz a mei quarenme et en l'*an* ke li miliaires courroit per .M. et .CC. et .XXX. *ans* (29, XXIII.) [Metz.]

Ces presentes leitres... que furent faites en l'*an* de l'incarnacion nostre Signor quant li miliares corroit par mil CC et sexante et douze *ans*, ou mois d'avril. (30, XXIV.) [Metz.]

Ces presentes lattres... que furent faites lou jour seint Vincent, quant li miliares corroit par mil et dous cens et cinquante nuf *ans*. (32, XXVI.) [Metz.]

Ce fut fait en l'*an*, que li milliares corroit par mil et dous cens et seixante et deix *ans*, on mois d'Avril, le lundi devant la feste saint Jake et saint Philippe. (34, XXVIII.) [Meurthe-et-Moselle.]

Cez presentes lettres, que furent faites quant li miliaires corroit par mil

1. *Ouvr. cité*, p. 89.

'dous cens quatre vins et siex *ans*, lou jour de Pentechoste. (37, XXXII.) [Vosges.]

Il est clair que dans toutes ces phrases le « milliaire » représente le total des années écoulées depuis l'incarnation et que le sens est « alors que le milliaire se montait à tant et tant d'années ». Et c'est une façon d'éviter le heurt du singulier et du pluriel du même mot appliqués à la même date. On a pu voir, par quelques-uns des exemples cités plus haut, que d'autres scribes tournaient la difficulté en écrivant « en l'Incarnation » au lieu de « *en l'an de* l'Incarnation ». La formule du milliaire n'était du reste pas rigide : ici encore on sent les hésitations d'un usage qui ne s'est pas encore cristallisé. Voici des variantes :

Ceu fut fait en cel an ki li miliaires estoit a mil *ans* et dous cens et doze. (29, XXII.) [Metz.]

Ce fu fait en l'an que li milliaires estoit par mil dous cens sissante et nuef *ans*, el mois de mars. (48, XLI.) [Haute-Marne.]

Jusqu'ici, on le voit, dans cette revue des tours de phrase qui ont servi à exprimer le millésime, tous nos textes sont empruntés à des documents du Nord et de l'Est. Pourtant ces formules ont été employées dans d'autres régions encore. D'abord, au Sud-Est, dans la Côte-d'Or :

Ce fu fait en l'*an* de l'incarnation nostre seignor de mil et dous cenz et quarante et quatre *ans*, ou mois de novembre. (*Romania*, t. XXXIX, 1910, p. 485.) [1].

Ce fu fait en l'*an* de l'incarnacion nostre seignor mil et dous cenz et quarante et nuef *ans*, ou moys de avril. (*Id.*)

Puis au Sud-Ouest, dans la Charente :

E ce fu doné le samadi davant le mey quaresma en l'encarnacion de nostre Segnhor mil et deus cens et septante *ans*. (*Grammaire Schwan-Behrens*, p. 66, LVIII.)

Dans ce témoignage des différentes provinces de France il y a des lacunes. Il faut surtout noter que, dans les limites de ces textes tout au moins, la région centrale n'est pas représentée. Il est vrai que les chartes ont commencé à y être rédigées dans la langue vulgaire un peu plus tard qu'au Nord, par

1. E. Philipon, *Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII*e *et XIV*e *siècles*.

exemple. Et on peut supposer que les formules de datation s'y sont fixées sous une forme moderne d'assez bonne heure, et trop tôt pour que les anciennes puissent encore apparaître fréquemment dans les textes de la deuxième moitié du XIIIe siècle. Ce serait peut-être de là que le tour moderne se serait répandu dans les provinces voisines avec l'autorité que lui conférait son lieu d'origine. S'il en était ainsi, il n'y aurait rien là que de très normal.

En dehors des chartes et des documents officiels du même genre trouverait-on dans les œuvres littéraires quelques échos des essais, des incertitudes et des fluctuations que nous venons de signaler ? Les passages suivants fournissent une réponse qui n'est pas douteuse.

Une traduction du Pseudo-Turpin, exécutée en 1207 sur l'ordre de Michel de Harnes, chevalier d'Artois, débute ainsi :

Ici poes oïr la verité d'Espaigne selonc le latin de l'istoire que Michel de Harnes fist par grant estudie cerchier et querre ès livres Renaut le conte de Boloigne ; et pour rafreschir ès cuers des gens les oevres et le nom du bon roy, le fist de latin translater en romans, a XIIC *ans* et VII de l'incarnation Nostre Seignor Jhesucrist [1].

Robert de Clari dans l'« Estoire de chiaus qui conquisent Constantinople » nous dit dès la deuxième phrase : « Il avint, en ichel tans que li papes Innocens estoit apostoiles de Roume ...et le incarnations estoit de .m. et .cc. et .iij. *ans* ou .iiij., que uns prestres estoit, maistres Foukes avoit a non. » (p. 1.)

Dans la lettre de Jean Sarrasin à Nicolas Arrode sur la bataille de Damiette on lit : « Ainsi rendi Nostre Sires Jhesucris par sa misericorde la noble cité et la tres fort de Damiete a la crestienté, quant l'an de l'Incarnation estoit mil .ccxlix. *ans*, le dimenche aprés les octaves de Pentecoste, c'est à savoir le sisime jour du mois de jung qui adonques fu en dimenche » [2].

Enfin dans la *Conquête de Constantinople* Villehardouin en non

1. Ch. Petit-Dutaillis, *Fragment de l'histoire de Philippe-Auguste, roy de France*, dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, LXXXVII, 1926, p. 105.

2. Éd. A. L. Foulet, 1924. Il est bien vraisemblable que, comme le dit l'éditeur (p. 15), les mots : « quant l'an de l'Incarnation estoit mil. ccxlix. ans » sont une addition du compilateur de la Continuation Rothelin, mais cela ne diminue pas pour nous la valeur du témoignage.

moins de six passages a donné l'indication d'une année. Voici ces passages :

Sachiez que .M. et .C. et quatre vinz et .XVII. *anz* aprés l'incarnation Nostre Sengnor Jesu Crist... ot un saint home en France. (t. I, p. 2, § 1.)

Il estoit adonques quaresme et fu devisé que de sain Johan en un an, qui fu .M. et .CC. *anz* et .II. aprés l'Incarnation Jesu Crist, devoient li baron et li pelerin estre en Venise. (I, 30, § 30.)

Ensi se partirent del port de Corfol la veille de Pentecoste qui fu .M. et .CC. *anz* et trois aprés l'incarnation Nostre Seignor Jesu Crist. (I, 122, § 119.)

Jusqu'ici Villehardouin est d'accord avec Robert de Clari et le traducteur du Pseudo-Turpin pour éviter de placer le pluriel *ans* en apposition directe au singulier du même mot, mais les phrases qui nous restent à citer montrent qu'au besoin il ne reculait pas devant cette surprenante juxtaposition :

E fu coronez... l'empereres Baudoins al mostier Sainte Sophie, en l'an de l'Incarnation Jesu Crist .M. CC. *anz* et .IIII. (II, 68, §, 263.)

Et ce fu en l'*an* de l'Incarnation Nostre Seignor Jesu Crist .M. et .CC. *anz* et .VI. (II, 256, § 442.)

Et ceste mesaventure avint en l'*an* de l'incarnation Jhesu Crist .MCC. et .VI. *anz*. (II, 314, § 500.)

On remarquera que tous ces textes littéraires, sauf la lettre de Damiette, appartiennent aux régions du Nord et de l'Est, où nous avons déjà trouvé dans les chartes la majorité de nos exemples. Le plus significatif de ces témoignages littéraires est assurément celui de Villehardoin. Il est intéressant de savoir qu'un grand seigneur, un maréchal de Champagne, un des chefs militaires de la quatrième croisade, un homme aussi éloigné du monde des clercs qu'on peut l'imaginer, se fait des années de l'Incarnation la même idée que tel obscur scribe des greffes de Tournai ou de Metz. C'est une confirmation bien nette de nos inductions.

Sans doute notre exploration de textes du XIIIe siècle a été bien limitée et notre exposé devrait probablement être rectifié ou complété sur plus d'un point. Mais nous croyons tout de même qu'un résultat est acquis, c'est qu'au début et pendant une période de temps peut-être assez longue, les années de l'Incarnation dont on se servait pour dater ont apparu non pas comme une série rectiligne dont chaque élément porterait un

numéro d'ordre, mais comme un total qui, quoique croissant d'une unité à des intervalles réguliers, est toujours pris et retenu dans la somme de ses unités. D'où le pluriel *ans* et l'emploi du nombre cardinal.

Ceci posé, il ne reste qu'un seul problème à considérer. Comment est-on passé à la formule moderne « en l'an mil neuf cent quarante deux » où il y a bien encore un cardinal, mais pas de pluriel ? Du rapprochement de quelques formules de datation de certaines chartes du XIIIe siècle une réponse se dégagera assez vite. Soit la formule :

Cho fu fait el mois de Mai, quant li Incarnation ert tels, m. et cc. et xviii *ans*. (*Chartes de Tournai*, p. 9, IX.)

On voit que le scribe a voulu éviter le tour très gauche « en l'an... 1200 ans ». Il remplace « l'an de l'Incarnation » par la conjonction *quant*, et insérant le pronom *tel* il détache la date proprement dite, qui peut dès lors se présenter sous la forme d'une notion plurielle. Mais voici ce que devient ailleurs le même tour de phrase :

Ce fut fait l'an de l'Incarnation qui tex fu m.cc.xv, le quart ior de l'Assumpsion nostre Dame. (*Id.*, 5, V.)

L'an de l'Incarnation réapparaît, mais le pluriel *ans* est sous-entendu et le tour moderne est en vue.

Nous avons vu plus haut sept finales de chartes où apparaissait le « milliaire ». Rappelons-en la teneur la plus fréquente : « En l'an ke li miliaire courroit par .M. et .CC. et .XXX. *ans*. » Or dans le même recueil Schwan-Behrens auquel nous avions emprunté ces exemples, une huitième charte présente une finale où le « milliaire » est modifié comme suit :

Ci testament et ceste devise furent faites en l'an ke li miliare coroit par mil et .II. cens et sexante et doze, la vigile de Pentecoste (27, XX.) [Luxembourg belge.]

Impossible de ne pas conclure qu'ici aussi le pluriel *ans* a été sous-entendu.

Si nous arrivons enfin à la formule de beaucoup la plus répandue : « En l'an de l'Incarnation nostre Seigneur Jhesu Crist mil et deus cenz et soixante et dis », nous conclurons aussi qu'elle doit être pareillement une simplification du tour que nous avons relevé si souvent : « En l'*an*... mil et deus cenz

et soixante et dis ans. » Ici encore on a sous-entendu le mot *ans*.

On devine la suite. A force de sous-entendre on a cessé d'entendre. On a fini par oublier que seul le pluriel *ans* avait expliqué cet étrange nombre cardinal, et on a un jour ou l'autre accolé sans scrupule à la formule « en l'an » une date telle que « treize cent cinquante » comme si c'était un adjectif invariable qualifiant le substantif « an » ou « année » [1]. Parmi ceux qui emploient l'expression « mercredi en huit », et ils sont légion, combien sont-ils qui se doutent qu'il y a là une abréviation et que la forme originale (bien vivante encore chez d'autres) est « *de* mercredi en huit » ? Et pourtant jamais la préposition *en* n'aurait pu avoir le sens qu'elle a ici sans la présence d'un *de* d'abord indispensable, puis sous-entendu, et enfin presque oublié. Aujourd'hui on prend l'expression d'ensemble et on y voit un mot comme *après-demain* ou *avant-hier* qu'on ne s'arrête pas à analyser. Pour « l'an 1942 » le développement a été plus loin encore, car personne ne sait plus l'histoire de ce tour et qu'il a signifié à l'origine « l'an qui correspond à un total de 1 942 ans ».

A quel moment faut-il placer cette origine ? Nous avons fait intervenir les clercs dans cette création et nous croyons avoir eu raison. Mais ces clercs étaient-ils ceux du XIIe siècle ou d'une époque très antérieure, nous ne saurions le décider. Nous pencherions plutôt vers la seconde alternative. Si c'est dans un greffe du XIIe siècle que nous avons tenté de pénétrer, ce n'est que pour la commodité de l'exposition. Nous pensions moins à une date définie qu'à un état d'esprit. Cette question de date ne saurait être résolue par la considération des seuls documents latins et français. Le millésime s'exprime par un nombre cardinal en espagnol, en italien, en anglais, en allemand et dans d'autres langues de l'Europe encore. Y a-t-il ici une influence d'une langue sur l'autre ? Le mouvement est-il parti d'un pays donné pour se propager par la suite dans les autres ? Nous en doutons, car le latin, langue universelle de l'Europe occidentale dans le haut moyen âge et jusqu'à la Renaissance, pouvait seul, nous semble-t-il, transmettre une influence de ce genre.

1. C'est ainsi que nous disons « en *l'année* mil neuf cent vingt et *un* ».

Mais justement le latin dans la désignation des années n'emploie que l'ordinal. Il est hors de cause. Il faudrait donc conclure que chaque langue de l'Occident a abouti indépendamment au même procédé de datation. Et sans doute c'est un fait fréquent que des langues différentes aboutissent à un même résultat par des voies différentes. Toutefois nous croirions volontiers que l'adoption tardive de l'ère chrétienne a placé toutes ces nations devant le même phénomène et qu'il en est résulté partout le même état d'esprit, celui que nous avons essayé de définir pour la France. La phrase suivante du *Décaméron* montre que, pour l'Italie tout au moins, nous ne nous avançons pas trop ici :

Dico adunque que già erano *gli anni* della fruttifera Incarnazione del Figliuolo di Dio *al numero pervenuti di mille trecento quarant'otto*, quando nella egregia citta di Fiorenza.... pervenne la mortifera pestilenza [1].

Mais, pour nous qui nous en tenons uniquement au français, le fait essentiel c'est que le cardinal a, dans l'indication des années, remplacé l'ordinal [2].

III

Le quantième.

Même substitution, nous allons le voir, dans l'indication du quantième, bien qu'ici il ait fallu des siècles pour assurer l'entier triomphe des nombres cardinaux. Comment comptait-on les jours du mois en Gaule vers le VIIIe ou le IXe siècle ? Nous n'avons à cette date que des textes latins, qui nous montrent deux systèmes en présence. L'un, d'origine orientale, numérote les jours en partant du premier du mois et en allant sans interruption jusqu'au 28, 30 ou 31, selon les cas. L'autre continue, ou reprend, le système latin de numération par calendes, nones et ides. Dans les deux systèmes il y a des variations qui ne nous intéressent pas ici. L'important pour nous, c'est que d'un côté comme de l'autre on emploie, ainsi que le faisaient les Latins, le nombre ordinal. Voici un exemple de chaque procédé :

1. Late conditiones *sub die quinto junii*, anno octavo decimo regnante

1. Première journée.
2. Sur tout le chapitre II voir Karin Ringenson, p. 104-12.

Karulo rege. (Dépositions écrites de témoins prononcées sous serment en séance judiciaire. An. 858, 5 juin [1].)

2. Dato et confirmato judicio *quarto idus septembris*, anno XIII regnante domno nostro Karolo rege. (Revendication immobilière... Enquête sur lieux... Loi des Wisigoths. An. 852, 10 septembre [2].)

Le second système, qui s'est maintenu à côté du premier jusqu'au XVIe siècle dans des documents écrits en latin [3], se trouve-t-il dans quelque document français? Nous l'ignorons. Dans les limites de notre lecture nous n'avons rencontré que l'autre dans les recueils de chartes francaises du XIIIe siècle que nous avons examinés et dans les documents postérieurs, et c'est celui qui, dans les livres et les écrits de toute nature, s'est perpétué chez nous jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Il est probable que c'est aussi celui qui dès les premiers temps du français a été employé dans la vie courante : l'autre semble trop compliqué en comparaison pour avoir pu lutter avec quelques chances de succès.

Il est du reste douteux que, dans l'usage quotidien et pendant longtemps, on se soit beaucoup servi des quantièmes, si nous entendons par là la mention du mois précédé d'un adjectif ordinal indiquant le rang du jour dont il s'agit dans la série ininterrompue des jours de ce mois. Les œuvres purement littéraires ne sauraient nous donner sur ce point des renseignements bien précis. Dans un poème narratif en octosyllabes, par exemple, il y a peu d'occasion et très peu de nécessité de faire entrer en un vers si court la mention assez encombrante d'une date développée. Il est vrai que le Roman en prose de *Lancelot* peut venir à notre secours ici : « Le *Lancelot*, nous dit Ferdinand Lot dans l'étude qu'il a consacrée à ce roman [4], a la prétention, non seulement de retracer la biographie de son héros et de ses compagnons, mais de la présenter sous forme

1. M. Thévenin, *Textes relatifs aux institutions privées et publiques aux époques mérovingienne et carolingienne. Institutions privées*, 1887, p. 128, n° 93.

2. *Id.*, p. 120, n° 88. La plupart du temps, dans ce cas, le jour du mois est indiqué, par rapport aux calendes, nones et ides, par le chiffre romain. Mais l'interprétation n'en est pas douteuse.

3. A. Giry, *ouvr. cité*, p. 132.

4. *Étude sur le Lancelot en prose*, 1918, p. 29.

de *chronique*. On y signale avec minutie le jour où tel ou tel fait se produit. On suit les personnages principaux presque jour par jour, heure par heure. Les exemples sont innombrables ». Et F. Lot étudie dans un long chapitre ce curieux « procédé chronologique ». Or il est remarquable que dans cette multitude d'indications il n'y en ait pas une qui nous fournisse un quantième au sens où nous venons de définir ce mot [1]. Dira-t-on que, dans une chronologie qui, toute rigoureuse qu'elle soit, n'encadre pourtant que des récits de pure fantaisie, on n'a pas le droit de s'étonner d'une latitude de cet ordre ? Ce serait une erreur. Le roman de *Lancelot* se comporte à l'égard des dates exactement comme les autres écrits du XIIIe siècle. Consultons en effet les chartes ou autres documents d'allure technique où on peut s'attendre à trouver des dates, interrogeons les chroniques ou les histoires qui sont soumises à la même obligation. Il semble bien que partout nous entendions le même son de cloche.

Dans les 60 chartes de Tournai publiées par Armand d'Herbomez une seule donne le quantième :

Et si furent les parties a cest esprit livrer, en l'an de l'Incarnation m. cc. et xij., *au tresime ior d'Octembre*, par j. deluns. (p. 4, II.)

Dans les 80 chartes reproduites par la grammaire Schwan-Behrens il n'y en a également qu'un seul exemple celui d'une charte anglo-normande du dernier quart du XIIIe siècle :

Done a Bernecestre *le secunde jour de Ianuer*. Lan du Rey Edward fiuz au Rey Henri quatorzime. (p. 93, LXXX.)

Pas un seul quantième dans les documents bourguignons publiés dans la *Romania* par E. Philipon. Aucun dans la *Chronique* de Villehardouin, non plus que chez Robert de Clari. Pas davantage au début du XIVe siècle, chez Joinville.

Les *Miracles de Saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus [2]

1. De même dans la *Queste del Saint Graal*, éd. Pauphilet, 1923 ; bien que, comme l'a montré A. Pauphilet dans son *Étude sur la Queste del Saint Graal*, 1921, p. 167, il s'y agisse plutôt de « l'état des âmes » que du « vain compte des journées », il n'y en a pas moins un « Calendrier de la Queste », p. 163 et suiv., où sont mentionnés bien des fois des jours de la semaine et des fêtes de l'Église, mais jamais de quantième.

2. Éd. Fay, 1932.

nous offrent un témoignage très semblable. Que ces récits aient été rédigés directement en français ou qu'ils traduisent un texte latin reproduisant les dépositions des témoins devant les enquêteurs du procès de canonisation, il est certain que la langue en a un tour aisé et familier et qu'on croit entendre les témoins eux-mêmes rapportant longuement et pieusement tous les détails de la maladie et du miracle. Le rédacteur a pu introduire une certaine correction grammaticale, mais il nous a redonné l'accent et l'allure des dépositions recueillies. Or, si les indications de date abondent, comme il est naturel dans une enquête officielle qui porte sur des séries de petits faits dont chacun a son importance, en général dans ces 65 miracles le quantième n'est pas indiqué : il n'apparaît que dans trois miracles [1], mais dans chacun de ces cas la date est celle du jour de la déposition, et il est clair que cette indication est le fait du notaire qui a enregistré les témoignages : les témoins n'y sont pour rien. Ces gens, de simples artisans pour la plupart, se bornent à marquer le jour de la semaine, ajoutent souvent la mention du mois, et, quand ils veulent préciser, se réfèrent à une circonstance de la vie au jour le jour de la communauté ou le plus souvent à une fête religieuse ou parfois aux deux. Ainsi :

Et en un jour de dyemenche huit anz furent passez en l'esté de cel an que l'inquisicion de cest miracle fu fete, entre la feste mon seigneur saint Jehan et le mois d'aoust, el tens que l'en seut les blez soier... il menerent le dit enfant a Saint Denis. (p. 76, XXII.)

Le chevalier Robert de Clari ne date pas autrement :

Li Venicien et li pelerin se singlerent tant qu'il vinrent a Jadres la nuit de le feste saint Martin. (p. 13, XIV.)

---

1. P. 49, XIV, « eu vinteseptime jour de juing en un jour de vendredi » : c'est le jour de l'enquête, le miracle a eu lieu deux jours auparavant. — P. 87, XXVIII, « un jour de samedi eu quint jour de setembre » ; p. 88, XXVIII, « a un jour de mecredi le novieme jour de setembre » : la première date se rapporte au jour du miracle, la seconde est celle de l'enquête. — P. 144, XLVII, « el jour de mardi le tresieme jour de octouvre » : moins clair que dans les cas précédents, mais il semble bien que ce soit aussi le jour de l'enquête.

Un grand baron comme Villehardouin date comme le simple chevalier .

Lors coronerent a emperor Henri lo frere l'empereor Baudoin le diemenche aprés la feste madame sainte Marie en aost. (T. II, p. 254, § 441 [1].)

Il n'est pas rare, notons-le maintenant, que dans le *Lancelot* aussi un jour du mois soit indiqué avec précision, mais c'est toujours par rapport à une fête religieuse. De même chez Joinville.

Les chartes de Tournai se bornent la plupart du temps à indiquer le mois, mais si elles précisent, c'est, en dehors de l'unique exemple que nous avons cité ci-dessus, par un recours à la mention d'une fête religieuse :

L'an de l'Incarnation nostre Signeur Jhesu Crist m. et cc. et xxviij, el mois de decembre. Ce fu fait le nujt Sainte Lucie. (p. 22, XXIII.)

Il en est de même dans les chartes de la Grammaire Schwan-Behrens, qui viennent de tous les points du domaine linguistique français. Sur 80 chartes, 45, c'est-à-dire plus de la moitié, donnent l'indication précise du jour du mois, mais, sauf l'unique exception que nous avons rapportée, c'est toujours par une référence à une fête de l'Église ou encore à l'introït de la messe du jour :

Ce fust doné le mardi aprés le dymesne que l'en chanta Letare Jerusalem. En l'an de grace mil dous cenz quatre viinz e quatorze. (p. 84 LXXII.) [Ille et Vilaine.]

De tout ce qui précède on peut conclure, croyons-nous, qu'en dehors des chancelleries et des greffes la notion du quantième, telle que nous l'entendons, est à peine entrée dans l'usage courant. Grand seigneur et peuple, barons et artisans connaissent surtout les jours de la semaine et les mois, mais pour une désignation plus précise se règlent sur le calendrier des fêtes de l'Église. Même encore aujourd'hui, après tant de siècles, la mention de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint éveille aussitôt en nous une image singulièrement

1. De même t. I, p. 122, § 119, p. 132, § 132. Il arrive même que Villehardouin se borne à indiquer le jour de la semaine : « Ensi lor dura cil perils et cil travaus pres de .x. jorz, tant que *un joesdi matin* fu lor assaus atornez. » (T. I, p. 170, § 170.)

nette [1]. Le moyen âge s'était habitué en outre à remplir les intervalles par rapport à ces dates maîtresses, ou par rapport aux fêtes des saints dont quelques-unes seulement nous sont restées familières (la Saint-Martin, par exemple, du moins dans les campagnes). Les clercs aussi en bien des cas suivaient la pratique courante, mais, quand on trouve la mention des quantièmes, c'est chez eux qu'on la rencontre. Ils ont bien l'air d'en avoir développé peu à peu l'usage, d'abord parmi eux, puis autour d'eux, de même que, comme nous l'avons vu, ils ont appris à leurs contemporains à se servir du millésime.

Nous savons l'idée qu'ils se sont faites du « milliaire » et comment cette idée a amené en français, contrairement à l'usage latin, l'emploi du cardinal au lieu de l'ordinal. Comment ont-ils regardé le quantième ? Et pourrions-nous dès le haut moyen âge voir poindre chez eux cette transformation qui nous a fait passer du « dixième de juin » au « dix juin » ? Nous croyons en effet avoir noté des traces de cette substitution bien des siècles avant celui de Louis XIV. « A l'époque mérovingienne, nous dit A. Giry, les actes royaux sont généralement datés des kalendes et en rétrogradant, pour la seconde partie du mois ; mais au lieu du compte d'après les nones et les ides, on trouve d'ordinaire le chiffre du quantième d'après notre manière de compter, annoncé par une formule barbare, qui se rencontre déjà dans quelques inscriptions antérieures, par exemple : *Datum quod ficit mensis januarius dies VI.* » (*Ouvr. cité*, p. 133.) Voici un exemple de cette formule que nous empruntons à une charte reproduite dans le Recueil Thévenin et datée par l'éditeur de 572 :

Actum Soliaco... in anno XI regni domni Theodorici gloriosi regis, quod fecit praesens mensis Octobris Dies XII. (p. 63, n° 53.)

Une pièce du formulaire de Tours, de date plus récente (milieu du VIIIe siècle) et reproduite dans le même recueil, nous laisse mieux voir le rôle de relatif neutre ou de conjonction que joue *quod* dans cette curieuse expression : « Veniens ille die illo, quod fecit mensis ille dies tantos... » (p. 30, n° 25.) Ail-

1. Il y a une soixantaine d'années il était d'usage au petit lycée de Saint-Rambert (Lyon), et probablement ailleurs, d'indiquer pour le jour de la rentrée des vacances de Pâques « le lundi de Quasimodo ».

leurs, au lieu de *quod*, on trouve *ubi, quo, quando* [1]. Le nom du mois, ainsi que le mot *mensis* lui-même, apparaissent souvent, dans ces formules, sous une forme abrégée *m. iun.*, *mens. nov.* ; mais A. Giry explique comment il convient de résoudre ces abréviations et d'entendre ces phrases : « Les formules les plus fréquentes des textes épigraphiques sont *quo* ou *ubi facit mensis N. dies tot*, variantes qui montrent qu'il faut traduire par « quand tel mois a tant de jours » et mettre en conséquence le nom du mois au nominatif, et non pas : « ce qui fait tant de jours de tel mois. » (p. 133, n. 1.) Est-ce qu'il n'y a pas là un tour de phrase qui nous en rappelle d'autres que nous avons vus plus haut, alors que nous examinions la façon dont on indiquait l'année ? « Quand tel mois a tant de jours » a bien l'air de faire un pendant exact à « Quant ceste conissance fu faite, si avoit li incarnations mil ans et cc et xvi » d'un greffe de Tournai. L'âge du mois n'est pas plus étonnant que l'âge de l'Incarnation, et il nous paraît assuré que, dans certains milieux de clercs et dès une haute époque, le quantième, lui aussi, est apparu non pas comme une unité particulière prise dans une série ordonnée et ascendante d'unités, mais comme une agrégation d'unités, une somme qui s'accroît régulièrement sans jamais perdre son caractère de multiplicité. Ce n'est donc pas un rang qu'on désigne par là, mais un total. Par conséquent, c'est le cardinal qui convenait et non plus l'ordinal.

La ressemblance est si frappante entre cette conception du quantième et celle que nous avons cru démêler dans l'histoire du millésime qu'on ne peut pas supposer que les deux mouvements soient restés indépendants l'un de l'autre. Lequel a commencé ? Les dates semblent témoigner que c'est le quantième qui a pris les devants. Toutefois dès une époque antérieure à celle où s'est répandu l'usage de compter les années à partir de l'Incarnation, on datait les documents par rapport à l'avènement au trône du souverain du pays, et, si en général on avait recours au nombre ordinal pour indiquer de cette façon l'année en cours (in anno xi regni domni Theodorici), on pouvait aussi

1. H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, t. I, 1889, p. 822. A la même page, note 5, voir plusieurs exemples de la formule en question.

à cet effet mentionner le nombre d'années qui s'étaient écoulées depuis l'avènement du roi. C'est au moins ce que laissent entendre deux chartes du recueil Thévenin :

Die jovis, in mense aprilio, *in annos XV* rengnante Karlo rege. (p. 246, nº 178.) [A. 912.]

Die sabato, in mense jenoario, *annos XXVIII* regnante Ludovico imperatore. (p. 247, nº 179.) [A. 928.]

Ces deux chartes sont du premier tiers du Xe siècle mais il n'est pas impossible qu'elles attestent une pratique déjà ancienne. Quoi qu'il en soit et de quelque côté qu'il faille chercher le point de départ, l'idée qui est à l'origine de ces deux courants parallèles est la même, et il est peu probable qu'à un moment ou à l'autre, ils ne se soient pas rejoints pour se renforcer l'un l'autre. C'est ce qui nous importe ici.

A ce point, pourtant, une difficulté nous arrête. Pour retracer l'histoire sommaire du millésime nous n'avons mentionné les textes latins que pour en marquer l'opposition aux textes français : c'est à ceux-ci que nous nous sommes tenus quand il s'est agi de retrouver les hésitations et les tâtonnements par lesquels on est arrivé à la formule définitive du millésime, qui est atteinte depuis le XIVe siècle et n'a pas varié depuis. Ainsi nous ne sommes pas sortis du français, et la courbe que nous avons établie est visible sur tout son parcours. Pour le quantième, nous avons relevé, il est vrai, un procédé analogue à celui qui a servi à indiquer le milliaire, mais nous ne l'avons observé que dans des textes fort anciens, à un moment où il n'y avait pas encore de français. Et ce procédé ne semble pas avoir duré. « On trouve cette formule employée encore, dit A. Giry, jusqu'au commencement du IXe siècle, dans quelques diplômes de Charlemagne. » (*Ouvr. cité*, p. 133.) C'est donc l'époque où elle va disparaître. Si on réfléchit qu'il faut aller ensuite jusqu'au XVIIe siècle pour rencontrer en français des témoignages nets de la substitution du cardinal à l'ordinal dans la désignation du quantième, on se demandera s'il est bien prudent d'établir une liaison du latin au français et entre des faits qui sont ainsi séparés par un intervalle de huit siècles. Pour rendre cette thèse vraisemblable il faudrait découvrir au moins quelques étapes intermédiaires.

Nous croyons avoir retrouvé quelques-unes de ces étapes,

comme nous le verrons dans un instant. Pour le moment, notons que l'indication du quantième, rare encore au XIIIe siècle, dans les textes français, y devient courante au XIVe siècle. Qu'on examine les enquêtes et procès de cette époque publiés par F. Guilhermoz d'après une série de registres du Parlement de Paris [1]. Lettres, arrêts, jugés sont en majorité rédigés en latin et bien qu'on puisse y dater encore par une référence au calendrier liturgique (die Jovis post Quasimodo anno quinto decimo — 3 avril 1315 — p. 382, V), c'est l'emploi du quantième qui y domine, et de beaucoup. Il en est de même dans ceux de ces documents, assez nombreux malgré tout, que les mêmes clercs, ou des clercs du même milieu, ont rédigé en français. Il y a des renvois au lendemain de la Tiphaine (p. 589, CCXLI A, 26 novembre 1375) ou autres solennités de l'année religieuse, les dates sont parfois données en latin, mais enfin le type le plus fréquent est le suivant : « Escript souz le signet du Parlement le .XXIIIIe jour de novembre l'an .III. » (p. 504, CLVI B.) Le rédacteur de la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* [2] combine très souvent encore, surtout quand il s'agit d'une célébration solennelle ou d'une naissance princière, les deux systèmes : « L'an de grace mil CCCLX et quatre, le dymenche jour de la Trinité, qui fu le XIXe jour du mois de may, furent le dit roy Charles et madame Jehanne de Bourbon, sa femme, sacrez à Reims. » (t. II, p. 1.) Mais souvent aussi il s'en tient au quantième : « Le merquedy, XIIe jour de septembre ensuyvant, de nuit, le dit duc de Bourgoingne qui, dès le XXIIIe jour d'aoust precedent avoit esté logié sur le mont de Tourneham..... s'en ala à Hedin. » (II, 135.) Froissart fait de même.

Dans tous ces livres et documents et d'autres qu'on pourrait citer, le quantième est exprimé par l'ordinal. On semble avoir tourné le dos définitivement à cette pratique des clercs mérovingiens et carolingiens que nous avons tenté d'expliquer plus haut. Pourquoi n'a-t-elle pas réussi à s'imposer de prime abord en tous lieux comme le même procédé l'a fait assez rapidement

1. *Enquêtes et procès. Étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle*, 1892.

2. Éd. Delachenal, t. II (1364-1380), 1916.

dans le domaine du millésime ? C'est qu'ici, en matière de quantième, l'urgence n'est plus la même. Il n'est pas facile de disposer 1 100 à 1 200 années de 365 jours, ou même 900 ou 1 000, dans un ordre qui détache chaque année de la précédente ou de la suivante et sépare nettement chacune d'elles du bloc de celles qui l'ont précédée, quand de cette masse d'années, seules les toutes dernières, 30 ou 40 ou 50, un peu plus un peu moins, émergent pour chaque individu de la pénombre, ou pour mieux dire à cette époque, de la nuit du passé. Mais quoi de plus aisé que cette sorte d'analyse quand on n'a à compter qu'avec un petit nombre de journées de 24 heures — 31 au maximum — et qu'on en est à peine sorti ? L'influence si puissante du latin a donc eu beau jeu pour ramener à l'ordinal les fonctionnaires des chancelleries et les clercs des greffes qui s'en étaient écartés un moment.

Tous, il est temps de le dire, n'ont pas suivi ce mouvement. Voici trois « lettres de baillie », l'une de la fin du XIVe siècle, les deux autres de la première moitié du XVe siècle, où le quantième n'est pas indiqué du tout selon l'usage latin :

Ce fu fait l'an de gr. mil trois cens quatre vins et onze, *ou mois d'avrilz, sept jours*. (Baillage de Senlis.)

Ce fu fait l'an de grace mil cccc et vingt-cinq, *ou mois de novembre, vint huit jours*. (Comté de Clermont en Beauvaisis.)

Ce fu fait *unze jours au mois de décembre*, l'an mil cccc quarante huit. (Prévôté de Pontpoint [1].)

N'est-ce pas la formule carolingienne, légèrement modifiée ou abrégée, qui reparaît ? Car on ne saurait attribuer au hasard une pareille coïncidence, surtout si l'on fait réflexion que cette formule du XIVe et du XVe siècle annonce celle du XVIIIe, c'est-à-dire la nôtre, et qu'il faudrait encore admettre ici un second hasard, aussi étrange que le premier. N'est-il pas plus vraisemblable que nous tenons là trois anneaux d'une même chaîne, quelle que soit la distance qui sépare le premier du second et le second du troisième ? Il en résulte que la réaction dans le

1. L.-Carolus Barré, *L'ordonnance de Philippe le Hardi et l'organisation de la juridiction gracieuse*, dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XCVI, 1935, p. 5. Les trois formules que nous citons sont la 1re, p. 23 (Continuation de la note 5 de la p. 22), la 2e, p. 38, la 3e, p. 22, n. 3.

sens latin que nous avons supposée a bien réellement existé, mais qu'elle n'a pas fait partout table rase du passé. Çà et là il a subsisté des îlots de résistance.

Voici dans des lettres de rémission deux autres textes qui nous apportent le même témoignage, le premier datant de 1403, le second postérieur d'environ un quart de siècle :

Le lundi, *vint et deux jours d'octobre derrenierement passé*, le dit Philippe de Villiers... ce jour avoit disné à Lusarches. (*Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 48 [1].)

Environ le point du jour, *trois jours de ce present mois de juillet*. (*Paris pendant la domination anglaise*, p. 111 [2].)

Ainsi cette manière de dater n'était pas confinée à quelques baillages ou prévôtés de la région de Senlis et de Clermont ; on voit qu'elle était connue, sinon employée fréquemment, même à la chancellerie royale. Le Bourgeois de Paris, qui nous a laissé un tableau si intéressant de la vie au jour le jour de la capitale durant la domination anglaise, ne l'ignorait pas non plus :

Item, *environ sept ou huit jours en mars* fut Saine si cruelle à Paris que ung moulle de bache valloit IX ou X solz parisis. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 60 [3].)

On peut juger par ce passage que l'usage en question était répandu même en dehors des greffes et des chancelleries. Cela devient plus évident encore quand on observe que Froissart lui-même l'a connu et pratiqué à l'occasion :

En ce temps, trespassa de ce siècle li gentils contes Guillaume de Haynau, *sept jours ou mois de juing*, l'an de grasce mil trois cens trente sept. (*Chroniques*, t. I, p. 131, 223 [4].)

Et arrivèrent à Calais le vint et troisime jour dou mois d'apvril, l'an mille trois cens quatre vins et trois... Et furent là jusques à *quatre jours en mai*, atendans leur mareschal. (*Id.*, t. XI, p. 91 155 [5].)

1. Publiées par L. Douët d'Arcq, t. II, 1864.

2. A. Longnon, *Documents extraits des registres de la Chancellerie de France*. 1878.

3. Éd. Tuetey, 1881.

4. Éd. Luce, 1869. Voir les variantes : les mss. A de 23 à 29 ont ici « le sixième jour de juing », mais le ms. de Rome donne « vingt jours ou mois de jun, le jour de la Pentecoste », p. 397.

5. Éd. Raynaud, 1899. Voir les variantes : ms. B 20 « au .IIIIe de », mais ms. A 2 « a .VIII. jours ou mois de », p. 354.

Ce sont là les seuls exemples que nous ayons rencontrés au XIVe et au XVe siècle. Et il est à croire qu'une lecture plus étendue que la nôtre en ferait surgir d'autres. Il reste que malgré tout ils constituent alors une exception et que ce petit nombre de témoignages à cette époque est surprenant, quand il s'agit d'un mouvement qui devait un jour triompher dans toute l'étendue du pays et pénétrer dans tous les styles et toutes les variétés de la langue. La raison en est probablement que cette manière de dater était considérée comme familière, qu'on s'en servait sans scrupule dans la conversation, mais qu'en écrivant on s'en tenait à la tradition héritée du latin, à laquelle on s'attacha de plus en plus à mesure que l'esprit de la Renaissance s'affirma davantage. Près de deux siècles plus tard, Vaugelas, parlant d'expressions comme « chapitre neuf », « Henri quatre », avoue que « le grand usage semble en quelque façon » les « autoriser », mais il n'en proteste pas moins : « Quelle grammaire », s'écrie-t-il, « et quel mesnage de syllabes est cela ! » [1] Né un siècle plus tôt avec les mêmes goûts et le même amour de la bonne langue, il nous paraît probable qu'il ne se fût pas exprimé autrement.

Nous disons un siècle plus tôt, c'est-à-dire vers 1530 environ, car en 1450, point extrême où nous aient amenés les plus récents de nos exemples, il y a encore un progrès à accomplir. Nous ne tenons pas encore la formule moderne, qui ne sera acquise vraisemblablement qu'au cours du XVIe siècle [1]. Comment de « quatre jours en mai » en est-on venu à dire « le quatre mai » ? Notons d'abord que, dans les huit exemples cités plus haut, on distingue deux groupes : tantôt la locution qui comprend le mot *jour* précédé d'un chiffre cardinal est rattachée au substantif *mois* par la préposition *en* (ou bien *ou*), tantôt elle y est rattachée par la préposition *de*. Ce dernier tour est celui des deux exemples qui proviennent de la chancellerie royale, et ce n'est sans doute pas un hasard qu'il nous ramène ainsi à Paris. C'est de là, comme il est naturel, que partira le développement postérieur. La contexture de ce tour marque une nette avance sur celle de l'autre groupe. La préposition *en* (au mo-

1. Éd. Streicher, p. 124. Les *Remarques* de Vaugelas sont de 1647, mais il les avait depuis longtemps en portefeuille : voir la préface de l'éditeur, p. XLVIII.

ment où nous sommes) a un sens local très accentué : elle ne nous laisse pas oublier que le mot *mois* forme un cadre où évolue un total très distinct de ce cadre : aussi le mot *mois* pourra-t-il se placer soit après soit avant l'indication du nombre des jours. Remplaçons *en* par *de* (et c'est une substitution dont le français offre de nombreux exemples), le sens local s'efface, le nom du mois se soude plus étroitement au reste de la formule : l'ensemble en devient plus abstrait, il sera désormais possible d'alléger et d'abréger cet ensemble sans toucher au sens, qui ne dépend plus de la présence de tel ou tel élément particulier : de « vingt et deux jours d'octobre » on passera sans effort et même sans s'en douter à « vingt-deux d'octobre » [1]. C'est ainsi que de « dixième jour de janvier », formule primitive et longtemps constante, on est passé à « dixième de janvier ». Un pas de plus, et « vingt-deux d'octobre » devient « vingt-deux octobre », comme « dixième de janvier » a mené à « dixième janvier », et « dixième janvier », si on y fait attention, offre une alliance de mots aussi singulière que « dix janvier ». En bonne logique ni « dixième » ni « dix » ne peuvent qualifier « janvier » sans conduire à une absurdité. Il est clair que le substantif vraiment qualifié — à savoir le mot « jour » — a été sous-entendu à l'origine et que peu à peu, d'un côté comme de l'autre, on l'a oublié. Nous avons noté le même phénomène dans la désignation du milliaire, où le mot « ans », sous-entendu pendant quelque temps, a fini par disparaître sans laisser de trace [2].

1. Dans la traduction des Chroniques de Jean Cairon, publiée en 1559 à Lyon, chez Pierre Michel, on lit, p. 278 v° : « *Le trois de septembre* audict an... ».

2. Le latin a connu dans la manière de désigner le jour du mois des simplifications et des illogismes analogues. *Die tertio ante Kalendas Januarias* devient *tertio Kalendas Januarias* ; *ante diem tertium Kalendas*, où *ante* va retomber sur *Kalendas*, est une formule aussi surprenante que peut l'être en français « le 29 décembre ». D'autre part, les greffiers français du XIVe siècle, qui expriment en latin le jour de la semaine par *die* accompagné du génitif, *die Martis ante Cineres* (P. Guilhermoz, *ouvr. cité*, 380, 11), suppriment facilement le mot *die*, ce qui laisse le génitif en l'air : *Martis* .X. die Marcii (549) *Lune* post Quasimodo (359), *Mercurii* post inventionem sancte Crucis (364). Il n'y a là sans doute qu'un usage de scribes, mais il n'en montre pas moins une tendance de la langue.

Dernier progrès, qui du reste chronologiquement a pu coïncider avec l'une ou l'autre des étapes précédentes : le cardinal étant désormais employé dans le sens de l'ordinal, il va lui emprunter l'article défini, qui au XVIe siècle et depuis longtemps déjà, accompagne nécessairement l'adjectif ordinal [1]. C'est d'une façon analogue que, bien plus tard, des tours de phrase comme « nous sommes *le* 4 août » entraîneront « *le* combien sommes-nous ? » [2].

Ici encore il y aurait profit à jeter un coup d'œil sur les langues voisines, car si, dans la désignation du quantième, l'anglais et l'allemand ont conservé l'emploi de l'ordinal, l'italien et l'espagnol ont abouti comme le français à se servir du cardinal. Y sont-ils arrivés par la même route ? Nous nous contenterons de citer deux exemples qui rendent la chose probable, au moins pour l'espagnol. Le premier est de 1230, le second de 1367 ; ils sont donc antérieurs aux premiers exemples français que nous ayons pu citer :

Facta carta, *IIII dias andados de julio*, era MCCLX octava. (Charte de l'Abbaye de Silos [3].)

Sabato *tres dias del mes de abril* llegamos cerca de Najara (écrit le roi don Pèdre dans une lettre datée du 15 avril suivant et adressée aux habitants de Murcie [4]).

IV

L'heure.

Si de la désignation du quantième nous passons à celle des heures, nous allons retrouver là aussi le nombre cardinal. Mais en ce nouveau domaine il s'est établi presque d'emblée et sans difficulté. Il est bien vrai que le latin, ici comme dans les cas précédents, employait l'ordinal :

Litteras scripsi *hora decima* Cerialibus statim ut tuas legeram. (Cicéron,

1. Sauf en général quand l'adjectif est attribut. Sur le cas de *Charles cinquième*, voir plus loin, p. 196-198.

2. Voir L. Foulet, dans *Studies in French Language and Mediaeval Literature Presented to Professor Mildred K. Pope*, 1939, p. 103-114.

3. A. Zauner, *Altspanisches Elementarbuch*, 1908, p. 159.

4. Citée par S. Luce dans son édition des *Chroniques* de Froissart, t. VII, 1878, p. XVII, n. 5. — Sur tout le chap. III voir Karin Ringenson, p. 123-28.

Att. II, 12.) « Je t'écris cette lettre à la 10e heure, le jour des Céréalia, aussitôt après avoir lu les tiennes [1]. »

Post horam quartam molesti ceteri non sunt. (Cicéron, *Att.* II, 14) : « A partir de la quatrième heure, le commun des gens de Formies n'est pas gênant [2]. »

Toutefois la vie journalière des gens du moyen âge s'est réglée pendant longtemps d'après un système, connu également des Romains, qui ne faisait appel à aucun chiffre pour désigner les heures. Le jour était partagé en périodes plus ou moins longues suivant les saisons de l'année et le début de chacune de ces périodes était indiqué par les mots *prime*, *tierce*, *midi*, *none*, *vêpre*. Tout ceci est fort connu et nous n'y insistons pas. Le système était compliqué et ne permettait qu'une exactitude très approchée. Si les gens du XIIe et du XIIIe siècle semblent s'en être très bien accommodés, il n'en est pas moins vrai que, quand le perfectionnement des horloges permit dès la seconde moitié du XIVe siècle d'avoir recours à une méthode plus exacte et plus commode, on la préféra très vite à l'autre. Froissart est un bon témoin de cette transformation. Dans le premier livre de ses *Chroniques* il semble ne connaître que les anciennes désignations ; mais dès le second livre et sans jamais renoncer complètement à se servir des appellations traditionnelles, il compte par heures de préférence. Au XVIe siècle, *prime*, *tierce*, *none* disparaissent. Il ne reste plus que les heures, comptées à partir de minuit de une jusqu'à douze pour le matin, et à partir de midi de une à douze également pour le soir.

On aurait pu recourir à l'adjectif ordinal pour cette numération. On ne paraît pas y avoir songé un instant. Faut-il voir là une conséquence de l'attitude qu'avait prise la langue à l'égard de l'année et du quantième ? Depuis des siècles, nous le savons, l'« an de l'incarnation » était la somme des années écoulées depuis la naissance du Christ. Pareillement les jours du mois se comptaient à partir du premier, d'ensemble, sous forme de total, et cela peut-être depuis plusieurs siècles également, tout au moins dans la langue de la conversation. Le compte de

1. *Correspondance de Cicéron*, éd. Constans, t. I, 1934, p. 234. Traduction de l'éditeur.

2. *Id.*, p. 238. Traduction de l'éditeur.

l'heure a-t-il suivi dans la même voie, sur l'analogie des deux autres ? Ce n'est pas impossible, et de toute façon l'exemple de l'année et du quantième a dû contribuer pour une part à ce résultat. Mais il faut noter que l'anglais et l'allemand, qui sont d'accord avec le français pour la désignation des années, indiquent au contraire le quantième par l'ordinal et que pourtant ils comptent les heures comme le français. Aussi serions-nous enclins à attacher plus d'importance à une autre cause possible. L'heure présente des périodes si courtes de la durée que nous avons peine à décomposer le rythme pressé de leur mouvement : c'est comme une série d'éclairs, diversement colorés certes, mais qui se suivent en succession si rapide que ce qui nous en reste, c'est l'impression d'une multiplicité plutôt que d'un progrès régulier d'une unité à l'autre. C'est probablement pourquoi, sans qu'on eût besoin de rapprocher spécialement leur cas de celui des années et du quantième, on fut amené, par des considérations au fond analogues, à leur appliquer le même ordre de mesure, c'est-à-dire à les traiter comme de pures quantités. Au lieu de parler de la « neuvième heure », on se mit dès le début à dire : « neuf heures ».

Quelques témoignages ici où là nous montrent qu'on s'est bien rendu compte de la valeur exacte de l'expression. Le plus caractéristique est celui de Rabelais au IVe livre de *Pantagruel* [1] :

« Puis demanda : « *Quantes heures sont* ? — Neuf et davantaige, respondit Epistemon. — C'est, dist Pantagruel, juste heure de disner. » (Chap. LXIV.)

Pourquoi Rabelais a-t-il écarté « Quelle heure est-il ? » courant depuis longtemps en français [2] ? Sans doute parce qu'il y a vu, à juste titre, l'équivalent d'un « quota hora est » latin [3]. Or *quotus* interroge sur le rang, c'est-à-dire sur la qualité, et il appelle un ordinal en réponse. Mais le français s'en tient ici, comme nous venons de le voir, strictement au point de vue de

1. Éd. Moland, p. 467-8.

2. « *Et a quel heure* entra il laiens, font il ? — Il estoit bien tierce de jour, font cil, quant il y entra. » *Lancelot*, éd. Sommer, t. II, 118, 33.

3. « *Hora quota est* ? », Horace, *Satires*, éd. Villeneuve, 1932, II, vi, v. 44.

la quantité. Il serait donc logique de poser la question par un mot qui interroge sur le nombre, et précisément c'est le rôle que joue en ancien français et encore au XVIe siècle le mot *quant*. Mais quel besoin avons-nous d'aller chercher des confirmations dans le passé, alors que la langue d'aujourd'hui nous indique encore si clairement à l'occasion la nature de son procédé ? « Sur les quatre heures », « vers les deux heures », ces pluriels peuvent-ils s'expliquer autrement que comme nous venons de le faire ! Cette idée de pluralité s'impose tellement à nous en ce domaine que bien des gens n'hésitent pas à dire « vers les une heure », « sur le coup des midi ». Et l'italien et l'espagnol, dont le développement a été visiblement parallèle à celui du français, ne disent-ils pas régulièrement l'un « alle tre della sera, a ore quattro » l'autre « son las dos, a las cinco, etc. » ?

Voilà donc l'heure, après l'année et le jour du mois, acquise au nombre cardinal. Il est vrai qu'ici, à ne tenir compte que des indications qui s'expriment par des chiffres il n'y a pas eu rupture d'une tradition latine ininterrompue jusqu'alors et que le développement a eu lieu strictement dans les limites du français. Il n'en est pas moins vrai que, là où bien des siècles auparavant le latin disait « la troisième heure », nous disons depuis le XIVe « trois heures ». C'est donc tout de même une nouvelle étape dans l'histoire des conquêtes du nombre cardinal.

V

Déclin des anciennes appellations ordinales.

Au XVIe siècle l'adjectif ordinal recevra un nouveau coup dont, à vrai dire, la menace pèse sur lui depuis longtemps. Il va perdre quelques-unes de ses formes les plus distinctives. Reportons-nous à la seconde moitié du XIIe siècle et demandons-nous quelles étaient alors les formes des dix premiers nombres ordinaux. Un passage d'*Erec* [1] nous renseigne très précisément : Chrétien disait : premiers, secons, tiers, quarz, quinz, sistes, semes, huitismes, nuesmes, dismes. On voit que chacun de ces mots a une forme particulière. Leur aspect ne permet guère de les rattacher à une même catégorie où ils vien-

1. Éd. Foerster, 1909, v. 1692 et suiv.

draient se ranger comme d'eux-mêmes. Et pourtant c'est à quoi dès cette époque vise la langue, car cette catégorie existe dans l'esprit des gens, et elle cherchera de plus en plus à se manifester dans le costume des mots. Dès le premier quart du siècle suivant on observe un progrès marqué dans ce sens : si le *Lancelot* dit en un passage [1] : premiers, secons, tiers, quars, quins, sistes, setismes, witismes, noeuismes, dismes, ce qui, sauf *setimes* au lieu de *semes*, ne nous éloigne guère de Chrétien, il nous offre ailleurs [2] une série assez différente : premier, autre, tiers, quars, quins, *sisimes*, septismes, witismes, neuismes, *disimes*. Ainsi à partir de *sisime* commence un système, qui du reste ne comprend pas seulement les ordinaux de six, sept, huit, neuf et dix, mais s'étend à toute la numération ordinale, onzime, douzime, quinzime, vintisme, quarantisme, etc. C'est donc le suffixe *i(s)me* qui marque la catégorie des ordinaux. Il n'est pas le seul en possession du champ. A côté de *i(s)me* on rencontre *e(s)me*, plus rarement *ie(s)me*, et c'est ce dernier qui va triompher définitivement au XVe siècle [3]. Ce qui nous intéresse ici, c'est que, dès le début du XIIIe siècle au moins, la catégorie ordinale est définitivement constituée en un système qui laisse apparaître de prime face l'étroite parenté des adjectifs qui la composent.

Mais les cinq premiers nombres restent en dehors du système. Si nous laissons de côté pour le moment *premier* qui pose un problème spécial, les quatre autres *second*, *tiers*, *quart* et *quint* conservent leur forme traditionnelle qui remonte directement au latin et en fait des unités non seulement distinctes du reste de la série, mais différentes entre elles [4]. Nous avons déjà noté que c'est l'emploi fréquent de ces premiers mots qui les a maintenus. Et le fait qu'au lieu de n'apparaître que

1. Éd. Sommer, I, 154, 18 et suiv.

2. Id., II, 266, 11 et suiv.

3. Sur l'histoire des formes de l'adjectif ordinal en français, voir Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. II, 1903, § 493; J. Gilliéron, *Pathologie et Thérapeutique verbales*, 1921, p. 70-88 et 93-111; et en dernier lieu P. Fouché, *La terminaison ordinale*, dans *Le français moderne*, 1942, p. 11.

4. En latin, toutes les formes de l'adjectif ordinal, y compris les 5 premières sont unies entre elles par l'identité de leur terminaison en *-us*.

comme des numéros dans une série ils ont tous une physionomie distincte, leur confère comme une sorte d'individualité qui contribuera puissamment à leur maintien. *Tiers* et *quart* se présenteront comme des termes aussi nets et tranchés et presque aussi familiers que *trois* et *quatre*. Pourtant quand on pense à la masse des autres nombres ordinaux, même à ne retenir que ceux qui sont non seulement possibles mais réellement employés, on voit qu'il faudra aux cinq premiers une extraordinaire force de résistance pour ne pas céder à une poussée aussi vigoureuse. On peut prévoir en tout cas qu'il y aura lutte et qu'elle pourra devenir âpre : d'un côté le « système » fortement organisé et doué par là-même d'un grand pouvoir d'attraction, de l'autre trois ou quatre individus qui voudraient bien ne pas se laisser embrigader. C'est une situation semblable à celle que nous offre la conjugaison. Là l'évolution phonétique a également abouti à une poussière de verbes et à l'intérieur de chaque verbe à une poussière de formes. La langue aura un dur labeur à introduire dans cette multiplicité pittoresque mais incommode de l'ordre, de la régularité, une forte unité. Elle y a pourtant réussi. Nous entrevoyons que dans le domaine des nombres elle pourrait bien connaître le même succès, quitte là aussi à y mettre le temps.

Nous connaissons déjà une étape de cette route qui va mener les cardinaux à l'unification totale. Dès le XIVe siècle les emplois de *tiers*, de *quart* et de *quint*, à la manière latine, sans article, ont disparu. Mais voici qu'une de ces formes elles-mêmes donne des signes de faiblesse. *Quint*, moins employé que *tiers* ou *quart*, ne les suit plus que de loin. Chrétien connaît déjà *li cinquimes* (*Erec*, v. 2991). Villehardouin mentionne la *quinte bataille* (t. I, p. 148, § 147, 153), mais parlant de jours il dit *al cinquisme* (II, 246, 33) ou *al cinquiesme* (I, 162, 163, 306, 481). Froissart multiplie les exemples de *cinquisme* (IX, 108, 7 ; III, 184, 25) ou de *cinquieme* (III, 17, 3 ; III, 242 ms. de Rome ; VIII, 52, 17). *Quint* lutte péniblement jusqu'au XVIe siècle, mais sans aucune chance d'échapper à son destin. Meigret l'enregistre encore en 1550, mais ajoute qu'il « n'est guère en usage » [1].

1. *Le tretté de la Grammere francoeze*, éd. Foerster, 1888, p. 54.

Quart, beaucoup plus solide, est cependant atteint à son tour. Le XIVe siècle voit apparaître son remplaçant, *quatrime* ou *quatrieme*. Il est fréquent dans Froissart. A côté de *au quart jour* (XII, 242, 17; 308, 9; 310, 29) on trouve chez lui *au quatrime jour* (III, 56, 7; 74, 13; 94, 1; 380 ms de Rome), *au quatrieme jour* (XII, 73, 1), *la quatrime baniere* (XI, 164, 1, 5) [1]. Et au XIVe et au XVe siècle on ne compte pas les allusions à l'impôt du *quatrième* sur le vin vendu au détail.

De tous les ordinaux primitifs correspondant à 3, 4 et 5, c'est *tiers*, nous l'avons vu, qui était de beaucoup le plus employé et en conséquence c'est lui qui a survécu le plus longtemps. Mais de même que *quatrième* a chassé *quart*, *troisième* apparaîtra un jour pour expulser *tiers*. Le mot est-il déjà connu au XIVe siècle? Probablement, tout au moins dans la seconde moitié du siècle, car si la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* emploie, et souvent, le mot *tiers* (p. ex. t. II, p. 62, 172, 178, 204), on lit à la page 30 du tome II : « le samedi IIIe jour du mois d'avril », qu'il est bien difficile d'interpréter autrement que par « troisième ». Au XVe siècle en tout cas le terme est déjà courant. Il revient plus d'une fois dans le *Journal* de Clément de Fauquembergue [2]; ainsi dans le tome III : « mecredi troizieme jour de septembre » (p. 65, de même p. 79 et 92). Dans le dernier quart du siècle le prédicateur franciscain Olivier Maillard dira bien [3] : « ...six consideracions que devons avoir touchant nostre vie de pechiez : La première ... la seconde ... *la tierce* ... la quatrième ... la cinquième ... la sixième ... » (p. 18, de même p. 16) [4], mais ailleurs, dans un mouvement analogue, il s'écriera : « ... sept choses que l'on doit prescher aux mondains. La première ... la seconde ... *la troisième* ... la quatrième ... » (p. 19) [5]. Nous verrons tout

1. *Chroniques*, t. III, éd. Luce, 1872, — t. XI, éd. Raynaud, 1899, — t. XII, éd. Mirot, 1931.

2. Éd. Tuetey, t. III, 1915.

3. Arthur de la Borderie, *Œuvres françaises d'Olivier Maillard*, 1877.

4. Voir la note d'A. de la Borderie, p. 71 : « Nous avons suivi pour ces noms de nombres l'orthographe de l'édition imprimée; le manuscrit porte *sixime*. »

5. Suite de la note d'A. de la Borderie, p. 71 : « Le manuscrit porte... *troisime* et *quatrime*. »

à l'heure que *tiers*, comme *quart*, disparaît vers la fin du XVIe siècle.

Deuxième, sous la forme *deusime*, est attesté dès le XIVe siècle [1]. On vois quelle importance a ce siècle dans l'histoire du nombre ordinal en français. Toutefois les progrès de *deuxième* seront très lents. Il ne rattrapera *second* qu'au cours du XVIe siècle, et même aujourd'hui il ne l'a pas encore complètement supplanté.

Pourquoi premier *s'est conservé.*

A la différence de *second*, *tiers*, *quart*, et *quint*, qui ont dû s'effacer tout à fait — ou, pour *second*, dans une large mesure — devant des termes nouveaux plus en accord avec le reste du système des ordinaux, *premier* n'a pas été entamé par *unième*. Il est encore aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'il était au XIIe siècle. A ce titre il ne nous intéresse ici qu'autant que nous désirons savoir à quoi il doit cette longévité. Il ne nous semble pas qu'il puisse y avoir doute sur ce point.

C'est *dernier* qui a sauvé *premier*. Ces deux mots de sens opposé mais de fonction analogue, encadrent toute série donnée de nombres ordinaux. S'il y a un premier il y a également un dernier, et de même un dernier suppose un premier. La similitude des désinences fait ressortir l'intimité de cette alliance. Et ce n'est pas par hasard que les deux mots finissent de même. L'ancien *derrain* est devenu *dernier* sous l'influence de *premier*, tandis que *premier* lui-même donnait naissance à un *primerain*, modelé sur *derrain*. Ces quatre mots ont coexisté longtemps, mais *premier* et *dernier* sont finalement restés seuls, étroitement liés par leur forme comme par leur fonction [2]. Cette parenté a été dès l'origine si vivement sentie que pendant plusieurs siècles on a fait de *dernier*, à l'égal de *premier*, et là où c'était possible, un véritable adjectif ordinal. Au XIVe siècle, dans la

1. *Deusime* doit être plus ancien, car comment disait-on « vingt-deuxième » au XIIe et au XIIIe siècle ? Ou s'est-on servi de « vintisme second » ? Sur ce point, voir Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. II, 1903, § 492.

2. Nous avons de même en anglais le couple *first* : *last*, et comme en français, la terminaison de *first* ne lui est commune, dans toute la série des nombres, qu'avec *last*.

désignation du quantième, le jour qui clôt le mois était presque invariablement, nous semble-t-il, appelé non le vingt-huitième, ou le trentième, ou le trente et unième mais « le dernier ». Dans les registres du Parlement déjà cités, les textes latins publiés par P. Guilhermoz portent toujours « die ultima maii » (p. 406, XXXIII), « die ultima junii » (411, XL), « ultima die junii » (494, CXLVIII). D'autres documents rédigés en français présentent le même emploi [1] :

Le darrenier jour de may l'an mil CIII quarante et un. (J. Viard, *La Chambre des Comptes sous le règne de Philippe VI de Valois*, p. 353 [2].)

Le derrenier jour de decembre ledit an CCCLXXII. (Jean Marchand, *Un compte inédit de Bertrand Du Guesclin*, p. 263 ; de même : *derrenier jour de mars*, p. 265 [3].)

Le vendredy derrenier jour dudit mois de may l'an mil CCCLXXX. (*Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, t. II, p. 11 ; de même p. 32, 342.)

Si par exception on indique en pareil cas le chiffre du quantième, on le flanque tout de même du mot *dernier* :

Le jeudi *XXXIe jour et derrenier de décembre*. (Id., t. II, p. 201.)

Au XVe siècle :

Vendredi *dernier jour de septembre*. (*Journal de Clément de Fauquembergue*, t. III, p. 165 ; de même p. 29, 92, 143).

A Bourdeaulx *le dernier jour de mars* l'an de grâce mil ccc soixante et ung et de nostre regne le premier. (J. Calmette et G. Périnelle, *Louis XI et l'Angleterre*, 1930, Pièces justificatives, p. 280; p. 374 et 375).

Au XVIe siècle les exemples ne manquent pas non plus, mais, à mesure qu'on avance vers le XVIIe siècle et qu'on y entre, le chiffre ordinal remplace plus fréquemment le mot *dernier*. Ainsi

1. On a de même, dans les documents publiés par P. Guilhermoz, « die penultima novembris » (375 DI) et « le penultime jour de decembre l'an .XLV » (490 CXLII). Commynes écrit : « Il deceda le samedy penultime d'aoust, mil quatre cens IIIIxx et troys » (*Mémoires*, éd. J. Calmette, t. II, 324). On tendait visiblement à former un couple « second : penultime », qui en fait, sans être aussi courant que « premier : dernier », s'est maintenu assez longtemps dans la langue. Mais là entre les deux éléments du couple il y avait une telle dissimilarité de formes qu'il ne leur a pas été possible de se prêter un appui mutuel qui fût durable.

2. Dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XCIII, 1932, p. 353.

3. Dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, LXXXVIII, 1927, p. 260.

Pasquier : « ... le 29 février. Et le 30. d'avril... (*Recherches de la France*, p. 465 A [1].) Balzac : « A Balzac le 30 septemb. 1636. » (*Lettres familières à M. Chapelain*, p. 24 ; de même p. 276 [2].) Il n'en est pas moins vrai que le même Balzac écrit ailleurs : « le dernier septemb. 1638 (*id.*, p. 141) et que Voiture, dans les deux seules occasions où, d'après sa correspondance, il ait eu à dater une lettre de l'extrême fin de mois, date : « De Bruxelles ce dernier juin 1634 » (p. 146) et « A Turin le dernier septembre 1638 » (p. 216) [3].

Qu'on note ces façons de dater : de même qu'on a eu la suite chronologique « le dixième jour d'octobre », « le dixième d'octobre » et finalement « le dixième octobre », de même se sont succédé « le dernier jour de décembre », « le dernier de décembre » et enfin « le dernier décembre ». Le mot qui indique ainsi un quantième précis est donc devenu franchement un ordinal, car il est certain qu'autrement et en bonne logique « le dernier décembre » devrait signifier « le dernier mois de décembre » et non pas « le dernier jour de décembre ». Nous avons déjà attiré l'attention, à propos des autres ordinaux, sur ce surprenant raccourci. De nos jours, *dernier* a perdu du terrain ici. Nous pouvons dire encore, il va de soi, au cours d'une phrase « le dernier jour de mai », mais qui s'aviserait de mettre en tête d'une lettre : « Paris le dernier mai »? Bien entendu, *dernier* reste un terme indispensable et tant qu'il vivra nous dirons *le premier*.

Fin des adjectifs tiers, quart *et* quint.

Ainsi *premier* reste définitivement maître du champ. Il fait partie de notre vocabulaire journalier. Laissons-le donc de côté et voyons comment ont fini ses trois compagnons du début, *tiers*, *quart* et *quint*. Prenons les *Recherches de la France* d'Étienne Pasquier et voyons ce qu'y deviennent ces débris de l'évolution linguistique. Dans ce gros volume nous n'avons trouvé qu'un seul exemple de *quint*, « Charles le quint » (p. 654 D), pour

1. A Paris, chez Jean Guignard le fils, 1665.
2. A Paris, chez Augustin Courbé, 1659.
3. *Les Œuvres de Monsieur Voiture*, éd. E. Martin de Pinchesne, 6e éd., A Paris, chez Augustin Courbé, 1660.

désigner Charles V, roi de France. Meigret ne nous a pas trompés. Quant à *quart*, il y en a des exemples, mais il faut les chercher. Voici notre récolte, qui est maigre : l'état « de quart President » (p. 67 C), « traduction des quart et sixième livres de Virgile » (662 A), « le Pape Eugene le quart » (849 C). Au contraire, les emplois de *quatrième* abondent : « Philippes quatriéme » (367 C; c'est Philippe le Bel), « Philippes second, quatriesme et sixiesme » (274 D), « nostre feu grand Roy Henry quatriesme » (507 A), « le Pape Innocent quatriesme » (43 C). Toujours «[commission...] du quatrième jour de may» (832 A), « le quatriesme du mois » (508 C), « le quatriesme decembre » (227 D).

Tiers est un peu plus fréquent que *quart* et il se maintient en des contextes d'où l'autre a disparu : « ... mon Premier livre... mon Second... *le Tiers*... le Quatriesme... le Cinquiesme... » (513), « L'un des premiers... est Athanaric, puis Goudochie... *le tiers* Chiledric, pere de Clotilde, meurtry par Gondebaut son frere, quatriesme Roy... » (27 B). Par ailleurs : « Valentinian le tiers » (21 A, 24 H), « Jules le tiers » (300B), « receu tiers Advocat pour le Roy » (61 D), « un tiers President » (67 B), « le tiers [loup]... à la queuë du second » (683 D). Mais, à côté, que d'exemples de *troisième* : « Henry troisiéme » (696 D), « Henry troisiesme » (814 C), « le Pape Alexandre troisiéme » (791 C), « Bulles du Pape Paul troisiéme » (300 B), « au troisiéme Livre de ses Épistres » (279 D, cf. 785 C), « la première du troisiesme livre de ses Lettres Latines » (794 A), « premier... second... troisiéme... » (631 A), « sous la premiere et seconde lignée de nos Roys, et bien avant sous la troisiesme... » (62 D, cf. 860 C), « son premier plan... son second... son troisiesme... son quatriesme... » (785 C), etc. Toujours « le troisiesme jour d'avril » (703 B), « le troisiesme de fevrier » (57 C). Ainsi *tiers* a encore un peu de vitalité, surtout si on le compare à *quart*, mais on sent qu'il s'en va.

L'édition dont nous nous servons est de 1665. Elle est donc postérieure d'un demi-siècle à la mort de Pasquier, et quelques-unes des formes de *tiers* et de *quart* que nous avons citées pourraient être du fait de l'éditeur ou de l'imprimeur de 1665, quoique ce ne soit guère probable, car à cette date tardive une

tendance consciente ou inconsciente à la correction s'exercerait ici en sens contraire. Mais pour être tout à fait sûr de nos pas, nous allons prendre un livre imprimé en plein XVIe siècle et en comparer les indications à celles que nous avons tirées de Pasquier. *Les Divers propos memorables des nobles et illustres hommes de la Chrestienté* de Gilles Corrozet, « revus et augmentez en cette quatrieme edition et imprimés par Galiot du Pré » en 1571, nous renseigneront excellemment, car le livre est un recueil d'anecdotes où apparaissent à foison rois, empereurs, papes et princes et où par conséquent les ordinaux ont chance de se montrer presque à chaque page. Si nous négligeons trois cas où le rang du souverain dans la série des princes du même nom est indiqué par des chiffres, nous comptons 213 exemples où cette indication est donnée en toutes lettres. Là-dessus il y a 17 exemples de *troisième* contre un de *tiers* : « Otho tiers du nom » à côté de « Otho troisieme » à une ligne d'intervalle (p. 229). *Quatrième* est employé 10 fois et *quart* manque totalement. Ces chiffres ont leur éloquence. Toutefois, une petite surprise nous attend du côté de *quint* : il n'y en a pas moins de 6 exemples. Mais notons qu'il y en a 38 de *cinquième* et que d'autre part ces six exemples, tous de *Charles le quint*, s'appliquent à un seul et même prince. Il semble y avoir là une formule stéréotypée. On voit combien peu de place tiennent en 1571 les anciens ordinaux.

On ne sera donc pas surpris qu'au milieu du siècle suivant, en 1651, Scipion Dupleix, ancien magistrat, ancien historiographe de France, blâme « cette mauvaise diction de *Quart* ou de *Quint* pour *Quatriesme* ou *Cinquiesme* » qu'il s'imagine que Vaugelas attribue « aux Predicateurs et aux Advocats » [1]. Vaugelas n'avait rien dit de pareil [2], mais la remarque de Dupleix

1. J. Streicher, *Commentaires sur les remarques de Vaugelas*, 1936, t. I, p. 248. Voici tout au long le passage de Dupleix : « Cete Remarque [de Vaugelas] est fort bonne : toutefois en ce qu'elle attribuë aux Chaires et aux Bareaux cete mauvaise diction de *Quart* ou de *Quint* pour *Quatriesme* ou *Cinquiesme*, il la faut restreindre aux Predicateurs et aux Advocats peu curieux de l'elegance du langage. Car il y en a bon nombre qui en feroient leçon aux Critiques les plus severes. »

2. Vaugelas avait dit (éd. Streicher, p. 123) : « Quand on cite un livre, ou un chapitre, ou que l'on nomme un Pape, ou un Roy, ou quelque

sur « cette mauvaise diction » subsiste. Il est à noter qu'il n'enveloppe pas *tiers* dans sa condamnation. Mais en 1651 Dupleix, qui est né en 1569, a 82 ans [1], et sur *tiers* il a sans doute le sentiment de son contemporain Pasquier qui, on se le rappelle, n'avait pas encore tout à fait sacrifié cet antique vocable. Le silence de Dupleix sur ce point ne prouve donc rien pour 1651, mais son mépris à l'égard de *quart* et de *quint* n'en est, à cette date, que plus significatif.

Les fluctuations de second.

Que devient *second* au XVIe et au XVIIe siècle ? Pasquier l'emploie très volontiers : « Philippes second » (274 D), « Alaric second » (858 D), « Clothaire second » (865 B, 867 A), « Federic second » (786 A), « Urbain second » (33 D), « Jean second » (489 A), « Henry second (67 C, 669 B, 795 A), « au second livre de ses Epigrammes » (794 C), « au second livre de ses lettres » (656 B), « au second de son Histoire ecclésiastique (702 C), « premier... second... troisième... » (798 B), etc. *Second* est donc chez lui très vigoureux. Mais *deuxième*, s'il est certainement moins employé, est tout de même bien établi : « Henry deuxiesme » (31 A, 369 A, 605 D, 610 A), « Henry deuxiesme de ce nom » (59 C), « François deuxieme » (737 D), « Louys deuxieme » (552 D), « Theodose deuxiesme » (858 D). Passons à Corrozet. Il nous réserve une autre surprise : 16 exemples de *deuxième* contre un de *second* (Gaston second du nom comte de Foix, 112). Il semble bien ici que, pour la désignation des souverains tout au moins, *second* soit assez près de suivre la même route que *tiers* et *quart*.

C'est le moment d'observer que Pasquier, qui n'est pas suspect de partialité au détriment de *second*, emploie plutôt *deuxième* que *second* en parlant de Henri II et de François II,

---

autre chose semblable, il faut se servir du nombre adjectif ou ordinant, et non pas du substantif ou primitif, qu'ils appellent comme on fait d'ordinaire dans les chaires ou dans le barreau. Ils disent par exemple, *au chapitre neuf*, pour *neufviesme*, *Henry quatre*, pour *Henry quatriesme*. »

1. Voir J. Streicher, *Commentaires*, Introduction, p. XXI-XXVI.

qui sont au moment où il écrit les derniers rois de France et par conséquent ceux dont le nom revient le plus souvent dans la bouche des gens. D'autre part, le même Pasquier dit : « le deuxieme jour d'aoust mil cinq cens octante neuf » (690 C), et nous n'avons pas trouvé chez lui *second* pour indiquer un quantième. Et cependant c'était le mot courant en cet emploi au XIVe et au XVe siècle : « le secont jour de may » (*Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, II. 72), « le merquedi, secont jour du mois d'octobre » (*id.*, II, 147), « le secont jour de janvier » (*id.*, 204), « Du jeudi second jour de decembre » (A. Thomas, *Jean de Salazar et le Guet-Apens d'Amiens*, 147) [1], « mardi, second jour de septembre » (*Journal* de Clément de Fauquemberge, III, 64), « mecredi, second jour du mois de septembre » (*id.*, 107), « samedi, second jour de janvier » (*id.*, 116), « venredi, second jour d'avril » (*id.*, 121); « mercredi, second jour de juing » (*id.*, 129). Cet usage avait dû se modifier au cours du XVIe siècle, et on peut supposer que *second* cédait la place à une forme ordinale mieux faite pour correspondre au cardinal *deux*, si nous avons raison de croire que dans le parler familier ces formes cardinales sont déjà fort employées en pareil cas. Avant Pasquier, Martin du Bellay avait dit : « le samedy deuxiesme jour de juillet audit an » [2]. Après Pasquier, Malherbe n'écrit pas seulement « le troisieme avril 1606 », mais « à Paris ce deuxieme d'aoust 1618 » (p. 525 et encore une fois p. 541) [3]. A l'autre extrémité du siècle, Racine mentionne, dans la *Relation du siège de Namur*, « la nuit du premier au deuxième juin » (V, 327), « le soir du deuxième juin » (V, 328), et dans l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal* « le premier et le deuxième jour de septembre » (IV, 514) [4].

Cependant malgré ces signes évidents de faiblesse, *second* a tenu bon. Que s'est-il passé? Simplement que les grammairiens sont intervenus. Ménage tout d'abord : « *Louis Onze, Charles*

1. Dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, LXXXVI, 1925, p. 122.

2. *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, éd. Bourrilly et Vindry, t. IV, 1919, p. 6.

3. *Les Œuvres de Messire François de Malherbe*, Troisiesme edition, Troyes, chez Jacques Balduc, 1635.

4. *Œuvres*, éd. Mesnard, 2e éd. t. IV, 1886 t. V, 188[illegible].

Neuf, Henri Trois, Henri Quatre, Louis Treize, Louis Quatorze : Toutes ces façons de parler sont très usitées, et par conséquent très bonnes, n'en déplaise à M. de Vaugelas... Pour *Henri Deux*, ou *Deuxième*, il ne se dit point. On ne dit qu'*Henri Segond*. » (*Observations sur la langue françoise*, 1672) [1]. Il ne se dit point », entendez « Je ne veux pas qu'il se dise », car pour *Henri deuxième* au moins les *Recherches* de Pasquier donnent un immédiat démenti à l'affirmation de Ménage. Bouhours admet lui aussi le chiffre cardinal pour désigner les souverains, mais fait la même réserve que Ménage : « On ne dit pas néanmoins *Henri Deux*, ni *Henri Deuxiéme* ; on dit toujours *Henri Second*, comme l'Auteur des Observations a bien remarqué. » (*Remarques nouvelles sur la langue françoise*, 1675) [2]. Thomas Corneille se borne à dire : « Tous deux [le Père Bouhours et M. Ménage] demeurent d'accord qu'on ne dit point Henry deux ny Henry deuxiéme, mais qu'on dit toujours *Henry second*. » (1687) [3]. Il est probable que Thomas Corneille demeure d'accord lui aussi, mais il ne l'affirme pas expressément et préfère s'en tenir au témoignage de ses deux prédécesseurs. La vérité, c'est que les grammairiens du XVIIe siècle, troublés et inquiets de voir s'accomplir sous leurs yeux (du moins ils le croient) cette ruine du beau système des ordinaux, s'efforcent tant qu'ils peuvent de sauver quelques épaves de ce naufrage. On pourrait citer bien d'autres antiquailles qu'ils ont ainsi pieusement conservées. Ils ont donc prolongé les jours de *second* au-delà de ce qu'on pourrait appeler ses limites naturelles.

Leur enseignement est recueilli par les grammairiens du XVIIIe siècle. Ainsi l'abbé Vallart dans sa *Grammaire Françoise* publiée en 1744 : « En parlant de nos Rois, surtout des derniers, on doit toujours se servir des nombres absolus. *Louis onze, Louis douze, Louis treize*, etc. *Charles neuf, Henri trois, Henri quatre*. Mais on dit *Henri premier, Henri second, François premier, François second*, etc. » (p. 159). Le cardinal a donc cause gagnée pour ce qui est de la désignation des rois. Mais

1. J. Streicher, *Commentaires*, p. 249.
2. *Id.*, p. 250.
3. *Id.*, p. 252.

« on dit Henri second ». Et là on ne cite plus d'autorités, Bouhours ou Ménage, pour se justifier : on édicte de haut une règle rigoureuse. Les écrivains, grands et petits, suivent le mouvement et y contribuent pour leur part. Racine mentionne « Philippe second, roi d'Espagne » (IV, 534) et Titon du Tillet parle des « règnes de Henri second et de ses trois fils » [1].

La langue d'aujourd'hui, on le sait, ne connaît plus que Philippe deux et Henri deux. Mais par ailleurs *second* s'est assez bien maintenu. Pourtant sa part paraît plus belle qu'elle n'est. « Deuxième ne se dit guère (si ce n'est dans les nombres composés) », affirme Littré. L'affirmerait-il encore ? Nous en doutons. *Second* sert à rendre des nuances très utiles : c'est ainsi qu'on dira « un personnage de second plan », pour indiquer non pas tant une suite qu'une infériorité, emploi déjà connu de Racine : « Ou bien il faut jeter l'amour sur *un des seconds personnages*, comme j'ai fait. Et alors cette passion qui devient comme étrangère au sujet, ne peut produire que de médiocres effets. » (Préface à la *Thébaïde*, 1676 [2], I, 405.) Dans cet emploi *second* restera sans doute dans la langue, et c'est heureux. Mais par ailleurs il est surtout un synonyme plus élégant, plus distingué de *deuxième* [3]. C'est dire qu'il est à peu près réservé aux gens cultivés, qui l'emploient du reste beaucoup mais non pas exclusivement, tant s'en faut. La grande majorité de la nation le comprend, mais ne s'en sert pas, situation fâcheuse pour un mot qui rend une idée si nécessaire. Il est curieux de comparer dans le détail son emploi actuel à celui de *deuxième* [4]. On voit par là sans doute ce qu'ont pu être au XVIe siècle, vis-à-vis de *troisième* et de *quatrième*, ces deux mots de *tiers* et de *quart*, disparus aujourd'hui ou confinés à des emplois techniques.

---

1. *Le Parnasse françois*, 1732, p. 184. Du reste au XVIIIe siècle on emploie de plus en plus le chiffre tout seul pour marquer le quantième, si bien qu'on ne peut guère vérifier quand *second* disparaît.

2. Pour la date de cette préface, voir l'éd. Mesnard, 2e éd., t. I, 1885, p. 378, n. 2.

3. Qu'on note la différence entre *habiter au second*, *voyager en seconde*, et *rester au deuxième*, *voyager en deuxième*.

4. On trouvera l'essentiel dans Ph. Martinon, *Comment on parle en français*, [1927], p. 201-2 et 208-9.

Charles-Quint et Sixte-Quint.

Venus un siècle plus tôt des gens comme Vaugelas et ses critiques ou continuateurs auraient peut-être pu retarder pour un siècle ou deux la déchéance de *tiers* et de *quart*. L'histoire du mot *quint* nous offre un témoignage curieux, entre tant d'autres, de cette influence des grammairiens. Les contemporains du fils de Jean le Bon l'ont appelé, comme il est naturel à cette époque, Charles Quint, ou plutôt Charles le Quint. « Au jour d'hui (dimanche, 16 septembre 1380), dit un document de l'époque [1], environ douze heures, à heure de midi, mon tres redoubté seigneur messire *Charles le Quint*, par la grace de Dieu roy de France, est alez de vie à trespassement. » Même appellation chez le rédacteur de la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, t. II, p. 62, 63, 150, 177, 382, bien qu'on trouve aussi chez lui « le roy de France, *Charles dit le Ve* », p. 382. Au XVe siècle, « le roy Charles le Quint », est cité dans deux plaidoiries prononcées devant le Parlement de Paris, l'une le 5 et l'autre le 7 juin 1453 [2], et il est mentionné avec honneur par Commynes, *Mémoires* (éd. J. Calmette, t. II, 219). Au XVIe siècle, il apparaît dans les notes de Fauchet 6 fois sous la désignation de *Charles cinquiesme* ou *Charles 5* ou *le 5*, mais trois fois sous celle de *Charles le Quint* [3]. Pasquier écrit généralement *Charles cinquiesme* ou *Charles V*, mais la seule fois, sauf erreur, où il emploie dans ses *Recherches* l'adjectif *quint*, c'est en l'appliquant à ce même roi [4]. Corrozet, nous l'avons dit, mentionne 6 fois un prince qu'il appelle *Charles le Quint*, mais ce que nous n'avons pas dit, c'est qu'en chaque cas il s'agit de Charles V roi de France. Ailleurs, il est vrai, en 5 cas il l'appelle *Charles cinquième*, mais l'empereur du même nom

1. Cité par G. Raynaud, *Chroniques de Froissart*, t. IX, 1894, p. CX, n. 8.

2. Voir A. Longnon, *Œuvres de François Villon*, 1892, Pièces justificatives de la Notice biographique, p. XXXIX et XLV.

3. Voir J. Girvan Espiner-Scott, *Documents concernant la vie et les œuvres de Claude Fauchet*, 1938, p. 142; 158, 163, 193; 142, 158; 149, n. 1, 163, 177.

4. P. 654 D.

qu'il ne mentionne pas moins de 23 fois, est toujours pour lui *Charles cinquieme*. D'autre part la *Satyre Ménippée* parle d'un pape « comme *Sixte cinquieme* [1]. Comment se fait-il donc que nous disions *Sixte Quint* et que pour nous *Charles Quint* soit l'empereur d'Allemagne et non pas du tout le roi de France ? N'avons-nous pas l'impression de continuer fidèlement ainsi une tradition venant en droite ligne des contemporains de cet empereur et de ce pape ? Il y a toute apparence que cette tradition remonte seulement aux contemporains de Vaugelas.

Ne pouvant maintenir pour les derniers rois de France l'ordinal abandonné en ce cas par le gros de la nation, les grammairiens de son école ou de sa suite s'accrochent à l'espoir de préserver ces appellations au moins pour les souverains étrangers ou pour les rois français du bon vieux temps. Hors de nos frontières ou hors de notre époque, ils croient que le peuple n'aura pas de prise [2]. De même comment laisser périr ces beaux mots de *tiers*, de *quart* et de *quint* ? Pour *tiers* et *quart* le danger est moins grand : ils ont trouvé des invalides honorables dans le domaine des fractions et dans un bon nombre d'idiotismes ou d'emplois techniques. Mais *quint* ? Pour le sauver il n'y a plus guère qu'une ressource : on l'embaumera dans le nom d'un prince étranger, l'empereur Charles d'Allemagne sera dorénavant *Charles-Quint* et le pape Sixte, cinquième de ce nom, sera *Sixte-Quint*.

Écoutons La Mothe Le Vayer : « En parlant de nostre Roy Charles le Sage il faut dire Charles cinquiesme, et non pas Charles quint; comme tout au contraire si nous voulons parler de l'Empereur, il faut escrire et prononcer Charles quint; car ce seroit alors mal dit Charles cinquiesme si l'on n'adjoustoit *du nom*, mais l'on dit tousjours l'Empereur Charles-Quint. » (*Lettres à Monsieur Naudé*, 1647) [3]. Voilà un grammairien bien occupé à aiguiller l'usage sur une voie nouvelle! Scipion Dupleix reprend à son compte la doctrine de son prédécesseur et il fait valoir l'avantage qu'il y a à marquer ainsi cette diffé-

1. *Satyre Menippee*. De la vertu du Catholicon d'Espagne ; et de la tenuë des États de Paris. A Ratisbonne, chez Mathias Kerner, 1664, p. 10.

2. C'est ce que Patru dit assez explicitement : voir J. Streicher, *Commentaires*, p. 251.

3. J. Streicher, *Commentaires*, p. 248.

rence : « L'on dit fort bien *Charles Quint*, pour *Charles Cinquiesme* en parlant de l'Empereur, afin de le distinguer de nostre Roy *Charles Cinquiesme* surnommé le Sage. » (1651) [1]. Nous ne voudrions pas jurer qu'on n'ait jamais dit « l'empereur Charles-Quint » avant La Mothe Le Vayer et Dupleix, mais il est certain que ce sont des remarques de ce genre qui ont accrédité, sinon créé, cet usage [2]. Il s'est transmis jusqu'à nous. Mais qui pense aujourd'hui au sens de cette syllabe *quint* ? Y voyons-nous autre chose qu'une manière de suffixe, dans le genre de celui qui termine le nom de Charlemagne ?

VI

Les dernières conquêtes de l'adjectif cardinal.

Les dernières conquêtes de l'adjectif cardinal sont assez bien connues, car elles ont été observées, décrites, vivement contestées ou mollement approuvées et enfin, sur le tard, pleinement acceptées par les grammairiens du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui nous ont fait part à ce sujet de leurs étonnements, de leurs doutes, de leurs scrupules et de leurs décisions ? Par eux, si nous ne l'avons pas appris autrement, nous savons qu'on a

1. J. Streicher, *Commentaire*, p. 249.

2. Le premier exemple du XVIIe siècle que nous ayons rencontré de cet usage se trouve dans la « Table des matières » de l'édition des *Entretiens de feu Monsieur de Balzac* donnée en 1657 par l'archidiacre d'Angoulême, Girard, mais, dans l'Entretien premier, p. 67, auquel on nous renvoie dans ces deux passages, Balzac se borne à parler de l'« Empereur Charles ». Toutefois, dès le XVIe siècle, dans la traduction des *Chroniques* de Jean Carion donnée par « maistre Jean le Blond » chez Pierre Michel à Lyon en 1559 nous avons trouvé deux exemples de « Charles Quint », un dans la Table analytique placée en tête du livre, l'autre dans le corps de l'ouvrage, p. 253 v° ; en outre, à la p. 256, on cite aussi des vers mnémotechniques où est mentionné « Charles le quint ». Ailleurs le même souverain est appelé « Charles cinquiesme », p. 261 v°, et c'est aussi l'appellation qu'on rencontre dans un long appendice ajouté par P. Michel à sa traduction, p. 287 v° et 289 v° ; dans le même appendice il est question du roi de France « Charle cinquiesme, dict le saige », p. 331 v°. On voit que l'usage n'est pas encore fixé. (Montaigne mentionne « l'empereur Charles cinquiesme », éd. Motheau et Jouaust, I, 57.)

remplacé l'ordinal par le cardinal dans la désignation du quantième, dans la mention du rang des souverains, et enfin dans l'indication des chapitres et de toute division quelconque d'un livre. Nous ne reviendrons pas sur la question du quantième, sauf pour répéter qu'ici les débuts de la substitution doivent se placer bien des siècles avant le XVIIe.

Le rang des souverains.

Pour ce qui est des souverains, nous avons cité, chemin faisant et en vue d'une autre démonstration, plusieurs passages d'où il ressort clairement que, si à partir de 1630 ou 1640 on note un emploi de *Henri quatre* pour *Henri quatrième* ou autres analogues, on est unanime, qu'on approuve d'ailleurs ou qu'on désapprouve cet emploi, à déclarer qu'il est courant. Rappelons-nous notamment le témoignage de Vaugelas. Il s'indigne de cette « grammaire » et de ce « mesnage de syllabes », mais il ne peut s'empêcher en même temps d'avouer que « le grand usage semble en quelque façon l'authoriser ». Le grand usage dans le second quart du XVIIe siècle ! Évidemment cela nous renvoie au moins au XVIe siècle. Objectera-t-on que les textes n'en disent rien ? Ce n'est pas tout à fait exact. Dans une lettre à l'évêque de Maillezais, datée de Rome « ce XVe de febvrier 1536 », Rabelais écrit : « Duquel forfait le pape *Paul trois* fist ses doléances audict pape Alexandre VI, lequel, pour appaiser son grief et dueil, le fist cardinal estant encores bien jeune » [1]. Et Fauchet en 1555 écrit de même dans le Quatrième livre de ses *Veilles* : « En faveur de ce que les Parisiens fermerent les portes au Conte de Charrolois et ceux qui disoient faire la guerre pour le bien publiq, le roy *Louis unze* ordonna entre aultres privileges que les Parisiens ne peussent estre tirés des blancz murs de Paris » [2]. Mais les *Veilles* de Fauchet ne sont guère plus que des brouillons qu'il n'a jamais publiés, et Rabelais n'entendait certainement pas écrire pour le public une lettre où il dit si franchement son avis sur les personnes et les choses de Rome et de l'Italie. Il est fort possible que dans les

1. Éd. Moland, p. 619.
2. J. Girvan Espiner-Scott, *ouvr. cité*, p. 174.

œuvres du XVIe siècle publiées par leur auteur on ne trouve nulle trace de ces « néologismes ». Mais en trouverait-on beaucoup dans les œuvres du XVIIe siècle écrites en vue du public et imprimées? Le silence des textes semble nous assurer que cet emploi du cardinal était alors à peu près confiné à la langue de la conversation. Sans Vaugelas et ses successeurs nous ne saurions probablement rien de ce développement à cette date. Il faut appliquer la même interprétation au témoignage du XVIe siècle.

Du reste le mouvement ne s'est pas toujours opéré en ligne droite. On entrevoit ici ou là de curieuses fluctuations. Quand Balzac ou Boileau parlent de « Henri troisième » ou de « Louis quatorzième », ils n'usent pas seulement d'un tour littéraire que la langue de la conversation ne favorise plus guère, mais ils préservent là un véritable archaïsme. Nous savons en effet que dès le XIVe siècle l'adjectif ordinal est invariablement précédé de l'article. Il l'était même dès le XIIe et le XIIIe siècle : s'il restait à cette époque, on se le rappelle, quelques formules, pour la plupart héritées du latin, où l'article manquait encore devant l'ordinal, nous avons vu que la langue s'est bientôt débarrassée de ces vieilleries. Les contemporains de Froissart ne les connaissent plus. Pouvaient-ils tout à côté dire « Charles quart »? Le même instinct qui les a poussés à rejeter *d'hui en tiers jour*, en partie parce que l'article n'y apparaissait pas et ne pouvait guère s'y introduire, devait les amener à insérer l'article là où c'était possible, entre le nom du souverain et les adjectifs *second*, *tiers*, *quart* et *quint*. Et c'est bien ce qu'ils ont fait et ce que les gens du XVe siècle ont fait après eux.

Nous avons vu des exemples de *Charles le Quint* dans un document contemporain de la mort de Charles le Sage, dans la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, dans deux plaidoyers de 1453 devant le Parlement de Paris, chez Commynes, chez Fauchet, Corrozet et Pasquier. Ajoutons-y Rabelais qui mentionne Edouard le Quint roi d'Angleterre [1]. Voilà pour *quint*. Même phénomène pour *tiers* et *quart*. La *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* mentionne « Charles le quart de ce nom » (II, 193), les *Mémoires* de Commynes « le

1. *Pantagruel*, IV, LXVII, éd. Moland, p. 473.

roy Edouard le quart » d'Angleterre (éd. J. Calmette, t. II, 230 et III, 41.), Pasquier « Valentinian le tiers » (21 A, 24 A et B, 25 A), « Philippes le tiers, fils de S. Louys » (723 A), « Jules le tiers » (300 B), « le pape Eugene le quart » (849 C). Nous ne savons même si du XIIe siècle au XVe siècle on trouverait des exemples de *tiers*, *quart* ou *quint* sans article pour désigner le rang d'un roi [1].

Mais quand ces adjectifs sont remplacés peu à peu par *troisième*, *quatrième* et *cinquième*, la langue hésite visiblement. L'article en ce cas n'est pas précisément rare; Gregoires li disiesmes (Joinville, *Histoire de saint Louis*, p. 304, § 728) [2], Charles dit le Ve (*Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, t. II, p. 382), Urbains li sisimes (Froissart, *Chronique*, t. IX, 144, 4), Charles le VIe (Document de 1477 publié par J. Calmette et G. Périnelle, *Louis XI et l'Angleterre*, p. 382), Charles le 5 (*Documents concernant la vie et les œuvres de Claude Fauchet*, publiés par Janet Girvan Espiner-Scott, p. 142 et 158), Henri le VI (*id.*, p. 177), Baudouyn le deuxième (Corrozet, *Les divers propos mémorables*, p. 203). Pourtant les cas où l'article est absent sont de beaucoup les plus nombreux. Et cette pratique devient la règle au XVIIe siècle. Tout se passe comme si la langue, sachant que l'ordinal n'a pas d'avenir dans ces locutions d'où il s'efface chaque jour davantage devant le cardinal, se désintéressait de leur facture et se résignait pour le restant de leur précaire existence à un aspect archaïque désormais inoffensif.

Chapitres et autres divisions des livres ou écrits.

Dans les citations, là où il s'agit de marquer les divisions d'un livre ou d'un document écrit quelconque, à quand remonte l'emploi du cardinal ? Reprenons le passage de Vaugelas qui

1. Il n'en va pas autrement de *second* : « le roy Thybaut de Navarre le second », Joinville, *Histoire de saint Louis*, éd. de Wailly, 1890, p. 280, § 664 ; « Charles le second » de Provence, Commynes, *Mémoires*, éd. J. Calmette, t. III, p. 6. Notons ici que Commynes parle également, dans le même passage et à la même page, « du roy Charles le premier, frère de sainct Louys ».

2. Éd. de Wailly, 1890.

nous a déjà été si utile : « Quand on cite un livre ou un chapitre, ou que l'on nomme un Pape, ou un Roy, ou quelque autre chose de semblable, il faut se servir du nombre adjectif ou ordinant, et non pas du susbtantif ou primitif, qu'ils appellent comme on fait d'ordinaire dans les chaires, et dans le barreau. Ils disent, par exemple, au chapitre neuf, pour neufviesme, Henry quatre, pour Henry quatriesme. » Ainsi Vaugelas ne sépare pas le cas des citations de celui de la mention du rang numéral d'un souverain. Et il blâme avec la même sévérité le grand usage qu'on fait dans les deux cas de cet emploi selon lui si fautif. Nous voilà donc ici encore, selon toute apparence, ramenés au XVIe siècle. Nous pouvons même nous assurer plus précisément du fait. Vaugelas met en cause les prédicateurs [1] et les avocats. Bien qu'au barreau, suivant Bouhours, on écrive autrement que l'on parle [2], peut-être trouverons-nous une confirmation de la remarque de Vaugelas dans le gros livre d'un des premiers avocats de Paris au XVIe siècle, Etienne Pasquier. Dans les *Recherches de la France*, bien des souverains sont nommés, bien des quantièmes sont indiqués, mais pas une fois le cardinal ne s'y montre. En écrivant, Pasquier s'en tient sur ce point strictement à l'usage traditionnel. Mais quand il cite un livre ou un texte quelconque, il n'en va pas du tout de même. Sans doute l'ordinal domine encore, mais les passages où apparaît le cardinal sont tout de même trop nombreux pour qu'on y voie des lapsus de l'auteur ou des additions de l'imprimeur, surtout si l'on compare la latitude qu'on se donne ici avec la rigueur qu'on observe dans les deux cas précédents. Qu'on en juge :

Je le renvoye au docte du Moulin, en son traité des Fiefs, *chapitre quarante six*. (286 B.)

Comme dit Pline livre unzième *chapitre trente sept*. (657 C.)

Au vieil Coustumier de Normandie *chapitre quinze*. (729 B.)

Dans le vieux Coustumier de Normandie, *chapitre vingt*. (732 C.)

Au concile de Latran... par *l'article quatorze*. (286 A.)

L'article septante de la reformation faite par Monsieur le Président de Thou. (803 B.)

---

1. Vaugelas pense-t-il aussi aux professeurs ?

2. A. Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle*, 2e éd. 1925, § 56.

Coustume de Meaux, et ancienne de Melun *article cent quarante-neuf.* (732 C.)

Maistre Alain Chartier... auquel j'ay donné son Chapitre particulier *au cinq* de ces presentes Recherches [sous-entendu *livre*] (680 A).

Ainsi l'apprenons nous des loix d'Allemagne, insérées à la suite de nostre loy Salique, *tiltre septante un.* (658 B.)

Le semblable trouverez vous dans Saint Grégoire, és *quarante-un et septante-cinq* [1] du premier Livre de ses Épistres? Et de telle diversité d'observances, y en a un grand discours dans Nicéphore au douzième, et dans Eusèbe Livre cinquiéme de leurs histoires Ecclésiastiques. (252 B.) [2]

On voit par ce dernier exemple que Pasquier n'hésite pas à rapprocher dans deux phrases qui se suivent l'ordinal de la tradition et le cardinal des temps modernes. Il va même plus loin et les accole dans la même phrase. Nous avons cité plus haut, pour illustrer l'emploi de *quart*, le passage suivant : « Joachim du Bellay dans sa traduction *des quart et sixiéme livre* de Virgile. » (662 A.) Or la traduction dont il s'agit ici est mentionnée ailleurs en des termes assez différents : « Plusieurs belles traductions, comme *le quatre et sixiéme Livres* de Virgile. » (615 C.) Une juxtaposition analogue, mais plus curieuse encore, se présente comme suit : « Pour designer selon l'ordre abecedaire, *les premier, deux, trois, et quatriéme nombres*, tout ainsi que nous employons V. pour le cinquiéme. » (365 C.) Ces tours sont du reste bien dans le génie de la langue. Depuis les origines du français, en effet, les nombres composés n'admettent la terminaison ordinale qu'en leur dernier élément. Et il n'y a pas une très grande différence de procédé entre « le dix-neuvième » (Froissart, *Chroniques*, t. I, ms. d'Amiens, p. 409) et « le huit ou neuvième », ni non plus entre « le huit et neuvième » et « le huit ou neuvième », qui

1. Il est difficile de savoir ici quel est le mot sous-entendu : peut-être « nombre ».

2. Nous n'osons pas faire état de deux phrases si surprenantes qu'il est plus prudent d'y voir jusqu'à nouvel ordre des fautes d'impression : « Et encore en trouvez-vous un autre passage tres-beau du temps du Roy Philippes I, dans Yvon Evesque de Chartres en sa *deux cens six Epistre* qu'il escrivit au Pape Paschal » (266 D). « Il n'y eut sous le regne de François I, qu'onze places destinées à ce noble et Royal exercice, et *la douze* erigée à la postulation et requeste de Charles Cardinal de Lorraine par le Roy Henry second. » (795 A.)

n'est pas rare aujourd'hui. Sur ce point, le français est d'accord avec l'anglais et l'allemand et se sépare de l'italien et de l'espagnol qui ont conservé jusqu'à nos jours l'usage latin de donner la terminaison ordinale à tous les éléments d'un nombre ordinal composé. Encore une conquête de l'adjectif cardinal, notons-le en passant.

Pour revenir à Pasquier, il est clair que « le chapitre trente sept » lui paraît tout aussi naturel que « le chapitre trente septième. », qu'il l'emploie probablement dans son parler, mais qu'il n'en use qu'avec réserve en écrivant, l'ordinal ayant tout de même conservé de son long passé un certain air de dignité qui convient à un ouvrage fait pour durer. Pasquier ne saurait être le seul qui ait ainsi accueilli, dans un ouvrage imprimé, cette dualité d'expression. En fait, nous avons relevé chez un de ses contemporains, moins connu que lui, une pratique semblable. C'est P. Boaystuau, dans son *Théâtre du Monde* [1]. Quand il cite, il se sert régulièrement de l'ordinal : « Il est faict mention *au quart livre* des Roys, *chapitre sixiesme*, d'une famine. » (p. 68.) En un unique cas, toutefois il s'écarte de cette règle : « La sentence de laquelle je prétends parler, c'est celle qui est recensee en sainct Mathieu *chapitre vingt et cinq.* » (p. 99 v°.) Le livre, écrit en une très bonne langue, a paru à Lyon en 1582, près de trente ans avant la dernière édition que Pasquier ait donné lui-même de ses *Recherches* (1611). Voilà donc un indubitable exemple du XVIe siècle. Il n'y a pas de hardiesse à supposer qu'au moment où écrit Boaystuau, cet usage ne vient pas de naître mais a déjà un bon nombre d'années derrière lui.

On peut se demander pourquoi, alors que l'emploi du cardinal pour désigner le quantième est courant, dans le parler de la conversation, peut-être depuis des siècles, alors que d'autre part, dans le même parler le cardinal n'a pas dû commencer à marquer le rang des souverains beaucoup plus tard qu'à indiquer le lieu d'origine d'une citation, c'est pourtant ce dernier usage qui a émergé de beaucoup le plus tôt dans la langue écrite.

---

1. *Le Théâtre du Monde où il est faict un ample discours des miseres humaines.* Composé en Latin par P. Boaystuau, surnommé Launay, natif de Bretaigne, puis traduit par luy mesme en François. A Lyon, par Benoist Rigaud, 1582.

La raison en est sans doute qu'ici l'urgence était plus grande. Le quantième ne dépasse pas le chiffre 31, et nul pape, nul souverain d'aucune dynastie n'a encore atteint un chiffre pareil. Dans ces limites resserrées il est facile de faire la distinction entre vingtième et vingt et unième, par exemple. Il est plus délicat d'établir une gradation précise entre cent quarante neuvième et cent cinquantième surtout alors qu'il s'agit là non plus d'un homme qui a dominé son époque ou au moins imposé son nom à ses contemporains, mais d'un objet aussi vague, aussi indéterminé qu'un numéro indiquant un titre de décret ou un chapitre de livre. A mesure que, partant de l'unité, on remonte dans la série de nombres aussi vides de substance, ils se rapprochent davantage les uns des autres : il y a là un effet de perspective semblable à celui que nous offrent les deux lignes de rails d'une voie ferrée qui s'éloignent de nous et se perdent dans le lointain. On se rappelle que nous avons cru retrouver un point de vue analogue à l'origine de la désignation du « milliaire ».

VII

De l'interprétation des chiffres au cours de l'histoire de la langue.

Tels sont les faits. Si l'on compare au latin le français, qui n'est que le latin à un stade postérieur de son évolution, on voit que, dans le domaine du nombre, tout l'effort de la langue a tendu à restreindre de plus en plus la part de l'ordinal et à accroître dans la même proportion celle du cardinal. C'est au XVIIIe siècle que ce mouvement, qui n'est pas épuisé même aujourd'hui, a atteint sa plus grande amplitude, c'est à ce moment que les principales conquêtes de l'adjectif cardinal ont été définitivement acquises et assurées, mais il faut remonter jusqu'à l'origine même de notre langue, c'est-à-dire jusqu'aux temps lointains où le français a pris conscience de lui-même comme parler distinct, pour découvrir les débuts de ce long développement. Reste à l'expliquer. Nous avons jusqu'ici retracé le comment, nous devons tâcher de retrouver le pourquoi. Mais il nous faut au préalable examiner l'explication que d'autres ont proposée.

D'ores et déjà nous voyons combien il est vain de vouloir rendre compte d'une évolution pareille, visiblement à l'œuvre dès le XIIe siècle et probablement bien plus ancienne dans son origine, par un recours à une négligente, paresseuse et toute récente interprétation d'un chiffre écrit. La théorie qu'on nous propose là n'est pas seulement superficielle, elle est fondée tout entière sur un malentendu. Elle est souvent énoncée en termes brefs et obscurs. Ainsi dans la *Grammaire historique* de Nyrop : « Ce changement est probablement dû à l'influence de la forme écrite, imprimée ou gravée, qui se contentait d'un simple chiffre. » (V, p. 155, § 115.)[1]. Mais F. Brunot lui a donné toute la clarté désirable : « C'est au moment où l'imprimerie a commencé à répandre les textes français que l'adjectif cardinal a commencé à prendre la place exclusivement occupée jusqu'alors par l'adjectif ordinal. Or l'ordinal était écrit en chiffres : II, IV. Le chiffre est un idéogramme, où chacun a l'habitude de lire un groupe de sons qui forme le nombre cardinal. Il y a entre la figure et la chose un lien si constant que ce qu'on peut écrire près du nombre est tout à fait secondaire. On fait comme s'il n'était pas. » (*La Pensée et la Langue*, 1922, p. 157-8[2].) Ainsi, nous dit-on, le chiffre brut est interprété habituellement comme un cardinal et s'identifie même avec un adjectif de ce genre ; suivi d'un point il est ou devrait être le signe de l'ordinal. Qu'il en ait été ainsi à un moment tardif du développement de notre langue, nous ne le nions pas. Mais en a-t-il toujours été de même ?

Reconnaissons tout d'abord qu'aux XIIe et XIIIe siècles, le cardinal seul apparaît, et apparaît fréquemment, en chiffres.

---

1. Voir aussi Darmesteter-Sudre, *Cours de Grammaire historique de la langue française. Quatrième partie : Syntaxe*, p. 29, § 378 ; O. Jespersen, *A Modern English Grammar, Part. II, Syntax. First volume*, 1914, p. 380, 15, 44.

2. Voir aussi du même auteur *Histoire de la langue française*, t. II, 2e éd., 1922, p. 410, et en outre L. Clédat, *Grammaire raisonnée de la langue française*, 6e éd. 1895, p. 131, et Martinon, *Comment on parle en français*, [1927], p. 207-9. L. Clédat dit : « On commence... à noter incorrectement premier par 1er ou 1, et il en résulte qu'on commence à dire : chapitre un, tome 1. « En réalité 1 pour noter « premier » est très fréquent dès le XVIe siècle, et même beaucoup plus fréquent alors qu'aujourd'hui.

Tel est du moins l'usage des textes littéraires. Il suffit de se reporter à un roman comme le *Lancelot* en prose ou à une chronique comme celle de Villehardouin pour s'en assurer très vite. Il en est peut-être un peu autrement dans des texte officiels rédigés à la hâte ou dans des notes qu'on prend pour soi : une charte de Tournai, que nous avons déjà citée est datée : « L'an de l'Incarnation m. cc° et xxv, el mols de Fenerech, *el ij an* que li Rois Lois de France fu chouronnés. » (A. d'Herbomez, *Étude sur le dialecte du Tournaisis*, p. 15, XVII.) Il n'en est pas moins vrai qu'en général l'ordinal s'écrit en toutes lettres. Il ne semble pas y avoir d'exception dans les textes littéraires pour les cinq premiers nombres, qui sont toujours *premier*, *second* ou *autre*, *tiers*, *quart*, *quint* (quand on ne dit pas *cinquime*). Ce sont du reste ceux que l'on rencontre de beaucoup le plus souvent. Les suivants sont vraiment rares parce qu'en dehors de l'énumération des « batailles » d'une armée, on n'a guère d'occasion de les employer. Quand ils se présentent, ils s'écrivent également en toutes lettres. S'ils sont abrégés, c'est sous cette forme : *le .v.*ime *jour* (*Lancelot*, I, 178, 12), *al .xx. ime jor* (*id.*, I, 199, 36, à côté de *al vintisme jor* quatre lignes plus loin, 199, 40). Voilà qui confirme les vues de F. Brunot, du moins en ce qui concerne le cardinal. Mais les choses vont changer au XIVe siècle.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les quantièmes entrent à ce moment dans la vie courante. On les trouve partout. Et nous savons aussi qu'à cette époque ils sont toujours exprimés dans les écrits par un chiffre ordinal. Si le nombre cardinal se glisse parfois ici, c'est nous le savons aussi, à la même époque sous une forme qui ne rivalise pas encore ouvertement avec l'ordinal (trois jours en mai, etc.). Consultons donc les registres du Parlement publiés par F. Guilhermoz et demandons aux greffiers et scribes de ce temps comment, soit en latin, soit en français, ils indiquent les quantièmes. Dans les textes latins ils s'y prennent de deux façons : tantôt ils ajoutent un petit *a* [1] en exposant aux chiffres romains : *Die .XXIa. julii. XIIIIo* (p. 378, D 21), et c'est à quoi nous nous attendons, mais tantôt aussi ils ne font suivre les chiffres

1. Ou un petit *o*, quand ils font *dies* du masculin, ce qui est très rare.

romains d'aucun exposant : *Die .XXVIII. aprilis .XIIII°.* (p. 376, D 13), et ce dernier procédé est aussi fréquent que l'autre. Les textes français n'offrent pas une pratique très différente, sauf toutefois que l'indication abrégée ne se montre qu'à mesure qu'on avance dans le siècle : ici naturellement le petit *a* est remplacé le cas échéant par un petit *e* : *le .XIe. jour de fevrier* [1337] (p. 461, CIII) ; mais *le XXIII. jour de fevrier l'an .LXV.* (p. 547, CXCI B). Que conclure de tout ceci ? Simplement que, pour les greffiers et scribes qui ont rédigé ces comptes rendus et enregistré ces décisions, le chiffre se prête également bien à être interprété par le cardinal ou par l'ordinal : c'est le contexte qui décide de la valeur du signe. Voici un exemple qui montre bien avec quelle aisance on use de cette alternative : « Et se il avoit appellé *le .XXI. jour,* comme il propose, si aurait il appellé trop tard *.VI. jours.* » (p. 586, CCXXXVI), c'est-à-dire : « Et même s'il avait appelé *le vingt et unième jour,* comme il l'avance, il aurait tout de même appelé trop tard de *six jours.* » Le scribe n'a distingué en aucune façon le .XXI. ordinal du .VI. cardinal, et cependant il ne les confond pas dans sa pensée et ne soupçonne pas qu'on puisse les confondre. Voici un autre exemple de la même tendance. Les millésimes, comme on sait, sont toujours exprimés en latin par des ordinaux, et le petit *o* ne manque pas d'apparaître à côté du chiffre romain dans toutes les écritures de nos scribes : « .IIII^a. die julii anno Domini. *.M°CCC°. quadragesimo secundo* » (p. 485, CXXXVII) « Ultima die junii anno *.XLVI°.* » (p. 494, CXLVIII). Mais dans le *Style du Parlement* de Guillaume du Breuil dont F. Guilhermoz a publié dans le même volume des extraits importants, si l'on rencontre « anno millesimo *.CCC^mo°. XXVII°.* (p. 622 A VIII A), on trouve aussi et le plus souvent des formules assez différentes : « *anno .XXVIII.* » (p. 616 A VI 9), « in parlamento *anni .XXVII.* » (p. 623 B XXIV 1), « in parlamento *anni. XXV:* » (627 C XXVII 13). Voilà donc encore des chiffres romains qui, sans l'addition d'aucun exposant, doivent pourtant être lus comme des ordinaux.

Dans la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* l'ordinal, extrêmement fréquent, est toujours rendu par le chiffre romain suivi du petit *e*. Même cas dans le *Journal* de Clément de Fauquembergue. On a l'impression que l'autre procédé,

celui qui se dispense de marquer d'un exposant le chiffre romain, témoigne encore d'une certaine négligence et hésite à se montrer dans un texte présenté d'une façon soignée. Les pièces justificatives du livre de J. Calmette et de G. Périnelle sur Louis XI et l'Angleterre, dans les documents écrits en français par des gens du royaume ou des provinces qui en feront plus tard partie, ont toujours l'*e* après le chiffre romain pour marquer le quantième ; toutefois il y a une exception : une lettre de Charles d'Anjou, comte du Maine, à Louis XI est datée : « le .III. jour d'avril » (p. 281, n° 7). Les documents écrits par des étrangers (en latin, français, anglais ou italien), tantôt présentent l'*e* ou ce qui correspond à l'*e*, tantôt non, ce dernier cas étant le plus fréquent. Ce n'est pas le seul point où ces documents semblent être en avance sur ceux du royaume : ils expriment parfois le quantième et très souvent le millésime par des chiffres arabes, tandis qu'un seul document de France, sous la signature de l'évêque de Bayeux, est datée du « 6e jour de février » (p. 324, n° 42).

Le XVIe siècle va confirmer nos impressions et nous permettre de présenter nos déductions d'une façon plus nette et plus assurée. On a publié en 1938 tout un volume de documents inédits relatifs à Claude Fauchet [1], où se rencontrent en abondance des lettres patentes de la chancellerie royale, des arrêts des parlements, des actes de la cour des monnaies, des lettres de Fauchet son président, des brouillons, des notes, des dissertations de cet ancêtre des érudits modernes. Les dates et chiffres de toute nature y foisonnent, d'autant plus que nous sommes alors à l'époque des vastes lectures et des citations nombreuses. Tirons de ce trésor les renseignements dont nous avons besoin.

Dans les documents officiels le quantième est souvent exprimé en toutes lettres : il y a là comme une sorte de politesse de haut style dont on sent et apprécie la solennité. Sinon, le chiffre romain est généralement accompagné du petit *e* que nous connaissons : c'est la tradition du vieux Clément de Fauquembergue ou de ses collègues qui se maintient. Mais il y a des exceptions intéressantes et significatives. Ainsi Maître Chérubin Clavier, avocat du roi, puis procureur général, en la

1. J. Girvan Espiner-Scott, *ouvr. cité.*

cour des monnaies, écrit : « Veu ... les lectres de declaration du Roi du *viij mars* mil cinq cens soisante neufz » et au-dessus de sa signature : « *Faict le xxij jour de mars* 1569. » (p. 48.) De même, toujours au dessus de sa signature « le *XXVIII decembre* l'an mil V^c^ LXVIII » (p. 50). Ailleurs encore : « Veu les lectres de provision... obtenues par Me Claude Fauchet *le II jour d'octobre* mil cinq cens soisante huict : les lectres de provision obtenues par Claude le Febvre et Nicolas Roland ... des *XXIIII de decembre* ausi soisante huict ... Veu les lectres de declaration dudict sieur du *viij jour de mars* mil cinq cens soisante neufz ... je consents ... Faict *le xviij jour de mars* mil cinq cens soisante neuf. C. Favier. » (p. 52.) Évidemment, parmi ces magistrats et fonctionnaires en général attachés à toutes les traditions des greffes, il s'en trouve quelques-uns qui, soit négligence soit dessein délibéré, se désintéressent de certaines minuties du style juridique.

Le futur président est aussi un de ceux-là : « J'ai receu les originaux de ces coppies. Fait ce *25 feb.* 1569. C. Fauchet. » De Montpellier où, devenu président de la cour des monnaies, il écrit, à des dates diverses, six lettres aux membres de cette cour : quatre d'entre elles sont datées « ce *2 juillet* 1597 » (p. 117), « ce *1 sept.* 1597 » (p. 118), « ce *14 mars* 1598 » (p. 119), « ce *16 mars* 1598 » (p. 119) : ce sont celles qui sont écrites entièrement de sa main. Deux autres lettres, où seules la signature ou la signature et une courte formule de politesse sont autographes, portent : « ce *XVe aoust* 1597 » (p. 118), « ce *12e octobre* 1597 » (p. 119) : c'est le greffier de Fauchet qui a écrit la lettre et la date. Une septième lettre est une réponse de la cour, rédigée par Naberat, greffier de cette compagnie : elle est datée : « De Paris ce *16e juillet* 1597... Naberat. » (p. 117.) On voit bien clairement dans cette correspondance l'opposition entre les deux procédés, suivant que c'est un greffier qui met la date ou le président de la cour lui-même. On y voit aussi la place presque exclusive qu'y tiennent les chiffres arabes. Nous allons retrouver les chiffres arabes dans une œuvre de Fauchet restée manuscrite jusqu'ici, *Veilles ou Observations de plusieurs choses dinnes de memoire en la lecture d'aucuns autheurs françois par C.F.P. l'an 1555* [1], et

1. J. Girvan Espiner-Scott, p. 135 et suiv.

nous y observerons en même temps que Fauchet cite de la même façon qu'il date. Nous ne mentionnerons que des cas où il est impossible, si on en était tenté, d'interpréter le chiffre par un cardinal, et nous n'aurons que l'embarras du choix :

Au 7 livre ... au 4 chap. il dit ainsi ... (p. 136)

il dit en ce même livre au 1 chap.

Au 10 chap. du 7 livre ... au 8 liv chap. 4 ... au 2 livre chap. 10 ... Au chap. 4 du 7 livre.

Cesar au 6 livre de la guerre Gallique ... au 7 livre de la même guerre (p. 137)

comme il dit au 1er c. du 7 livre

ce qu'il en dit au 15 livre de son histoire (p. 138)

Bade en ses scolies sus le livre 14 et 5 chap. d'Aulu-Gelle

Il fault voir le comment. de Maserius sur ledit Aulu-Gelle au 14 livre 5 chap.

temoing le 34 chap. du 4 volume (p. 141)

Au 3 vol. chap. 75 ... comme il recite au 48 chap. du 3 vol.

ainsi que l'on peut voir apres la LXVIII question (p. 144)

Pour la 2 fois et en mesme esquipaige que devant ilz venoient jurer en telle sorte (p. 147)

Or, il dit en un passaige du 7 livre au chap. 5 (p. 151. Cf. quelques lignes plus loin : au 5 chap. du 7 livre)

Froissart au premier volume ... 4 vol. c. 27, parlant de la bataille de Nicopoli. (p. 156)

Polictore Virgille en l'histoire d'Angleterre dit au commencement du 9 livre ... (p. 158)

pource j'ouvri le 3 volume de Froissart 92 chap. (p. 164)

en une espitre qui est au commencement du 3 livre des Illustrations (p. 171)

entre les aultres le 10 couplet de Me Georges Chastellain m'ha semblé merveilleux (p. 172)

Toutefois, pour ce que ceux qui y avoient asisté le louerent grandement, il s'i en trouva davantage les 2 et 3 leçon (p. 182)

quelque autheur dont il ne me souvient plus dit que le roiaume des Francz commence a estre conté de la 2 prise de Treves ; sçavoir, quand ladicte ville fu prise la 2 fois. (p. 200)

Au Concille d'Orleans, article 9e, il y a au latin *beneficia* ... au 22 article il y a *orarium*.

Peut-il rester quelque doute sur la façon dont il convient d'entendre ces passages ? N'est-il pas évident que pour Fauchet le chiffre écrit ne s'identifie ni avec le cardinal ni avec l'ordinal,

mais que, suivant les contextes, il s'accommode aisément et instantanément de l'une ou l'autre interprétation ? La phrase suivante suffirait à le démontrer : « Qui vouldra voir plus amplement ses faitz, lize *le 3 et 4 volume* de Froissart, qui dit avoir demouré *6 ou 7 sepmaines* en sa maison. » (p. 140.) On se rappellera une phrase analogue d'un greffier du XIVe siècle que nous avons commentée plus haut. Ainsi du XIVe au XVIe siècle, malgré les fluctuations de l'usage (surtout juridique et officiel) qui masquent parfois le développement, le point de vue réel n'a pas changé. Qu'on ne dise pas du reste qu'il n'y a là que des négligences provenant de la hâte avec laquelle Fauchet a écrit, qu'après tout ces notes et dissertations n'ont pas été publiées et qu'à l'impression l'auteur aurait probablement fait la toilette de son texte. Même s'il en était ainsi, le témoignage de ces prétendues négligences n'en serait nullement affaibli. Elles indiqueraient, mieux que les « arrangements » des imprimés, la réaction immédiate des auteurs et les vraies tendances de l'écriture courante. Mais en fait Fauchet se les est permises même dans les livres qu'il a publiés.

C'est dans le *Recueil de l'Origine de la langue et poesie françoise*, dédié au roi Henri III et publié en 1581 qu'on trouve les passages suivants [1] :

Vous lisez au VIII. livre des Memoires de Cesar que Dumnac Angevin se sauva au bout de l'Armorique. (p. 36.)

Et suyvant cela au Concile tenu à Tours l'an DCCCXII, il est porté par le XVII article, *Quilibet Episcopus habeat Omilias, etc.* (p. 52.)

Comme dit Tacite au XII. livre de ses Annales. (p. 73.)

Ce dit Polydore Virgile au XIX livre de l'histoire qu'il a faite des Roys Anglois. (p. 75.)

Neantmoins il y en a qui l'attribuent à un Pape nommé Leon (ne ne sçay si c'est le II. qui tenoit le siege de Rome l'an 684). (p. 88.)

De fait il se trouve des couples anciennes basties comme les quatre vers Latins cy dessus transcripte, principalement celle qui suit ... là ou les I, II, IIII, et V vers representent la Leonine [c'est-à-dire : les premier, deuxième, quatrième et cinquième vers.] (p. 125-6.)

Il y a sans doute une différence entre ces passages et les précédents : le chiffre romain a remplacé le chiffre arabe. Mais ce

1. Nous citons d'après l'édition du Livre 1er publiée par Mme Espiner-Scott en 1938.

léger changement ne modifie en rien nos conclusions : dans le *Recueil* imprimé comme dans le manuscrit des *Veilles* Fauchet ne distingue par aucune marque extérieure l'ordinal du cardinal. Il est vrai que certains de ses chiffres sont suivis d'un point. Nous reviendrons là-dessus. Mais nous pouvons dire dès maintenant qu'on ne saurait attacher une signification particulière à un signe qui n'apparaît pas dans tous les cas et semble distribué assez capricieusement.

L'usage de Fauchet n'est donc pas douteux. Mais pour exclure tout soupçon de bizarrerie individuelle, il serait bon de le confronter avec l'usage d'un de ses contemporains. C'est à son ami et émule Pasquier que nous nous adressons encore. Notons d'abord que, dans ses *Recherches* Pasquier réserve les chiffres romains pour la désignation des rois, des empereurs et des papes [1]. Partout ailleurs il emploie les chiffres arabes. Voyons maintenant quel aspect prennent chez lui ordinaux et cardinaux quand ils sont exprimés en chiffres (très souvent, le plus souvent même, ils sont en toutes lettres les uns et les autres). Voici l'ordinal, et nous ne citons toujours que les cas où, vu la position de l'adjectif, il est impossible d'interpréter par un cardinal;

François I. de ce nom, 793 B, 608 D — Federic II. de ce nom, 785 B — Henry II. du nom, 811 A — Philippes le Bel IV. du nom, 812 D — Henry IV. de ce nom, 634 B — Henry Roy d'Angleterre V. de ce nom, 236 C.

Le 1. jour de Juillet 1499, 503 C — le 6. jour de Janvier 1351., 124 A — le 8. jour d'Aoust 1344, 71 C. — le 20. jour d'Aoust 1484, 256 D — Et occit le Roy Alaric le 23. an de son regne (cf. quelques lignes plus haut : au vingt et deuxiesme an du regne d'Alaric second), 858 D.

Petrarque au 1. Livre de ses Epistres familières, Epistre 8, 816 B

l'indult de la Cour de Parlement, dont j'ay parlé au 2. Livre, 226 C.

Flodoart au 2. Livre de son Histoire, 667 C

le mesme autheur le definit d'un tout seul mot au chapitre 2. du 5. livre, 736 C

En ces deux pieces que l'on pourra lire tout au long dans le 5. de ses Odes, 637 A

1. Dans les très rares cas où Pasquier emploie les chiffres romains pour désigner autre chose que des souverains (p. ex., p. 45 B et C) il est presque évident qu'il emprunte ces chiffres à un ancien document qu'il a sous les yeux et qu'il transcrit.

Chose qui se voit nommément au 7. livre, chap. 32., 670 A

le docte Bodin sur le commencement du 10. livre de sa Republique, 868 C

Sidonius Apollinaris ... au 9. de ses Epistres, 645 A

ainsi que j'ay monstré au 5. chapitre du 6. livre de ces miennes Recherches, 720 B

Enguerrand de Monstrelet au 18. chapitre du premier livre de son Histoire, 345 C

comme nous apprenons de Gregoire de Tours, au 31. chapitre du 9. livre, 717 B

Article qui fut depuis renouvellé par Henry III. au 67. Article de l'Ordonnance faite à Blois ... à la suite dequoy vous trouvez une infinité de Reglemens de nostre Prince concernans les Universitez, tant en spirituel que temporel, dés et depuis le 68. Article, jusques au 88, includs, 809 A

depuis le trente-cinquiéme article jusques au 41. inclus, 341 C

Le texte du 23. article est tel ..., 342 B

il merite bien que nous inserions icy l'article de son long, qui est le 113. du 1. livre, 342 B

Froissard au 3. voulume, 736 B

Seneque au 1. Livre de ses Epistres, en la 3. dit que ..., 666 C

Sainct Gregoire en la 66. Epistre du neufiéme de ses Epistres, 667 C

S. Bernard ... en sa 330. Epistre ... Le semblable se trouve en l'Epistre 339, 347 D, 348 A

Ainsi que sommes admonnestez au 26. du Deuteronome, 701 C

Et comme faisoit Abel dans le 4. du Genese, 701 C

Actes que j'ay voulu copier, comme tres-signalez. Le 1. ayant sorty son effet ... Le 2. pour monstrer que ..., 867 D.

Il est clair que Pasquier rend l'ordinal exactement comme le fait Fauchet, c'est-à-dire par un simple chiffre dont il laisse l'interprétation au lecteur. Pourtant chez lui ce chiffre est, non pas ici ou là, mais toujours, accompagné d'un point. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Se peut-il que sous cette constance il y ait une intention ? Nous aurons à nous le demander plus loin. Pour le moment bornons-nous à noter que, quelle que soit la signification du point en question, il y a un rôle au moins qu'on ne peut pas lui attribuer, c'est de caractériser l'ordinal. En effet reprenons Pasquier : nous ne tardons pas à découvrir que les cardinaux sont logés à la même enseigne que les ordinaux : le point mystérieux s'attache à eux, comme il s'attachait aux ordinaux. Il faut dire qu'ils sont, plus souvent encore que les ordinaux, exprimés en toutes lettres, mais toutes

les fois que le chiffre apparaît, là aussi le point le suit comme son ombre. On va en juger :

Et en l'an 1403. il est fait mention d'un Maistre Jean de Bailly, 70 A — son fils ... fut receu en l'an 1508. sans estre qualifié Secretaire, 70 D

lequel depuis 8. ans apres ... se chargea de ..., 71 A

l'Exarquat, qui avoit duré 64. ans, cessa, 150 B

[il] avoit dignement exercé cét Estat l'espace de 25. ans, 335 D — l'espace de 32. ans, 70 D — l'espace de 50. ans, 70 C

estant decedé aagé de 89. ans, 70 C

environ les 9. heures de nuict, 715 C

Du temps du Roy Charles V. d'ordinaire il y en eut trois [Trésoriers de France]. Et depuis son deceds ... tantost 3. tantost 4. tantost 5 et 6. Puis on les reduisoit au nombre ancien de 2. mais tout soudain l'Ordonnance en estoit enfrainte, 83 C

et de là procedant à l'election du premier President, Mauger eut vingt-huict voix, Nanterre dix-sept, Juvenal des Ursins Advocat du Roy une. Buffier 17. Quatremars 15. Bailly 14. Longueil 9. Guillier une, Marchand une, le Sueur une, 355 D

Ainsi l'apprenons-nous d'un reglement de l'an 1309. par lequel le Roy ordonne qu'il y ait trois Clercs du Secré pres de sa personne ... et 27. Clercs et Notaires, 681 C

A cette fin fut fait le 16. Janvier une procession generale, où y avoit 64. qu'Archevesques, qu'Evesques, qu'Abbez, 228 A

au concile de Carthage, qui fut celebré par 217. Evesque[s], 30 ans apres, 143 A

Esquels 4. vers se trouvent mesmes paroles par l'envers, comme à l'endroict, 645 B

ils y trouverent casuellement en un Tome, les 50. livres des Pandectes, 837 A

bien que devant sa venuë on eust tenu plusieurs et divers Conciles, si n'en avoüoit-il que 4. les Conciles de Nysse, Ephesin 1. Constantinopolain 11. et celuy de Chalcedoine, 257 B

L'Université de Paris ... prit son premier plan en l'Eglise de Nostre Dame, son second à celle de S. Victor, son troisiesme à S. Julian, son quatriesme aux grandes 4. Escoles de la ruë du fouërre, 785 B

Il dit que le Roy Henry offroit de bailler à Jean de Luxembourg 6.000. livres, et assigner au bastard de Vendosme 300. livres de rente de son Estat, 347 B.

Ainsi, qu'il s'agisse des ordinaux ou des cardinaux, nous sommes en droit de négliger ici le point qui les accompagne si fréquemment et nous avons toute raison de conclure que la pratique de Pasquier est tout uniment celle de Fauchet.

C'est en outre celle d'Henri Estienne, dont le témoignage a pour nous ici une singulière valeur, car ce grand humaniste a été aussi un excellent imprimeur et à ce titre il ne pouvait manquer de s'intéresser fort à tous les détails, même les plus menus, de la composition. Voici le *Traicté de la Conformité du langage françois avec le grec* dans l'édition de 1569, publiée à Paris chez Jacques du Puis et qui est peut-être la première édition datée de ce livre. Une cinquantaine de références à des auteurs grecs ou latins nous prouvent qu'Henri Estienne ne se croyait pas tenu, lui non plus, de distinguer l'ordinal par un signe quelconque. Il suffira de citer les deux passages suivants :

Il en pourra veoir un autre [exemple] en Xenophon au 6 livre des Helleniques en la page 357 de mon edition, p. 92.

Je croy que Laurent Valla, traictant ce point, eust mieulx garni d'exemples le 52 chapitre de son troisieme livre, p. 35-6.

On ne s'avance guère à supposer que la pratique de Fauchet, de Pasquier et d'Henri Estienne est aussi celle de la plupart de leurs contemporains.

Que signifie le point qui suit un chiffre ?

Sur 31 citations d'Henri Estienne où, de par la position de l'adjectif numéral, il est impossible d'interpréter le chiffre autrement que par un ordinal, deux nous offrent le chiffre suivi d'un point (au *3. livre* de Thucydide, p. 22 ; au *6. chapitre* de la *1. epistre* aux Corinthiens, p. 127), et ce point ne paraît pas ailleurs dans le volume. Voici donc encore cet emploi sporadique du point que nous connaissons déjà par Fauchet ; nous savons d'autre part que Pasquier met un point après chaque chiffre. Il est temps de nous demander ce que signifie au juste ce point.

Il n'est pas douteux que ce ne soit un reste des deux points qui, dans les manuscrits latins ou français du moyen âge, encadrent si volontiers les chiffres. Or l'intention de ces deux points est bien connue. Ils ont pour but d'empêcher qu'on ne confonde les jambages des chiffres romains avec telle ou telle des lettres qui servent à former les mots. C'est donc un artifice

propre à faciliter la lecture [1]. Les deux points sont assez souvent remplacés par un unique point placé après le chiffre, surtout, nous semble-t-il, dans les actes de caractère officiel, où il n'est pas rare non plus qu'ils manquent tout à fait. Ces actes sont en général de courte étendue, ils ramènent très souvent les mêmes formules et ils sont faits, non pas pour charmer les loisirs ou fournir un enseignement, mais pour être lus une fois, ou consultés en de rares occasions ou au besoin produits en témoignage. On n'a donc pas les mêmes raisons d'y tenir grand compte de la commodité des lecteurs. A mesure que nous approchons du XVIe siècle deux faits importants vont modifier cet état de choses. D'une part, l'emploi des chiffres arabes, moins faciles à confondre avec des jambages de lettres, se généralise de plus en plus, et d'autre part le livre imprimé vient, pour la majorité des lecteurs, remplacer le manuscrit : désormais les chiffres se détacheront suffisamment de « la lettre moulée » et voilà les points devenus inutiles. Mais ils étaient trop entrés dans l'usage pour disparaître d'emblée. On les conserva sans trop s'inquiéter de leur sens précis, sans doute comme une tradition vénérable léguée par les générations précédentes. Si Fauchet n'en fait apparemment pas grand cas, Pasquier les maintient pieusement, ou ses imprimeurs pour lui.

Au XVIIe siècle, nouvelle transformation : dans les lettres et dans les œuvres littéraires, par une pratique directement contraire a celle du moyen âge on écrit de moins en moins en chiffres les nombres cardinaux [2]. C'est que les chiffres arabes,

---

1. Le point se met également, dans la même intention, entre les divers éléments d'un nombre un peu considérable, tels que sont ceux qui indiquent le millésime : « l'an de l'Incarnation m .cc. lxxiij., le mois de Nouembre » (A. d'Herbomez, *ouvr. cit.*, 50, LIII) « die .xxi julii anno M°. CCC°. XLVI° » (P. Guilhermoz, *ouvr. cit.*, 496, CL, *a*). C'est ici une pratique qui n'a pas disparu même aujourd'hui : « La maison a été vendue 542.271 francs. »

2. Voir p. ex. la longue lettre du 6 août 1663 (éd. Mesnard, t. VII, p. 116 et suiv.) où Racine raconte à Boileau la bataille de Nerwinde. Les adjectifs cardinaux y abondent, mais tous sont exprimés en toutes lettres. Dans le corps de la lettre il n'y a qu'un seul chiffre, et c'est un ordinal : « M. de Luxembourg campa le 31e juillet, à demi-lieue du champ de bataille.» (p. 117.)

s'ils ont définitivement et a peu près complètement pris la place des chiffres romains, n'ont pas hérité de leur dignité. On juge que, là où la tenue semble nécessaire, leur emploi comporte un peu de sans façon et on les abandonne volontiers aux livres de caractère technique. Nous avons vu que cette attitude apparaît dès le XVIe siècle et, à vrai dire, au fond c'est encore la nôtre. Il en résulte qu'on n'aura plus guère l'occasion de mettre un point après les cardinaux : sous la forme de chiffres ils se dérobent. Le chiffre se maintiendra pour marquer l'ordinal, en particulier quand il s'agit de dater une lettre. Là le point peut survivre et il a survécu longtemps. Non seulement Malherbe (quand il n'écrit pas le quantième en toutes lettres), Balzac et Voiture en usent ainsi, mais Racine, quoiqu'il ait peut-être une légère préférence pour le type « le 24e mai » ou « ce 8e septembre », écrit fort souvent aussi des dates comme « le 15. juillet ». Une des dernières lettres qu'il ait écrites est datée « A Paris, le 17. novembre [1698] » (t. VII, p. 314). Vauban, Antoine Arnauld, d'autres encore, dans des lettres adressées à Racine, datent de même. Vers la fin de la première moitié du XVIIIe siècle, Jean-Baptiste Racine dans une lettre adressée à son frère Louis date encore : « ce 29. juin 1741 » (t. VII, p. 351).

Nous ne savons ni quand on a cessé de faire suivre du point le chiffre du quantième, ni à quelle époque précise ce point, après avoir pendant si longtemps servi à accompagner tout chiffre, qu'il indiquât un cardinal ou un ordinal, s'est finalement et par la force des choses restreint à désigner l'ordinal. Mais, d'après ce que nous avons vu, il est probable que c'est au cours du XVIIe siècle, et plus près de la fin que du milieu, qu'a eu lieu ce changement, qui du reste n'a pas été accompli en un jour et a pu se produire sans qu'on s'en soit aperçu. Même en plein XVIIIe siècle on trouve encore parfois le point après le chiffre du millésime. Nous avons relevé le fait dans plusieurs ouvrages de nature technique publiés vers le milieu du siècle, une grammaire française, et deux traités de droit où, à vrai dire, il s'agit d'une habitude constante :

Marie-Adélaïde de Savoie Dauphine de France, mourut à Versailles le 12. Février *1712*. et M. le Duc de Bourgogne Dauphin, mourut le 18. du même mois. (*Grammaire Françoise*, par Monsieur l'Abbé Vallart, Paris 1744, p. 470, note.)

Le dernier [acte] à peu près semblable de *1711.* est entre le Prieur et le précédent Curé, décedé en 1719. Le nouveau Curé venu en *1720.* a par voye de fait, enlevé la Dîme sur quatre cantons, comme prétendus Novales. (*Recueil des principales décisions sur les Dîmes*, par Me Roch Drapier, Avocat. Paris 1741, t. I, p. 484.)

Sa Majesté a ordonné et ordonne, que ceux qui soûtiendront être Nobles, soient tenus de justifier comme eux, leur pere, leur ayeul, ont pris la qualité de Chevalier, ou Eccuyer depuis l'année *1560.* jusques à present. (*Traité des droit seigneuriaux et des matieres feodales*, par M. de Boutaric... Avocat en Parlement. Toulouse, 1745, p. 154).

Le livre de Titon du Tillet sur le *Parnasse François*, 1732, n'est qu'à moitié technique et l'auteur s'y pique de littérature, mais lui aussi à l'occasion il peut mettre un point après le chiffre du millésime : « Le roi donna aussi en *1663.* une pension particuliere de mille livres à Molière. » (p. 311.) Bien mieux, le même auteur n'hésite pas à flanquer d'un point un chiffre indiquant le quantième et déjà pourvu d'un petit *e* : « Abraham Remi ... né *le* 6e. *jour* de Mars de l'an 1600. mort à Paris le 1. de Decembre de l'an 1646. Poëte Latin. » (p. 221.) Titon du Tillet revient là à une pratique que nous avons pu observer déjà en quelques cas dans les extraits des anciens Registres du Parlement cités plus haut. Mais pour lui évidemment, à la différence de ses lointains prédécesseurs, le point n'est ici qu'une manière de ponctuation honorable, parfaitement vide de sens, mais très propre à orner l'expression en chiffre d'une date.

Ce trop long exposé nous permet d'affirmer que, même si on croit le début du recul des ordinaux contemporains des temps où l'imprimerie commençait à répandre les textes français, un même chiffre, suivi ou non d'un point, s'interprétait tout naturellement et sans difficulté, suivant que le réclamait le contexte, tantôt par un cardinal, tantôt par un ordinal, et qu'ainsi ce n'est pas la présence de tel ou tel signe, trop rapidement ou trop négligemment lu, qui explique la régression des ordinaux. Il faut en chercher l'origine dans un développement tout intérieur. Et il faut voir en outre que, dès le XVIe siècle, ce mouvement n'est pas à son début, mais touche au contraire à sa fin. Ce qui reste à accomplir après le XVIe siècle, c'est faire passer dans la pratique de la langue écrite un résultat acquis

depuis longtemps déjà dans la langue parlée. Cette dernière étape est probablement atteinte vers le dernier quart du XVIIIe siècle. Mais, on le voit, ce n'est pas le chiffre écrit qui a entraîné la langue, c'est au contraire la langue qui a pris les devants et indiqué la route : le chiffre écrit n'a fait que suivre et pendant longtemps y a mis des façons.

Nous pouvons citer maintenant la remarque de l'Académie française à laquelle les grammairiens modernes ont emprunté la première idée de leur explication, et nous en proposerons une interprétation plus conforme, croyons-nous, à l'intention des académiciens.

Henry quatre, Charles Sept, Louis onze, Louis douze au lieu de *Henry quatriesme, Charles septiesme, Louis onziesme, Louis douziesme* sont des façons de parler generalement receües, et l'Usage les a trop authorisées pour faire scrupule de s'en servir. On dit de mesme en citant un livre. : *Tome trois, chapitre cinq.* Cela peut estre venu de ce qu'ordinairement on escrit ces mots en chiffre et que *Tome trois, Chapitre cinq*, sont des mots plus courts que *Tome troisiesme, Chapitre cinquiesme.* (J. Streicher, *Commentaires*, p. 252.)

On voit que l'Académie borne sa remarque au cas des citations par chapitres ou divisions de livres[1], mais ce qui est surtout à noter, c'est que dans la seconde phrase les deux propositions ne sont pas parallèles et indépendantes, comme on a été porté à le croire[2], mais que la deuxième est un complément indispensable de la première. Ce que veut dire l'Académie, c'est qu'en présence d'un chiffre de ce genre on a la faculté de l'interpréter par l'ordinal ou par le cardinal et qu'on choisit le plus souvent le dernier comme plus court. C'est donc au fond par le désir de gagner une syllabe qu'elle explique le triomphe de l'adjectif cardinal, et il n'est pas impossible qu'en effet cet avantage n'ait été senti et n'ait contribué à l'extension d'un usage dont l'origine dernière est du reste à chercher ailleurs.

1. A l'époque où l'Académie dit cela, on écrivait ordinairement en toutes lettres le chiffre qui suivait le nom d'un souverain.

2. Voir Kr. Nyrop, *Grammaire historique, Syntaxe*, t. V, p. 155, § 115 : « Dans trois cas les cardinaux ont pris la place des ordinaux... Ce changement est probablement dû à l'influence de la forme écrite, imprimée ou gravée, qui se contentait d'un simple chiffre. La longueur des ordinaux, à côté de la forme plus courte des cardinaux, paraît aussi avoir joué un rôle dans leur emploi plus restreint. »

Comment interpréter les chiffres dans les textes du XVIe et du XVIIe siècle.

Une conséquence de ce qui précède, c'est que, si le chiffre suivi d'un *e* ou de *me* ou de *eme* doit bien entendu être compris en toutes circonstances comme un ordinal, en revanche, quand il est seul ou suivi d'un point, il ne saurait par lui-même et à première lecture nous dire s'il représente un ordinal ou un cardinal : c'est un signe muet. Pour en tirer un son, il faut nous replacer à l'époque du texte où il apparaît, parmi les contemporains, interroger les habitudes de leur langue, celle dont ils se servent dans leur parler familier et celle dont ils usent dans leurs lettres et leurs livres. Au XVIe siècle, le cas est clair; bien que nous ayons de très fortes raisons de penser que dans la conversation on usât sans scrupule du cardinal pour indiquer le quantième du mois ou le rang des souverains dans une série, il est assuré que, dès que les gens de ce siècle écrivaient en toutes lettres ces indications, ils recouraient à l'adjectif ordinal. Prenons à titre d'exemple les lettres de Montaigne qui ont été publiées dans l'édition Motheau et Jouaust[1]. On y rencontre 26 quantièmes exprimés par un chiffre : 21 nous présentent le chiffre seul et 4 le chiffre suivi d'un point; mais en un dernier cas le chiffre est suivi d'un petit *e* (« ce viij^e^ febvrier 1585 », p. 290), et d'autre part, par trois fois dans le corps d'une lettre, un quantième est indiqué en toutes lettres et voici ce que nous avons : « Les nouvelles que j'ai receu de Pau de l'*unsiesme* » (p. 298), « Comme je revenois du Palais, le lundy *neufiesme d'aoust*, 1563... » (p. 255), « Il rendit l'ame sur les trois heures du mercredy matin *dix huitiesme d'aoust*, l'an mil cinq cens soixante trois... » (p. 276). On ne peut donc se méprendre sur l'intention de Montaigne. Quoi qu'il dise en fait dans une conversation familière, aussitôt qu'il prend la plume, ce qu'il veut qu'on mette sous un chiffre de quantième, c'est un ordinal. Si nous trouvons chez lui « Monseigneur, ma lettre se fermoit que j'ai receu la vostre du 6 » (p. 292), nous n'avons pas le choix : nous sommes tenus de lire « la vostre du

1. Tome VII, p. 235 et suiv.

sixiesme »[1]. On multiplierait sans peine les exemples de ces variations dans le costume extérieur des chiffres et de cette constance dans l'intention de celui qui les écrit.

Au XVIIe siècle, nous ne croyons pas que les choses aient beaucoup changé. Jetons les yeux sur la correspondance de Malherbe, telle qu'elle apparaît dans l'édition de 1635, publiée à Troyes chez Jacques Balduc. Un bon nombre de lettres ne sont pas datées. Parmi celles qui le sont, plus d'une vingtaine marquent le quantième par un chiffre pointé. Comment interpréter ce chiffre ? Si nous remarquons que, dans les très rares cas où apparaissent des chiffres cardinaux, ils présentent eux aussi le point : « Estant bien certain qu'ils n'auront pas si tost pié à terre, qu'ils n'ayent *15. ou 20. mille* hommes sur les bras contre cinq ou six mille hommes qu'ils pourront amener. » (p. 547), « J'ay eu depuis *4. ou 5. jours* des inhibitions du conseil pour oster à ce parlement la connoissance de ma broüillerie. » (p. 552), on conclura que ce point ne peut pas plus nous renseigner chez Malherbe que chez Pasquier. Mais ailleurs une quinzaine de lettres sont datées en clair et c'est invariablement l'ordinal qui apparaît : « A Paris ce *trésiesme Avril* mil six cens treize. » (p. 427), etc. De même une fois dans le corps d'une lettre : « On m'écrit de Paris du *neufiéme de ce mois* qu'il est sur le point de se retirer » (p. 552). Ainsi donc les quantièmes de Malherbe, quand ils sont en chiffres, doivent s'interpréter comme ceux de Montaigne.

Balzac, dans ses *Lettres familieres à M. Chapelain,* 1659, date presque toutes ses lettres et indique invariablement le quantième par un chiffre pointé. Dans le corps des lettres on ne rencontre que deux chiffres, tous les deux pointés et tous les deux marquant un quantième : « vostre Lettre du *21. du mois passé* » (p. 220), « vostre Lettre du *22. de ce mois* » (p. 331). Mais des phrases comme « La dernière du *douziesme de ce mois,* est une suite de ce commerce » (p. 49), « Vostre lettre du *vingt. sixiesme du mois passé,* m'a mis l'esprit en repos. » (p. 67),

1. Dans la date « ce douze de juin mil cinc cens quatre vingts » qui, dans l'édition de 1595, suit l'avis « Au Lecteur » placé par Montaigne en tête de son livre des *Essais* (éd. Motheau et Jouaust, t. I, p. 2), il est permis de voir une indication due à Mlle Gournay. Montaigne lui-même, ou son imprimeur pour lui, avait daté l'avis dans l'édition de 1588 « ce 12 juin 1588 ».

« Celle que j'ay receüe du *quatriéme de ce mois*, a fait l'effet ordinaire. » (p. 98), « Nous voicy au *dix-neufiéme de ce mois.* » (p. 360), etc., ne laissent pas de doute sur l'intention de Balzac. Dans la correspondance de Voiture le tiers environ des lettres sont datées. Comme chez Balzac le quantième est rendu par un chiffre pointé. Nulle part chez lui nous n'avons trouvé le quantième exprimé en toutes lettres, mais sur ce point la pratique de sa langue écrite ne peut guère différer de celle de son contemporain et rival Balzac. Et pas plus que dans les *Lettres à M. Chapelain* les cardinaux ne se montrent dans le corps de la correspondance. Il est possible, quoique ce ne soit pas certain, que chez l'un comme chez l'autre le point indique déjà l'ordinal.

Boileau et Racine, quand ils mentionnent un quantième tout au long, emploient toujours l'ordinal. Quand ils datent une lettre par un chiffre, Boileau, qu'il s'adresse à Racine ou à Brossette, se sert, sauf en de très rares exceptions, du chiffre suivi d'un petit *e*, Racine use tantôt du même procédé, tantôt du chiffre pointé. Il est très vraisemblable que, dans ce second cas, le point est un substitut du petit *e* et indique l'ordinal, mais l'absolue certitude manque. Le Lyonnais Brossette, dans sa correspondance avec Boileau [1], soit pour dater ses lettres, soit pour se référer à une lettre qu'il a reçue, se borne presque invariablement à écrire le chiffre tout seul : « ce 15 avril 1699 » (p. 4). Que met-il là-dessous ? En trois cas il ajoute un *e* après le chiffre : « ce 10e mars 1699 » (p. 1), « ce 18e mars 1703 » (p. 134), « ce 19e mars 1705 » (p. 198), si bien qu'on pourrait penser que dans tous les cas il a en vue un ordinal [2]. Mais, dans une lettre du 30 novembre 1700 (p. 64), il lui échappe d'écrire : « Notre Loterie devoit commencer à se tirer *le vingt de ce mois*, mais ce projet n'a pas pu être exécuté. » C'est le bout de l'oreille qui passe. Lui qui a pour « M. Despréaux » une telle admiration, qui étudie de si près tout ce qui est sorti de sa plume, qui le questionne avec tant d'insistance sur les particularités les plus menues de ses œuvres, comment n'aurait-il

1. A. Laverdet, *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette*, 1858.

2. Quand le chiffre du quantième est suivi du mot *jour*, il en fait bien entendu un ordinal et il l'indique (nous ne sommes plus au XVIe siècle) « M. Chanut mourut le 23e jour du mois passé » (p. 99).

pas remarqué qu'à son « 6 juillet 1700 » Boileau répond toujours par un « 29e juillet 1700 » ? Pourtant il ne l'imite pas sur ce point. Ne serait-ce pas qu'il est conscient ici d'une légère différence de pratique entre son héros et lui, mais qu'il tient à sa manière, jugeant sans doute l'autre un peu vieillie ? Du reste, il ne se commet pas : le chiffre pur et simple lui assure le bénéfice du doute. « A Lyon, ce 6 juillet 1700 » : Boileau lira « sixième juillet », tandis que Brossette lira tout bas comme il lui plaît. Et ce qui lui plaît, il y a bien des chances pour que ce soit le cardinal. Dans sa volumineuse correspondance avec Jean-Baptiste Rousseau [1], le même Brossette n'indique jamais le quantième que par un simple chiffre, qu'il date une lettre ou que dans le corps de la lettre il se réfère à un quantième quelconque. J.-B. Rousseau fait de même et tout les autres correspondants de Brossette et de Rousseau, parmi lesquels Louis Racine. Pour ce groupe de gens il est clair que l'usage moderne est établi.

VIII

Pourquoi le cardinal a si souvent remplacé l'ordinal. Conclusion.

Concluons donc que, dans tous les cas où l'ordinal a passé au cardinal, il y a passé pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'interprétation d'un chiffre quelconque. Quelles sont ces raisons ? Nous les retrouverons, croyons-nous, si, en regard des cas où l'ordinal s'est effacé devant le cardinal, nous mettons les cas où il s'est conservé jusqu'à nos jours et si nous nous demandons ce qui caractérise chacun de ces deux groupements. Soit des phrases du type « il a été reçu le septième à son examen », « Il n'a réussi qu'à la troisième tentative », « C'est la deuxième fois qu'on appelle son nom », « Le troisième coup de tonnerre a été le plus violent », « Le pont dont je vous parle est le quatrième que vous rencontrerez sur votre route ». Ici et dans toutes les phrases analogues, qui sont nombreuses, on ne saurait se passer de l'ordinal et son rôle est visiblement d'instituer une comparaison entre des individus, qu'il s'agisse

1. P. Bonnefon, *Correspondance de Jean-Baptiste Rousseau et de Brossette*, 2 vol., 1910 et 1911.

de personnes ou de choses. Il dispose les individus en des séries où la place de chacun est indiquée par rapport à un individu précédent ou à un suivant. Mais ce n'est pas tout : pour que l'ordinal soit vraiment indispensable, il est nécessaire que la série soit accidentelle. Celui qui a été reçu le septième sera peut-être le premier ou le dixième à l'examen suivant. L'autre qui n'a réussi qu'à la troisième tentative réussira peut-être à la seconde la prochaine fois. Le suivant répondra vraisemblablement à l'avenir au premier appel. Le troisième coup de tonnerre s'est évanoui sans retour. Même le pont, qui est quatrième aujourd'hui, sera peut-être un jour cinquième, si on construit un nouveau pont, ou troisième, si les eaux en emportent un. Ainsi, pour qu'il y ait ordinal, il faut que nous ayons très vivement en nous l'idée d'une comparaison, et d'une comparaison qui, vraie aujourd'hui, puisse être demain fausse ou sans objet. L'ordinal, en français du moins, n'est à son aise que dans des séries instables.

Voyons maintenant les postes d'où il a été chassé au cours de l'histoire de la langue. Et d'abord l'ordinal ne sert plus à désigner les années ni les quantièmes. C'est que nous avons là des séries durables, des séries qui ont la permanence des forces de la nature, des séries figées en un mot. Ce qui nous intéresse ici dans la vie pratique, ce n'est pas une comparaison entre des individus, c'est l'individu lui-même et en lui-même. L'année mil neuf cent vingt est une unité qui se suffit à elle-même; le quinze janvier également. Sans doute l'idée de comparaison peut reparaître même ici, mais elle n'est pas essentielle. Ce sont les unités de la série qui sont au premier plan, et non pas la série elle-même.

Il en est de même pour le compte des heures. Que « dix heures du matin » vienne après « neuf heures » et avant « onze heures », c'est un fait, mais secondaire. Ce qui nous importe, c'est la tonalité de ce court moment de la durée. Il n'y a là qu'un éclair sans doute, mais nous l'avons dit, un éclair qui a sa couleur à lui, distincte de toutes les autres. L'expression éveille en nous une résonance indéfinissable, mais que nous ne confondons avec nulle autre. Et chaque heure de la journée et de la nuit est ainsi liée à une note distincte toujours prête à tinter en nous.

Les divisions d'un livre se présentent aussi avec leur individualité. Pour mettre la main sur la page 119 nous avons certes besoin de nous rappeler que cette page vient après la page 118, mais ce n'est pas ce qui nous intéresse au moment où nous feuilletons le livre. Ce que nous voulons, c'est ce qui se trouve à cette page et que nous ne trouverons pas à une autre.

Pour la désignation du rang des souverains, le cas est encore plus net. Mentionnons-nous Louis XIII ? Nous n'allons pas nécessairement penser à Louis XII, ou alors ce ne sera qu'en une échappée fugitive. Ce qui est au premier plan de notre conscience, c'est la figure d'un roi de France avec la physionomie que lui a donnée l'histoire, et celle de Richelieu a plus de chance de s'y associer que celle de Louis XII. *Treize* en ce cas n'est pas autre chose qu'un nom propre. On peut se demander pourquoi, s'il en est ainsi, nous avons conservé ici *premier*, au lieu de le remplacer par *un*. Il ne saurait y avoir de *dernier* en l'espèce. Il n'y a pas de dernier en matière de millésime, et on a dit « l'an un de la République française », aussi bien que « l'an premier ». Il ne peut y en avoir non plus pour les heures, sous peine de confondre midi et minuit, et nous disons « à une heure ». Pourquoi cette exception en faveur des rois ? C'est sans doute que la nomenclature des souverains forme un petit domaine aujourd'hui assez écarté de notre vie journalière pour que l'influence des cas nombreux où un *premier* appelle immédiatement un *dernier* ait pu s'y faire sentir sans rencontrer d'opposition. On a dit *François premier* comme on disait *le premier août* et on l'a dit si longtemps que le mot a eu le temps de devenir une espèce de nom propre. Du reste, en dehors de *François premier* et de *Napoléon premier*, il ne semble pas y avoir d'appellations semblables bien vivantes dans l'usage courant de la langue. Ce sont en somme des survivances analogues à celles qui nous conservent *Charles-Quint* et *Sixte-Quint* et qui n'engagent pas l'avenir de la langue. Ne commence-t-on pas déjà à dire « Louis un de Bavière » ?

Le cas de *numéro* peut sembler parfois faire difficulté. Sans doute quand le caporal ou le sergent qui aligne ses hommes crie « Trois, quatre, rentrez ! Six, sept, sortez ! », les chiffres ne sont là qu'un procédé commode pour remplacer le nom propre : c'est comme si on disait : « Durand, sortez ! Dubois,

rentrez ! » De même pour les gardiens de la paix, les prisonniers, d'autres encore, le numéro laisse en chacun d'eux transparaître un homme qui est tel ou tel. Sans doute aussi, quand nous disons : « Il habite au 9 de la rue de Rivoli, ou 9, rue de Rivoli », nous voyons devant nous, non pas la rangée de maisons qui bordent la rue, mais une certaine maison avec son individualité connue de nous ou imaginée. Mais quand il s'agit d'un menu carton ou d'un carré de papier qui porte un chiffre et va nous donner droit à une place dans un autobus par exemple, il y a bien là une série instable, qui peut même ne durer que quelques minutes ou quelques secondes, d'autre part l'idée de succession régulière et de comparaison s'impose à nous : nous ne tenons pas du tout à laisser passer 190 avant nous si nous avons le n° 189. Pourtant tout le monde emploie ici le cardinal. La raison n'en est-elle pas que, malgré tout, pendant un instant et si court qu'il soit, l'homme est identifié avec le numéro, qui devient son nom : « C'est vous le 125 : dépêchez-vous ! » ou bien : « Allons, le n° 125, montez-vous, oui ou non ? » : 124 est oublié et 126 n'entre pas encore en ligne de compte. Il y a là, toute proportion gardée, quelque chose qui rappelle le cas de la maison. Au contraire, le 25e en version latine n'est ni peu, ni beaucoup identifié avec un chiffre quelconque. Il vient entre le 24e et le 26e, c'est tout ce qu'on sait de lui, et, sauf occasion assez rare, personne ne songe à lui dire : « Eh bien, le 25e, à quoi pensez-vous ? » Son rang ne colle pas à lui comme un numéro à un banlieusard dans une file d'attente.

Ainsi, cette difficulté écartée, il reste ceci : dès qu'il s'agit d'une série naturelle (année, quantième, heure), ou demi-naturelle (rang des souverains), ou artificielle (chapitres ou pages d'un livre), la langue est arrivée peu à peu à installer le cardinal à la place de l'ordinal. Elle tend à ne conserver l'ordinal que dans les cas où l'idée de série ordonnée est évoquée avec une parfaite netteté, ce qui suppose que ce n'est pas une série ordinaire, figée, qu'on accepte sans y penser. Si cette notion de succession ordonnée est absente ou reste vague, l'ordinal en effet n'a plus de raison d'apparaître, car sa fonction est précisément de suggérer des alignements réguliers de ce genre. Vouloir le maintenir dans telle ou telle de ces séries

stables, sous prétexte que cette série a pu être autrefois plus imprévue et plus colorée, n'est-ce pas encombrer le présent des chaînes désormais inutiles et incommodes d'un passé disparu ? Il y a donc dans cette attitude du français une tendance très légitime à la simplification.

Pourquoi le latin était-il moins simple ? Peut-être parce que les cadres où se mouvait la vie ancienne étaient eux-mêmes bien plus compliqués que ceux que nous utilisons. Qu'on songe à la difficulté du système de numération par les nones, les ides et les calendes, à la gymnastique mentale qu'imposait un pareil calendrier, qu'on se représente l'incommodité d'heures variant suivant les saisons, l'effort de mémoire que suppose la mention de tels ou tels consuls (quelques-uns revenant plusieurs fois) pour désigner les années, et que par-dessus le tout on s'imagine la longueur et l'enchevêtrement des calculs que suppose l'emploi continuel des chiffres « romains » ! A mesure que cette lourde machinerie s'est allégée, on a éprouvé le besoin de simplifier les termes qui en traduisaient dans la langue le gauche fonctionnement [1].

---

1. Si nous voulons nous faire une idée exacte de l'étonnante complexité du système latin, il est bon de noter que le nôtre, qui nous semble si incomparablement plus simple, paraît encore bien compliqué aux mathématiciens. Voir à ce sujet É. Borel, *L'Espace et le Temps*, 1922, p. 19 : lorsque nous disons qu'une éclipse de soleil a eu lieu le 1er octobre 1921 à 10 h. 27, ou que l'armistice a commencé le 11 novembre 1918 à 11 heures, ce langage, par suite de conventions précises, a un même sens bien déterminé pour tous les hommes civilisés. Cette division, consacrée par l'usage, en années, mois, jours, heures, minutes et secondes, correspond à un système de numération en réalité assez compliqué et ne nous paraît simple que par suite d'une longue habitude ; il serait théoriquement plus simple d'évaluer les époques en années et fractions décimales d'années (ou en jours et fractions de jours) ; un seul nombre décimal tel que 1921, 43864275 permet ainsi de fixer un instant déterminé par rapport à l'origine de l'ère chrétienne.

Un autre mathématicien, qui est aussi un poète, voit les choses d'un point de vue un peu différent : il n'y avait pas de minute ni de seconde pour les anciens. Des artistes comme Stevenson, comme Gauguin, ont fui l'Europe et gagné des îles sans horloges. Le courrier ni le téléphone ne harcelaient Platon. L'heure du train ne pressait pas Virgile. Descartes s'oubliait à songer sur les quais d'Amsterdam. Mais nos mouvements d'aujourd'hui se règlent sur des fractions exactes du temps. Le vingtième de seconde lui-

Le français n'est pas seulement plus simple que le latin ici, il est plus logique. Le latin séparait soigneusement l'ordinal du cardinal, mais la distinction qu'il établissait entre les deux était surtout formelle, tenant à ce qu'il déclinait l'un et ne déclinait pas l'autre [1] : elle ne correspondait pas à une différence profonde. En réalité il demandait, ou pouvait demander, aux deux systèmes le même genre de services. Soit le passage suivant d'une lettre de Cicéron à Atticus, où il est question de Clodius :

Iam cum se ille *septimo die venisse* a freto neque sibi obuiam quemquam prodire potuisse et noctu se introisse dixisset in eoque se in contione jactasset, nihil ei novi dixi accidisse : « Ex Sicilia *septimo die* Romam : at *tribus horis* Roma Interamnam. Noctu introisse : idem ante. Non est itum obuiam : ne tum quidem quom iri maxime debuit. » (*Att.*, II, 1., *Correspondance*, éd. L.-A. Constans, t. I, p. 175.)

Voici la traduction de l'éditeur :

Puis, comme il avait dit, se faisant valoir à ce propos dans une harangue populaire, qu'*il était venu en sept jours* du détroit de Messine, que personne n'avait eu le temps d'aller à sa rencontre, qu'il était entré à Rome de nuit, je déclarai qu'il n'y avait là rien de nouveau pour lui. « Tu es venu de Sicile à Rome *en sept jours* ? mais n'étais-tu pas allé de Rome à Interamna *en trois heures* ? Tu es entré de nuit ? tu l'avais déjà fait. On n'est pas allé à ta rencontre ? mais alors non plus, et c'est alors surtout que tu aurais dû trouver quelqu'un sur ton chemin. »

« Septimo die venisse. » Le tour est concis et vif. C'est un raccourci qui équivaut à : « Il est venu [si rapidement qu'il est arrivé] le septième jour » ou « dès le septième jour. » Cette façon de s'exprimer n'est pas inconnue, nous le savons, à l'ancien français : « *Se vous y demorés tier jor*, li empereres et si traïteur ...vous feront destruire [2]. » Mais elle est parfaitement étrangère à la langue d'aujourd'hui, qui a toujours recours au cardinal en pareil cas [3]. Et en règle générale c'est aussi le cardinal qu'emploie ici le latin : « Septem diebus venit. » Cicé-

même commence à n'être plus négligeable dans certains domaines de la pratique (Paul Valéry *Variété III*, [1936], p. 285-86).

1. Les seuls noms de nombres cardinaux qui se déclinent en latin étant, comme on le sait, *unus*, *duo*, *tres* et les noms de centaines (*ducenti*, etc.).

2. Voir plus haut, p. 2-3.

3. On remarquera la façon dont a traduit L.-A. Constans dans les trois cas.

ron lui-même, pour éviter un *tertia hora* qui fausserait le sens, ne craint pas quelques lignes plus loin de contraster les deux procédés dans la même phrase : « Ex Sicilia *septimo die* Romam : at *tribus horis* Roma Interamnam. » Littéralement : « De Sicile à Rome le *septième* jour. Mais en *trois* heures de Rome à Interamna. » Visiblement l'orateur [1] se complaît ici à ces variations brusques et à ce heurt des catégories grammaticales, mais le jeu de style fait ressortir l'étroite parenté des deux classes d'adjectifs numéraux. Le français tend à les séparer nettement. Son but est de réserver le cardinal à l'expression des choses tangibles et concrètes, l'ordinal à l'expression d'un rapport entre les choses. L'ordinal est donc devenu dans notre langue une catégorie de plus en plus abstraite. Cette marche vers l'abstraction a été signalée bien des fois déjà dans d'autres domaines de la langue. Un terme comme *homme* est autrement abstrait que la série *homo, hominis, homini, hominem, homine* que nous offre le latin. Et *septième* est plus abstrait que *septimus*, non seulement en ce qu'il s'oppose à la série *septimus, septimi, septima, septimae*, etc., mais aussi en ce qu'en son essence il s'est dépouillé au cours des temps de son ancienne aptitude à rendre des objets ou des notions aussi bien que des rapports. On voit maintenant pourquoi la langue s'est débarassée peu à peu de ces termes devenus si concrets de *tiers, quart* et *quint*, qui constituaient autant d'obstacle à son développement, et pourquoi *second*, qui mène encore une vie brillante, n'est pas assuré de l'avenir. On comprend aussi pourquoi *numéro*, mot si coloré, a été accueilli avec tant de faveur pour remplacer en un emploi approprié un terme aussi abstrait que *nombre* [2].

---

1. Cicéron rapporte en effet ici à son ami Atticus les termes d'un discours qu'il a prononcé au Sénat contre Clodius. Pour l'explication des allusions ironiques de ce passage, voir les notes de L.-A. Constans à la p. 175.

2. Du reste, l'emploi actuel de *numéro* suivi d'un chiffre semble assez récent, quoique le mot, venant de l'italien, soit entré en français au XVIe siècle. Ni Littré, ni le *Dictionnaire Général* n'en donnent aucun exemple. Au XVIIe siècle c'est encore *nombre* qui s'emploie dans ce sens et dans celui de *paragraphe*, bien que ce dernier mot ne soit pas inconnu alors : on lit dans Ménage (J. Streicher, *Commentaires*, p. 249) : « verset huit, *nombre dix*, paragraphe cinq, page soissante ». Même en plein XVIIIe siècle *nombre* est toujours bien vivant dans cet emploi : voir abbé Vallart, *Grammaire française*,

C'est ainsi que nous expliquerions le recul de l'ordinal en français. Restent quelques difficultés. Si nous avons raison, pourquoi le cent-neuvième (régiment) de ligne, pourquoi habiter au troisième étage, voyager en seconde classe, entrer en cinquième, vivre au dix-neuvième siècle ? Examinons ces divers cas :

Le 109e de ligne est ou était ainsi porté sur les registres de l'armée, et les hauts chefs n'y voyaient en effet qu'un simple élément d'une série, prenant place à son rang parmi les autres éléments de la série et n'ayant pas plus d'importance que ceux qui précédaient ou qui suivaient. Mais pour les hommes qui composaient ce régiment, il en était tout autrement : ils voyaient dans ce régiment leur régiment à eux et ils y faisaient rentrer toute l'armée française, ou au moins toute la « ligne ». Aussi, très oublieux de la série, qui ne leur importait guère, ils disaient entre eux « le 109 » avec une nuance très nettement sentie de familiarité et presque d'affection. L'ordinal est bien incapable de rendre de pareilles nuances. Aujourd'hui [1] les compagnies se comptent de la première à la douzième, sans distinction de bataillon, mais il y a eu un temps où le compte recommençait à chaque bataillon ; bien que nous n'ayons pas connu ce temps, il ne nous a pas précédé de beaucoup au régiment, et il nous souvient d'avoir entendu un vieux sous-officier parler du « fourrier de 3. 3 (trois trois) », c'est-à-dire du « sergent-fourrier de la 3e compagnie du 3e bataillon ». Nous ne croyons pas avoir entendu le cardinal appliqué à la « compagnie » ou à l'« escouade ». Est-ce le féminin qui lui est ici plus rebelle [2] ? Ou n'est-ce qu'une phase préliminaire ? En tout état

---

1744. Préface, p. x ; Me Roch Drapier, *Recueil des principales décisions sur les dîmes*, t. I. Nouvelle édition par Me Brunet, 1741, p. 291, 5 ; 439, 18 ; etc. ; de Boutaric, *Traité des droits seigneuriaux*, 1745, p. 268, 287, etc.

En 1831 Sainte-Beuve, citant un compte rendu de *Manon Lescaut* dans *Le Pour et le Contre* de l'abbé Prévost, souligne cet emploi de *nombre* au sens de *numéro*. (*Portraits littéraires*, t. I, 1843, p. 283 et 284, n. 1.) C'est donc qu'à cette date de 1831 *numéro* dans son sens actuel a décidément pris la place de *nombre*.

1. Du moins il en était ainsi en 1914.

2. Voir toutefois ce que dit l'abbé Vallat, *ouvr. cité*, p. 159, des chambres du Parlement : « En parlant des diverses chambres du Parlement on dit

de cause, le cas du « régiment » montre bien quelle est la tendance et que c'est celle que nous pouvions supposer.

Pour les étages, ce qui entraîne ou maintient l'ordinal, c'est que les éléments de la comparaison sont sous nos yeux et que nos pieds et nos jambes en savent quelque chose, si nous habitons au cinquième. Il n'est pas impossible que les progrès de la technique et l'usage d'ascenseurs perfectionnés accessibles dans les deux sens amènent un jour l'emploi du cardinal. Mais ce n'est pas pour demain.

Même cas pour les chemins de fer. La division en classes, avec leurs avantages ou leurs désavantages en fait d'espace, de confort, de prix et souvent encore de vitesse, est trop présente à l'esprit des gens qui voyagent pour qu'il n'y ait pas en eux un perpétuel travail, au moins latent, de comparaison. Ceux du bas pensent moins à ce qu'ils ont qu'à ce qu'ils pourraient avoir et qu'ont les autres, et ceux du haut ne sont pas fachés d'être logés à meilleure enseigne que la plupart de leurs compagnons de route. Et autrefois les différences de coloris et d'aspect extérieur venaient encore accentuer ces distinctions. Mieux inspirées les compagnies tendent aujourd'hui à uniformiser l'extérieur de toutes leurs voitures. Mais il reste les chiffres 1. 2. 3. ou I. II. III. Elles ne sont pas près de les supprimer, et pour cause. Tant pis pour l'égalité et le cardinal [1] !

Dans les lycées, il semble qu'un séjour de dix mois dans une même classe doive rendre chacune de ces classes assez familière à ceux qui en font partie, et qu'il se constitue ainsi des groupements bien définis et conscients de leur existence collective. Il n'en reste pas moins vrai que tous sentent que la demeure où ils se trouvent pour le moment est provisoire et qu'ils sont engagés sur une route tracée à l'avance dont les étapes sont bien en vue et où il s'agit de ne s'attarder à aucun des arrêts marqués. De là, de classe à classe une comparaison incessante. Le bambin de septième se demande s'il pourra « passer en sixième », l'élève de troisième regarde de haut et

quelquefois dans la conversation, pour abréger le discours *un conseiller de la première, de la deux, de la trois, de la quatre*, etc. Pour dire *de la première chambre des enquêtes au Parlement. De la seconde chambre, etc.* »

1. Le mois de juin 1956 a vu disparaître les troisièmes. Restent secondes et premières : la situation n'a pas changé.

avec un peu de pitié les « petits » de cinquième et contemple avec respect et un peu d'envie les « grands » de première et de philosophie. C'est bien l'atmosphère où fleurit l'ordinal. Et l'ordinal ici est tellement chez lui que d'adjectif il est devenu substantif : « la classe de quatrième ». Il en est de même pour les étages et les classes de chemin de fer, mais là le substantif ne s'est pas tellement imposé que l'on ne puisse revenir à l'adjectif dès qu'on le veut : « les locataires du troisième » ou « du troisième étage ».

Siècle est le seul terme qui fasse vraiment difficulté. Il est clair que, d'après notre théorie, le mot devrait exiger le cardinal tout aussi naturellement que l'exigent l'année, le quantième et l'heure. Pourquoi cette surprenante exception ? Il faut noter que l'emploi de *siècle* accompagné d'un chiffre pour désigner une période déterminée de l'histoire semble tout moderne [1]. Nous ne nous souvenons pas de l'avoir observé dans la langue du moyen âge. Nous n'en avons pas trouvé d'exemples dans Pasquier, bien que l'occasion de s'en servir ne lui ait pas manqué dans ses érudites et volumineuses *Recherches*. Il y mentionne une fois « le siècle de l'an quinze cent » (855 C). Cette curieuse périphrase, peut-être inspirée de l'italien, montre que, si « seizième siècle » se disait déjà, l'expression n'était pas très répandue. Même de nos jours les gens du peuple ne parlent guère de tel ou de tel siècle, bien que les journaux et les discours aient popularisé les termes de « XIXe » et de « XXe siècle ». Il est certain que la notion n'a pas, loin de là, l'utilité pratique du quantième ou du millésime et que le mot, dans cet emploi, semble confiné au parler des professeurs, des historiens et des journalistes. Il n'a donc pas de longue histoire derrière lui. Il est trop tard pour que le millésime, depuis longtemps bien dégagé de ses formes primitives, puisse lui fournir un modèle acceptable. De même l'analogie de quantième est forcément inopérante, car des expressions comme « le 18 février » doivent leur origine et leur existence à un terme aujourd'hui disparu, *jour*, dont il n'y a pas l'équivalent aux côtés de *siècle* : « le dix sept siècle » est obscur et impossible.

---

1. Le seul exemple cité par Littré est tiré du *Voyage du jeune Anacharsis* de l'abbé Barthélemy.

Toutefois, en Italie et en Espagne, *secolo* et *siglo* pour désigner une période particulière de 100 ans n'ont pas dû se répandre beaucoup plus tôt ni être bien plus employés que *siècle* en français, et pourtant on ne s'y fait pas faute d'user du cardinal dans ce cas. Les Italiens disent, ou plutôt peut-être écrivent *nell'ottocento* « au XIXe siècle », et les Espagnols peuvent dire « el siglo diez y nueve ». Pourquoi n'usons-nous pas de la même liberté que l'espagnol ? Pourquoi ne disons-nous pas « le siècle dix-neuf » ? Les précédents ne manquent pas : sans parler de « l'an 1900 », qui a été primitivement « l'an 1900 ans » n'avons-nous pas accueilli successivement : tome trois, chapitre quatre, Charles sept, numéro onze ? Il est certain, toutefois, qu'en dehors de ces cas bien déterminés, notre oreille ne supporte pas l'adjectif cardinal placé ainsi après le substantif. Il semble que ce soit un obstacle d'ordre phonétique qui, pour le moment et peut-être pas pour toujours, arrête sur ce point un développement partout ailleurs irrésistible.

Lucien FOULET.

LE *CONTE DEL GRAAL* DE CHRÉTIEN DE TROYES ET SA PRÉSENTATION SYMBOLIQUE

« Deus est charitez et qui vit
An charité, selonc l'esprit,
Sainz Pos le dit et je le lui,
Il maint an Deu et Deus en lui ».
(*Prologue*, vv 46-9).

Cet essai, entièrement consacré à la version inaugurale de la Légende française, se rattache au récent mémoire du doyen de nos études romanes, Mario Roques, *Le Graal de Chrétien et la Demoiselle au Graal* (*Société de Publications romanes et françaises*, 1955). C'est la première tentative d'une exégèse, à la fois symbolique et historique, de l'œuvre dernière et la plus importante, bien qu'inachevée, du poète-clerc champenois.

Volontairement circonscrite mais dominant de haut son sujet, et invitant par là-même à des prolongements et développements, cette élégante plaquette illustrée est une très suggestive mise au point[1]. Elle a au surplus l'avantage de bâtir sur

1. C'est l'origine et la forme précise du Graal-récipient, calice ou ciboire, qu'examine d'abord l'auteur pour arriver, planches en mains, à le définir comme un « vase d'orfèvrerie monté sur pied ; vase porté chez Chrétien à deux mains, probablement tenu par la tige de l'une et soutenu, de l'autre, en dessous » (*op. cit.*, p. 7). Ajoutons à ces indications quelques emprunts à l'iconographie gréco-orientale. Les plus anciennes représentations du calice remontent au VIe s., dans les mosaïques de Ravenne : à Saint-Vital, un calice en or et gemmé, forme dite cratère antique à deux anses ; et le calice de forme identique que présente l'impératrice Théodora, dans la Procession de la Cour de Justinien, et qu'elle tient des deux mains comme offrande (Voir *La Peinture byzantine* de A. Grabar). Mentionnons encore, de la même époque, le calice byzantin (découvert en Saône-et-Loire), également cratère à deux anses (v. M. Vloberg, *L'Eucharistie*, t. I, p. 33).

un terrain vierge, c'est-à-dire en faisant abstraction de toute la littérature folklorique qui, de plus en plus touffue, foisonne depuis plusieurs générations autour du grand Mythe médiéval, en faussant délibérément son vrai sens.

A la suite de cette étude et la considérant comme un exemple encourageant, nous allons entrer en lice à nouveau, reprendre position dans le passionnant et vraiment inépuisable débat.

Une première observation au préalable : sans mettre en doute l'apport indéniable des éléments celtiques qui séduisirent d'emblée, en leur temps, l'imagination des vieux romanciers, nous tenons à dégager les valeurs *permanentes* qui expriment ici le véritable génie du moyen âge. A notre conviction, le caractère purement chrétien du Graal ne saurait faire de doute *ab initio*. Cela nous paraît évident, dès que l'on s'élève au-dessus des contingences matérielles d'une mythologie païenne, faite de morceaux disparates, de pièces de raccord qui n'ont entre eux de trait commun qu'en ce qui touche à leur esprit entièrement *naturiste*. Le fond que nous révèle tout ce folklore d'outre-mer s'harmonise parfaitement avec un certain type de société primitive, intensément vivante et d'une rare puissance d'évocation poétique. Seulement, sa réalité vécue, tout comme son image réfractée dans le trésor légendaire, restent étrangères par essence à une représentation du monde où domine *l'esprit*. Disons-le, une fois pour toutes : il y a pour nous impossibilité intrinsèque de la transmutation des valeurs propres d'une civilisation à l'autre quand ces valeurs, sociales, éthiques, religieuses surtout, restent foncièrement dissemblables. Des emprunts de motifs, quelques fictions poétiques ; oui, jeux de surface uniquement, mais pas davantage car deux mondes hétérogènes ne peuvent fusionner. Un chaudron magique ne se transforme pas subitement en vase de la Grâce eucharistique, pas plus qu'un sorcier patenté ne deviendra un saint authentique[1].

1. C'est ici l'erreur initiale de toute l'argumentation des critiques folkloristes qui combinent obstinément les données *matérielles* et jonglent avec des rapprochements purement extérieurs. Ceci tout particulièrement en ce qui concerne la « senefiance » du Graal et de la Lance en tant que symboles *spirituels*. De même, lorsque Jean Marx dans son ouvrage de synthèse, *La Légende arthurienne et le Graal*, assimile le thème de la *transmission de la*

Allons donc droit au fait historique, plus exactement littéraire, au thème construit selon les règles d'un art qui existe, qui a fait ses preuves. Thème intérieurement unifié, après avoir été pensé par une époque, élaboré par la volonté créatrice d'un homme et d'un écrivain-né, dont l'inspiration profonde s'incorpore à toute une tradition spirituelle. Il s'agit ici de découvrir le sens d'une œuvre portant l'empreinte du génie médiéval fécondé par l'Église, ainsi que la griffe personnelle de son auteur.

Quelques observations encore sur la nature particulière du symbolisme au moyen âge, héritier lointain d'un mode de penser et de sentir remontant directement à la patristique platonicienne de l'Orient chrétien. Symbolisme éminemment dynamique, en même temps que structural et stratifié, à couches superposées dont l'une prépare le lit de l'autre. Chez lui, le *signum-res* est une réalité substantielle exprimant l'essence même de la chose représentée. On sait que c'est sur cette base que l'Église a établi sa doctrine sacramentelle d'origine grecque : doctrine dans laquelle le signe *opère* ce qu'il est ou — chez les Orientaux — *est realiter* ce qu'il symbolise. — Distinction subtile entre les deux Églises dont la subsistance de nos jours, avec son fondement doctrinal commun, reste indestructible. Et ceci s'applique tout particulièrement au mystère eucharistique : celui de la transsubstantiation où l'aliment naturel, — les espèces, — recouvre une réalité spirituelle, se substituant à cet élément sensible.

Mais un symbolisme pareil, toujours librement créateur, autorise, exige même, l'approfondissement des plans successifs sur lesquels il se projette tour à tour déclenchant le mouvement des « similitudes et senefiances », si chères aux auteurs des diverses versions de la Légende du Graal dont l'éventail s'ouvre de plus en plus large. D'où la richesse d'un symbolisme à plusieurs dimensions, qui monte de l'imagé au conceptuel et finit par embrasser la totalité des phénomènes s'offrant à son œil intérieur. Appliqué aux sacrements, ce réalisme

Souveraineté, — qui reprend le thème du prêtre de Némi, — à la quête salvifique du vaisseau de la Grâce, il méconnaît l'inspiration originale, proprement chrétienne, *née* sous d'autres cieux, de cette Quête, humainement nostalgique et non sociologique. Un tel métissage des valeurs est inacceptable.

mystique des Anciens se trouve régi par la *loi de participation* qui détermine l'unité, en quelque sorte organique, du participant avec le participé. Si l'on ne tient pas compte de cette substructure du symbolisme ecclésial auquel adhère d'instinct l'antique pensée chrétienne, bien des vérités nuancées en « figures » nous échapperaient. Or, c'est d'elles, c'est de tous ces fils multicolores que se trouve tissée la Légende du Graal en ce qu'elle a de plus *sien*. Dans une pareille optique, il nous semble indiqué d'aborder le grand thème du Mythe chrétien, que fait revivre le *Conte del Graal*, par une méthode d'introspection intuitive (*Einfühlung*) adhérant au sujet en pleine et compréhensive sympathie. Cela, sans oublier un seul instant que notre auteur est aussi clerc que poète, aussi fidèle chrétien, respectueux de la tradition ecclésiastique, que novateur hardi, travaillant une matière préexistante, infiniment souple et malléable. Tradition et invention s'y entremêlent avec bonheur selon la constante du genre. Et justice doit être rendue également à chacune de ces parts qui, au moyen âge, constituent le vrai créateur.

La Procession Eucharistique.

A. *Le Graal et le tailloir*. — La première question délicate entre toutes, à laquelle s'attaque Mario Roques, est de préciser *qui* est la porteuse du Graal dans cette scène magistrale où paraissent tant de choses énigmatiques ou déconcertantes à première vue. Question qui importe d'autant plus que le fait d'un vase eucharistique entre les mains d'une « demoiselle bele et gente et bien asesmee » reste l'unique argument valable des folkloristes qui nient l'origine chrétienne du Graal chez Chrétien de Troyes. Certes, plus d'un critique de l'autre bord a rappelé l'ancienne coutume (conservée longtemps en Irlande) permettant aux femmes d'apporter la communion à domicile aux malades. Néanmoins, un certain malaise subsiste, étant donné qu'à l'époque déjà tardive où vécut le poète-clerc champenois une pareille dérogation aux ordonnances de l'Église semble peu probable, tout au moins douteuse.

A cette difficulté, l'auteur de *La demoiselle au Graal* apporte une solution qui tranche le nœud d'un seul coup, à savoir :

la porteuse du Graal — nous l'appellerons graalophore — est ici la « *figure* » *de l'Église*. Identification parfaitement plausible à l'âge d'or du symbolisme médiéval, et que le maître justifie avec bonheur rien que par les monuments figurés qu'il présente et interprète. Nous y voyons fréquemment, en effet, une femme belle et d'allure noble, parfois couronnée, parfois nimbée seulement, personnifiant la Nouvelle Loi, en opposition à l'ancienne, à la Synagogue aux yeux bandés ; et cette femme de majesté recueille en un calice le sang de la Passion du Calvaire : thème largement répandu, on le sait, au moyen âge occidental [1]. Mario Roques s'est penché avec une attention tout particulière sur la Crucifixion illustrée du *Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrade qui remonte à la seconde moitié du XIIe siècle. L'Ecclesia s'y présente aux côtés du porte-lance Longin auquel nous reviendrons plus longuement. Comme s'exprime fortement l'auteur, « elle a recueilli ce sang qui la crée elle-même et qui fait sa mission permanente, et elle porte éternellement le vase où il se renferme » (p. 19). On ne saurait mieux mettre en relief la majesté de cette Église dont la vocation première est le service du culte eucharistique ou vie de grâce sacramentaire.

Acceptant d'emblée l'identification initiale de la demoiselle au Graal avec l'Église, « seule porteuse légitime d'un vase sacré », nous nous proposons de replacer et de revoir le Cortège *entier* dans une lumière symbolique, y compris non seulement les objets et la graalophore, mais encore tous les principaux personnages du Cortège au Château. Comment, en effet, couper la grande ligne adoptée, dans un ensemble structuré dont tous les éléments composent une si visible unité ? Mais un tel élargissement de perspective entraîne à son tour inévitablement une reprise, sinon une refonte, des autres données de l'œuvre ; de l'œuvre étudiée en profondeur quant à son intention première et à la fin ultime qu'elle s'assigne. A une telle analyse, le maître nous convie d'ailleurs lui-même, d'abord par une

1. Pour l'Orient, nous trouvons un analogue dès le VIe s., ce qui montre l'ancienneté de ce thème iconographique ; à Baouit, en Haute-Égypte, une fresque représente « une femme nimbée et couronnée tenant sur sa poitrine la large coupe d'un Calice avec l'inscription grecque *Haghia Ecclesia* (M. Vloberg, *L'Eucharistie*, t. I, p. 229).

série de questions au terme de son mémoire, ensuite et surtout, par sa vue synthétique propre de la « senefience » du fameux défilé. Nous ne faisons donc que nous inscrire à sa suite pour nous avancer dans son sillage.

Commençons comme il sied par la maîtresse pièce qui, de toute évidence, domine le tableau vivant se déroulant sous nos yeux. Le voici donc ce Graal, vase d'or constellé des gemmes les plus rares, les plus précieuses, que nous présente l'épouse du Christ et mère des fidèles. Il répand, émanant de lui, un éclat qui éclipse les plus brillants luminaires qui le précédent. Le poète compare significativement cet éclat à celui de l'astre du jour. Aucune erreur n'est possible sur ce point pour un chrétien : voilà le *sol invictus* des Anciens, — le Christ de la Présence réelle —; c'est bien ce que nous révèle l'Hostie que le Graal contient. Depuis la plus haute antiquité chrétienne, la Lumière — *phos, photismos* de l'Orient grec — est la manifestation même de la Divinité[1]; signe sensible d'une réalité spirituelle, plus exactement une *théophanie*, et dans le cas présent, l'*épiphanie du Christ sacramentaire*. A cela seul on devrait reconnaître que le Graal au château du roi Pêcheur est « une très sainte chose », ainsi que nous le dira l'ermite, homme de Dieu. Le Graal, qui contient le *Corpus Domini*, ne saurait être, en effet, qu'un objet sacré, aux mains de la rayonnante graalophore, l'Église.

Il semble impossible de ne pas s'incliner devant ce fait indubitable, patent, précis. Si l'on s'obstine quand même à voir en

1. C'est là une tradition, à la fois platonicienne et biblique, que les Pères de l'Église grecque, suivis par les Latins, ont approfondie théologalement. Pour l'Ancien Testament, se rappeler : la théophanie du Buisson ardent de Moïse, le char fulgurant d'Elie, le Sinaï embrasé. Pour le Nouveau : l'éblouissement de Saül sur le chemin de Damas, les langues de feu de la Pentecôte et la Transfiguration au Thabor. Grégoire de Naziance, dès le IVe s., déclare : « Ce que le soleil est dans l'empire du sensible, Dieu l'est dans l'empire des esprits ». Lumière et Gloire divine s'identifient dans cette conception. (V. notre étude, *La Doctrine de la Déification dans l'Église grecque* (*Rev. Hist. Rel.* 1932-33, et Vl. Lossky, *Théologie mystique de l'Église d'Orient*, Aubier, 1944). *Voir la Lumière c'est voir Dieu* : au moyen âge occidental, sainte Hildegarde professe la même croyance. Inutile donc d'invoquer les relents du culte solaire pour expliquer le rayonnement du Graal, comme le fait Jean Frappier (dans *Lumière du Graal*, Paris, 1952).

lui la séquelle d'un chaudron magique, le « nourishing-vessel » des légendes celtiques, ce n'est qu'en partant d'un *a priori* simplifié à l'extrême. — De fait, le viatique des chrétiens est aliment, nourriture par excellence, « soustènement » du corps et de l'âme. Nous partons de là d'un pas ferme.

Une autre question, beaucoup plus subtile, a été soulevée récemment au Colloque de Strasbourg (1954) qui a fait le point de tout ce problème, chacun restant d'ailleurs sur sa position irréductible. Question suivante : le Graal chez Chrétien est-il saint en lui-même ou seulement à cause de son contenu? Certains romanistes opinèrent dans le premier sens et on a même été jusqu'à soutenir que non seulement ce vase eucharistique était saint de nature mais encore *sanctificateur* et même « producteur d'hosties » (par génération spontanée ou automation ?)[1]. Nous ne souscrivons à aucune de ces suppositions parce qu'elles sont gratuites, et aussi parce qu'elles rapprochent dangereusement le Graal *ciboire*, ou *pyxis*, des ustensiles magiques du folklore païen. Pour nous qui, dès le début (depuis plus de quarante ans), avons reconnu le caractère foncièrement chrétien du *Conte del Graal*, ce dernier ne peut être ni saint, ni encore moins thaumaturge *in se*, *dès l'origine*, mais sacralisé en sa fonction — appelée « service » — par contact immédiat avec l'*oiste* ou *Corpus Domini*. Ici, le contenant s'identifie au contenu, ce qui est un processus très normal. Par ailleurs, on ne peut pas considérer cet objet rituel comme relique ou reliquaire — ce qu'il sera, par exemple, chez Robert de Boron : la *paropsis* de la Cène, plat où le Christ mangea l'Agneau avec ses disciples et où Joseph d'Arimathie recueillit le sang des plaies, après le *descensus*.

Il y a là une divergence assez importante entre deux auteurs, contemporains ou presque. Cette divergence pourrait remonter

1. C'est le professeur Paul Imbs, au Colloque de de Strasbourg, qui, dans sa communication « *L'élément religieux dans le Conte del Graal de Chrétien de Troyes* », fait du Graal un objet « sanctifiant » et thaumaturge. D'après l'auteur, grâce à cet objet, « l'hostie acquiert une vertu naturelle, nourricière ». Causalité miraculeuse. Mais sur quelles prémisses cette affirmation s'appuie-t-elle? Aucune Église ne pourrait l'accréditer, ni aucune croyance para ecclésiale, car il ne saurait exister d'autre vertu que *surnaturelle* dans tout ce qui touche au Sacrement opératif.

à une autre source et expliquer l'absence, dans le *Joseph*, de la Lance-qui-saigne; celle-ci devenait inutile en présence de l' « écuelle » originelle, récipient du sang sacrificiel. A noter. Rappelons ici la valeur mystique attribuée, par tous les peuples anciens au sang générateur toujours considéré comme le *principe vital* par excellence. La Bible en est imbue et cette croyance originelle s'y trouve liée à l'idée du Sacrifice expiatoire. Celle-ci a passé dans la doctrine eucharistique même, d'où l'importance du *sub utraque* dans l'Église d'Orient. Il reste quelque chose de cette nostalgie du sang christique dans certains romans du Graal, conçus peu après que le Calice fut enlevé aux fidèles. Nous en trouvons une confirmation éclatante dans la *Tavola ritonda* italienne qui suit de près la *Queste* française. Pierre Breillat, qui lui a consacré une étude spéciale (*Mélanges d'Archéologie et d'Hist.* p. p. l'École française de Rome, t. LV 1938), attire notre attention sur le fait suivant : « Le sang du Christ, écrit-il, est présent d'un bout à l'autre de cette messe étrange; il la domine tout entière... S'approchant de Galaad, il [Joséphé] lui tend le Calice « e fallo *gustare* del sangue » (p. 25 de l'*Extrait*). Le même auteur nous fournit le précieux renseignement suivant. A l'encontre de saint Thomas qui affirmait qu'aucune goutte du sang du Christ n'était restée sur terre, l'Université de Paris, consultée par le pape Pie II, déclarait le contraire. P. Breillat conclut avec raison : « C'est le fondement même du Graal qui se trouvait admis ». Et il nous rappelle, pour le XIVe s. italien, l'enivrement du Sang divin chez une Angèle de Foligno et surtout Catherine de Sienne. (*Recherches Albigeoises*, éd. du Languedoc, p. 86). Ajoutons que le même phénomène, sous une forme plus strictement liturgique, se retrouve à la même époque à Byzance, dans la spiritualité d'un Nicolas Cabasilas (*Vita in Christo*) : coïncidence des semblables. Toujours est-il que le culte du Saint Sang a eu une grande vogue au moyen âge et se rattache, on le sait, en particulier à la maison des comtes Thierry et Philippe d'Alsace (la fiole du Sang christique, relique vénérée à Bruges).

Cela dit, empressons-nous de reconnaître que le Graal — porte-hostie chez Chrétien — ne fut que le point de départ dans l'évolution du thème. Ici l'ordre sacral eucharistique prime, ce qui n'empêche nullement, mais bien au contraire, favo-

rise le développement ultérieur de sa « senefience ». Car le symbolisme de la grâce sacramentaire est multiple, polymorphe, et cela dans l'œuvre même du maître champenois. Mais dans la scène processionnelle qui nous occupe, c'est le mystère de l'Eucharistie qui prédomine.

Quant à la question, également posée à Strasbourg, d'une hostie *non consacrée*, elle nous paraît porter à faux et nous essayerons de le démontrer plus bas en parlant de la Communion du roi « esperiteus ».

Revenons à la procession et à la définition précise du Graal, en tant que vase eucharistique. Il semble que tout le monde soit d'accord aujourd'hui pour considérer ce porte-hostie uniquement comme un *ciboire* (ou pyxis), du moment qu'il sert à une communion à domicile. Une mise au point exhaustive vient d'être faite en ce sens, avec toute la précision voulue, par Alexandre Micha, dans la première de ses substantielles études sur le Graal [1].

Autre problème qui paraissait insoluble : celui du *tailloir*. La majorité des chercheurs incline, on le sait, à faire une *patène* de ce plat à découper en argent que porte, sur les pas de la graalophore, une autre demoiselle, et que l'auteur appelle *tailleoir* sans plus. Or, ceci présente quelques difficultés « techniques » relevées depuis longtemps : à savoir, l'inutilité d'une patène qui accompagne obligatoirement le calice à la messe mais jamais le ciboire, vase communiel, ce qui est justement le cas au Château du roi Pêcheur.

M. A. Micha nous propose d'y voir le *scutellum*, « petit plateau métallique qui empêche en cas d'accident l'hostie de tomber à terre » (p. 464). Toutefois, l'auteur ajoute aussitôt que la patène elle-même, dans le haut moyen âge, était utilisée à cet usage. L'identification proposée est assurément tout à fait plausible, bien qu'elle minimise quelque peu la valeur ecclé-

1. *Le Graal et la Lance*, *Romania*, 1952. L'auteur y a retourné tout le terrain, examinant la question rituelle et dans ses fondements, et dans toutes ses modalités. Il défend vigoureusement, contre J. Marx, témoignages et textes en mains, le « christianisme » de Chrétien, cela pour le Graal comme pour la Lance, tout en concédant au Cortège dans son ensemble une certaine et « séduisante » ambiguïté. C'est le seul point où nous divergeons avec lui, rejoignant la position très ferme de Mario Roques.

siale du « tailloir », ce plateau devenant simple objet du culte. Toujours est-il qu'il s'insère à sa place — qui est seconde — dans la procession rituelle présentée par Chrétien[1]. Prenons-en acte et considérons la demoiselle qui porte ce *petit* tailloir d'argent comme un personnage symbolique, elle aussi. En ce cas, elle représenterait une des vertus théologales, très probablement « *la Foi en l'Eucharistie* », telle qu'on la trouve, dès la fin du siècle, dans des monuments figurés[2].

Mais voici qu'intervient dans cet ancien débat Mario Roques, avec toute l'autorité qui est sienne, passant outre aux objections trop connues. Pour lui, le tailloir peut — et même *doit*-être la *patène*, sur laquelle s'effectue la fraction de l'hostie, au moment de la préparation des espèces. D'après l'éminent romaniste — qui voit les choses de très haut — il y aurait eu une confusion, fort possible à l'époque, entre calice et ciboire, ce qui l'autorise à présenter une synthèse théologique englobant tous les éléments constitutifs du défilé. Mario Roques écrit donc : « A la notion attestée par la Lance qui saigne (nous y arriverons en dernier) de la permanence de la Rédemption, s'ajoute celle de l'universalité de cette Rédemption attestée par la fraction de l'hostie et la multiplication possible de ses parcelles sur le tailloir qui les recueille, comme fait la patène, pour assurer, par la communion, le pardon et le salut de tous les croyants » (p. 21).

---

1. Dans notre étude, déjà ancienne mais jamais discutée, de la *Romania* (1931) sur *Les rites eucharistiques chez Robert de Boron et Chrétien de Troyes*, nous avons rapproché le tailloir du *tobliere* dans *Die Krone* de H. v. Turlin : assiette en or où tombent les gouttes de sang de la Lance et qui est devenue dans la *Queste*, la *boiste*, honnie par Frappier pour des raisons esthétiques. Micha repousse notre suggestion parce que, dans le Cortège, la porteuse du tailloir ne suit pas immédiatement le porte-lance. Est-ce absolument rédhibitoire ? N'oublions pas non plus que d'après Mennessier qui suit toutes les pistes, le tailloir aurait servi à Joseph pour couvrir le vaissel du sang christique. Ce qui nous tient ici à cœur, c'est d'associer plus intimement cet objet au culte eucharistique. Se rappeler encore que, depuis Wolfram, il est question de *deux* petits tailloirs, chose inexplicable en soi s'il s'agit de patène.

2. Thème abondamment illustré et dans les missels et dans la sculpture monumentale du XIIIe s. Ainsi à Chartres, aux deux portails sud et nord, figure « la Foi en l'Eucharistie » (Vloberg, *L'Eucharistie*, t. II, p. 229).

Avouons que la tentation est grande d'accepter, tel quel, ce résumé lucide et serré des positions doctrinales essentielles, bien qu'il bouscule un certain nombre d'objections assez sérieuses [1]. Nous n'en relèverons qu'une seule, mais de poids, car elle se situe au centre de la symbolique sacramentaire et porte sur la discrimination nécessaire de l'acte liturgique et de l'acte communiel. En fait, le mystère de la Rédemption, prolongée, reprise à la Consécration, ne « *s'ajoute* » pas à proprement parler à celui de la Communion, distinct du premier par nature. Autrement dit, il y a d'une part *sacrifice* double — sanglant et non sanglant (ou eucharistique) à l'autel; et de l'autre, le *sacrement* de la manducation communielle, qui garde toute sa dimension rituelle. Impossible donc de les souder ensemble. D'où il appert que la *patène* de la messe, ne remplissant aucun office propre à la Communion, devient vraiment inutile dans notre procession. Au surplus, quelle que soit la grandeur d'une vision embrassant la réalité ecclésiastique totale, les attributions fonctionnelles des objets, où celle-ci s'incorpore, doivent être respectées. Or, ceci ne se retrouve pas dans le schème, dessiné, à grands traits, par l'auteur de la *Demoiselle au Graal*. Car, ne l'oublions pas, dans notre cas le Graal, qu'il soit ciboire ou (par inadvertance) calice, ne contient que le *siccum sacrificium*, voire l'Hostie seule. Et c'est pour cette raison formelle, croyons-nous, que la Lance, qui représente, ainsi que le dit justement Mario Roques, le principe de *permanence, saigne perpétuellement* et qu'elle ouvre la marche au Château du mystère eucharistique. Le voisinage — on voudrait presque dire le jumelage — du Graal et de la Lance ne se conçoit pleinement que dans cette perspective d'un symbolisme structural et réaliste.

Quelques remarques d'ordre général enfin pour exorciser le fantôme d'une imitation romancée de la Grande Entrée (*Megalè eisodos*) byzantine dans la scène du Cortège. C'est là une idée ancienne, que nous avons combattue énergiquement naguère, mais qui revient, toujours à nouveau... Pour l'ensemble

1. La confusion que M. Roques juge possible entre *calice* et *ciboire* serait plutôt surprenante à la fin du XIIe s. Il est vrai qu'aux messes de la *Queste*, calice et ciboire paraissent interchangeables, mais seulement à l'intérieur du rite *liturgique*, et non dans un office *communiel*.

de la question, nous renvoyons donc à nos anciens articles de la *Romania,* 1931, reprenant ici une dernière fois l'essentiel de notre argumentation. Rappelons d'abord que cette *Introït* de la Liturgie grecque, quel qu'en soit l'intérêt rituel, n'a rien à voir avec la Communion n'étant que le transfert au Sanctuaire (*bema*) des oblats *non* consacrés. Il n'offre donc aucune ressemblance avec notre Cortège et ne peut servir de modèle à la scène présentée dans le *Conte del Graal*. Quant à l'assimilation du *tailloir* de Chrétien à la patène ou *diskos* de la *megale eisodos,* elle est absolument inconcevable : celui-ci n'apparaît dans aucune cérémonie orthodoxe, en dehors de la Grande Entrée solennelle, c'est-à-dire lorsqu'il y a concélébration, et jamais vide mais portant le pain eucharistique *sub velum*.

De même en ce qui concerne la prétendue identification de la Lance avec l'*haghia longue*, ou couteau triangulaire, lancette qui sert à découper la phosphora de l'Amnos à la *prothèse*; elle aussi n'apparaît qu'exceptionnellement, croisée avec la cuiller communielle, aux mains d'un seul officiant et reste en permanence sur la table de la préparation des espèces. Mais ce sur quoi nous attirons toute l'attention, c'est l'impossibilité même d'une imitation de la procession byzantine par Chrétien : Procession enveloppée de l'*aura* d'une révérence, d'une crainte sacrée, si révélatrice de toute la vie liturgique en Orient, et si peu accessible, ajoutons-le, à des étrangers de passage. Chrétien de Troyes n'avait-il pas sous ses yeux de chair tant d'autres spectacles, plus familiers et compréhensibles à un Occidental ? Déjà les « monstrances » n'avaient-elles pas fait leur apparition avec le nouveau culte (ignoré de tout temps à Byzance) de l'*élévation-adoration* de l'Hostie ? [1]. Par contre, il en va tout autrement en

1. L'adoration de l'Hostie est une dévotion spécifiquement occidentale née au milieu du XIIe siècle, avec le développement du rite de l'*Élévation* — devenant plus tard l'Ostension — ce qui fut l'origine de la future Fête-Dieu. Cette dévotion entraîna la masse des fidèles à substituer à la communion-manducation celle dite *per visionem* (V. Dumontet, *Le désir de voir l'Hostie*, Paris, 1926). Disons tout de suite que cela suffit pour situer la liturgie byzantine sur un tout autre plan puisque le Calice (*potirion*), auquel on communie directement *sub utraque*, ne souffre auprès de lui ni ciboire ni ostensoir, car les deux espèces ne sont jamais réunies en un *seul corps*, comme l'est l'hostie des Latins.

ce qui concerne la *Divine Liturgie* des romans en prose du Graal, que Pauphilet a rapprochée du modèle gréco-oriental. Ici, la comparaison est valable quant à l'inspiration, sinon pour le détail. Il suffit pour le reconnaître, de regarder certaines images commentées par l'auteur, dans l'ouvrage classique de Stefanescu sur *L'illustration des Liturgies orientales*. Le signe, ou point commun révélateur, est ici la participation des puissances angéliques au « service », car on sait que telle a toujours été l'antique croyance : concélébration des hommes avec les Incorporels, en tant que reflet de la Liturgie céleste. Et c'est bien ce que nous voyons dans la *Queste*, comme dans l'*Estoire*.

Venons-en à présent à la Lance-qui-saigne du Cortège au Château du Graal. Loin d'être une pièce adventice, comme le déclarent les celtisants, cette Lance confère à tout ce tableau eucharistique un cachet d'authenticité et en révèle, la première, l'originelle « senefience ». Mario Roques, longtemps réticent, s'y est rallié, à notre grande joie, comme on vient de le voir, et en fait dans sa dernière étude une des pierres angulaires de toute sa démonstration. Examinons donc de plus près, après lui, la nature propre, la valeur éminemment symbolique et, s'il y a lieu, le passé légendaire de cette arme sacrée, devenue avec le temps un véritable objet de vénération universelle, sous des formes diverses et complémentaires : en Orient, berceau du « sacré » liturgique, le couteau rituel ; en Occident, relique souvenir de la célèbre Lance d'Antioche rapportée en France dès la première Croisade. Seuls, les récits para-canoniques noueront le trait d'union entre ces deux dévotions en présence.

Le Cortège de Chrétien s'offre donc au regard averti comme un tout, en la concordance des « signes » essentiels.

B. *La Lance-qui-saigne.* — C'est ici l'arme symbolique qui figure l'économie rédemptrice du Calvaire. Arme « blanche », c'est-à-dire ici toute de clarté, participant directement à la Lumière divine qui illumine la procession au Château du roi Pêcheur. De cette procession, centrée sur le vase eucharistique, la Lance-qui-saigne est partie intégrante. Ceci paraît hors de doute de prime abord; quelle autre, en effet, pourrait accompagner, davantage encore, précéder le Graal avec l'Hostie ? Rien

que cela devrait suffire pour en marquer la nature authentiquement chrétienne [1]. Si elle saigne continûment, c'est qu'elle « pleure » le sang du Christ, Victime immolée au salut de l'humanité par pur Amour. A cette place, portée par un valet, elle ne peut être que celle du soldat romain, la Lance johannique, et comme telle noyau de tout le drame sacré. C'est non seulement le Sacrifice lui-même, mais encore la naissance consécutive de l'Église, nouvelle Ève sortie du côté du second Adam endormi sur la Croix, l'Église, dispensatrice de tous les dons ou fruits de la Passion. L'auteur de *La Demoiselle au Graal* qui, tout au long de son étude, l'illustre et l'appuie par l'iconographie médiévale, insiste particulièrement sur certain geste du porte-lance dont le coup, présumé mortel, doit être « un effet de la volonté du Sauveur ouvrant la Source du fleuve de rédemption qui va laver le monde » (p. 17). Or, ce flot de sang, véritable fontaine de Jouvence s'échappant du flanc transpercé, symbolise, nous le savons, d'après l'antique croyance, les deux sacrements majeurs : le Baptême, naissance de la créature nouvelle; l'Eucharistie qui parachève cette rénovation, par l'énergie caritative de l'union divino-humaine. Voilà donc tout le cercle sacramentaire qui s'ouvre et qui se referme devant le regard du croyant.

Ainsi l'Église, figurant le Graal, vase eucharistique, et la Lance-qui-saigne forment un couple indissoluble. L'une fait revivre, renouvelle indéfiniment sur les autels le Sacrifice salvifique; l'autre a descellé la source même de vie pérenne dont ce sacrifice fut l'origine et la cause. Le porte-lance ne peut, donc,

1. V. l'ouvrage fondamental de Miss Rosa Peebles, *The Legend of Longinus in ecclesiastic Tradition*, Baltimore 1911. — Premier auteur qui restitue à la Lance des Romans du Graal sa vraie place et donne à l'appui toutes les références nécessaires. En y renvoyant, nous laisserons de côté le riche filon des récits hagiograghiques concernant Longin, qui mettent en relief la Lance *thaumaturgique*, et nous nous bornerons aux investigations sur les légendes orientales, qui mettent la Lance en rapport avec différents thèmes scripturaires. Pour l'Occident, renvoyons encore aux pages lumineuses de l'article précité de Micha; il y dégage pleinement cette arme « *blanche* » du sanglant brouillard de la lance celtique, celle de Lug baignant dans un chaudron plein de poison, et lui rend en principe son origine chrétienne qui ne saurait faire de doute pour nous.

de toute évidence, représenter, dans une figuration pareille, que le Longin de la tradition, le soldat romain, très vite identifié au Centurion qui confessa hautement au Calvaire sa foi au Christ, fils de Dieu (*Luc*, XXIII, 47).

Autour de ce personnage quasi historique gravitent de nombreuses légendes dont quelques-unes remontent très haut [1]. Leur germe se trouve dans l'Orient chrétien où naquit de bonne heure une foisonnante littérature apocryphe. Restée en marge du Canon ecclésiastique, elle fleurit à ses côtés, puisant son inspiration dans la tradition biblique même. L'Église, indulgente à ces libres excroissances de l'Écriture, les recueillit volontiers, en tant qu'expression populaire des vérités doctrinales, qui enrichissaient le patrimoine commun de la croyance. Ainsi poétisée, elle prenait spontanément une forme symbolique qui lui confère une dignité réelle, à l'âge où la typologie scripturaire était cultivée par les esprits les plus éminents. Et voilà comment naquit une véritable exégèse du Mythe chrétien, spécialement du Mythe initial de la *Genèse*. L'imagination s'en empara de bonne heure, mais une imagination, insistons-y toujours, coulée dans le moule traditionnel. Tout est là.

Au centre, la croyance universelle du Paradis terrestre, de

1. Ce fond para-canonique, d'une grande richesse et de provenances diverses, est constitué, en dehors des évangiles apocryphes connus (celui de *Nicomède* en particulier), par des récits d'origine judaïque, syrienne, éthiopienne et même arabe. Heinzel, dans son ouvrage exhaustif, *Ueber die französ. Graalromane*, l'a consciencieusement exploré, sans arriver toutefois à en saisir le nerf. Citons ici les textes les plus importants qui culminent tous vers la légende du Paradis terrestre étroitement associée au thème du Calvaire. Ce sont : la *Vita Adae* en deux versions principales, l'hébraïque et la syrienne, dont fait partie le *Voyage de Seth* (Abhandlungen d. bayer. Akademie d. Wissenschaften, I, XIV) ; l'*Antre aux Trésors*, apocryphe syrien dont Wesselovsky s'occupa le premier (Archiv f. slav. Philologie, VI, 1882), ainsi que des légendes orientales de Salomon considérées par lui comme sources des romans en prose du Graal. Enfin le *Livre de l'Abeille* (arabe ?) apparenté à tout ce groupe. Pour la légende particulière du bois de la Croix (non moins ramifiée) chez les Pères Grecs et dans les offices orientaux toujours actuels, voir Piper (Evangel Jahrbücher, XIV, 1863). Des chercheurs contemporains tels que Kampers, Iselin, en Allemagne, et Graf, en Italie, se sont penchés attentivement sur le problème que posent ces récits, les rattachant directement au Graal médiéval, ainsi que Konrad Burdach.

la faute originelle, de l'expulsion à sa suite du couple ancestral et de l'expiation volontaire du péché par la mort du Juste sur le gibet, enfin, pour achever cette séquence mystique, le retour au « jardin des délices », rêve nostalgique de la race peccamineuse, de la race rédimée. Une longue chaîne de symboles transparents se noue, se déroule à perte de vue. Trouvaille admirable : le dernier chaînon reliant l'ensemble à son point de départ, c'est l'arbre de la Croix, identique à l'arbre de vie qui croissait au milieu de l'Eden. En même temps, c'est dans un sens inversé, l'assimilation du bois de la Croix au Corps du Crucifié, et ce Corps lui-même présenté dans le pain transsubstantié du Sacrement. On voit par là combien toutes les réalités mystiques d'un Christianisme, intensément vécu, se conditionnent et se pénètrent à un niveau très profond. Toujours le double registre de l'intelligible et du sensible où s'épanouit le symbolisme originel singulièrement apte à saisir les rapports secrets des valeurs.

Citons comme une des expressions cultuelles les plus significatives de cet état d'esprit, l'*Hymne de communion* d'une liturgie jacobite syrienne, où l'on proclame : « Le fruit qu'Adam n'a pas goûté (celui de l'Arbre de Vie) a préfiguré le Corps du Seigneur qui aujourd'hui est posé sur votre langue et dans votre cœur » [1]. Allusion des plus claires à l'Eucharistie, pain d'immortalité ; allusion insérée — chose rare — dans une réminiscence paradisiaque à l'*intérieur* du rite même. Ailleurs, ce sera Grégoire de Nysse, un des Docteurs les plus spiritualistes du IVe siècle, qui nous rappelle que : « la Croix du Seigneur est nommée bois de vie ». Il en est de même de saint Jean Chrysostome, le *Doctor Eucharistiae* des Grecs.

De cette Croix, Arbre de vie édenique, jaillira toute une gerbe de croyances et de mythes, dans les apocryphes judaïques, syriens et autres. Le Golgotha y figure, en tant que haut lieu de la Rédemption, ou comme rachat par le sang sacrificiel de la race adamite. L'Eden retrouvé des ancêtres rejoint ainsi la typologie paulinienne des deux Adam. Et voici que s'y intercale le motif de la Lance en son action providentielle, de plus en plus fortement marquée, avec un renvoi imprévu à la double

1. V. Franz Kampers, *Mittelalt. Sagen vom Paradiese.*

« transfixion ». Dans un texte, vraiment saisissant, on voit apparaître à l'arrière-plan l'adversaire vaincu, l'ennemi du genre humain, à qui s'adresse cette solennelle prédiction du Sauveur : « Moi aussi, je serai transpercé de part en part et *l'eau et le sang sortiront de mon flanc droit ruisselant sur mon corps ; ceci est sacrifice véritable qui montera sur l'autel en tant que sacrifice parfait* » [1] (c'est nous qui soulignons). Encore cet autre texte syrien tiré d'Aphrate, traitant ouvertement, dans un contexte différent, du coup fatidique : « De même que le coup de lance a mis fin aux souffrances du peuple (délivré d'un fléau), de même l'épine mortelle de la mort fut enlevée par le coup de lance au Calvaire ». Or, ceci confirme indirectement ce que nous disait Mario Roques du caractère *providentiel* du geste de Longin. Car c'est toujours *la même Lance qui tue et qui rend la vie, blesse, guérit et sauve*, en sa fonction, d'origine biblique, duelle et nullement contradictoire. Aussi finira-t-on, dans certaines versions du mythe paradisiaque, par identifier le glaive enflammé du Chérubin, — gardien vigilant qui défend l'accès de l'Eden, — à la Lance, en tant qu'arme et de défense et d'attaque. Et c'est elle qui protégeait encore l'Arbre de Vie [2].

1. *Vita Adae*, dialogue de Dieu et de Satan (cf. Iselin, *Der Morgenländische Ursprung der Graallegende*, véritable compendium des légendes paradisiaques, malheureusement peu liées entre elles par cet auteur).

2. C'est l'ambivalence qui caractérise si bien la double action providentielle des Écritures, que ne veulent pas comprendre les tenants de la lance païenne. Or, celle-ci n'exerce que des vindictes particulières et *n'est jamais bienfaisante*, à l'encontre de l'autre. La Bible qui fait constamment appel à la « verge » dont Jahvé châtie son peuple, n'oublie jamais de mettre en lumière le côté miséricordieux de cet amour jaloux pour Israël l'élu. De même en ce qui touche la Lance-qui-saigne, dans toute la littérature graalienne postérieure à Chrétien. Chez lui, elle se présente *uniquement* comme l'arme non nommée de Longin, guérisseuse au premier chef, meurtrière au besoin, mais faisant sortir la vie de la mort : motif éminemment chrétien, que Mario Roques analyse finement, soutenu par les monuments iconographiques. M. Micha nous rappellera de son côté les innombrables « vengeances » du Sauveur dans les poèmes du moyen âge surtout dans la *Destruction de Jérusalem*. Quant « au coup félon qui doit détruire le royaume de Logres », il n'est mentionné que chez le Ps. Wauchier, premier continuateur du *Conte del Graal*, mais se place également dans la même perspective. Il est loisible de la mettre en rapport avec la *Mort d'Arthur* mettant fin aux enchantements de Bretagne.

Tous les symboles finissent par se croiser et se recouper, amplifiant et approfondissant le thème nostalgique qui doit s'achever par la victoire du Christ. Car les portes du Paradis terrestre — préfigure de l'autre — se rouvriront, ainsi que le déclare le grand docteur byzantin, saint Jean Chrysostome, à l'entrée triomphale du Seigneur ressuscité. Motif déjà eschatologique, c'est-à-dire annonciateur des temps révolus. Là aussi interviendra, sous une forme très particulière, le rapprochement des deux Adam en liaison immédiate avec le Calvaire. Car le sang des plaies christiques coule dans le crâne de l'ancêtre, enseveli, selon une ancienne croyance, au pied de la Croix, lieu de la Puissance, autel de l'éternité divine. C'est ici que se place une des plus suggestives corrélations entre les deux Adam de l'Écriture, unis par un lien indissoluble : l'« Archétype » de l'humaine espèce, Sauveur personnel de l'homme déchu, et cet homme lui-même attendant la délivrance qui tombe sur lui du haut de la Croix. C'est là tout le pathos de la descente aux enfers du Ressuscité et le sens eschatologique même de l'épopée du Graal qui transparaît en filigrane. Or cette sève bienfaisante, régénératrice, venant du véritable Arbre de Vie « signifie » le baptême qui est, d'après la doctrine de l'Église, une configuration au Christ dans sa mort et dans sa résurrection. Toujours le même principe révélant l'économie de la Croix : le sang, qui symbolise et active son énergie rédemptrice. Et voilà le retour d'Adam, l'« autre vivant », au Paradis dont il fut chassé (Aphrate).

Toutes ces légendes, dont les échos résonnent jusque dans l'épopée française du Saint-Graal, composent un ensemble impressionnant, d'une richesse inépuisable et où le symbolisme est roi. Rien de surprenant alors que la Lance de Longin ait fini par être comparée, assimilée même à la Croix et par là associée étroitement, dans la procession de Chrétien, au Sacrement de l'autel incarné par le Graal. Si la Lance marche en tête, ouvrant le défilé, c'est que *chronologiquement* c'est bien la place à laquelle elle a droit. Si elle saigne — non pas abondamment mais goutte à goutte, ainsi que le remarque très justement Mario Roques, c'est que son saignement symbolique est source et fontaine de vie inépuisable, tout comme celle qui baigne le « jardin de délices » et arrose l'Arbre de Vie

est le signe (*signum-res*) de la *perpétuité* du Sacrifice salvifique, d'où la substitution de cette Lance à la Croix, elle-même « antitype » du Christ Victime.

Dans ce Cortège où tout est réel, mais toujours *sub velum*, la Lance-qui-saigne représente à la fois : le mémorial pathétique de la Passion, acte suprême de la Caritas, et le rappel réitéré du sacrifice *non sanglant*, perpétué *in corpore* par le vase de la Communion. Ainsi que le déclare avec raison et force Miss Rose Peebles qui, la première, a eu le grand mérite d'avoir étudié en profondeur la Légende de Longin : « La Lance brille comme la Croix, comme les clous, et comme brillent tous les instruments de la Passion » (*op. cit.*, p. 179). Ajoutons seulement que la permanence de cette Lumière, qui émane du Graal et enveloppe la Lance, témoigne à elle seule de la nature *theophanique* du défilé tout entier, véritable mimodrame sacral qui débute dans le temps avec l'Eucharistie, promesse et gage de la Résurrection.

La Communion du roi « esperitaus » et son fils, le roi Pêcheur « méhaigné ».

Ainsi formée, la lumineuse Procession pénètre dans la chambre voisine, en traversant et retraversant la grande salle du festin chevaleresque, comme pour affirmer l'importance essentielle, primordiale, du mystère qui se déroule à huis clos dans cette pièce dérobée aux regards profanes.

On n'a guère examiné de près jusqu'à présent ce rite communiel, d'un caractère si particulier ; encore moins établi le rapport profond entre le solitaire banquet mystique du vieillard reclus d'une part, et le « service de bouche » somptueux de la grande assemblée, de l'autre. Mais parlons d'abord de l'acte central lui-même, qui est le cœur secret de tout ce solennel Cortège. Commençons par déclarer qu'il s'agit ici d'une communion réelle, c'est-à-dire d'une *manducation* et nullement de contemplation-adoration, comme l'ont supposé certains critiques [1]. D'ailleurs, le seul fait du Graal revenant *vide*,

1. Le professeur de Vienne, Kellermann, n'a pas hésité à déclarer dans sa Communication (à Strasbourg) que la vue seule du Graal suffisait à pro-

dès la première fois, suffit pour nous en convaincre. C'est M. Micha qui l'a démontré, dans son irréfutable interprétation du « trestot descovert », contre M. Frappier [1].

Ce point une fois précisé, demandons *qui* administre le sacrement ? De toute évidence, la « Demoiselle au Graal », l'Église, seule habilitée à le faire, surtout dans le cas de cette Communion, à nulle autre pareille. Spécifions encore à ce propos que l'on n'a pas affaire ici, à proprement parler, à une Communion de *malade*, ainsi qu'on l'a tant répété (depuis Golther), un peu à la légère. Car l'homme très âgé — sans âge, pourrait-on dire — qui, depuis quinze ans ne sortant plus de sa retraite, se nourrit d'une Hostie unique, ne doit pas être considéré comme tel. Pour dire vrai, il nous semble autrement sain de corps — presque transfiguré — que son fils, le roi-Pêcheur, ce grand blessé infirme, touché aux sources mêmes de la virilité. Et c'est au contraire le vieux père qui apparaît seul vraiment vivant, invulnérable, et en ce sens immortel, du fait de la Grâce sacramentelle atteignant chez lui à la cime de sa puissance charismatique : miracle indéfiniment renouvelé, voire permanent. Voilà une situation qui devait être mise au clair et pleinement explicitée.

Ceci nous ramène à aborder une question, déjà mentionnée, sur la nature même de l'Hostie qui journellement alimente le

---

longer la vie du vieux roi. Ceci est peut-être vrai chez Wolfram, quoique nous en doutions, car pourquoi alors la Colombe ? Mais dans le Conte de Chrétien il y a la parole formelle de l'ermite : « d'une seule oiste li saing hon/que l'an an cest graal porte/sa vie sostient et conforte » (v. 6). Pourquoi revenir sur cette affirmation nette, sinon pour donner un relent d'ésotérisme à ce qui n'en a pas ? La haute figure du vieillard « esperiteus » récuse un tel traitement.

1. Voici le passage principal qui nous intéresse : « La pyxide porte-hosties est munie d'un couvercle, quelquefois fixé par une charnière. Suspendue d'abord par un système de poulie, elle était entièrement enveloppée d'un voile, la *custode*. Au moyen âge comme aujourd'hui, ce vase sacré devait être pourvu, et était pourvu en règle générale, et de son voile et de son couvercle. Quand on porte l'hostie au vieux roi, il n'y a sans doute pas de couvercle, mais il y a un voile. Mais quand la communion donnée, il sort de la chambre, il est tout à fait normal de dire que le Graal n'a *ni* voile, *ni* couvercle, qu'il est donc *trestot descovert*. » (*Romania*, 1952, p. 465-6).

vieillard reclus. On s'est demandé, en effet, (au Colloque) si elle était consacrée ou non ? Faux problème, à notre avis, car de deux choses l'une : ou bien, ce qui nous paraît beaucoup plus probable, « l'oiste » l'a été normalement par une main sacerdotale, avant d'être placée dans le Graal-ciboire ; ou alors elle le fut directement par intervention d'en haut, auquel cas sa valeur sacrale est garantie *a priori*. *Tertium non datur* puisqu'on ne peut tout de même admettre en l'occurrence une Communion sacrilège. Dans la première alternative, l'objection courante, qui porte sur l'absence de tout ecclésiastique dans le Cortège, ne prouve rien ; il est parfaitement loisible de supposer qu'il y eut au Château un chapelain, ou, au besoin, quelque ermite-prêtre venu du dehors, tel que l'oncle de Perceval. D'ailleurs peu importe [1]. La seconde alternative se présente effectivement dans le *Parzival* de Wolfram dont les sources sont multiples et où le Graal, on le sait, n'est ni coupe ni écuelle, mais *une pierre* visitée par la Colombe du Saint-Esprit, et cela change, ou plutôt supprime toute la question.

Quoi qu'il en soit, le nœud de la situation n'est pas là ; il est dans l'effet exceptionnel, unique, de l'absorption de cette Hostie qui prolonge indéfiniment une vie humaine ici-bas. Sans doute va-t-on invoquer à ce propos des exemples similaires, puisés dans certains récits hagiographiques. Cependant ces prétendus précédents ne sont guère probants car ils s'appliquent exclusivement à des anachorètes, privés de tout contact avec le monde extérieur, ce qui n'est guère le cas pour le vieillard qui habite — bien que retiré — une demeure seigneuriale. Or il n'est jamais parlé ailleurs d'une survivance indéfinie de ce genre, du fait de telles communions. Et c'est là-dessus que

1. L'absence d'un ecclésiastique sur place s'explique très naturellement par le désir de Chrétien de rendre le Cortège tout à fait incompréhensible à Perceval, en quoi il n'a que trop bien réussi. S'il n'en est pas ainsi dans d'autres versions — *Didot-Perceval* et *Perlesvaus* — où, à l'entrée du Graal, les assistants donnent des marques de déférence, c'est que le quêteur ici connaît d'avance les questions à poser, tandis que le Perceval de Chrétien ignore *tout* du Graal. Ajoutons à sa décharge qu'il ne lui était guère facile de deviner, même en voyant le Graal *descovert*, que c'était une pyxide. Avait-il seulement une fois de sa vie vu cet objet auparavant ? On a le droit d'en douter.

porte l'accent fort dans le Conte de Chrétien [1]. Ce qui nous frappe ici, c'est justement l'insistance, la mise en relief par l'ermite, frère du roi reclus (famille d'élus de toute évidence), d'un si exceptionnel charisme.

Mario Roques s'y réfère indirectement, à la fin de son mémoire, en posant l'interrogation suivante : « N'est-ce pas un degré de la Grâce que la présentation quotidienne au vieux roi, « cui l'on sert du Graal » ? Nous répondrons : Assurément, tout en prolongeant cette suggestion comme suit : cette Grâce insigne serait-elle accordée aux mérites du saint personnage ou, inversement, est-ce elle qui l'a rendu tel ? Selon nous, la réponse devait être très nuancée et autrement orientée parce que, disons-le tout de suite, nous considérons dans cet être « esperitaus » bien moins l'individu singulier ou une quelconque personne morale, qu'une *figure-type*, à examiner de plus près.

Voilà pourquoi il convient de préciser d'abord le concept même de la doctrine eucharistique en ses propriétés intrinsèques. Depuis l'ère patristique, l'Église a reconnu dans le *mysterium fidei* un véritable *remède*, ou ferment, de l'immortalité (*pharmakon anatasiae*) car l'union, existentielle ou organique, du Communiant avec le Christ éternellement vivant, le fait participer à l'humanité déifiée du Seigneur. Il ne s'agit

1. J. Marx l'a bien vu. Aussi a-t-il cherché une autre source, plus proche, à ce miracle eucharistique : à savoir, le cas de Mordrain dans l'*Estoire-Queste* ; frappé de cécité pour avoir approché de trop près le Graal, celui-ci se retire dans une abbaye jusqu'à l'arrivée de Galaad, nourri uniquement par le Sacrement de l'autel (*op. cit.*, p. 186). Or c'est là une réplique de l'histoire du vieillard Siméon recevant dans ses bras Jésus-enfant au Temple. Ce que Marx oublie, c'est que le Conte de Chrétien étant antérieur de plusieurs décades aux romans en prose, c'est plutôt son œuvre qui aurait inspiré leur auteur qu'il ne pouvait imiter en aucun cas. Mais un autre précédent lointain, d'un type analogue, existait déjà dans la légende orientale où l'on trouve un gardien mystérieux du tombeau d'Adam, prêtre préposé au service de l'autel-sépulcre, — ne *consommer aucune nourriture terrestre*. L'érudit allemand précité, Ludwig Iselin, reconnaît en lui le prototype du futur roi-Pêcheur, que représente chez Chrétien le *père* de celui-ci (V. L. Iselin, *Der Morgenländische Ursprung der Graallegende*). Précédent plus proche : dans le *Joseph* de R. de Boron, la vie de J. d'Arimathie au cachot est maintenue uniquement par la vue du Graal eucharistique.

donc pas ici d'une promesse ou espérance, mais d'une réalité mystique, gage du salut assuré *ex opere operato*, sous sa forme la plus absolue : le pouvoir de renaître au sein de la bienheureuse éternité, et renaître non pas spirituellement seulement, mais encore *somatiquement*, par la résurrection du corps transfiguré [1]. Or, ce pouvoir virtuel ou germinal peut devenir, à titre exemplaire, une norme idéale dès ici-bas. Un tel *exemplum* nous paraît être le vieillard « esperitaus » présentant un cas-limite. A nos yeux, il personnifie l'Adam biblique à sa plus haute puissance : à la fois, l'Adam d'*avant* la chute et celui, plus immédiatement réel, l'Adam *rédimé*, revenu par là à la véritable nature humaine, créée à l'image et à la ressemblance de son Créateur. Ainsi ce sacrement, qui l'unit substantiellement au Modèle divin étant le fruit suprême du Sacrifice d'Amour sur la Croix, l'adoption divine se réalise pleinement : passage du *sacré à la sainteté*.

C'est ainsi que nous prolongeons jusqu'à sa dimension dernière l'exégèse symbolique de cet « exposé de la Foi chrétienne », que relève et signale Mario Roques en la faisant revivre pleinement dans cette figure exemplaire. Tout le drame subséquent a là sa cause secrète; drame qui devra se dénouer plus tard dans l'antinomie surmontée du père et du fils, en leur réconciliation sur le plan du salut chrétien.

Nous voilà donc en présence de deux mondes profondément dissemblables, se touchant quand même, et qui s'affrontent par le seul truchement du sacrement vital auquel ne participe qu'un seul, mais où sont convoqués, invités, appelés tous les assistants. Et c'est là le vrai sens, ainsi que tout le pathétique, de ces retours multipliés de la Procession eucharistique où se résume figurativement la Révélation tout entière. Révélation encore étrangère à la compagnie festoyante de la grande salle, symbole elle-même du siècle impie. Le contraste paraît vraiment saisissant entre le silencieux passage, réitéré, à chaque mets servi, du vase sacré, d'une part; et de l'autre, l'abondance des nourritures terrestres, arrosées de vins généreux, du « service

1. Saint Irénée de Lyon déjà avait déclaré : « *Nos corps contractent par l'Eucharistie un privilège de résurrection qui domine leur corruptibilité* » (*Adv. haer.*, IV, C.XVIII, P. L., t. VII, col. 1628).

de bouche » décrit par l'auteur avec une minutie insistante [1]. Loin d'être, comme le veulent à tout prix les folkloristes, la coupe d'abondance païenne — chaudron magique ou autre objet de jouissance matérielle — le Graal de Chrétien représente le tabernacle-viatique d'une réalité toute spirituelle, éternellement subsistante. Pôles opposés mais dont l'antithèse, non irréductible, reste sur le plan existentiel : opposition prête à se résorber, semble-t-il, avec ce rappel inlassable, entêtant en quelque sorte, du vaisseau rayonnant de la Grâce *universelle*, obstinément refusée.

Là encore, Mario Roques l'a senti, l'a saisi au vol, l'interprétant seulement dans un sens trop restreint, lorsqu'il écrit : « Ainsi, nous pourrions nous représenter le Cortège du Graal comme un tableau, animé et doué de mouvement, non pas spectacle seulement, mais plutôt démonstration prête à s'exprimer et à se développer, si le désir de connaître naissait chez le spectateur » (p. 19). Et voici la conclusion éminemment juste en soi : « Le Cortège du Graal est une exposition symbolique de la Foi chrétienne allant de la Rédemption à la Communion eucharistique » (p. 26). Conclusion à laquelle on ne peut que souscrire, bien qu'elle soit volontairement limitée par le refus d'embrasser un horizon plus vaste, de dépasser un point de vue étroitement historique auquel, semble-t-il, bien peu se rallieront. Nous ne pouvons le partager en raison de son cadre trop exigu. Peut-on, en effet, considérer le *Conte del Graal*, œuvre aux aspects si variés, comme un simple « épisode de l'expression encore incertaine du dogme chrétien en Bretagne » ? (p. 20). L'auteur de *La Demoiselle au Graal* réduit trop, pour commencer, la formation chrétienne de la Bretagne, telle que nous la dépeint Chrétien, telle qu'il l'avait sûrement vue lui-même. Comment imaginer par ailleurs un pays semi-païen, une sorte de société déiste ignorant la personne vivante du Christ-

1. Dans aucun des romans courtois, où cependant les choses profanes ont tout leur prix, nous n'avons de description aussi exhaustive d'un festin, même à la cour d'Arthur. La qualité des mets décrits dépendrait-elle donc aussi du « vase d'abondance », prétendu distributeur des nourritures charnelles ? A remarquer, que, justement, dans notre Conte, le Graal — en dehors du viatique — n'en offre *aucune*. Et partout ailleurs, celles-ci symbolisent la Grâce sous des aspects divers et concordants.

Jésus, l'Homme-Dieu, qui reste pour tous les peuples sortis des limbes du paganisme, le pôle d'attraction au cœur d'une croyance affective au premier chef? Au moyen âge les positions, dès le début, devaient être tranchées. Fermé au passé, travestissant toute l'antiquité à la mode du temps, comment ce moyen âge aurait-il pu, en la personne d'un de ses représentants les plus qualifiés, s'intéresser à une reconstitution de ce genre? Nous ne pouvons le croire et chercherons une interprétation autre du dessein de Chrétien que l'histoire de l'évangélisation des Bretons. C'est vers l'intérieur des structures symboliques, pour lesquelles nous avons opté, que se dirigera notre recherche, en partant du principe *typologique* posé plus haut.

Face à la figure idéale de l'Adam *rédimé*, quelle peut donc être la « similitude » de son fils, maître de céans, personnage le plus énigmatique qui soit? Tout en lui paraît déroutant et contradictoire D'une part, grand seigneur, hôte affable qui préside avec tant de dignité sa nombreuse cour, entretenant courtoisement le jeune étranger à qui il fait si bel accueil (don de l'épée envoyée par la nièce du roi [1]) et, en même temps, corps quasi inerte enveloppé d'épaisses fourrures, le dos contre un feu flamboyant. De son propre aveu, il a perdu « le pouvoir des membres », et nous savons par ailleurs la nature de la blessure qui en est cause, « parmi les hanches ambedeus ». Il a été surnommé « le riche Pêcheur » pour la raison que l'on sait et à laquelle nous reviendrons. Avant tout, il est essentiellement l'homme navré, infirme, impotent, le grand malade ayant besoin de guérison. Autre trait marquant et signe de contradiction : maître de ce Château où le Graal manifeste son éclatante présence, il en est exclu d'emblée, simple assistant d'un spectacle, pourtant insolite, qui ne paraît guère l'affecter.

La comparaison s'impose d'elle-même entre ce fils, comme étranger à toutes les merveilles de sa propre maison — celle

1. Al. Micha a relevé que le don de l'épée est l'*insigne du pouvoir* (p. 473). Investiture anticipée? Cette épée qui sera brisée, comme on le sait, au premier coup, symbolise d'après Iselin (*op. cit.*) le châtiment d'Adam et Ève, expulsés du Paradis; et sa soudure symboliserait la Rédemption. A noter que le vieux Heinzel a également recherché l'origine orientale du Mythe chrétien, mais particulièrement dans l'*Estoire* (Nef de Salomon).

du Graal — souffrant d'un mal singulier, incurable en apparence, et le père qui, volontairement absent, invisible, apparaît comme le seul bénéficiaire, et, par là, le véritable détenteur du vaisseau de la Grâce. Mystère troublant. Pour quelle raison cette attitude détachée et pourquoi cette douloureuse épreuve du roi ? Ne serait-elle pas l'effet d'une expiation, imposée pour quelque faute inconnue dans son passé ? N'ignorant pas le caractère de sa mutilation secrète, il nous faut essayer d'en discerner la cause véritable, ainsi que donner, si possible, son explication typologique.

Dans la perspective où nous avons placé tout le tableau, cette cause ne saurait être que le châtiment de la *concupiscence*, élevée sur le plan exemplariste, elle aussi. Autrement dit : la prévarication même du *péché originel*. Car la convoitise des biens sensibles, d'après l'enseignement de l'Écriture maintenu longtemps par l'Église, avait déterminé l'acte de la désobéissance du couple ancestral et condamné par là toute la race adamite à la souffrance et à la mort [1]. Seule la Rédemption en deux temps — Incarnation du Fils de Dieu et son Sacrifice caritatif — a pu vaincre cette mort par le *resurrexit !* Croyance que la foi proclame, que l'Église confirme et actue par la voie des Sacrements dont l'Eucharistie est le couronnement, en tant qu'institution du salut. Nous revenons donc toujours à ce schème classique traditionnel, en renforçant le lien causal qui relie l'événement du Calvaire à la doctrine sacerdotale du pain de vie. Le drame de la chute et du relèvement ne serait-il pas évoqué figurativement à cette place ? Alors nous pourrons reconnaître, sous les traits anonymes du roi « Méhaigné », le vieil Adam de la prévarication, l'homme *non réconcilié*, l'homme blessé *in naturalibus*. Figure stylisée, curieusement transposée, quand même reconnaissable. Il va de soi, répétons-le, qu'il s'agit ici d'une symbolisation intrinsèque, beaucoup moins transparente que

1. Cette croyance, qui eut pour résultat au moyen âge de mettre au premier plan la vertu de continence-chasteté, a été revisée par saint Anselme dès la fin du XIe s. En élaborant la doctrine de la satisfaction vicaire, il substitua au péché de la concupiscence, comme cause de la chute, le péché d'orgueil, car c'est la volonté, c'est-à-dire l'âme de l'homme qui avait péché en premier, le corps ayant suivi.

la chaîne des symboles de la procession eucharistique, mais qui a l'avantage de les illustrer en profondeur.

Autre question : D'où et pourquoi ce surnom de *Pêcheur*, accolé au Seigneur du Château mystérieux. L'histoire nous apprendra simplement qu'il fut ainsi nommé parce que, dans son infirmité, il ne connaît plus qu'un seul « déduit », la pêche. L'auteur lui-même n'explique rien et se contente de nous montrer au loin l'image d'un homme qui jette l'hameçon dans la rivière, au pied de son invisible demeure. Les folkloristes ont beaucoup glosé sur cette pêche rappelant ici, avec le symbole de l'eau, élément de fécondité, plusieurs personnages celtiques qui auraient posé, tantôt l'un, tantôt l'autre, pour le roi-Pêcheur de Chrétien. Mais tous ces rapprochements nous laissent, avouons-le, sur notre faim [1]. Les continuateurs immédiats du Champenois n'ont fait qu'adopter le surnom, sans plus.

Un seul parmi ses contemporains a jeté un trait de lumière sur cette pêche étrange. C'est, on le sait, Robert de Boron, dans son *Joseph*. Ici, sur l'ordre exprès du Seigneur, ordre transmis par Joseph à son « seroge », ce dernier, Hebron ou Bron — nom biblique d'un des gardiens de l'Arche —, ce futur roi-Pêcheur ira prendre un poisson qu'il placera « tout droit encontre le veissel » (qui est la paropsis ou plat de la Cène où Jésus mangea l'Agneau avec ses disciples) sur la première table du

1. Personne n'a encore découvert le véritable ancêtre du roi-Pêcheur de Chrétien. Les Celtisants proposent tantôt (Joseph Vendryès) le dieu britannique *Nodens*, équivalent du dieu irlandais *Nuadur* « roi des Tuatha de Dananné », blessé dans une bataille, tantôt (Loomis, Marx, Miss Newstead), *Bran*, dieu-héros-roi celtique, possesseur de tout un bric-à-brac magique — chaudron et cornes à boire — dont le nom aurait été déformé en *Bron-Hébron* par R. de Boron. Peu importe puisque rien ici ne saurait être prouvé, vu la transformation *totale* du soi-disant prototype. Nous continuons à nous tenir à la dualité des personnages dans le Conte del Graal et inclinons vers la théorie symbolique des « Orientalistes », avec Wesselovsky en tête, ainsi que des chercheurs allemands qui le suivront. Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la curieuse coïncidence que voici : d'après le maître Vendryès, le nom de *Nuadu*, dont la racine désigne la pêche, se retrouve dans la Bible gothique d'Ulfilas et signifierait *Pêcheur d'hommes*. Quant à *Bran*, Marx nous dit qu'il a été « curieusement adopté par le christianisme, étant la souche d'une sainte lignée, tout comme le Bron de Robert ». Alors que conclure sur l'origine *païenne* de ces divinités maritimes ?

Graal. Ce poisson ne peut être que l'*ichtus* symbolique, adopté par la jeune chrétienté comme anagramme du Christ, et devenu pour elle un signe secret de ralliement. Relevons sans tarder que ce poisson n'avait pas à paraître dans le défilé processionnel de notre Conte où le Graal étant, lui-même porte-hostie, représente le *Corpus Domini*. Mais l'indication, sinon le lien direct, est facile à saisir. La pêche n'a-t-elle pas été, dans tout l'Évangile, le symbole de la vocation apostolique ? Il n'y a qu'à se rappeler, avec les quelques pêches miraculeuses, la parole expresse du Maître à ses futurs disciples : « Suivez-moi et je vous ferai pêcheurs d'hommes » (*Matth.*, IV, 19). L'invitation — précepte ou conseil — s'adresse à toute la prédication et confession chrétienne, voire à tous les fils du premier Adam. Telle eût donc été, en son temps et à sa place, la destination de celui qui, une fois déchu, ne pouvait plus que se livrer à son solitaire « déduit » dans la silencieuse attente de sa délivrance.

Rappelons aussi l'allusion, si manifestement ironique, de l'ermite quand il explique à Perceval que le Graal ne contient pas « brochets, saumons et lamproies », bref aucune sorte de choses comestibles. D'aucuns cependant s'y sont quand même laissés prendre [1]. Assurément, il faut distinguer entre « la chaîne de symboles transparents » (M. R.) qui se déroule dans le scénario de la maîtresse scène du Cortège et la figuration, plus complexe et moins précise, qui en forme l'arrière-plan. Aussi l'interprétation de certains signes doit-elle rester discrète. Mais « signes » il y a et discernables, en un filigrane moins visible à première vue.

L'important reste, en démêlant l'écheveau qu'on nous présente, d'en saisir le fil conducteur, l'intention suggérée. Encore une fois, ceux-ci ne concernent pas la trame propre du récit

1. Il nous paraît incompréhensible que Brown (*Mod. Philo.*, t. XIV), et à sa suite Marx, aient pu supposer que « le Poisson miraculeux pêché par le roi-Pêcheur soit servi pour son père ou pour lui-même *dans le Graal* » (p. 245). C'est presque aussi fort que l'hypothèse de Loomis sur le *cor-corps du Christ* chez Chrétien. De son côté, Mme Rita Lejeune, comme le signale en passant M. Micha (art. cit., p. 428), fait une singulière erreur, elle aussi, en supposant que le vieux roi « se sert » des poissons énumérés (*cum grano salis*) par l'ermite (*Studi Medievali*, XVII, p. 8). Que de suppositions gratuites !

ne suivant la courbe des événements que sur le plan empirique. Chrétien lui-même a parfaitement distingué et relevé dans son œuvre le *sens* (*san*) de la *matière* : se rappeler le petit prologue du *Conte de la Charrette* où les deux sont nommés séparément mais pour une fois coïncident (v. 26). Tout est là. Pour dégager et suivre jusqu'au bout la grande ligne-trajectoire de l'œuvre entière, il convient de la sortir du cadre où Mario Roques a voulu enfermer sa démonstration, sciemment délimitée.

Voilà pourquoi, avant d'apporter nos conclusions, et nous référant à un propos plus largement conçu, nous devons compléter l'enquête, regrouper les données principales en dressant de toute sa hauteur la figure centrale : celle du héros, de l'élu de la Quête chez Chrétien de Troyes. Car, ne l'oublions pas, le *Conte del Graal* est l'histoire même, pathétique, intensément vécue et vivante, d'un mot, *exemplaire*, de Perceval le Gallois.

Perceval le « nice », le « chétif », le régénéré.

Dans l'analyse de ce caractère, autrement plus complexe que ne le ferait croire son surnom de niais, toute latitude doit être laissée aux interférences de la Grâce et du vouloir propre, non dominé à ses débuts chez un être exubérant par nature.

Soumis par la suite, et tout au long de son chemin, à des chocs rudes et contrastants, Perceval mettra longtemps à se discipliner : réfréner la violence des instincts, diriger ses actes, découvrir sa vérité qui est la vocation d'un *appelé* en devenir d'être un *élu*. La distance entre ces deux états sera d'autant plus grande à couvrir qu'il s'agit non pas simplement d'un sauvageon, élevé dans l'ignorance totale du monde et des devoirs d'état de sa classe, mais d'un passionné n'ayant subi aucune contrainte, reçu aucun avertissement : enfance préservée et insouciante d'un fils unique trop choyé par une tendresse exclusive. Et surtout, insistons de suite sur la pression douce, constante de la seule personne à laquelle le jeune garçon se trouve relié, attaché par d'indestructibles liens : sa mère, la Veuve-dame dont le souvenir à aucun moment ne le quittera plus. C'est le cas classique, dénommé de nos jours par les psychana-

lystes : fixation à la mère, phénomène d'autant plus naturel ici que tout y prédisposait, vu l'unique présence. Si l'on n'en tenait pas compte, il serait impossible de saisir le ressort secret du comportement de Perceval dès ses premiers pas dans la vie libre. Et c'est encore à ce niveau que se situera le drame initial que l'on connaît.

Cela reconnu, la rencontre du vallet gallois avec la chevalerie, dans la forêt printannière, rencontre dont le poète chrétien a fait une si jolie idylle, sera le point de rupture de ces trop faciles enfances et l'annonce d'une crise aussi violente que subite. C'est bien le coup de foudre du destin, en tant que révélation d'une vocation virile première. Toutes les voix héréditaires se réveillent soudain, d'après le dicton ancien « bon sang ne peut mentir », voix vraiment irrésistibles. D'abord terrifié, puis enthousiasmé par ces fiers cavaliers, ébloui par l'éclat de leurs armes, par la prestance de ces inconnus bardés de fer surgissant devant lui, le fils de la Veuve-dame, interpellé par eux, apprendra vite ce qu'ils sont et d'où ils viennent. Aussitôt, il n'aura plus qu'une pensée, qu'un désir : devenir, lui aussi, une de ces créatures admirables, plus belles que Dieu et les anges, grâce au « roi qui fait les chevaliers ». Attrait irrésistible de l'inconnu, prometteur de tant de choses merveilleuses. Fascination d'un interdit que l'on ne discute pas à cet âge. Il n'y a même pas conflit dans cette prise de conscience nouvelle rompant avec le passé car l'ancienne pour lui n'existait pas. Partir ! Tant pis pour la mère, brusquement prévenue, bouleversée et affolée, trop faible pour se défendre, pour lutter, essayant seulement d'éloigner si peu que ce soit l'inévitable séparation... Après une douloureuse confession de sa vie brisée par des malheurs successifs, confession que le fils écoute à peine, la Veuve-dame se rend et, consentante, généreuse comme toutes les mères, ne songe plus qu'à préparer ce départ qui la tuera.

Le nœud du drame est dans cette hâte fébrile, cette joie débordante du jouvenceau à prendre le large. Il n'obéit qu'aux impulsions d'un instinct trop naturel sans doute, mais qui peut être meurtrier par là-même. Affrontement du jeune vouloir-vivre, égocentrique par définition, et de cette lassitude résignée devant l'abandon à un âge qui ne connaît plus l'espérance. Antagonisme d'autant plus pathétique que journalier et que le

maître psychologue a su nous faire revivre uniquement par la force du contraste entre ces attitudes respectives.

Se rendant aux sages raisons de la Veuve-dame, Perceval consent, il est vrai, à rester encore trois jours en rongeant son frein. Il écoutera, et retiendra même à l'heure des adieux, les derniers conseils maternels, ce qui confirme indirectement sa très réelle soumission filiale. Perceval les gardera si fidèlement dans sa mémoire qu'il les répétera à chaque occasion et voudra même, dans sa naïveté de jeune « nice », les mettre à exécution, à tort et à travers. Il n'empêche que à l'heure de la séparation son cœur n'appartient plus à cette mère dolente et que celle-ci en a pleine conscience. Elle lui donnera congé en pleurant par ces simples et nobles paroles de résignation : « Beau fils, Dieu vous conduise ! Et puisse-t-il vous donner où que vous alliez, plus de joie qu'il m'en reste ! » Lui, pressé, impatient, s'arrache, brisant l'obstacle, aux bras qui n'osent le retenir, et s'enfuit. Mais une fois « éloigné du jet d'une pierre menue », il se retourne et voit derrière lui sa mère qui venait de choir « pamée » à l'entrée du pont-levis : elle gisait là comme morte. « D'un coup de baguette, Perceval cingle son cheval sur la croupe : la bête bondit et l'emporte à grande allure parmi la forêt ténébreuse » (Trad. Foulet, p. 17).

Et voilà consommé le grand péché qui pesera si lourdement sur l'âme du fils, parce qu'il *sait dans son inconscient* qu'il a tué sa mère. Le souvenir de ce corps inanimé, tombé « au chief du pont » restera gravé dans sa mémoire et se rappellera vivement à lui, à chaque tournant de sa route. Il hantera le jeune homme jusque dans l'étreinte de son premier amour. En effet, déjà vainqueur du sénéchal Clamadieu, Perceval refusera de rester à Beaurepaire, dont le siège est levé grâce à sa vaillance, en dépit des pressantes objurgations de son entourage, parce que — et ici nous donnons le texte original, plus savoureux — « d'autre chose plus li tient / de sa mere li resovient / qu'il vit pasmée cheoir / s'a talant qu'il l'aille veoir / plus grant que de nule autre chose » (vv. 2917-21). Et un peu plus loin, sur le chemin qu'il croit être du retour mais qui le mènera au Château du roi-Pêcheur, Perceval le Gallois, loin de se réjouir de ses beaux faits d'armes, ne songe qu'à retrouver — vive ou morte — cette mère si facilement abandonnée, il y a peu de

jours : « Et il ne fine de proier / Damedeu le Souverain Père / que il li doint trover sa mere / pleinne de vie et de santé / Se il li vient a volonté » (vv. 2980-4).

Auparavant déjà, pressé par le prud'homme Gornement de Gorre, qui vient de l'adouber et désirerait le retenir quelque temps auprès de lui, Perceval oppose le même refus, comme tenaillé par un obscur pressentiment. A elle seule, cette obsession, qui témoigne d'une sensibilité très particulière chez un être fruste, plutôt que niais de naissance, est symptomatique.

Les impairs de Perceval au commencement de sa vie indépendante s'expliquent par son éducation asociale ; aussi ses premiers contacts avec un monde inconnu sinon hostile ne pouvaient qu'être difficiles. Comme exemple, l'épisode de la « demoiselle au pavillon » à qui il ravit un baiser intempestif. Ici interviennent simultanément et l'inexpérience d'un adolescent et sa trop scrupuleuse observation d'une recommandation maternelle. Là aussi, il faut souligner la grande docilité de Perceval à s'en tenir aux instructions reçues, docilité qui lui coûtera si cher plus tard.

Quant à la pittoresque arrivée du valet gallois à cheval en pleine cour d'Arthur, dans la salle des chevaliers, d'Arthur et son interpellation du roi soucieux, ce n'est là que le comportement d'un jeune rustre trop zélé, plein de bonnes intentions, sans plus. La scène dans l'ensemble est fort belle, vivante, mouvementée... Le plus significatif nous paraît être l'attitude de la pucelle « qui n'avait pas ri depuis six ans » ; non seulement elle accueille le nouveau venu, accoutré comme un paysan, d'un rire franc mais lui prédit, le cœur plein de joie, un avenir hors ligne, un destin exceptionnel. Il y a dans cette prédiction imprévue venant de la bouche d'une simple d'esprit, quelque chose d'assez troublant, qui ressemble à un encouragement providentiel pour les jours sombres en perspective. De ces signes furtifs sera parsemé le récit des expériences de notre héros. Rien n'y est laissé au hasard et c'est pourquoi il faut tout mettre à jour. Mais le futur chevalier, lui, ne s'en doute guère. Son premier mouvement en l'occurrence est d'une belle spontanéité : mouvement de gratitude et de générosité envers la jeune fille, ainsi que de vive indignation du geste brutal de Keu, qui la giffle. Sur le champ Perceval, à la poursuite du

chevalier vermeil qu'il abattra séance tenante, promet de la venger et, toujours fidèle, tiendra parole un jour. Autre trait à son honneur à relever, trait qui témoigne la large ouverture d'un cœur chaud, reconnaissant et viril.

Toutes ces qualités innées : fraîcheur de la sensibilité, disposition affective, élans primesautiers, joints à un sens aigu de justice sans acception de personne, ainsi que l'heureuse insouciance du casse-cou, qualifiée « audace rustique » (l'expression est de Jean Marx) rendent cette attachante figure juvénile vraiment unique dans les annales du roman médiéval. Il est, de prime abord, hors série, inclassable. Et ceci détermine une tonalité nouvelle, confère un cachet particulier à toute la première épopée du Graal. L'accent en est plus grave, en dépit de l'ancien cadre romanesque maintenu volontairement par l'auteur, mais dans un climat déjà différent [1]. C'est surtout, répétons-le, le tempérament du héros qui permet ce changement d'atmosphère. Tempérament éloigné par prédisposition, non par formation, des facilités du milieu courtois, de tout ce qui est convenu, conformiste, étiqueté. D'un bout à l'autre de son émouvante histoire, il restera un être mis à part, *séparé*, dans son comportement, plus encore que dans la succession des événements qui l'assaillent sans interruption. Car c'est aux réactions, spontanées, aux réflexes que l'on reconnaît ce caractère et qu'on le situe. Les vertus naturelles du jeune Perceval ne pourront se faire valoir et s'épanouir que peu à peu. Pendant longtemps il restera comme entravé par l'inhibition initiale de son péché, encore ignoré, mais le travaillant à son insu.

Au surplus, autre handicap : Perceval, qui n'a jamais rien appris que par voie expérimentale, ne possède pas un discer-

1. Relevons d'abord la place infime réservée dans le *Conte del Graal* aux aventures sentimentales, même lorsqu'il s'agit de Gauvain, le « chevalier as dames ». Quant à Perceval, son « abstinence » est surprenante, bien qu'il ait goûté une fois aux douceurs de l'amour (en restant vierge d'ailleurs). Ce qui est encore à noter, c'est l'absence totale du marivaudage de style courtois dans cette œuvre austère, bien que romanesque. D'où la conclusion qui s'impose : le créateur du roman *courtois* a subitement changé de manière (ce qui se sent déjà dans son *Guillaume d'Angleterre*) et de registre, parce qu'il a voulu faire tout autre chose. Constatation qui rejoint en biais notre vieille thèse sur l'amour de Dieu plus fort ici que celui de la femme.

nement sûr, encore moins, l'aptitude de s'adapter aux circonstances. Le jugement personnel lui fait défaut quand il se trouve en présence d'une option difficile, d'un cas imprévu, voire, imprévisible. D'où la réputation de sot ou niais qui lui a été faite un peu vite sur la foi de quelques grosses bévues. L'auteur lui-même semble y avoir poussé ses lecteurs complaisants. A notre avis, il désirait surtout marquer par là la divergence qualitative de son nouveau héros d'avec les anciens personnages du roman courtois. Divergence renforcée encore par le poids de la malédiction mystérieuse qui l'accable, depuis qu'il a quitté son désert natal.

Tout ce complexe non dénoué se fera lourdement sentir dans la grande aventure au Château du Graal, bien qu'il faille, selons nous, la reconsidérer, en la replaçant dans un autre éclairage. Que n'a-t-on pas reproché au jeune Perceval à cette occasion ! Sa sottise pour commencer, et sa pusillanimité d'avoir pris à la lettre certaine recommandation, pourtant bien insistante ; sa timidité venant d'un esprit obtus, sans daigner remarquer qu'elle était plus qu'indiquée dans la situation présente. Enfin, le grand reproche de manquer d'humanité, de charité même, accusation autrement grave, mais tout à fait injustifiée dont nous refusons le bien-fondé [1]. Tout cela pour éviter d'étudier à fond la situation donnée avec ses présupposés, ainsi que l'état d'esprit si particulier du prétendu coupable dont il convient de prendre résolument la défense.

Il est inexact d'abord de parler d'incuriosité. Chrétien de Troyes nous dit tout le contraire. Perceval est fortement intrigué, brûle du désir de connaître et d'interroger sur l'énigme

1. Même Mario Roques, si réservé dans ses jugements de valeur, a reproché à Perceval « d'avoir manqué à tous ses devoirs » (lesquels ?). Quant à Edmond Faral qui a envoyé des notes si intéressantes au Colloque de Strasbourg, il va jusqu'à accuser le pauvre garçon de ne pas avoir suivi les directives du code moral de saint Thomas (postérieur de quelques décades à l'œuvre de Chrétien), en insistant sur la « niaiserie » du valet gallois... Qu'il nous soit permis d'observer que les intentions du Cortège paraissent si difficiles à démêler que les plus éminents spécialistes s'y perdent encore. D'ailleurs, tel était bien le dessein de l'auteur lui-même qui ne voulait pas faciliter la tâche à son héros ou à ses lecteurs, les laissant en suspens tous.

du Cortège. S'il s'abstient, c'est à contrecœur assurément, nonobstant son premier mouvement, parce que le prud'homme, Gornement de Gorre lui a enjoint de s'en méfier, lui imposant cette contrainte au nom de la bienséance. Le « *chastoiement* » du « *mestre* » — qui embrasse toutes les matières du bien-faire et de la bonne tenue — se montre, sur ce point précis, tout à fait formel : « Et gardez que vous ne soiiez trop parlanz ne trop noveliers./ Nus puet estre trop parliers/ que sovant tel chose ne die/ qu'an li atort a vilenie » (vv. 1650-4). Puis cette dernière déclaration solennelle : « Et li sages dit et retret : / *Qui trop parole péché feit* ».

Nous voici donc bien renseignés sur les leçons reçues par le jeune chevalier de la part de celui qui l'adouba : savoir se taire par discrétion. Sans doute, notre auteur qui aime en règle générale peindre des conflits et débats de conscience, observera, comme pour infliger un blâme discret à son jeune héros frappé de mutisme : « Mes plus se test qu'il ne convient ». En fait, ce mutisme est inévitable; Chrétien le premier le sait et l'a voulu tel. Cela est tout à fait évident, car c'est avec un art consommé que l'auteur a préparé cette mise en scène, faite pour dérouter dans son ambiguïté, tous ceux qui ne savent pas. Comment le jeune étranger pourrait-il en effet deviner, ou même soupçonner, qu'il existât un lien entre ce défilé auquel l'assistance ne prête pas la moindre attention, et l'infirmité, si discrètement avouée, de l'hôte royal qui préside le magnifique festin ? Quant à la timidité de Perceval, elle va de pair avec son naturel sauvage et se présente comme le vrai motif de sa silencieuse réserve puisqu'il est décidé d'interroger, dès le lendemain, les serviteurs du Château sur le fameux Cortège.

Il est donc souverainement injuste de la part des critiques d'incriminer Perceval, de lui imputer une indifférence, voire une insensibilité qui vont à l'encontre de tout ce que nous connaissons de cet être impulsif, primesautier et sensible au premier chef. Personne surtout n'a tenu compte un seul instant de la cause profonde, décisive, de ce silence, fruit d'une secrète inhibition confinant à l'angoisse. L'auteur cependant nous a bien fait entendre la secrète prière, rappelée par nous ici même, de Perceval au moment où il arrive à la rivière où pêche le roi « méhaigné » : la prière d'un fils matricide sans le

savoir, matricide qui pèse, répétons-le, d'un poids terrible sur ce cœur encore inconscient.

C'est tout de suite après la visite manquée du jeune homme au Château de la haute Aventure que Perceval rencontre dans la forêt voisine, sa cousine inconnue et que celle-ci lui annonce à l'improviste la cruelle nouvelle : sa mère est morte de douleur « au chief du pont » où il l'avait vue tomber, où il l'avait abandonnée. Mort qui a été la cause profonde de sa présente mésaventure au Château dont le mystère lui est également révélé, tout au moins en partie. — Il lui fallait poser la double question libératrice et pour le Graal, « *cui an an sert* » ; et pour la Lance, pourquoi saigne-t-elle ? Questions providentielles, non posées, et pour cause [1].

Voilà pourquoi la question de la Grâce, qu'aurait, d'après certains, refusée Perceval, doit être reconsidérée car d'après l'Église, la Grâce, don gratuit de l'Esprit sanctificateur par les mérites du Fils Sauveur, ne saurait franchir le seuil d'un péché mortel *non expié*. Dans le cas présent, obstacle majeur. Ainsi il n'y aurait pas à proprement d'initiation manquée, le postulant ne se trouvant pas dans la situation requise, mais seulement la constatation préliminaire d'une impossibilité, d'ordre peccamineux, faisant barrage. Ce ne sera que beaucoup plus tard que Perceval — qui n'a pas encore pris pleinement conscience sinon de la gravité de la faute, tout au moins de la gravité de l'échec aux conséquences funestes — sera en mesure de réparer et de réussir l'épreuve cruciale.

En attendant, constatons que la réaction du chevalier à l'accablant message de sa cousine ne se manifeste que par une morne résignation. Peut-être au point de vue de la psychologie des profondeurs éprouve-t-il même un certain soulagement, l'inconscient douloureux ayant livré son secret... N'épiloguons pas là-dessus, le fait est là. Perceval, « le chétif », après avoir noblement offert à la jeune femme en pleurs de la venger du meurtre de son ami, reprend son chemin, cette fois au hasard des rencontres... Désormais le manoir solitaire de la Veuve-dame

1. Observons ici encore qu'au cas où Perceval aurait interrogé, ce n'est pas deux mais trois questions qui eussent été posées par lui, la première aurait été : non pas *qui* le Graal servait, mais *ce* qu'il servait.

ne sera plus pour l'orphelin un pôle d'attraction. Le passé est bien mort pour lui. A nouveau il s'engage, plus seul que jamais, sans but devant lui, dans la Gaste forêt aventureuse. Il est assez significatif que c'est là que Perceval arrivera à réparer une faute déjà ancienne : réconcilier « la demoiselle au pavillon » avec son ami, l'Orgueilleux de la Lande; après avoir vaincu celui-ci, il les envoie tous les deux à la Cour d'Arthur. Ils y seront reçus avec honneur, en attendant que paraisse le vainqueur en personne. Auparavant, Perceval goûtera quelques instants très doux à la vue des trois gouttes de sang sur la neige fraîchement tombée, qui rappellent au jeune homme le visage de la bien-aimée. Rêverie profonde, véritable *extase* [1], de laquelle rien ne pourra le tirer et qui témoigne encore du fond de cette nature, extrêmement sensible, à la fois concentrée méditative et capable d'exaltation. Rêverie à peine interrompue par l'échange rapide de coups d'épée avec les intrus, vite désarçonnés, et qui ne prendra fin que lorsque, la vision pâlie, le chevalier sera courtoisement abordé par messire Gauvain en personne qui le ramène au camp d'Arthur.

Et voilà Perceval de retour à la Table Ronde en compagnie du « beau neveu » d'Arthur. Chrétien nous fait voir ces deux silhouettes, comme jumelées, arrivant à la cour royale, la main dans la main, à la grande joie de toute la brillante assemblée. Le vainqueur du sénéchal Keu et de Sagremor, triomphant avec modestie, se voit accueillir par la reine, qu'il salue d'un très beau compliment, ainsi que par « la demoiselle dont il n'a pas oublié le rire » et qu'il aura si bien vengée de la grossièreté de Keu. Tout est donc à la détente d'une paix durement acquise. Répit, courte halte dont l'âme troublée a tant besoin, mais qui ne saurait durer, la fatalité étant tapie dans l'ombre pour le coup à frapper.

Le maître psychologue que fut l'auteur du *Conte del Graal* a su choisir le meilleur moment, pour asséner ce coup fatal à

---

1. Il faudrait rapprocher cet état de *transe* quasi mystique de celui de Lancelot, dans *La Charrette*, à la vue subite de la reine Guenièvre, prisonnière de Méléagant, à la fenêtre de sa tour. Le même Lancelot — cette fois dans la *Queste* — se retrouve dans un état semblable, plus profond encore, lors de son unique vision du Graal. Le rapprochement mérite d'être signalé.

celui qui ne devait connaître ni bonheur ni repos. En pleine fête, en pleine trêve, voici qu'apparaît sur une mule fauve, une escourgée à la main, « *la Laide demoiselle* », messagère de malheur. C'est la « figure » de la Fortune mauvaise, « *chevelue par devant, chenue par derrière* » [1], une des plus expressives de l'antiquité, reprise par le moyen âge dans un contexte quelque peu différent. Là, elle était la justicière implacable, aux traits figés, celle qui prononce le verdict, qui punit la superbe ou *hybris* des anciens. Ici, ce sera une sorcière hideuse, la fée méchante qui tantôt jette un sort, tantôt dénonce, vilipende et humilie, l'injure à la bouche ; et tel est le cas pour Perceval « le chétif ». Il écoute avec horreur l'invective lancée à sa face devant toute la compagnie, et qui respire une violence singulière. Bien que la « Laide Demoiselle » ne dise mot de la mort de la Mère, sa haine et son acharnement sont tels que la victime ne peut pas ne pas sentir l'accusation terrible frapper

1. Cette sinistre messagère reparaît dans presque toutes les versions du Graal. Les celtisants l'ont identifiée, on ne sait pas trop pourquoi, avec la Graalophore dans le *Perlesvaus* (V. Loomis, *Arthurian Tradition*, note p. 377). Ce qui est autrement curieux, c'est l'explication que donne (dans cette même œuvre) de cette singulière calvitie, l'ermite à Gauvin. La demoiselle parlera elle-même à Arthur du « bon soudoier » (Joseph d'Arimathie) qui descendit le Seigneur de la Croix ; un tel rapprochement est significatif en soi. Et voici ce que dit l'ermite : « Tres adons fu ele chauve que li buens roi cheu en langor per le chevalier qu'il heberge a qui ne fist la demande. La chenue Demoiselle senefie Fortune — ce dist Joseph — qui fust chauves devant le crucifiement N.-S., ne ne fus cheveluz devant a icele cure qu'il ot racheté son peuple par son sanc. » (*Perlesvaus*, p. 110, v. 21888). Nous apprenons par la suite qu'elle retrouvera sa chevelure à l'arrivée du chevalier élu. On peut se demander comment cette figure de la Fortune — que le *Perlesvaus* reconnaît telle — a pu évoluer ainsi. Mais chez Chrétien déjà elle accuse une grandeur — comme une laideur — presque fatidique. A remarquer encore combien l'élément féminin, sous tous ses aspects, domine dans la vie de Perceval : sa mère, la « demoiselle au pavillon », la « pucelle au beau rire », sa bien-aimée unique, enfin la cousine dans la forêt. A chacune d'elles s'attache une expérience existentielle particulière. L'influence masculine se réduira à trois moments, mais décisifs : le « mestre », formation sociale et professionnelle ; le chevalier, messager providentiel, qui provoque le choc de la conversion ; l'oncle-ermite, formation morale, à base religieuse et direction spirituelle, avec l'initiation sacramentaire au sommet.

le fils en plein cœur dans cette apostrophe vengeresse. Et ce cœur meurtri n'est plus qu'une cible déjà atteinte, le sentiment de culpabilité étant tragique ici parce qu'il vient annihiler toute résistance.

Pour l'homme à la plaie secrète, déjà débridée par l'annonce de son matricide involontaire, ce sera le coup de massue qui achève. Le malheureux a tout juste la force de prononcer le serment classique, que l'on connaît, des chevaliers errants. Aussitôt après, son âme sombre dans la nuit du désespoir. L'auteur décrit en peu de mots mais bien frappés, le paroxysme de cette douleur qui ne pardonne pas, et en saisit le nerf : « Percevaux ce conte l'estoire/ a si perdu la memoire/ que de Deu ne le sovient plus » (v. 6217-19). Or, la *mémoire* perdue s'entend ici comme un égarement, un « hors de sens », dira Chrétien plus loin de l'état mental de son héros. Le mot-clef reste ici *oubli de Dieu*. Expression renforcée encore par cette précision : « Cinq an trestot an tiers/ainz qu'il antrast au moutier/ ne Deu ne sa Croix avra ». Nous voilà donc fixés sur la pensée de notre auteur, c'est-à-dire sur la cause essentielle de l'effondrement de Perceval le « chétif ». C'est ici réellement, avec la perte de la foi, la désagrégation même de la « psyché ». Désormais, tous les gestes du métier d'armes — dernier vestige de la valeur sociale de l'homme abandonné à lui-même — ne s'accomplissent qu'automatiquement. Soixante chevaliers, annonce le Conte, ont été abattus et envoyés en otage (Perceval ne tue pas) au roi Arthur, ce qui témoigne d'une peu commune prouesse. Qu'importe, ce n'est plus qu'une vaillance inutile, qu'une action stérile : « la vaine gloire a senestre » dont l'auteur nous parle dans son *Prologue*, qui est incontestablement d'un pur moraliste chrétien. C'est encore dans le même esprit qu'il faut entendre cet « oubli de Dieu » de Perceval, qui a perdu avec lui toute mémoire affective. Car le futur héros de la Quête reste au fond un vrai croyant et sa misère de créature est d'autant plus grande.

Sur ce point, nous nous séparons de Mario Roques qui nie la formation religieuse de Perceval. Les textes disent le contraire. Il est certain que les minces renseignements maternels, à l'heure des adieux, sur les églises, les moustiers et la Croix sont par trop sommaires ; ils ne présentent en réalité qu'un *complément*,

appuyé à un fond de croyances déjà établi. Comment d'ailleurs aurait-il pu en être autrement chez cette femme si pieuse, pour ne pas dire sainte, dont les prières posthumes avaient préservé son fils de mort et de prison, ainsi que l'affirmera son frère ermite ? Que l'instruction religieuse de ce fils n'eût pas été négligée, la preuve nous en est donnée dès sa rencontre avec les chevaliers dans la forêt : non seulement Perceval dit toutes les *oraisons* apprises par sa mère invoquant tantôt les diables, tantôt les anges, mais il récite son *credo* (« creance »), pierre angulaire de la confession chrétienne qui contient *in nuce* l'essentiel de la Foi. De même, lors de son bref séjour auprès du prud'homme Gornement, il interrompt le « chastoiement » de celui-ci qui l'objurgue de ne pas oublier de prier le Seigneur, par l'exclamation typique : « De tous les apôtres de Rome, soyez-vous béni ! » — Or, on sait qu'au moyen âge « les apôtres de Rome » signifient, dans le langage courant, les *souverains pontifes*. Voilà donc un jouvenceau nullement ignorant, sachant user de formules très précises, qu'il a entendues et retenues. Mais ce qui achève de nous en convaincre, c'est le petit discours vraiment remarquable que Perceval tient aux moines et nonnes, sortis processionnellement le jour de l'Ascension, à Beaurepaire, suppliant leur jeune sauveur de ne pas les quitter. Discours qui ne laisse aucun doute sur la *pleine* formation chrétienne de ce dernier. Après avoir donné l'unique raison de son refus, Perceval leur promettra de revenir avec sa mère, vive ou morte. Écoutons-le : ... « Et s'ele est vive j'en ferai/ nonnain velée an vostre eglise/. Et s'ele est morte, le servise/ feroiz por s'ame chascun an/ que Deus el sain Saint Abrahan/ la mete avuec les pies ames » (v. 2960 ss).

Voilà une mise au point parfaite des connaissances ecclésiales du jeune chevalier, à peine admis dans « l'ordre le plus haut que Dieu ait créé après sainte Eglise ». On ne peut être, en effet, plus explicite et de telles paroles nous fixent définitivement sur ce chapitre. Nous irons plus loin encore, forts de ces témoignages formels : Perceval est une *anima naturaliter christiana*, Ame égarée, pécheresse, et en cela encore d'obédience chrétienne, conduite par la voie douloureuse au repentir, à l'expiation ; voie purgative de la théologie mystique à l'échelon supérieur, qui dépasse le simple salut. En attendant,

il n'en a aucune conscience, mais la rapidité même de son retour prochain à Dieu et à l'Église prouvera suffisamment ce que nous affirmons dès à présent.

Là où nous rejoignons par un autre biais le diagnostic de Mario Roques, c'est dans cette constation qu'il convient de mettre en plein relief : l'absence de toute *pratique sacramentaire*. Or seule celle-ci — et l'auteur du Conte nous le montrera clairement dans l'acte sacral accompli par l'oncle-ermite, — pourra apposer le sceau à la vocation messianique du héros, destiné à devenir l'élu de l'Aventure suprême. Terre vierge de choix prête a être divinement ensemencée dès que l'inéluctable probation sera à son terme.

Auparavant, pour mieux faire ressortir la prédestination inscrite dans la nature de l'homme, mais tragiquement contrariée, nous allons esquisser un rapide parallèle entre Perceval le Gallois et l'autre quêteur, second protagoniste de l'épopée graalienne : messire Gauvain. Ce premier brillant compagnon de la Table Ronde, le « beau neveu » du roi Arthur, réunit en sa personne les qualités les plus altières du chevalier « terrien ». A la noblesse et à la générosité (« largesse » au sens féodal du mot) et à la courtoisie consommée, Gauvain ajoute un courage impavide, l'aisance dans la conduite et la sûreté d'un jugement éclairé. Il est en toute circonstance égal à lui-même, ce que l'on ne saurait dire évidemment de l'impétueux et naïf Perceval. Bref, l'image parfaite des vertus personnelles et des valeurs sociales de sa condition, de son état, à la tête d'une compagnie idéalisée qui se veut et qui se voit comme norme d'une civilisation accomplie.

Comment alors lui comparer cet enfant des bois, sauvageon inculte, aux impulsions non contrôlées ? Même une fois dûment éduqué, il se laissera dominer trop souvent par ses émotions et manquera encore de discernement, de savoir-faire, ne s'accommodant que difficilement aux circonstances imprévues. Mais n'est-ce pas en raison même de toutes ces imperfections de *surface* que le valet gallois — d'un sang d'ailleurs aussi noble que celui du fils du roi Lot — sera marqué par la Providence du signe d'élection ? Cherchons donc plus profond. Ici, l'étoffe mentale est d'une qualité autre, car sous l'écorce rugueuse vit, souffre et mûrit une âme tout entière vibrante, sans commune

mesure avec celles taillées à la mode du jour qui passe. Ce que prépare, ce que bâtit notre héros, portera toujours la vive empreinte de l'immuable, à travers les fluctuations de son comportement personnel.

Dans sa préface déjà ancienne (1947) à la traduction du *Conte del Graal* par Lucien Foulet, Mario Roques définissait en deux mots la différence entre un Gauvain ou ses pairs et Perceval. Il disait de ce dernier : ... « *Nature qui l'instruit* ... donnera à ce jeune rustre, nice et un peu fou, ce que les autres savaient par éducation et par *nourriture* » (p. xx). Et le maître de conclure en nous présentant toute l'œuvre comme le roman d'une âme de choix qui va de la plus fruste ignorance jusqu'à un haut degré de perfection et finit par dépasser Gauvain, de toute la hauteur dont l'humilité chrétienne domine l'honneur du monde » (idem). Nous souscrivons volontiers à ce jugement, à une nuance près : c'est précisément ce « grain de folie » détecté chez le « jeune rustre » qui, en le distinguant de son brillant émule, lui confère la possibilité même du dépassement dans l'ascension spirituelle.

De même, en ce qui concerne la définition du *Conte* de Chrétien comme « roman d'éducation chez un être de bonne race », opinion partagée également par d'autres érudits. Celle-ci s'aligne sur une idée proche de Rousseau, tandis que nous considérons le dessein de l'auteur sous un angle sensiblement différent, nullement didactique, et d'une autre ampleur. Car là encore, il s'agit de symbolisme typologique, bien plus que de psychologie tout court.

L'« errance » de Perceval ne se compare pas non plus aux *Wanderjahre* du Wilhelm Meister de Goethe, car c'est la Grâce qui mène ici le grand jeu d'orgue de la conversion définitive et de la victoire finale. Le dénouement, si caractéristique, de la crise nous le montrera en un éclair.

Cinq ans durant, le pèlerin, engagé sur un chemin sans fin et sans espoir, a parcouru, solitaire et farouche, le monde des inutiles exploits. Et voici qu'un jour, celui même d'un vendredi saint, il pénètre dans une forêt déserte, pareille à la *selva oscura* de la Divine Comédie, symbole de l'égarement, de l'oubli — et de l'approche de Dieu... A la rencontre de ce sombre étranger, qui chevauche, écu au poing et lance haute, s'avance

un groupe de nobles pénitents, hommes et femmes, tous pieds nus. Un des chevaliers, surpris péniblement par cette attitude de défi, aborde l'impie qui n'a même pas désarmé « au grand jour où Jésus-Christ est mort pour nous »; et il lui parle gravement, rappelant en termes émus ce que fut, ce qu'est la Passion rédemptrice. Perceval l'écoute avec une attention passionnée, intense. A coup sûr, c'est la catéchèse la plus complète qu'il ait entendue de sa vie. L'effet en est instantané, foudroyant : « Et cil qui avoit nul espans/de jor ne d'ore ne de tans/tant avoit an son cuer ennui » revient à lui subitement. C'est son chemin de Damas, c'est l'éblouissement de la Grâce. Et les larmes du repentir jaillissent, tombent en rosée sur ce cœur endurci et aride. Pleurant et soupirant, Perceval demande d'où le salut pourrait lui venir. Car il n'a plus qu'une pensée, qu'un désir : effacer ses péchés, faire pénitence, réparer. — Retour du fils prodigue sous le toit, dans la maison du Père miséricordieux, à la fois si lointain et si proche ; retour de l'homme, qui se croyait perdu, à l'espérance, source de tout renouveau.

Une fois indiqué le chemin de l'ermitage, Perceval s'y élance, toujours contrit, versant des larmes et, à travers les broussailles et les ronces, s'approche enfin du havre de la paix. Au seuil de l'ermitage, le chevalier dépose en hâte ses armes : geste symbolique du dépouillement du vieil homme. Voici Perceval novice. Le chevalier entre dans l'humble chapelle où un prêtre — le saint homme d'ermite — et un clergeon s'apprêtent à officier « le service le plus haut et le plus doux que l'on puisse célébrer en sainte Église » : celui du jour où chacun et tous adorent la Croix et font pénitence de leurs péchés. Perceval tombe à genoux, toujours pleurant, aux pieds de l'homme, qui « ne vit que de la gloire du ciel » et qui se trouve être son proche parent. Plein de pitié, celui-ci l'invite alors à faire sa confession, confession aussi simple que pathétique, et vraiment exhaustive, allant droit au fait. L'essentiel est avoué en quelques paroles où apparaît la contrition véritable, qui n'a rien à voir avec le stérile remords. « Sire, fet-il, bien a cinq anz/ que je ne soi ou je ne fui/ne Deu n'amai ne Deu ne crui/. N'oncques plus ne fis se mal non » (v. 6365-8). Et voici qu'échappe la faible plainte qui ne cherche pas à se justifier, mais avoue la détresse mortelle de son égarement : « J'an ai puis eu

si grant duel (allusion à l'échec au Château du Graal) » « que morz eüsse esté mon vuel/et Damedeu an obliai/qu'ainz puis merci ne li criai/ne ne fis rien que je seüsse/par quoi james merci eüsse » (vv. 6381-6). Aveu d'infidélité, aveu d'oubli et de misère : ni amour, ni crainte de Dieu. A présent, le cœur ulcéré s'apaise et l'homme, revenu à son Créateur entend des paroles sévères, mais consolantes, de la bouche de l'oncle inconnu. L'ombre de la mère, qui intercède pour lui, apparaît au fils malheureux. Tout s'enchaîne, tout devient clair et le pénitent saisit enfin le lien profond de son premier péché et du refus de la Grâce devant le Graal, coupe du salut, gage de la vie perdurable. Ce sera enfin le pardon de l'absolution, en la ferveur de la vraie repentance, la guérison de l'âme, née chrétienne, et qui le redevient.

Après deux jours de jeûne, ordonné comme pénitence, et de recueillement auprès de l'oncle-ermite, qui révèle à Perceval une partie du mystère eucharistique dont il fut l'aveugle témoin, le chrétien réconcilié communie — très probablement la première fois de sa vie — au matin de la Résurrection pascale. Ici encore, le symbolisme est des plus transparents, des plus significatifs. C'est bien ici l'amour unitif, la *Caritas* du Sacrifice consommé qui conforme dans le Sacrement le communiant au Christ vivant, au Christ *ressuscité*. Ainsi seulement, prendra forme et force dans l'âme régénérée l'exhortation du saint vieillard qui tient en trois mots : « *Dieu croi, Dieu aime, Dieu adore* » [1], véritable *crescendo* spirituel, reçu avec le viatique. L'initiation propre, la voilà ; c'est la Grâce renversant le

1. Il y a lieu de s'arrêter un instant au grand sermon de l'ermite, tout particulièrement à son triple conseil ; *Dieu crois* : commencement de toute la Foi. Celle-ci s'épanouit en amour de charité ; *Dien aime* : et ces deux vertus doivent culminer dans l'*adoration* ou service effectif se traduisant dans l'action libératrice qui a pour but suprême le retour à Dieu. Quant à l'oraison que l'ermite souffle *dedenz* l'oreille à Perceval, la lui faisant apprendre par cœur, elle sera d'un ordre plus mystérieux mais n'a rien à voir avec les « segretes paroles » du *Joseph* que doivent se transmettre les gardiens du Graal. Là elles représentent une invocation à la Sainte Trinité à laquelle le « vaissel » est consacré ; ici, l'oraison a un caractère personnel intime : prière secrète d'intervention ou de secours immédiat d'une âme en péril.

dernier obstacle à sa libre expansion, ouvrant la vie et rendant la pleine liberté au vouloir humain.

Qu'on le veuille ou non, si l'on tient à débrouiller l'écheveau où tant de fils s'entremêlent, les seules intuitions de la psychologie la plus incisive, la plus percutante, ne suffiront pas. Il faut s'enfoncer résolument dans les arcanes d'une théologie sacramentaire et d'une espérance messianique où plongent les racines de la grande Légende. Une telle constatation ne s'applique pas uniquement à ses dernières versions, l'*Estoire* et la *Queste* dont l'esprit cistercien ne fait plus aucun doute. Le roman de Chrétien tout entier part, lui aussi, d'une base doctrinale et doit être considéré, répétons-le, à la lumière du symbolisme ecclésial dans *toutes* ses manifestations. Œuvre malheureusement inachevée, tronquée, alourdie surtout par l'incompréhension de certains continuateurs, le *Conte del Graal* de Chrétien restera sans doute encore longtemps une pomme de discorde pour ses trop nombreux exégètes. Il faudrait cependant tenir compte davantage, non plus des données *matérielles*, mais aussi — et de préférence — des réalités *spirituelles*, que cette œuvre tend à présenter à quiconque veut la situer, la comprendre en harmonie avec les aspirations de son époque.

Pour en finir avec notre Perceval, qui a déjà parcouru les principales étapes de son itinéraire au moment où le fil du récit se casse à son endroit, tout l'essentiel a été dit. De toute évidence, le premier en date des héros du Graal présente — face à Gauvain, incarnation du chevalier « terrien » — le type même de l'homme providentiel qui, à travers le sombre passage (« *Perceval* »), poursuit seul la route de la souffrance purificatrice. Pour cette raison, il atteindra le but lointain, achèvera un jour ici-bas sa mission. Car mission il y a.

Une fois *libéré* de ses propres fantômes, le héros du Graal deviendra à son tour le *libérateur* d'autrui ; celui qui rompra l'enchantement maléfique et obtiendra le prix suprême, lui-même figure *exemplaire* de l'humaine espèce encore itinérante.

Comment se représenter cette libération ? Ne serait-ce pas la fin édifiante du roi Pêcheur « tombé en langueur » du *Didot-Perceval* ? Paul Zumthor dans sa belle thèse sur *Merlin le Prophète*, voit dans ce dernier l'avatar du Christ souffrant... Nous

n'irons pas aussi loin car, même symboliquement, le père du roi-Pêcheur n'est qu'une figure humaine sur laquelle plane le Christ Sauveur. Mais du fait de ce dédoublement du personnage — qui n'existe pas chez le Continuateur de Robert, mais se retrouvera dans la *Queste* sous un aspect très altéré — c'est le fils qui devra être l'unique bénéficiaire de l'« enchantement » maléfique aboli. Le pardon et la réconciliation, avec la guérison du corps, auront sans doute dans son cas une « senefience » plus spirituelle. Mais ce qu'il convient de souligner, c'est le moyen concret par lequel s'effectue la guérison salvatrice : il est certain que Perceval aura recours, (tout comme le Galaad de la *Queste*) au sang de la Lance et oindra la chair meurtrie avec ce beaume générateur, figure ici du Sacrement. Le roi-Pêcheur *communiera* donc enfin, et par là, s'unira, avant de quitter le siècle présent, à la personne vivante du Ressuscité, après avoir intronisé son successeur légitime. La véritable Souveraineté retrouvée, le pays rendu à la prospérité d'un renouveau de la quête et de l'accomplissement réel, voilà le terme de toute cette épopée.

Il nous reste à déterminer, dans notre *Conclusion*, en marchant sur les traces du maître champenois, la trajectoire marquée de sa main, mais qui vient de beaucoup plus loin que lui. Cette trajectoire, où nous mènera-t-elle ? Voilà le problème crucial à poser encore une fois et à résoudre, dans la mesure du possible, sous sa forme « figurative » qui reste, répétons-le, l'inspiration profonde ainsi que le fil conducteur de l'œuvre tout entière.

Conclusion.

Le centre de convergence de tous les éléments, qui constituent la trame et l'action de cette merveilleuse histoire, est le mystère même du Graal, et d'abord son apparition en ce lieu troublant dont l'énigme n'a jamais été résolue pleinement. Certaines particularités de la mise en scène au Château du roi Méhaigné, *alias* roi-Pêcheur, ont frappé plus d'un critique. Ainsi le regretté Albert Pauphilet avait-il émis l'hypothèse d'une visite au pays des morts, thème folklorique retrouvé un peu partout et qu'illustre en Bretagne la légende de la ville d'Ys englou-

tie [1]. Hypothèse ingénieuse, mais fragile, bien qu'elle ait séduit un instant Mario Roques lui-même. Elle reste cependant inconciliable avec le motif de l'échec à réparer, de la délivrance attendue, nerf de toute la problèmatique graalienne. Néanmoins, quelque chose de cette suggestion pourrait être retenu dans un contexte différent, car *les morts peuvent ressusciter*. Nous ne faisons pas allusion ici, bien entendu, au mythe païen des vieux Celtes. De l'aveu de tous les spécialistes, ceux-ci n'admettaient pas la permanence d'un au-delà, de l'« Autre monde » équilibrant celui-ci, puisque leurs défunts circulent à volonté entre ces deux mondes également inconsistants; ceci rend fallacieuse, avouons-le, toute cette eschatologie par trop primitive. Non, ce n'est guère à de pareilles réincarnations temporelles que nous songeons, mais à une authentique immortalité de résurrection : celle de la parole du Crucifié au bon larron : *Hodie mecum eris in paradiso* (*Luc*, XXIII, 43). Promesse formelle devenue le fil d'or de l'espérance chrétienne.

Or, ceci nous amène indirectement à la suggestion de Mario Roques sur le caractère visionnaire *possible* de toute la visite de Perceval au Château du roi-Pêcheur — apparu si subitement, évanoui presque aussitôt. Reconnaissons qu'une telle éventualité, « monition à un prédestiné » (M. R.) n'est nullement exclue *a priori*. Elle s'accorderait même assez bien avec ce qu'il y a de flou, d'imprécis de contours, dans la représentation figurative, tant discutée, du Cortège. Nous préférerions seulement ne l'appeler que *prémonition*, étant donné l'impréparation totale, relevée plus haut, de Perceval. Toujours est-il que la réalité mystique et mystérielle se garderait *intacte* dans une pareille conjoncture, sans quoi la vision n'aurait plus de signification. Ce qui contrarie quelque peu une telle supposition, c'est le double témoignage de la cousine d'abord, de la « laide demoiselle » ensuite, attestant la notoriété publique du

1. On retrouve le pendant de cette légende, mais dans un contexte différent, dans le folklore russe : c'est *La Cité de Kitège*, transposée en drame musical par Rimsky-Korsakov. Ici, la légende a un caractère foncièrement mystique en tant qu'expression de l'eschatologie populaire : la ville, miraculeusement échappée au massacre tartare, se mire dans les eaux d'un lac, *pure image du paradis*.

dit royaume, tombé en déshérence avec l'échec de Perceval [1]. Revenons, après cette parenthèse, au cœur de notre propos et demandons enfin : qu'est-ce donc que ce Château qui abrite entre ses murs évanescents à la fois le secret de la Révélation auquel se trouve lié le saint vieillard reclus, participant unique au Sacrement de vie, et cette cour fallacieuse, plongée dans la jouissance des biens matériels, combien précaires, et gouvernée par un seigneur impuissant qui n'attend son salut que d'une parole jamais prononcée? Or, si nous reconnaissons dans le symbolisme *exemplaire* initial des principaux personnages, les deux Adam, force nous est de reconnaître ici le *thème du Paradis terrestre*. — Paradis perdu, en même temps que retrouvé, paradis toujours subsistant, celui même de l'immuable Foi et de la nostalgique Espérance. Mythe biblique ancien, remodelé par des générations dans sa patrie spirituelle, présenté ici sous un revêtement médiéval unique. Du vieux vin en de nouvelles outres.

Il va de soi qu'on ne saurait figer ce qui par nature reste à l'état fluent : le symbolisme des similitudes et des semblances qui gardent les droits imprescriptibles de son mode de penser. Mais la pureté de la ligne générale se retrouve quand même et peut être suivie à travers les méandres du flux et du reflux, à travers toutes ses sinuosités, en la courbe flexible du thème nostalgique premier.

Thème immémorial qui avait tant hanté l'imagination altérée des Anciens, et dont nous avons cueilli déjà en passant quelques réminiscences éparses, en abordant le motif de la Lance. Il s'agit maintenant de reprendre ce thème, en totalité, à sa source orientale, de le rattacher surtout à cette tradition chrétienne authentique dont le moyen âge occidental bénéficia si largement. Tradition d'inspiration populaire, avons-nous dit, mais racinée, répétons-le encore, dans le sol biblique, et interprétée en profondeur par les plus grands esprits de l'ère patristique.

1. Contrairement à ce qu'avance J. Marx, dans sa *Légende Arthurienne et le Graal*, il n'y a pas encore de Terre Gaste, partant de « déshérence » du royaume, chez Chrétien. M. Micha l'a relevé également. Mais les malheurs fondront sur le pays du roi-Pêcheur du fait de la non intervention de Perceval — tout comme dans le *Didot-Perceval* ; en attendant, ils n'y sont encore qu'à l'état latent.

Car il a existé, il existe encore, une *théologie du Paradis*, tout comme une théologie de la Grâce.

Notre thèse sur le Graal, mythe paradisiaque au sein de l'Église mystérielle, n'a vraiment rien d'arbitraire ; elle n'est pas non plus une simple vue de l'esprit. D'excellents travailleurs qui défrichèrent ce champ historique et littéraire nous ont depuis longtemps précédés dans cette voie et leurs découvertes se raccordent parfaitement avec les nombreux textes en présence [1]. Mais jusqu'à présent on n'a pas essayé, à notre connaissance, de rechercher sa filiation dans le *Conte del Graal* de Chrétien de Troyes. N'est-ce pas lui pourtant qui inaugura dans les Lettres françaises ce thème nostalgique de la quête, thème dont le souvenir a le don et le pouvoir, de nos jours encore, d'abreuver le rêve des poètes ?

Trésor inépuisable de légendes de toute provenance, judaïques, syriennes et autres, toutes exotiques, mais jamais d'origine gnostique hétérodoxe, ni même effleurées par les relents d'un catharisme substantiellement hostile à la tradition scripturaire. Produits spontanés d'un terrain saturé de symbolisme religieux, ces nombreux apocryphes furent, nous l'avons rappelé, adoptés par les milieux ecclésiastiques, et par là, ils prirent et développèrent une signification vraiment « spirituelle ». Cela, tout particulièrement en ce qui touche à l'exégèse du retour au Paradis terrestre. Inaccessible à l'homme en son état peccamineux actuel, ce Paradis des ancêtres peut être reconquis, selon les Pères, par la voie purgative de l'ascèse [2]. Revenir au Paradis, veut donc dire ici *retourner à l'état édénique* de l'*ante peccatum*, état dont l'accès reste ouvert aux âmes de bonne volonté, purifiées et par l'initiation sacramentaire et par la libre volonté des forts *qui caelum rapiunt*. Identifié au troisième ciel du ravissement — ou rapt paulinien — celui des *arcana verba*, cet Eden retrouvé n'est ici que le parvis du royaume eschatologique où se consommera en Dieu la Béatitude de la vie unitive. Voilà

1. Consulter sur le thème paradisiaque en Orient tout particulièrement : Franz Kampers, *Das Lichtland des Seelen u. der hl. Graal ;* Ludwig Iselin, *Der Morgenländischer Ursprung der Graallegende* et Arthur Graf, *Il Mito del Paradiso terrestre* (in *Leggende del Medio Evo*, t. I).

2. Saint Grégoire le Grand, si populaire au moyen âge, le connaissait déjà et en a parlé dans son *Oratio de Paradiso* (cf. Graf, *Append.* I, p. 206).

l'aspect intelligible, voilà la pure mystique de la vision dite intuitive car l'homme, le premier Adam avant la coulpe et la malédiction, était né *ad contemplandum Deum*, selon l'enseignement patristique de l'Orient.

Toute cette magnifique envolée de l'âme est recouverte par le vêtement symbolique des images sensibles, seules capables d'être assimilées par la masse des croyants à la recherche des joies pressenties et ardemment désirées. Autant d'étapes ou de degrés, autant déjà d'approches du Mystère appréhendé. Aussi le Paradis terrestre sera-t-il représenté dans ces légendes sous les « figures » les plus diverses : tantôt le « jardin de délices » des Écritures — type classique — arrosé d'eaux vives (les quatre fleuves et la fontaine de Jouvence, éternelle jeunesse des corps transfigurés); tantôt, montagne escarpée assise sur un roc — le futur Montsalvat —; tantôt enfin le frais vallon où se dresse un château clos de toutes parts... Cette dernière image ne rend-t-elle pas un son singulièrement familier, ne suscite-t-elle pas une vision tout proche de notre Conte : les abords mêmes de la maison du riche Pêcheur ? Pour réunir en un seul faisceau ces diverses figures paradisiaques, rayons épars d'une illumination unique, nous ne pouvons que reprendre la haute définition d'un Docteur contemporain qui la résume en ces termes théologiques : « Le Paradis est le lieu où agissent les énergies divines, et où se trouve l'Arbre de Vie qui communique l'incorruptibilité. *Il est en cela la préfiguration de l'Église* » (R. P. Daniélou, *Dieu et nous*, p. 151). A cette dernière affirmation nous n'ajouterons qu'un seul mot, déjà sous-entendu : et de l'Eucharistie, cœur de l'Église.

Voilà le dernier trait de lumière qui brusquement pénètre certaine vision que nous avons sous les yeux, vision que reproduiront, fidèlement ou non, tous les auteurs successifs du même thème paradisiaque, qui deviendra celui de notre Graal médiéval.

Nous n'évoquerons ici que quelques rappels, particulièrement significatifs, dans les versions les plus proches du *Conte* de Chrétien qui, inachevé, tronqué, nous a abandonnés en cours de route.

Tout d'abord, voici les enfants à la pomme dans l'arbre — l'Arbre de Vie — qui déclarent spontanément à Perceval-quêteur

être venus « de ce Paradis terrestre dont Adam fut jeté ». Rappel saisissant que nous retrouvons et dans le *Didot-Perceval* et chez Mannessier, qui suit son texte de près [1]. On trouve d'ailleurs dans *Huon de Bordeaux* des pommes du Paradis qui rendent la jeunesse. A ce propos, il convient de rappeler, avec un auteur moderne, que le thème paradisiaque chez les Anciens, placé sous le signe de la Paix, a pour centre *l'idée de la domination de l'homme sous l'aspect d'un enfant* qui domestique les animaux sauvages. « En langage mystique, c'est le dépassement de l'entendement habituel, ou schème de la transcendance. » (A. Gelin, article *Messianisme* dans le Dict. de la Bible, Suppl., fasc. XXVIII). Autre trait chez Wolfram, et non moins évocateur : le nom de la jeune graalophore dans son *Parzifal* est *Repense* (Pensée) *de Joie* [2]. Mais c'est peut-être dans le *Perlesvaus* anonyme, difficile à dater, que nous trouvons l'allusion la plus transparente à l'eschatologie paradisiaque du thème : c'est le départ du héros, sacré prêtre *in fine* et emporté dans une nef mystérieuse au-delà des mers, au pays des bienheureux [3].

Du double signe nostalgique et sacramentaire sont affectées *toutes* les branches de notre Légende et c'est à eux que l'on

1. Sur ce matif, consulter Brugger : *The illuminated Tree* (Inst. of French Studies, New York, 1929).

2. Ce nom *Repense* (*Pensee*) *de-Joie* a été interprété par Jean Frappier (*Lumière du Graal, Le Cortège,* p. 195) comme évocateur « du bonheur matériel et moral répandu par le vase magique » et même rapproché du « senhal » des troubadours : la *joi*. Une telle exégèse profane cadre-t-elle vraiment avec la vertu surnaturelle du Graal (qui est d'ailleurs une pierre) chez Wolfram ? Ce mot de *Joie* pourrait avoir ici une signification plus spirituelle, la Joie étant le signal même de la Béatitude, le *Gaudium* céleste.

3. L'érudit américain Nicolas N. Corman, dans sa remarquable étude, *The Relationship of the Perlesvaus and the Queste* (*Humanistic Studies*, nos 4 et 5) qui se réfère, comme de juste, aux évangiles apocryphes, arrive à la conclusion que *Perlesvaus serait le symbole du Christ*, et sa première visite au Château du Graal — le *type* de la chute de l'homme. A retenir. Rappelons encore l'assimilation curieuse de l'Ile d'Avalon au Paradis terrestre dans *Gildas et la Vita Merlini* (*Hist. Reg. Britt.* de Geoffroy de Monmouth). Il existe également tout un effort ultérieur de christianisation de l'au-delà des druides irlandais et gaëls. V. E. Beauvoir, *L'Église transatlantique et l'Eden occidental* (*Rev. H. Rel.*, VII, 1883).

reconnaît leur parenté intime, que l'on devine la filiation dans leur genèse. D'un tronc commun sont partis des rameaux divers. Certes, le thème générateur s'est compliqué en cours de route et bien des fictions poétiques, venues d'ailleurs, s'y sont intégrées. Celles-ci doivent leur naissance à cette *matière de Bretagne* débordant d'une sève romantique, que décantèrent, en se l'appropriant, les trouvères français, Chrétien de Troyes en tête. Mais l'indestructible noyau central reste, mais le souffle de l'esprit subsiste et se renforce de plus en plus dans les profondeurs de la Légende de Saint-Graal. Légende unique de son espèce dans les annales de littérature universelle et qui remonte à la tradition, plus que millénaire, de l'Orient chrétien.

Cette tradition enrobée d'un symbolisme toujours vivant au fond des âmes éprises d'un certain idéal spirituel, a dû pénétrer dans la France du XIIe siècle avec les premiers Croisés. Pèlerins éblouis, ils rapportèrent de la Terre Sainte, berceau de leur croyance, non seulement des reliques et des visions de beauté, mais encore une abondante moisson de récits légendaires, non moins merveilleux que les merveilles contemplées par eux dans ces contrées illuminées du souvenir de l'Homme-Dieu. Aussi n'est-ce pas peut-être le seul livre du comte Philippe d'Alsace qui inspira le poète clerc, au soir de sa vie, et lui transmit ce magnifique héritage. Il aurait pu par ailleurs connaître également — tout comme son contemporain, Robert de Boron — des œuvres imbues de symbolisme sacramentaire ancien, telle que la *Gemme animæ* d'Honorius Augustodunensis. En tout état de cause, l'épopée du Graal, promise à un si grand avenir, a été recréée par le génie le plus pur du moyen âge français.

N'oublions pas que l'époque était avide de renouveau, elle-même d'une heureuse fécondité spirituelle, et non pas seulement dans le domaine de l'art et des lettres. En particulier, le XIIe siècle fut par excellence celui de l'attente, de l'espérance et des ferveurs messianiques [1]. Age de Joachim de Flore, prophète-

1. Citons à sa place ce que dit l'éminent historien médiéviste anglais, Christopher Dawson, sur la vie profonde de l'époque : « Le sentiment d'une crise imminente, d'un besoin pressant de réforme morale et de rénovation spirituelle, se fait sentir à travers toute la pensée du XIIe siècle. Ce temps

annonciateur de ce règne du Paraclet qui allait enflammer tant de nobles esprits, y compris celui de l'Alighieri. Âge de saint Bernard, docteur de l'*amor Dei*, et du Commentaire mystique du Cantique des Cantiques, en même temps que fondateur de l'ordre militant des Templiers. Âge encore de la théologie platonisante, science de l'intelligible dans le sensible, de toute une pensée non durcie encore dans le moule des catégories aristotéliciennes, n'ayant pas mué la souple symbolique des Anciens en cet allégorisme abstrait et rigide dont même le génie poétique d'un Dante triomphe avec peine.

Tel ce jet d'inspiration charismatique où le messianisme se fait jour, où l'ancien et le nouveau fusionnent sans se confondre, la part personnelle du maître champenois, aux écoutes de toutes ces voix, lointaines ou proches, apparaît vraiment grande. Avec lui, le mythe chrétien se fixe, la légende diffuse prend forme, devient œuvre construite. Œuvre qui se projette sur un fond temporel et qui porte l'empreinte d'une époque organique dont elle embrasse, en les poétisant, toutes les virtualités. Œuvre à thèse aussi, amorçant déjà l'entrecroisement contrasté des *deux* chevaleries au cœur du moyen âge typifié. Face à face, la chevalerie « terrienne », fine fleur et fruit mûr de la société laïque dite courtoise, qui succombera sous l'afflux de forces nouvelles et sombrera dans ce « Crépuscule des héros », la *Mort Artus*. L'autre, la Chevalerie « céleste », pure sublimation remontant à la source de l'idéal spirituel, entrera triomphante dans le chemin montant du Paradis, symbole de la Joie pérenne. Là, reconquis de haute lutte par la Grâce et la Liberté des enfants de Dieu, le Graal-symbole aux mille « nuances », sera le signe irrécusable de la divine Pré-

---

qui nous semble avoir été l'âge d'or du catholicisme médiéval ... apparaît au contraire aux contemporains assombri par l'imminence du destin ». (*La Religion et la Formation de la Civilisation occidentale*, p. 211.) Ajoutons à ce diagnostic les quelques noms propres qui relient au symbolisme originel de l'Orient chrétien la jeune civilisation médiévale : Gerhoh et Arno de Reichersberg et Rupert de Deutz, tous bénédictins et fervents de l'ancienne théologie fortement influencée par les Grecs à travers Scot Erigène ; enfin Honorius Augustodunensis, lui-même tributaire de l'ecclésiologie d'Amalaire de Metz, qui avait séjourné à Byzance au milieu du IXe s.

sence. De cette image altière, que seule la *Queste* du Pseudo Map réalisa pleinement en l'incarnant dans Galaad, le Christ-Chevalier mû par l'Esprit, le *Conte del Graal* de Chrétien de Troyes nous paraît être l'ébauche première. Annonce encore lointaine, auréolée par le don de la poésie, au service d'une vérité authentiquement chrétienne.

Myrrha LOT-BORODINE.

UN ART D'AIMER ANGLO-NORMAND

Ce poème, édité ici pour la première fois[1], prend place dans la tradition de la littérature courtoise telle qu'elle est principalement représentée par le *Roman de la Rose*. Il faut ajouter que notre poème se rattache à la première branche du *Roman* où la femme est un objet d'adoration et non pas, comme dans la deuxième, celle de Jean de Meung, un objet d'ironie. Toutefois, cette affinité d'esprit et d'idées avec la tradition courtoise que révèle notre poème, n'exclut pas des réflexions personnelles et originales. En voici une courte analyse.

Après quelques considérations initiales sur la nature de l'amour et sa double faculté de pouvoir inspirer aussi bien le plus grand bonheur que les plus profondes souffrances (1-128), le poète nous raconte un rêve qui servira de trame au déroulement du récit. Le poète se trouve donc dans un beau pays au début de l'été. Il entre à cheval dans une forêt où il découvre une grande tour, devant laquelle se tient un enfant nu. Cet enfant est aveugle et porte sur la tête une couronne de pierres précieuses ; il a sur le dos deux ailes aux vives couleurs et tient dans une main un dard, dans l'autre un tison. Une boîte à thériaque, attachée à une chaîne, complète son équipement, un diamant brille à son doigt. Le fossé qui protège la tour grouille de serpents de toutes sortes. En approchant, le poète aperçoit un vieil homme qui se tient devant la tour et qui, assisté de deux autres personnages, s'apprête à tirer contre elle avec une catapulte. Tout étonné, le poète descend de cheval et s'approche de l'enfant pour demander la signification de ce qu'il voit (129-312). L'enfant déclare en premier lieu qu'il est certainement connu du poète, car en tant que dieu de l'Amour, il règne sur tous les êtres humains,

1. C. B. West, *Courtoisie in Anglo-Norman Literature*, p. 144-50 (Medium AEvum Monographs III), Oxford, 1938, a cité 110 vers de notre texte. — Cf. encore *Romania*, LXIV(1938), p. 562.

hommes et femmes, rois et valets. C'est en signe de cette puissance qu'il porte une couronne (313-356). Le poète veut ensuite savoir pourquoi l'enfant est aveugle ; celui-ci lui explique qu'il en a toujours été ainsi et qu'il y a là un symbole de la façon aveugle dont l'amour frappe ses victimes. Toutefois, l'enfant ne manque pas de raisons de se féliciter de cet état de choses, car le plus souvent il contribue à élever en dignité les personnes amoureuses (357-426). A la question de savoir pourquoi sa jambe est armée, l'enfant dit que c'est pour inciter les jeunes gens à des exploits guerriers. Un jeune homme ignorant et pauvre, indigne par lui-même de l'amour d'une dame de beauté, doit s'inspirer de l'aspect guerrier de l'enfant et s'efforcer de se faire valoir (427-547). Sur la demande du poète, l'enfant explique qu'il porte des ailes sur le dos pour se déplacer au besoin plus vite que la pensée (548-563). Le poète poursuivant ses questions, l'enfant déclare qu'il se sert du dard pour frapper les amoureux ; il élargit ensuite leurs plaies à l'aide du tison qu'il porte à la main. Tombées ainsi irrévocablement en la puissance du dieu de l'amour, ses victimes l'implorent d'atténuer leurs souffrances. Alors, grâce à l'onguent qu'il porte dans la boîte à thériaque, l'enfant les guérit (564-640). La bague que l'enfant porte à son doigt signifie qu'il n'y a pas d'amour véritable en dehors du mariage (641-701) et sa nudité symbolise le désir chez les amoureux de s'embrasser nus (702-743). Les roses que le poète voit s'échapper de la bouche de l'enfant, sont un symbole des mots de tendresse que les amants se disent entre eux (702-788). Les serpents déchirent chacune des roses qui tombent dans le fossé et ces serpents représentent les envieux qui interprètent en mauvaise part les paroles tendres des amoureux (789-818). L'enfant explique ensuite que la colline sur laquelle est bâtie la tour s'appelle « loyauté » et la tour « cœur loyal ». Toute entreprise, faite au nom de la loyauté, ne peut que se terminer bien (819-853). Le poète aperçoit alors les trois hommes qui se tiennent devant la catapulte et qui s'apprêtent à lancer un grand miroir dont ils ont chargé leur machine. L'enfant explique que ce sont ses ennemis. L'un symbolise la fausseté et les deux autres, ses fils, sont la trahison et la méfiance. La catapulte représente la jalousie. Au temps jadis, la loyauté régnait dans le monde et l'enfant allait avec confiance de château en château. Les choses sont maintenant bien changées ; l'enfant est chassé de partout par ces hommes et il est contraint de se retirer dans la tour où il est en sûreté. Ses ennemis essayent avec leur catapulte de tirer plus haut que les murs de la tour et ils guettent l'enfant chaque fois qu'il en veut sortir (854-1007). Suit une discussion sur la nature de la jalousie. Pour le poète, il n'y a pas d'amour sans jalousie. L'enfant, par contre, explique que la jalousie a son origine dans la méfiance et que le jaloux tôt ou tard perdra son propre bonheur (1008-84). Désavouant entièrement la jalousie, le poète demande à l'enfant de le prendre à son service. Le dieu de l'Amour accepte, lui expliquant point par point ce qui caractérise un « fin amant ». Le premier point est la loyauté ; car qui aime fidèlement ne con-

naîtra que joie et bonheur (1085-1161). Le deuxième point est la courtoisie, qui consiste à respecter toutes les femmes et à les honorer. On ne doit point parler mal d'elles, mais leur accorder une confiance totale (1162-1207). Le troisième point consiste à observer une grande discrétion et à ne confier ses joies et ses douleurs à personne, serait-ce à son ami intime, car en le faisant on est à sa merci (1208-45). Quatrièmement on doit observer la chasteté (1246-81) et comme dernier point de ce code moral, le « fin amant » doit se renseigner sur les sentiments de son amie et n'hésiter devant rien pour lui plaire. Après l'exposé de la « fine amour » qu'il vient de faire, l'enfant estime que le poète a tous les moyens de réussir en amour; si non, il devra s'en prendre à lui-même de son échec (1282-1315). A son réveil, le poète note son rêve pour ne pas l'oublier et il exprime la conviction qu'en observant les règles de l'amour courtois, l'homme peut plaire à Dieu (1316-33).

Manuscrit. — Notre poème n'a été conservé que par un seul ms. qui appartient à la bibliothèque du College of Arms, à Londres [1] où il porte la cote Arundel XIV; il date de la seconde moitié du XIVe siècle. C'est un ms. sur vélin, de 238 feuillets dont le texte est le plus souvent disposé sur deux colonnes par page.

Notre poème, qui est le dernier morceau du recueil, occupe les f°s 230 r° à 238 r°. Pour les autres œuvres contenues dans le manuscrit, on pourra se reporter à Fr. Michel, *Rapports*, Paris, 1838, p. 43 ss; Th. Duffus Hardy, *L'Estoire des Engles...*, I, London, 1886, p. XXIX ss; A. Bell, *Le lai d'Haveloc*, Manchester, 1925, p. 90 ss. Cf. encore I. Arnold, *Le Roman de Brut de Wace*, Paris, 1938, I, p. VII et A. Hilka, *Der Percevalroman*, Halle, 1932, p. IV.

Versification. — Le manuscrit étant anglo-normand et la copie de notre texte datant du XVe siècle, la versification ne peut pas présenter un caractère très régulier. En fait, sur les quelque 1 300 vers que contient le poème, la moitié seulement, 630 exactement, sont de véritables octosyllabes. Les autres vers contiennent de 3 jusqu'à 10 syllabes. Les vers de 3 et 5 syl-

1. Cf. *Catalogue of the Arundel Manuscripts in the Library of College of Arms*, London, MDCCCXXIX. Au moment de cette publication, nous tenons à remercier le College of Arms qui, avec la plus grande courtoisie, nous a permis d'étudier le ms.

labes sont certainement très rares et vraisemblablement dus à des erreurs de la copie; mais les vers de 6 syllabes se rencontrent déjà 60 fois et ceux de 9 syllabes 135 fois. C'est pourtant sur le nombre des vers de 7 syllabes qu'il faut attirer l'attention, car ce type de vers se présente avec une fréquence étonnante. Ces vers sont presque aussi nombreux que les octosyllabes : 460. Faute d'autres mss, il est évidemment impossible de savoir comment les choses se présentaient à l'origine; toutefois ces vers de 7 syllabes semblent bons, tant pour le sens de la phrase que pour la forme des mots. C'est pourquoi on peut se demander s'ils ne viennent pas de l'auteur lui-même.

Le poème contient 666 rimes, dont 141 féminines. En général, les rimes sont correctes, à part les cas suivants : *estoit* : *aparust* 171 ; *compigne* : *die* 307 ; *prioresses* : *meneures* 335 ; *renoumi* : *enchaisun* 501 ; *enertre* : *maysterie* 950. On trouve une fois une rime du même au même : *engyne* 255 ; une autre fois, un vers isolé (523). Les vers riment deux à deux; la même rime se trouve cependant, par succession, dans quelques couplets voisins : *ant* 201-04 ; *é* 1222-25 ; *ent* 1112-15 ; *er* 800-03, 916-19, 1130-33, 1168-71, 1204-07 ; *oit* 197-200.

Langue des rimes. — L'auteur réunit à la rime *é* et *ié* : 56, 73, 165, etc. ; *u* et *ou* : 119, 357 ; *u* et *ui* : 812, 957 ; *u* et *eu* (*ieu*) : 904, 947 ; *aille* et *eille* : 36, 432 ; *oi* et *ai* : 100, 426, 959 ; *oi* et *e* : 839 ; *oi* et *ou* : 84 ; *ue* et *e* : 69, 832 (?), 1293 ; *ue* et *oi* ; 1059 et 1130. Les rimes de *ir* à *er* (ou à *oir*) : 19, 117, 654, 802, si elles sont originales, sont sans doute le résultat de confusions morphologiques. En ce qui concerne les consonnes, on notera la négligence de l'*r* dans des rimes du type *gelus* : *amours*, cf. 556, 699, 1062, 1089 et l'équivalence de *m* et *n* : 489, 731. L'auteur semble ne faire aucune distinction entre les rimes masculines et féminines du type *mounté*, *armee*, 538 ; les exemples sont très nombreux.

Graphie et langue du scribe. En ce qui concerne les graphies, nous ne relevons que celles qui peuvent gêner la lecture. On notera l'emploi extrêmement fréquent de *ié* pour *é* : 65, 147, 893 ou inversement 62, 75, 94, 495 (cf. *perie* 187

« pierre ») ; la chute de l'*e* muet final : 83, 112, 158, 175, 202 ou, au contraire, son addition non justifiée : 3, 9, 58, 78, 89, 150, etc. ; la réduction à *e* des voyelles protoniques : 336, 815, 1050 (pour *i*) ou 502, 638 (pour *o*) ; les graphies *eu* pour *u* : 177, 192, 231 ; *en* pour *ain* : 13, ou *ein* : 105, 1249, ou *ien* : 9, 190, 203 ; enfin les nombreux cas de dénasalisation : 8, 175, 263, 458, 646, 1129, 1246 (mais *prins* pour *pris*, 458). Pour les consonnes, signalons la chute fréquente des consonnes finales : *r* (262, 474), *t* (28, 124, 869, 1109), *s* (71, 152, 283), *z* (120, 882, 1230), *c* (669, 861, 980) ; l'équivalence occasionnelle des graphies *n*, *gn*, *ign* : 40, 188, 207, 612 ; l'emploi de *c* pour *s* (p. ex. *ces* pour *ses*, 275, 468, etc. ; *ceo* pour *se* 516, 1520). — La morphologie ne donne lieu qu'à peu de remarques. On trouve six fois *joe* pour *jeo*, 142, 208, 572, 707, 919, 948 ; la forme *luy* remplace à l'occasion *li* (art. ou pronom, masc. ou fém.) : 427, 467, 505, 519, 680, etc. et même *le*, 530, 604, 637, 638, etc. (mais *le* pour *li*, 1147) ou *la*, 1021, 1098. On notera les confusions de désinences : *sentu*, 570 (à la rime), et *coni* (de *connoistre*), 510 ; des 2es pers. du pl. en *-is*, *-ilz* (356, 746) et des 3es pers. du pl. en *ount* accentué : 806, 816 (les deux fois à la rime). — Pour la syntaxe, nous nous contenterons de signaler quelques exemples de la possession marquée par la périphrase *de* suivi du pronom personnel : 75, 315 ; quelques emplois anormaux du subjonctif : 49, 790, 818 ; le subjonctif, à l'occasion, derrière *si* hypothétique : 503, 659, 701, 740. Dans quelques cas, le futur (et peut-être le conditionnel) semble exprimé par une périphrase formée avec le verbe « vouloir » suivi de l'infinitif : 756, 767, 1027, 1282 ; il y a là, peut-être, une influence de l'anglais.

Date du poème. — Une analyse des particularités phonétiques de notre texte permet de faire les observations suivantes. La plupart de ces particularités se trouvent déjà dans des textes qui datent du XIIe siècle, comme p. ex. le *Comput* de Philippe de Thaün, le *Voyage de Saint Brendan*, Gaimar, les *Quatre Livres des Rois*, le *Bestiaire* et le *Roman de Thèbes*. C'est le cas pour les rimes suivantes : *e* : *ié* ; *u* : *o* ; *u* : *ui* ; *ai* : *e* ; *ain* : *ein* ; *eir* : *er* (inf.) ; *r* non prononcé, *m* et *n* rimant ensemble. Toutefois, certaines des rimes de notre poème figurent seulement dans

des textes datant de la première moitié du XIIIe siècle, comme p. ex. le *Boeve,* Chardry, le *Roman de la Rose* et frère Angier, ainsi que le montrent les rimes : *u* : *eu* ; *ai* : *ei*; *oi* : *ai*; *oi* : *e*; *ue* : *e*; *ir* : *er* (inf.).

Notre poème ne saurait donc, en aucune façon, être antérieur au second quart du XIIIe siècle. Toutefois, le caractère incertain de la syntaxe, l'allure embarrassée de la phrase, le flottement de la morphologie nous invitent à le faire descendre sensiblement plus bas et à le placer à la fin du XIIIe, peut-être même au début du XIVe siècle.

Bien est raisoun et droiture 230 a
Que toux iceaux que mettent cure
De bien et loialment amere
Entierment saunz fauser
D'amur eient celle guerdoun
Que lour tourne a garisoun
De lour maux et lour dolours
Que ils edurent nuyt et jours,
Que bene ayment en loialté
De bone amur saunz fausté.
Amour lour enmestrie
Que il ne ount cure de vilenye.
Ment amaunt ay demaundé,
Sovent requis et prié
Que il me deisent que est amours,
Que dient joye et dolours,
Et que a coer sodoynement
M'ad naufré si malement
Que jeo ne puys reposire,
Mais veille quant jeo duisse dormir,
Et me poynt si asprement
Que hors de sen me met sovent
Que ne says, suy mort ou vifs.
Taunt me tormente amour totdis,
Hors de mesure me fait languir.
Voil ou noun, m'estut suffrer
Les greftés et la dolour
Taun que jeo puys aver meillour.
Come plus m'anguisse saunz respit,

6 De lour — 29 plus l'anguisse.

Touz jours troeve douz delit
De celle servir que me tormente,
Car toux amaunz ount tickrent
D'amur que me fait languir
Nuyt et jour saunz dormer.
Mais d'une chose me merveille
D'amur qu'ensi me travaille,
Que bien le ssent ne voi goute
Que ensi au coer me poynt et boute
Et mé soefre si graunt peyne
Chescun jour de lla simaigne
Que mielx vodroy en ceo morer 230 b
Que ensi saunz merci languir.
Mais unques ne trovay nul vivaunt
Que me sount dire taunt
D'amur, que toux est mestrie
Et fait amy et amye,
Dount ceo vient ne qoy ce est
Ne de quele chose amur est fait
Ne si espiritel soit.
Mais mortel estre ne porreit
Amour, que est de tel power
Ke ensi me fait medler
Et doune joye et dolur.
Moult est merveillous seignour
Que taunt de gentz ad retenu
Par sentir saunz estre veu.
Par my nuyt come estoy coché
Dolent et en grant pensee
D'amur que ensi me tormente
Et me fayt mettre m'entente
De bien et loialment amer
Enterement a moun poer,
Si suspiraunt ma playente fis
D'amur, que m'ad ainsi maumys
Et me tient en tiel daunger,
Que quant quidoy mielx dormer
Comence ma grefté adés.
Amour se tient de moy si aprés

38 bonute — 47 ne croy ce — 64 mammys.

32. *tickrent*. On pourrait peut-être lire *tiel rente*.

Et me met toutditz en quer
Cele que ne puis ublier.
Quant me sovient de ses beau dys,
De sa bunté et de sa dutz ris
Que j'ay veu et parlé,
Donques suy joious et lee
Et le quer de me leve en haut
Pur la bele que taunt vaut.
Il m'est avys que en tiele pensee
Sui garri tout en sauntee,
Ke elle me deigina regarder,
Que taunt est bone, bele et cler,
Ne auter joye ne me sustient 230 c
Fors celle pensee, quant elle vient.
De joy me fait sovent dolour,
Et si quide bene avoir
Ma payne a toux jours guerpi,
Que si lung temps ay senti,
Car amour me met devaunt
Ses douz rys et soun semblaunt
Que sovent m'ad le coer percee
Et de mes maux sovent sauvee.
N'est mis mervaille quant m'est avys
Que ile la veue de soune clere vys
Que taunt est playn de bounté
Suy jeo ou suy joious et lee.
Mais cel joye n'endure nyent
Kaunt d'autre part me sovient
De celle en quele entong socour,
K'est de si noble valour
Que, si taunt valer purray
D'estre emperour et roi,
Unquore dey bien voler
Une tielle dame aver.
Lors comence d'estre pensis,
Que jeo suy de si povere pris,

81 Que me — 86 De si.

92-94. Vers corrompus.

97. *entong*. La lecture *entong* paraît certaine ; il faut un verbe à la 1re personne. Est-ce *entendre* (pour *atendre*) : « celle dont j'attends le salut » ou « en qui j'ai confiance d'avoir salut ». Le verbe *atendre* figure au vers 105.

Coment jeo puys atendre
A cele que j'ayme entier saunz faindre,
Car amour que me le fait faire
Ne me voelt soffrerer retraire,
Ains me fait issi musard
Que pur cent mars un duz regard
Tres bone marché me iert vendu.
Quant tut ma joye ay perdu,
Dount n'ay solas ne comfort ;
Mas sovent maudie la mort
De ceo que il me voelt suffrir
Par sa defaute issi languir,
Car il me purreit bene tenir
Et entierement oster
De ma peine que jeo endure
Saun faire nulle demure.
Mielx vaut morir hastiment 230 d
Que peyne endurer lungement.
Le coer par ire combati
Taun que le corps feust anyenti
En celle peyne par noun pouer,
Si comensa a reposer,
Si dorme byne lungement.
Ore vous dirray bien coment
En soungeaunce me fust avys
Que jeo estoy en tres bel pais
En le comencement d'estee
Dessus une bel destré mountee
En une forest par grant baundour,
Si senti trop grant douceour
De fuls, des flours, de herbage,
Ouseaux chauntaunz en lour langage.
Meynt diverse arbre vy,
Bele et grant et bien flory.
Des oyseux pleyn chescun bussoun
Menoyent grant joye en lour chaunceoun.
Ly temps estoit bel et cler
Et joe avoy joye du chaunter
Ke si veraiement oy,
Ne quiday pas estre endormy.

106 que l'ayme entier — 118 entierement ester — 136 *Ce vers se trouve en bas de la page (avec renvoi).*

Si come en boys me chivachoie,
En une laund m'en entroye,
Lunge et liee, vert et florie.
Unques mais en toute ma vie
De si bele n'oy parler.
Mais trope averoy a recounter
De vous dire les colours
Ke la vy de diverse florus.
Moult estoit la veue bele,
Car herbe vert et fleur novelle,
Si m'est avis, est bone medlure
Taunt comme la saisoun dure.
Enmy le launde avoy chosi
Une terre grant et haut auxi
Ke estoit tote enmy la pleyne
Du boys une quarenteyne.
Dessus la terre estot un tour,
Unques mes ne vi meillour 231 a
Ne mielx enclos a moun devys.
La tour estoit de moult grant pris.
Pur la tour milx esgarder
Començay a chivaucher
Divers la tour un poy plus prés
Que jeo la poasse voir adés.
Quant bien prés estoy venuz,
Puys avoy aperceuz
Le port que overte estoit,
Que de bone oevere aparust.
Tout fu couvert ly entré
Des plusours fleurs d'esté.
Dedeyns la port amy la tour
Voi ester un bel vigour.
Un enfaunt estoit tout neu,
Si avoit la veue perdu
Et voegle estoit et ne visi gutte,
Si le vous dy bien saunz duobt
Ke autre vice ne vy en luy,
Taunt fust il bel et bien taisi.

154 novell... — 180 Si ly vous.

---

158. *terre* = tertre.

Trescenz cheveux avoit l'enfaunt,
Jaune et cler comme l'or lusaunt,
Et si estoit il corouné
De une coroune de grant bounté,
De moult perie bone pleyne.
N'ad emperour, roi ne reigne
Ke eust un autretiel juel
Ke le ne tendrent riche et bel ;
Et eles avoit a voler
Et feurent beaux a regarder,
Colouré diversement,
Dount jeo me merveille grantement,
Car unques n'oy parler de oysel
Que de plumage estoit si bel
Come les eles que il avoit
Que bien deviser les savoit.
En la mayne destre il avoit
Un dart enpené lung et droit,
Le fer borny et lusanant,
La poynt ague et trenchaunt.
En l'autre tent ardaunt 231 b
Un tisoun bien lung et grant.
Sur mesme le bras pendoit
Ne say quey ceo estre purreit
Par une chaigne tut d'argent.
Joe le regarday lungement,
Ne purroy savoir que ce feust,
Mais de fine ore apparust,
Ne le savoy mielx deviser
Mais que ceo fust un triacler.
Desuz soun dei un anel
De fine or, rich et bel,
Dedeyns un diamaunt assis
Ke resemble de moult grant pris.
Un autre chose regarday
Dount grantment me mervaillai,
Ke l'un gaumb du vassal,
Del genul envers val,

198 *Ce vers est écrit en bas de la page* — 211 milex.

183. *trescenz*, semble barbarisme ; l'original portait peut-être *tresciez*.
201. *lusanant*, faute pour *lusaunt* ?

Moult seurement est armé,
Tout la jaumbe et le pee.
Plus y avoit a regarder :
Kaunt il fist semblaunt de parler,
Hors de sa bouche roses novelles
Vy voler, com fount tenceles
Hors de feu espescement
Kaunt home remue reddement
Des tisounz pur en oster
La fumee d'avoir feu cler,
Outre les meurs tout entour,
Si ke la mote de la tour
Esteut merveille a regarder
De ces fleurs que vy voler.
Puys regarday en fossee
Que estoite bien parfount et lee,
Si vy grant foisoun dedens
Des colovres et de serpens.
Tyndrent adés vers mount lour testes,
Mult furent horibles bestes.
Quant tout avoy esgardé,
La tour et l'enfaunt devisé,
Des mervailles que jeo vy 231 c
Estoi jeo tout esbai
Que jeo ne savoy que fust a ffaire,
D'aler avaunt, ou retraire.
Dunkes regarday plus avant,
Dehors la tour vi y esteaunt
Un home que auncyen estoit.
Un huce nayre vestou avoit
Dedens furoure et de grise.
Un engyne me fust avis,
Tout prest et tendeu,
Nule tel ne avoy veu
Si bel et grant cum cel engyne,
Et la verge estoit de bone engyne.
En kaunt que jeo savoi entendre,
Rien i avoit a reprendre.
Taunt feust bien fait a devys,
Ne doit il mye estre repris,

232 Si ke k la — 246 avant, en retraire — 256 *Ce vers est écrit à la marge* — 258 Bien i.

Ke le fist de soun mester,
Ca il estoit bon carpenter.
D'une part du magunel
Vi ester un joiencel
Ke mist sa peyne et soun poer
A tutes choses redreser.
Dedeyns la funde mist un myrour
Et le drescea devers la tour,
Dunt jeo me mervaillay grantement,
Car jeo n'ay mye veu sovent
En temps de pes ne de guerre
Getter mirours pur maufaire.
D'autre part vy un valet
Tenyr la corde du clyket
En ces deux mayns, tost prest esteit
A trere quant ly maistre voleit.
Lors desiray grantement
Et si avoy grant talent
De savoyre tout adreit
Dunt ceo feust et quel ceo estoit,
La tour et l'emfaunt auxi
Et les fleurs que vindrent de ly ;
Et de serpens en ffossee
Ke jeo vous ay avant nomé, 231 d
Et de l'engyne et del mirour
Que fu drescé devers la tour,
Et du vadlet et du mestre
Merveille avoy que purret estre.
Ne savoi lequel me fust meilliour :
D'aler a l'emfaunt deyens la tour
Ou as autres dount ay parlé
C'avoient l'engyne apparillé
Les aventours a demandere,
Car jeo ne me voley departere
Hors de la launde a moun gré,
Eyns que eusse demaundé
Les aventours plus avant
De la tour, de l'enfaunt.
A taunt me descendy aval,
Si affrenay moun chival.
Dedeyns la porte m'entray

275 mains teprest esteit — 287 mostre — 290 *Le mot* aler *est écrit deux fois.*

Et l'emfaunt si saluay :
« Bieaux amys, Dieu te saut,
Ke tout governe et tout vaute.
Jeo me merveille grantment
Que de ssi degissement
Vorroy estre saunz compigne
Ne vous despleyse que le vous die :
Voluntiers vodroy saver,
Amis, jeo le vous dy de ver,
Si le plust par vostre gré,
Coment vous est appellé. »
Curtaysment me respoundi :
« Vous serriet bien venuz, amy.
De moi noune avez requys,
Pietç'a l'avez apris.
Vous le savez bien nomer,
Sovent vous ay oy clamer
Moun noun et ma seignorie,
Tout ne me conusetz mye.
Repos vous ay tolu sovent
Par peyne, ire et torment.
Et a la feiz hors du languour
Vous remys en graunt dousceur. 232 a
Jeo suy cely que toux enmestrie
Touz et toutes en ma bailie.
Emperices et emperours
Me servent pur aver socours,
Rois, dukes et duchesses,
Roignes, countes et countesses,
Princes, barouns et chyvalers,
Serjaunz, valetz et esquiers,
Dames, burdes et damoisels,
Femes, espouses et pucelles,
Voeves, nonaynes et prioresses,
Reignes et les meneures,
Burgeys et burgeises auxi ;
Des marchaunz n'ay jeo pas failli ;
Apostoille et cardinal,
Evuesk et official,
Prestre, deakne et acolit
De moy server ount grant delict ;

306. Le mot *fait* manque peut-être après *ssi*.

Abbes, priours et celerers,
Moignes et chanoyns, cordilers,
Cleres, lays par mes vertues
A moy servere ay retenuz.
A moy sunt touz abaundonez
Et sovent fount mes volantez.
Pur ceo que jeo ay tiel reauté,
Ensi suy jeo corouné
Et si le doy jeo ben porter
Puis que jeo suy de tiel poier.
Ore vous ay dist ma desteyné
Et ma grant seignouré.
Saunz plus dyre
Devitz vous entendere.
— Certes, sire, bien sue sure
Que vous estes Amour.
Par vostre raysoun ay biene veu
Que voster noun ay bien conu
Et fray tout ma vie,
Ne lerray, qey que nul en die,
De vous plaire, sachietz de voir.
Mas plus i covient savoir, 232 b
Si le vous plestz, tresdouz sere,
Ke vous le me voilletz dire.
Graunt damage il me semble
De quant que j'ay veu tout ensemble
De sceo que vous ne veez mye.
Trop me peisse en ma partie
Que si bel corps et si grant mestre
Saunz la veue devereit estre
Et si me merveille grantment.
Me vuilletz dire, sire, coment
Estes envoegle et purquoy ?
Autre defaut en vous ne voy.
— Certes, tresdouz compagnoun,
Ore te dirray la raysoune
Que vous m'avietz demaundé.
En le maniere estoy jeo nee,
Autre vice unques ne avoy.
Trop est grant, ceo poise moy,

360 *Le mot* noun *se trouve en interligne* — 361 *Après* ma *la lettre* i *a été exponctuée* — 380 jeo mee — 382 *Ce vers est écrit à la marge.*

Dunt jeo en ay grant pité,
Touz jours envoegle ay esté.
Meint hom et femme a grant damage
Per celle defaut jeo desparage.
Roye et reigne et emperice
Ay fait descendre par celle vice,
Car hom poet sovent oyr
Que un dame prent un esquier
O un grant seignur sa vileigne.
C'est ma defaute, car jeo le meigne
Et si ne puys jeo mays saunz doute,
Kaunt envoegles ne ne voit gute,
Car si jeo vei, ceo jeo vous afy,
Les busoignes verroient issi,
Car tout autrement serreit :
Chescoun y messe a soune droit
Et chescune a soy droiture,
Mais il me faut taunt de ma cure.
Ore vous ay dist et counté
Ceo que vous avés demaundé,
La reisoun et l'entendement
Pour quoy suy voegle et coment.
A coer me greve trop sovent, 232 c
Si estre purreit autrement,
Mais d'auter part suy recomforter
De ceo que i a une bunté
Que plus me vaut que m'enpire
Que joe ne voy ren ; vous voil dire
La raisoun come il me semble,
Car perys de touz ensaumpel
Que a bien amer ay fait enprender
Plus ayt fait mounter que descender,
Car si un sagnur de haut parage
Prent un pucelle de puvere linage,
Taunt come ly seignur decline,
Remounte la povere meschine.
Ore vous dirray la bounté
Que jeo vous ay avant nomé
Per quoy plus ay fait mounter

---

394. Il faut peut-être lire *envoegles* [*suy*].
398. *messe*, il doit s'agir de l'impf. du subj. de « mettre ».
412. *perys*, forme de la préposition *parmi* ?

Que descender ou tresbucher.
Gardez vers val, dount poeez veer
Toute ma jambe armé de fer.
Puy la reisoun te dirray
K'ensi suy armé et purquay. »
Jeo luy respondy : « Tresdouz sire,
La resoun moi vuiletz dire,
Car a primer ay esgardé
Que votre jaumbe est armé,
Dount grantment me merveille. »
Et il me dist : « Amys, saunz faille
Il n'i ad si prus ne vaillaunt,
Si hardy ne si combataunt,
Que ne prenst soun hardiment
De moy, ore oiez coment.
Sovent avez oy retraire
Ke meynte dame de haut affaire
Parmy moy soun coer met
D'amer un povere vadlet,
Joevuene saunz sen et savoire,
Saunz richisse et saunz avoir.
Quant il entent qu'il est amé
D'une dame de tiel bounté,
Il se purpense en suspirant 232 d
Ke il ne vaut taunt ne quant.
Forment s'emaye ne sciet quoi fere,
Mais met sa peine de moy plere
Et me requert nuyt e jour
Ke li face taunt de honur
Ke parmy moy puisse valer
D'attiendre a ffaire soun voler.
Lors s'en va il par ma vertu
Entre les gentz d'estre conu
Et veit tout pleyne de mes servaunz
Et sount pruz et combataunz
Et hautes enprises ount enpris
Et en guerre venku le prins,
Dounk aprent il tiel mestier.
Taunt com il est esquier

438 dame affaire — 458 veku.

458. *prins* = prix.

Sert a tournay pur aprendre
Coment il se dist defendre
En guerre entre ses enemis
Ke il ne seyt mort ne pris.
Si tost come il est armé
Et pense come il est amé,
Tauntost jeo luy met devaunt
Ces douz rys et soun semblaunt
Et la grant joye que est a venir,
Si il le purreyt deservir
Par ma vertu et moun poer.
Il se comence a purpenser
Que nul ne doit estre amys,
Si il ne pust entré em pris,
Si que se peyne entierement
De bien fayre a comencement.
Par moy que ne voy gute
Il met sa pensee toute
Et se travaylle nounfeyntifs
De quere pruesce, los et pris.
Dount serra il taunt batuz
Ke si ne fuissent mes vertuz
Rebuté serreit au primer,
Si n'avereit cure de mes porter
Armes en si dur estour. 233 a
Lors me covient fair ma tour :
Jeo me met deyns soun quer
Et li face sovener
De celle que il tient sa soveraigne
K'yl taunt desire et taunt ayme.
Lors ne se pust il mes retraire,
Mais il lui covient parfaire
Ceo que parmi moy ad enpris,
Car nule ne pust entrere en pris,
S'il ne se met enterement
D'endurer travail et turment,
Car cil que sount amys loaly
Ne lerrunt mie pur les travals
De lour corps avancer,
Car qui que pust en pris mounter

468 *Après* Ces *le mot* duz *a été exponctué* — 477 *Après* Par, *le copiste a barré les lettres* my.

Et des provuesce avoir renoumi,
Sa daame trevera enchaisoun,
Si elle soit femme de bien,
De lui amer sur tout rene.
A celle pensee luy est aviz
Que il est tout seyn et gariz.
Dount se met il plus avant,
Terre et païs va serchaunt
Tant que il ad miex assaié
Ke il soit coni et alosé.
Quant il ad bien entendu,
Pur ceo que il ad apris et veu,
Que sa dame que il ad amé
En taunt sareit deshonuré
Si elle preisse un esquiere,
En ceo ceo fayt il chivaler.
Quant il ad les arms pris,
Il se met pur aver pris
En guerre d'estre luy premer.
Quant hom deit assembler,
Il se aventure taunt avaunt
A faire bien soun avenaunt,
Soit en pes ou en bataille,
Que il enporte pris e gré,
Et grantment est honuré 233 b
De chescoun home de bone afaire.
Dount ceo ne deit il mye retraire
De moy servir a soun poër,
Tut ditz les armes honurerer
Que luy ount taunt honuré
Que chescun dame de bounté
Avera joye de moy plerre.
Ore avés oy retraire
La raisoun et la drature
Que plus ay fait monterer par cure

505 Et celle — 508 *Après* Terre *il y a un* e *exponctué* — 513 que il il ad — 525 *Le mot* ment *se trouve en interligne.*

---

516. *ceo fayt* = *se fayt*, même graphie pour le pron. réfl. aux vers 1015, 1201, 1250.

523. Il doit manquer ici un vers.

532. On s'attend plutôt à trouver : *luy plerre*.

Que descendre ou enpirer,
Car maynt vaillaunt chivaler
Par moy est en pris mounté.
Pur ceo ma jamb est armé,
Car quant un joevene esquier
Deit aprendre de chivaucher,
Pour luy fayre adret mounter,
Hom fait ses jambes armer.
Pur ceo plus armé n'ay mye
Que la jambe, et ceo signifie
Que chescun al commencement
De moy prent soun hardiment.
— Bene croy que ceo soit ensi,
Car sovent ay oy
Amour et armes clamer.
Pur ceo pust bien acorder,
Car vous estes nomé devant,
Chescun prus et chescun vaillaunt
Q'en vostre service ount requis
Ceo qu'il ount de los et de pris.
Mays de ceo elles que faites ous
Que sount de diverses colours ?
Sire, poyés vous bien voler ?
— Oil, nul ne pust plus tost penser
Ke jeo ne vole quant j'ay a ffaire,
Nule ne se pust de moy retraire,
Mes elles sount de tiel escoil
Que joe puis estre ou ke jeo voil.
— Ore du dart que vous portés,
Sire, dire me voletz,
Si ceo fait a demaunder,
Pur quoy le devez vous porter. 233 c
Savoir vodray la raisoun.
— Certes, tres doucz compaignoun,
Mult pres du coer l'avez sentu,
Si vous ne l'avés mye veu.
Joe fer les amauntz si forment
Qu'il sount en anguise e torment.
Aprés ceo qu'il sount ferutz,
Il ount perdu lour vertuz

544 arme ay — 559 pust pus tost — 560-61 *Ces deux vers se trouvent en bas de la page* — 563 Ke il voil.

K'il n'ount power un houre de jour
D'estre en joye hors de la langour.
Quant du dart ount esté percé,
La playe en est comencé.
Pur la plaie mieles overir
Un tisoun me voez tenir,
Pur enbracer deyns le boute,
Donques n'ay jeo nulle doubte
Que d'autre mestre n'ert sauvé,
Si jeo ne prenk de luy pité ;
Car fai taunt de surgerie
Par moun sen et mestrie
Que quant la plaie est embracé
Du tysoun ardaunt allumee,
Du tiel vertue est l'enbrasure
Que il n'ad garde de sursanure,
Mais toutditz ouverte serra
La plaie que taunt luy grevera,
Soit il roy ou empererour,
A my luy covient quere socours.
Lors si pleyent luy amerous
De ses maux et ses dolours
Qu'il cregnent si forment
Que il ne pust vivere longement,
Si ne luy vient de moy aye,
Car il endure tiele vie
Que quant il quide reposer,
Sa peyne est a comencer
Et luy tient si trefort
Ke il entent d'aver la mort
Pur l'anguisse que il endure.
Lors me covent mettre cure
Que sa peyne luy reswage, 233 d
Car il serreit grant outrage
Quant il se met de moy server,
Si jeo luy lessase morir.
Pur ceo un oynement
En cest vessel que si pent
Dessuz moun bras a senestre,

584 m'ert — 592 toutditz vertue serra — 611 lessasa.

612. Il manque ici un verbe qui signifierait « j'ai ».

Par quoy suy tenuz grant mestre.
Quant jeo l'ay a la playe mys,
Ja ne soit il si namoys,
Il serra tout seyn et tut saunté
Saunz sentir mal ou grefté,
Car, tut autre mys en ubly,
De joye serra repleny.
En ceo prent un volunté
Que, pur nul mal ou pur grefté,
Ne voelt lesser soun enprise,
Taunt luy plest moun service.
Dount doy jeo cest oynement
Bien garder et cherement.
Pur ceo l'ay jeo ensi mys,
Car c'est metal de nobel pris.
Ore vous ay jeo dit du dart
Que jeo tient a destre part,
Coment jeo fier ly amaunt
Que il se va toutdis pleynaunt,
Et del tysoun alumé
Coment la playe ad enbracé,
Et de l'oynement en triacler
Que jeo porte pur saner
La playe de luy amerous.
Ore vous ad dist a estruz
Ceo que vous avez repris.
— Certes, sire, vostre mercys.
Mais cel anel sur vostre day
Me vuillez dire a bone fey,
Vous portez un tiel anel
Que resemble riche e bel. »
Il me respoundy meytenaunt :
« Amys, c'est un dyamaunt.
Ore vous dirray saunz doubtance
La raisoun et la signifiaunce. 234 a
Chescoun amaunt deit penser,
Primes quant il aprent d'amer,
Que bone amour ne qwert peché,

643 Mos vuillez.

617. *namoys*. Faute pour *maumys* ? cf. v. 64.
640. *repris*, faute pour *requis* ?

Vilanie ne fausité.
Que serra dounk soun desire
Quant il purra amer
D'avoir a sa volunté
Cele qu'il ad lung temps amé ?
Il ne la deit aprochere,
S'il ne soit de baisere,
Taunt que il ad esposé,
Et en tiel volunté
Deit avoir chescun amaunt
Que voelt faire soun avenaunt,
Car ly un ad l'autre prise
Par Seinte Eglise, m'est avys,
Et il ount bien espleitee
Lur temps en ceo que il ount amé
Et si sount hors de daunger
Des enemys ove leur jangler
Et fount lour tout voler
Que il ount desire d'aver,
Car par force de service
De Dieu et de Seynt Eglise
Et confirmement de l'anel
Lour est avenu bien e bel.
Quant par Dieu et ses vertuz
Un char et un saunk sount devenuz,
Ne say mie deviser
Que ils purroient plus demaunder,
Luy amys et la amye,
Que demorer en tiel vie.
D'estre mys de Dieu servir
Ne lour purreit milx avenir.
Mais cyl que ament pur vilaignie,
Sachés, mult torirne de celle vie,
Mais quant il ount fait lour peché,
Il ount acompli lour volunté.
Pur ceo chescun se deyt garder,
Quant homme la requert d'amer,
Ja ne promettent il a beel, 234 b

661 Et en en tiel — 669 Les enemys — 671 *Après* il *un* c *a été exponctué, suivi du mot* il — 674 confirment.

685. *torirne.* Faute pour *lour ennuie* peut-être ?

Si elle n'entent d'aver le anel.
Ne deit entendre autre bounté,
Mais quant de un ad la volunté,
De un autre ferra mesme la tour,
Dount avera elle perdue s'amour.
Pur ceo sachez : saunz marier
Ne deit nul amaunt penser
De bien funer ses amours.
Ore ay dit, m'entendez vous,
La raisoun et la verité
Ke l'anel est de grant bounté.
— Certes, sire, vous distes voyr,
Mais voluntiers vodray savoir
Si jeo poasse demaunder plus :
Pur quoy vous est si nuz ?
— Quant de savoir avez talent,
Joe le vous dirray bonement.
Jeo suy de tiel nature
Que si tost come jeo met ma cure
A deuz amaunz pur lour fayre
Entreamer saunz retraire,
Tauntost lour prent un desir
Que lour sayt loialment servir.
Chescun se peyne d'autre plere
E ne ount cure de lour retraire,
Car tien desir lour comfort
Et lour fait sovent desport
De lour maux et lour dolours
Que il endurent nuyt et jours,
Car nul de elles se tient payé,
Desquantque ill ount dit et parlé,
Si ne purroient aver
Entre eux deux a leiser
De nu a nu enbracer
Saunz doubte et hors de daunger,
Dount dit l'amye et ly amys
Que lour joie est acomplys.
Chescun hom pust ben savoyr

691 d'aver, *le copiste a d'abord écrit* d'amer ; *il a ensuite exponctué le* m, *et a écrit le* v *au-dessus.*

698. *funer*, peut-être faute pour *furnir*.

Que grendre joye ne purrount avoir.
Li amaunt ne celle que eyme,
Si il soyt loyax et elle certeyne, 234 c
Quant il ount taunt atendeu
Et sount embracé nu a nu,
De lour dolours et lour grefté
Il se teignent bien guerdonez
Et luy amaunt deit bien entendre
Que quant s'amye voit enprendre
De luy nu a nu enbracer
Que elle n'ad cure d'autre amer.
Si elle soyt femme de bounté
Ne covient querre autre seurté.
Amys, ore l'avez entendu
La resoun pur quoy sui nu.
— Certes, sire, vostre mercy.
Unquore vous requer et pri
Que vous moy vuillis conter
De ces roses que voi voler
Hors de ta bouche espescement,
Car deviser ne sa coment
En vostre corps purrent tenyr
Taunt des fleurs come voy isser.
— Amys, ne vous merveillez mye,
Car toux iceaux que sount en vie
Ne sussent dire la grant douszour
Ke en moy remeynt nuyt et jour.
La signifiauntez vous voil mostrer
Des fleurs que vous veez voler.
Ces sount les paroles et le dys
Ke l'amye et l'amys
Entreparlent a comencement,
Quant ils ne sievent mye coment
Ils serrount del dart persé
Et del tisoun embracee,
Car s'ils seussent al primer,
Quant ils commencent d'amer,
Ke aprés lour deust avenir,
Sachés, les uns vuillent guencher,
Mais ils troevent taunt doucz delitz
En lour parols et en lour dys

738 a nu *manque*.

K'yl entendent tout diz amer
Saunz peyne ou anguise endurer,
Et sount de moy tout desconuz, 234 d
Taunt com de dart seyent feruz.
Mais quant ils sount du dart naufré,
Pur quant que il ount avaunt parlé,
Ils devienent las et feynt
Com la rose que defeynt,
Car la rose que crest et mure,
Taunt cum la saysoun dure,
Tient soun esta saunz fayndre,
Et devient large et greyndre,
Quant la seysoun est alee;
Si fait l'amaunt quant ad parlé,
Tant que il ne poest retraire,
Dount met il peyne de moy plere
Qui que jeoy luy face aie.
Or vos ay dit que signifie
Quant que vous m'avez demaundé.
Or vous dirray du fossé;
La vermyne que vous y veissez,
Jeo voil que vous le sachiez,
Sount enviouse gent
Et me grevent trop sovent,
Car les verms que leyn sount
Tient lour testes envers mount,
Car s'ils puissent plus haut mounter
Et dedeyns la porte entrer,
Ils ount vers moy taunt d'envye
K'ils me toudrent la vie,
Mais ils ne purroms pas avenir,
Taunt com jeo me puis tener
Dedeyns la porte saunz issir.
De moy maufayre n'ount power,
Fors quant un fleur vient vers val
Et ils la tignent par ire et mal.
Tout en pieces il le destroyunt,
Chescoun fois d'autre tyrount.
Auxi sount les envous;

778 et muurre — 784 Tamt que — 798 tant demye.

807. *tyrount*, passage obscur.

Quant ils scient les amerous
Lour amour encomencer
Saunz mal ou vylanye penser,
Tauntost il mettent lour cure
De les desfayre e destruire. 235 a
Si com les serpens dessous la tour
Denerent et maugnent la fleure,
Tout ensi les enemyes fount
Les parols, quant ils les ount,
Que les amaunz eyent parlé.
— Sire, vous dites verité,
Mais jeo vous pri bonement,
Si le vous vient a talent,
Que cest tour signyfie
Me voillez dire par courteysie
Et de lla motte le entendement.
Bien croy que sur bon fundement
Avés vostre tour assis
Ke taunt resemble de grant pris.
— Beau compaignoun, bien avés dit.
Jeo le vous dirray saunz respit
Com la mote est nomé.
Elle ad a noun Loialté
Et la tour Loial Coer,
Car ren ne pust mur tremer
Ne sa mye deviser coment
Ke dessuz meillour fundement
Purray la tour aver assis,
Car loialté se tient toudiz.
N'ai garde que ele voit ja fauser,
Car Diex l'ad doné tiel poer
Que quant que est encomencee,
C'est fundu sour loialté,
Ne pust finire que bonement,

813 les faire — 824 de lla mort le.

---

809. *scient*, pourrait être une faute pour *voient*.

813. Après *fayre*, il manque un mot à une syllabe.

833. *tremer*, passage obscur, dont le sens pourrait être : « car je ne peux rien trouver de mieux. »

838. Il est difficile de dire si le copiste a écrit *ta* ou *ja fauser*.

841. *C'est* = *Si c'est*.

Car deux amye cherement,
Loialté et bone foy,
Car n'y ad emperour ne roy
Que voelt loialté guerper
Ke mal ne luy deyt avenir.
Pur ceo sur ceo fundement
La tour pust estre surement,
Ke Loial Querre est nomé.
Quant jeo suy dedeyns entré,
Jeo ne me voil d'ylooques mover ;
Plu fort chastel ne puys trover.
— Sir, jeo vous en crey bien, 235 b
Mais jeo me merveille d'un ren
Que quant dehors la porte estoy,
Un poy decy choisi avoy
Un hom en un houce noyer.
Mestres estoit a moun espoir,
Car sa huce furré estoyt.
Deux valetz ove luy avoit,
Cil trois avoyent aparellé
Un grand engyne pour verité.
Li un vadlet mist dedeins la founde
La plus degysé chose du mounde,
Un mirour bien large et grant.
Jeo le regarday en merveillaunt.
L'autre vadlet osta le freyn
Et tien la corde en sa meyn
Du cliket, tost prest a trère,
Ne say duveser a quey feyre
Il voleient le myrour rouer,
Car ne pust gairs damager
Le mirour tenv et frenaunt
A vostre tour espes et grant.
Si le vous plest, jeo m'en irray
A eux, si lour demaundray
Que il sount tout a estruz. »

862 apellé — 871 say *manque.*

---

844. [*Sunt*] *loialté et bone foy.*

850. *querre.* Graphie pour *coer.*

871. *duveser*, doit être une forme pour *deviser*, devant laquelle le mot *say* a été omis, cf. v. 678, 749, 834, 1046.

Lors me respoundy sir Amurs :
« Noun frey, beau douz amys,
Car si sount mes enemys.
Luy mestre dount vous avé parlé
Est apellé Fauseté.
Les deux vadletz sount ses fiz
Et il les tient a mult grant pris.
L'aigné fiz est apellé
Tresoun, que unqes ne fist bounté.
Il en portera l'eritage
De Fauseté et de soun lynage.
Le puisné fiz saunz dubtance
Est apellé Mescreaunce.
Par le counsayl de soun ffrere
Et l'avisement de soun piere
Il fist l'engyn que taunt est grant,
Dount toux amaunz s'en vount pleynnaunt. 235 c
Pur lour sen et lour mestrie
Il ount apellé Gelosie.
L'engyn est fait pur moy grever
Et toux ceux que jeo face amer.
Il me ount fait tres grant torment.
Ore vous dirray coment :
La cour ou suy est mult coustouse,
Est faite de pierre preciouse.
La mote et la tour dessus
D'un pierre sount ambedux.
La pierre est de grant bounté
Et est apellé Loialté,
Ke soleit estre jadys
Tenu moult cher et de grant pris
Et de tout gentz amee
Et grantement auxi honuré,
Car il n'ad nul argent ne ore
Que pust estre si bone tresor
Que la pierre, ou que elle seit.
Jadys chescoun la porteit.
Quant il avoit si grant pouere
De la pierre que j'ai parler,
En lieu ou jeo le purray trover
Joe me osay bien herberger.

894 est et grant — 906 La pure est.

Donquezs avoy grant seignurie
Et pourray faire mult de mestrie,
Quant par tout ou jeo m'en alloy
Fu ben venuz et si truvoy
De la pierre, sachiez de voir,
Ment bon chastel et bon manoyr,
Que or sount touz abatuz,
Ne say ou ils sount devenuz.
En chescoun lieu, en chescoun estre
Estoy tenu sire et mestre
Et fiz tout moun voler.
Dount vient celuy en la houce noir,
Fauceté que Diex maundie,
Pleyn de orgel et d'envie,
Et ne purray mye ensi suffrere
Que homme deyt taunt obeyer.
Quant il me seust en un chastel 235 d
Que grant estoit, riche et beel,
Veynt soun aigné fiz et prent
Soun espé que a noun Argent
Et abate tout a terre.
Dunques ne say que m'est a faire
Mais de fuir plus avaunt,
Et il me vynt tout dys suiaunt,
Il et ses fiz pur moy grever.
Diex leur face encombrer!
Il me ount chacé de lieu en lieu,
Taunt que jeo suy issi venu.
Mais ore n'ay joe nule esgarde,
Car jeo suy en sauve garde.
Plusours lieux envay enertre
Toux les ad me tolu ly maysterie,
Que de loialté n'est ren remys.
En mult des lieux, ceo m'est avys,
Ly maistre ad taunt par tout erré
Que bone foy est exilé.
Mais ore ne sivent li ou jeo suy

922 jeo mervailoy — 927 sount deveuz — 948-49 *Ces deux vers se trouvent en bas de la page.*

---

950. *enertre.* Ce mot est en abrégé dans le ms. mais doit se déchiffrer comme nous le proposons. Le sens = ?

Ne quel part jeo sui venu,
Car quant ceanx me entray,
Il pardirent la veue de moy,
Car la mote est si haut
Et la tour la dessuz taunt vaut
Que il ne purrount si haut mounter
De moy quere ne regarder.
Pur ceo il se ount pourpensé
A ffaire ascune maveisté,
Par quoy il me puuissent grever
Et de ma cure destorber.
Pur ceo il ount trové et fait
L'engyn que meynt amaunt desplest
Que Jeolosie est apellé.
Le meryn fust de fauceté,
Mais sachez que l'aigné frere
De compacement fist la pierre
Du myrur large et grant,
Car il ne voient taunt ne quant
De la mote ne de la tour,
Mais quant il gette soun myrour,
L'engyne que ad nom Gelousie,
Qe Diex confounde et maundie ! 236 a
Car ne fust il ove soun mirour,
Jeo purray isser de ma tour
Pur savoir si rien fust remys
De les chatels que jadys
Furent en ma volunté,
Dunt ore ay mult grant pité
Que jeo les ay issi perdutz.
Li maistres m'ad tout tolutz,
Mays jeo ne me osay mye abatre,
Car ils me gueytoient tout quatre.
Ore vous dirray com ils fount.
Quant lour myrour va vers mount,
En lour myrour ils veissent bien,
Si jeo me montrasse de rien
Hors a la porte devant aler,
Ils me froyent encombrer,
Quant jeo fuisse descendu aval

973 compacement fust la — 978 nomt — 991 *Ce vers se trouve en bas de la page.*

Que ils me froyent hounte et mal.
Pur ceo ne voil entre eux venir,
Eins me voil issi tener
Dessus la mote de loialté
Dount j'ay garde de fauceté.
Issi me voil tenir tout dys,
Si venqueray bien mes enemys.
Hom deyt sovent en repruver
K'a vespre deit homme le jour lower,
Car sachiez bien que au chief de tour
Loialté serra seignour.
— Certes, sire, c'est raysoun
Que fauceté et traisoun
Soient honys et exilé,
Quant il vous ount deshonouré.
Mais, sire, si jeo dire l'ose ,
Jeo me merveille d'une chose :
Que vous dites que gelousie
Ceo deit tenyr en leur partie,
Car bien quidoi que ly gelous
Encountre eux se tient a vous,
Car sovent ay oy parler
Que gelousie vint d'amer
Et que nul est gelous de rien,
Si cherement ne luy eyment bien. 236 b
Jeo le dys, sire, pur aprendre,
Car ne say mye bien entendre
Quant que vous m'avez counté,
Que gelousie vient de fauceté.
— Amys, ceo fait a demander.
Moult bonement vous voil conter
De raysoun saunz desturbance
Que de fauceté et mescreaunce
Vient gelousie a primer,
Chescun se deit de luy garder.
Prenetz garde au commencement,
Quant vous estes entierement
Donee a un saunz retraire,
En toutes choses li devez plaire.

1004 en repuver.

1001. Lire peut-être *dount n'ai garde...*

Chescun amaunt deit entendre,
Primes quant il deit enprendre,
De soun coer mettre par bounté
En lieu ou n'est fauceté,
Bien deit tenir sa soverigne
Bon et bele et sertayne.
Bien il pert que n'ayme mye
Que voit entendre que s'amye
Voyt enprendre par mauveisté,
Car ceo serroit fauceté.
Jeo ne say mye deviser
Coment un home pust bien aver
Cele que tient fauce et chaungable.
Soun coer ne piert mye estable
Quant, que il deit toux jours preser
Et sour toutes autres loer,
Et n'ad en luy affiaunce.
Cè lui aveynt de mescreaunce
Et de mescreaunce vient gelousie;
Par quoy dire ne pust hom mye
Que gelousie out unqes puissaunce,
Si ceo ne fust de mescreaunce,
Car sachiez bien que en loyal coer
Mescreaunce n'ad poer.
— Mais vous moy deistes a comencement,
Et ceo fu vostre entendement,
Que nul n'est d'autre gelus,
Si il n'entreeyment par amurs.
— C'est voir, mays savetez coment 236 c
Ount mal entendu mult de gent
Que quydent que il me vient aider,
Mais il me sue pur enpirer.
Car toux ceaux que scievent pur quoy
Que il se tient si prest moy,
Mais voillent bien testemoigner
K'il me vient pur encumbrer.
Car pernetz garde de luy amaunt

1039 Et lieu — 1041-1042 *Ces vers se trouvent en bas de la page* — 1064 Ce voir.

1047. *aver* est peut-être une faute pour *amer*.

Quant fauseté luy va chasaunt :
Ja soit s'amye de tiele vaillaunce,
Faucyne la met en mescreaunce,
Que le voit toutditz mesprendre ;
Lors ne se pust il mye defendre
Que il n'entra en gelousie ;
Dount enprent il dure vie,
Car mescreaunt de aise n'avera poer
Ne joye n'entra deyns soun coer,
Quant cele que fust sa soveraigne
Tient desloyale et noun certayne
Taunt come il se desaffie.
Sachietz que jeo ne fu mye,
Mais de tout me suy osté
Et saunz raisoun suy blamé,
Car hom dit que fyne amours
Fait ly amaunt estre gelous.
Noun fait, mais est fauseté
Que de plusours m'en ad osté
Par gelousi et mescreaunce.
— Dieu vous doyne de eux vengaunce !
Vrai joye luy doyt prier.
Jeo quiday savoyr bien amer,
Mais ore say bien que j'ay failli,
Car gelousie ay trope servi.
Des ore en avaunt jeo luy defy
Et toux ceaux que crerent en luy.
Lung temps ay eu grant desire
D'estre en vous et vous servire.
Sir, me volez vous apprendre
Coment jeo me puy defendre
De ceux que sount mes enemys,
Par quoy soyent ay mespris,
Que il ne me facent mesprendre
Ne vers eux plus entendre,
Et ceo le frai a moun power.
Taunt com la vie me pus durer,
Jamays vers vous ne mesprendray. 236 d
— Beaux amys, et je l'otray.
Pus que vous avetz talent

1083 Taunt desloyale — 1087-91 *Ces vers se trouvent en bas de page* — 1100 eu *est écrit deux fois* — 1101 et vous *est écrit deux fois*.

De moy servir loyalment,
Jeo vous dirray bonement
Quant que a fine amaunt apent
Et toux les poyntz q'il doit meytir
Que me voit a dreyt servir.
Le primerayn poynt est loialté,
Le fundement de bounté.
La luy covient comencer
Qui voelt loyalment amer,
Car j'ay oy retraire sovent
Que loyalté est comencement
De richesse et d'onur,
Bounté, pruesce et valour.
Pur ceo deit ben chescun amy
Aver loyalté ou luy.
Aprés ceo qu'il ount enpris
De byen amer et nounfeitifs,
Si deit servir de leal coer
Entierement a soun poair,
Et si se deit il bien garder
Ke faucyne n'ayt pouer
De soy mettre en despoir,
Car par dreyt est tout voir,
Ky en despoir est mys
Serra destruit et honys
E n'avera joye de ses amurs,
Mais peyne, travayl et dolours.
Car que ame par fauceté
N'avera ja joie ne saunté,
Mais qi que aime lealment
Et aime com il entent
Et ne voelt penser folour,
Serrat en joie et en baundour,
Car kant que s'amye fra
Tut dys bien le plera,
De rien ne sera tormenté,
Mais tout luy plest et vient a gré
Quant que a s'amye vient a pleyser,

1142 Mais que qui — 1146-49 *Ces vers se trouvent en bas de la page* — 1150 *Devant* Quant *le mot* Car *a été exponctué.*

1116. *meytir*, mot non identifié, peut-être faute pour « maintenir ».

Mais ceo luy sayt ainsi servir
Que il ne voit sa mein mestrere
Que ele vousist de rien mesfaire.
Il la tient ja pleyn de bounté
Celui ament de loyalté, 237 a
Car bone femme ne voelt mesprendre,
Donk deit il bien entendre
Que cele ke il tient sa soveraigne
Soit bele et certeyne.
Sauntz ceo poynt ne pust valer
Amaunt ne fayre soun voler.
L'autre poynt est courteysie;
Qui que voelt aver amye
Ne covient pas que il se ublie
D'eschivre a ffaire vilaignie.
Toutdys parler courtaysment
A fine amaunt tres bien apent
D'estre courteys come chevaler
Quant se doyt novel douber.
Toutes femmes deit honurer,
Toutditz le bien de eux parler,
Car tiel que vount femmes blamaunt
En fount trope desavenaunt,
Car nul ne trovera enchaisoun
De femes dire si ben noun.
Ore vous dirray la verité
Coment ils sount sovent blamé
A grant tort, saunz reisoun,
Par faucyne e traysoun.
Celuy que ayme faucement,
Quant de s'amie ad soun talent,
Que par amur et par bounté
Ele ad fait sa volunté,
Il se purpense quey fere
Et coment que il se pust retraire.
Taunt est il se vount oster,
Enchaisoun luy covient trover.
Tout a primer comencement
Il la met sure que ele mesprent
E ke ele ad fait un autre amy

1182 De par — 1188 Tout la primer, *le* l *a été exponctué* — 1189 La mes sure.

Et que elle n'ad mes cure de luy.
Einsi vount il par faucer
Sa bone feme enginer.
En la defaute elle serra mise
Et a moultes des autres en tiel gyse
Saunt raysoun sount sovent blamez 237 b
E saunz desert, bien se sachetz,
Que nul femme que eyme bien
Ne voelt mesprendre de rien.
Pur ceo qui que voelt amer
Ceo deyt bien afier
En femme quant elle ad soun coer mys
Que elle se tendra bien toudit,
Mais celuy que ayme par faucer
Ne siet autrement
Ke des femmes mal parler :
De tielx se deyvent tutes garder.
Le tierz poynt de fyne amaunt
Si est d'estre bien celaunt,
C'est a dire de parler
Et nomement de regarder,
Car rien ne descuvere taunt
Amur com fait folle semblaunt.
Pur ceo qui que voelt bien amer
Covient qu'il sache bien celer,
Ja n'eyt il si greve peyne
Et coment que amur ly meyne.
Touz jours se deit il bien garder
De soun counseil descoverir.
Meynt hom luy fayt pur luy aiser
Et se met en grant daunger.
Quant luy amaunt ad moustré
Soun counseil et sa volunté
Et ses maux et sa greveté
A un que seit de luy privé,
Il se fet subget a luy,
Ke ja ne serra si hardy

1204 *Le mot* ayme *se trouve en interligne* — 1211 E noment de — 1213 folle *se trouve à la marge* — 1217 I coment.

1205. Le dernier mot du vers est abrégé : tm°.

De nulle ren vers luy mesprendre.
Pur ceo devés bien entendre
Que miel vault vostre counsail celer
Que de vous mettre en autre daunger.
Ly amaunt que bien aprient
Ne deit faire avantement
De pruesce ne de valour
Ne de s'amye ne de s'amur,
Car par trop avanter,
Il se pust faire moker. 237 c
Mielx vaut que soun fait luy prise
Que sa launge en nul guise,
Car kaunque soun corps pust faire
Par trope deparler il pust defaire.
Pur ceo vault il melx teiser
Que saunz raisoun trop parler,
Car qui parle trop sovent
A la feth, sachés, mesprent.
Le quarte poyte est chasteté.
Quant luy amaunt ad doné
Soun coer entierment saunz feindre
Si que le guerdoun puisse attendre,
De toutz autres ceo deit garder
Ou quant il deverount mielz amer
Par encombrer de peché
Il entrera en fauceté,
En mescreaunce et en gelousie
Si que soun coer ne tendra mye,
Car, quant il mettra sa cure
En lecherie et en ordure,
Il n'avera leiser de penser
Coment il purray bien amer,
Car sachiez, il n'y a nul si sage,
Soit il joevene ou de grant age,
K'il n'avera assez a faire
D'amour bien server et plaire.
Ment hom se voelt escuser
Et dist qu'il ne put desporter
Quant il le prent un soul desir,
Si il ne sey voelt meismes honir,

1246 est chtesté — 1260 si, *le copiste a d'abord écrit* sa, *il a exponctué le* a ; *puis il a écrit* i *au-dessus du* a.

Et dit qu'il aime autresi bien
Com celui et ne mesprent de rien.
Noun fait voir saunz coment.
Qui ke ayme loyalment,
Quand il ad talent de mesfere,
Boen amur luy ferra retraire,
Si serra de s'amie si tendre
Que il n'avera power de mesprendre.
Pur ceo qui que voelt amer
Se deit nettement garder 237 d
Devers Diex et devers s'amye,
Si pust il mener bone vie,
Car par Dieu plaire et servir
Avendra bien a soun desir.
Le quint poynt vous voilt moustrer.
Ly amaunt que voelt amer
Ne deit desirir de s'amie
A ffaire ffolour ne vilaigne
Taunt que il ad bien assaié
Soun talent et sa volunté,
Car nul ne pust tout a primer
Une femme assaier.
Chescun est pleyne de bounté
Et ad poür de fauceté,
Que nulle de elles ne voelt moustrer
La pensee de soun coer,
Taun que elle sache que elle est amé
Et que elle se seit de tout donee;
Mais quant vous poez bien saver
Sa pensee et soun voler,
Toutz choses devez faire
Par quoy vous la poez plaire
Coment que se veult tourner.
Pur ren ne devez lesser
A ffaire toute sa volunté
Que la pust venir à gré.
Vous ne la devez nyent gerper
Pur mal que pust avenir.
Sur toute rien devez garder
Soun honour pur endurer
Anguyse, peyne et dolour;

1283 *Ce vers est écrit à la marge.*

Ore devez bien conustre amur.
Decy moy covient partir,
Mais si vous volettz retenire
Ceo que vous ay dit et moustré,
Vous devez estre bien amé ;
Et si estes trop a blamer,
Si vous ne savez bien amer. »
Si tost come l'aube enclarsist,
Jeo me trovay en moun lyt,
Si me levay en merveillaunt 238 a
De ceo que jeo vi en soungeaunt,
Car assez avoy a penser
De bien dire et recorder
Ceo que jeo vi et oy.
Ne l'ay pas mys en obly,
Eyns l'ay escript pur remembrer
Coment hom deit bien amer,
Car bone amur ne quert peché,
Vilanye ne fauceté.
Il me est avis par bin amer
Ki que voelt a dreyt user
Pust Diex plere et servir
Et a la joye saunz fine et venir.
Ceo nous otroye luy Salveour
Que morust pur nostre amour.

Amen.

1316 l'aube enharsist.

LEXIQUE

abatre *v. réfl.* 988 *se précipiter.*
[affrener] *v. tr. passer la bride à un cheval.* — *Pf.* 1 affrenay 300.
ami *prép.* 175 *au milieu de.*
avisement *s. m.* 893 *idée, instruction.*
baundour *s. f.* 133, 1145 *allégresse.*
borny *adj.* 201 *bruni.*
burdes *s. f.* 333 ?
celaunt *adj.* 1209 *discret.*
compacement *s. m.* 973 *plan.*
[defeyndre] *v. intr. perdre son éclat.* — *Ind. pr. 3* defeynt 777.
degysé *adj.* 865 extraordinaire.

deparler *v. intr.* 1241 *discourir.*
[desaffier] *v. réfl. se défier.* — *Ind. pr. 3* desaffie 1084.
desavenaunt, faire desavenaunt 1173 *avoir une attitude qui ne convient pas.*
desconuz 772 *qui ne connaît pas.*
[desparager] *v. tr. mésallier.* — *Ind. pr. 1* desparage 386.
desport *s. m.* 717 *répit.*
desporter *v. intr.* 1265 *renoncer à.*
deviser *v. tr.* 198, 211, 678 *etc. exposer.* — *Part. p.* devisé 242.
douber *v. réfl.* 1169 *adouber.*
enbracer *v. tr.* 582 *embraser.* — *Part. p.* embracé 588.
enbrasure *s. f.* 590 *brûlure.*
enchaisoun *s. f.* 502, 1174, 1187 *cause.*
[endurer] *v. tr. durer.* — *Ind. pr. 3* endure 95.
[emmestrier] *v. tr. enseigner, gouverner comme un maître.* — *Ind. pr. 3* enmestrie 11, 325.
eschivre *v. tr.* 1165 *éviter.*
escoil *s. m.* 562 *élan, ardeur.*
esgarde, avoir esguarde 948 *avoir à se garder, avoir à craindre.*
faucyne *s. f.* 1075, 1133, 1179 *fausseté.*
greftés *s. f.* 27, grefté 67 *peine, souffrance.*
grise *s. m.* 251 *fourrure.*
guencher *v. intr.* 767 *se détourner.*
huce *s. f.* 250, 858, 860, 931 *sorte de robe longue.*
magunel *s. m.* 263 *machine à lancer des pierres.*
mars *s. m.* 110 *marc, unité de poids des métaux précieux.*
medler *v. intr.* 52 *avoir des sentiments mêlés, contradictoires.*
meneures *s. f.* 336 *mineure.*
mestrere *v. tr.* 1152 *se conduire mal ou maladroitement.*
[murer] *v. intr. murir (en parlant d'une fleur).* — *Ind. pr. 3* mure 778.
namoys *adj.* cf. la note au vers 617.
oynement *s. m.* 612, 626, 636 *onguent.*
quarenteyne *s. f.* 160 *sorte de mesure* (?)
repruver *s. m,* 1004 *proverbe.*
[reswager] *v. intr. s'atténuer.* — *Subj. pr. 3* reswage 608.
retraire *v. intr.* 711, 715 *se dégager, revenir sur un engagement.*
rouer *v. tr.* 872 *lancer, envoyer.*
seignouré *s. f.* 354 *puissance.*
soungeaunce *s. f.* 129 *rêve.*
surgerie *s. f.* 586 *chirurgie.*
sursanure *s. f.* 591 *cicatrice.*
taisi *adj.* 182 *silençieux,* ou peut-être, faute pour *tehi, teï* « vigoureux, de belle venue ».
tenceles *s. f.* 226 *étincelle.*

tickrent, *cf. la note au vers 32.*
[toudre] *v. tr. ôter. — Ind. pr. 6* toudrent 799.
triacler *s. m.* 212, 636 *boîte à thériaque.*
verge *s. f.* 256 *partie de l'arc d'une catapulte.*
vermyne *s. f.* 790 *serpent.*

Östen SÖDERGÅRD.

MÉLANGES

ANC. FR. *CINCE*, IT. *CENCIO* « CHIFFON, GUENILLES »

L'étymologie de l'anc. fr. *cince* « chiffon, guenilles » est généralement considérée comme inconnue; je ne pense pas que le mot figure dans le dictionnaire de M. von Wartburg, et le Tobler-Lommatzsch est muet sur son origine. Le vocable italien a davantage tenté les chercheurs, et M. Cl. Merlo a depuis longtemps proposé un **cencius*, lui-même pour **centius*, qui serait formé sur le lat. cento « couverture ou vêtement fait de diverses pièces cousues ensemble, servant entre autres à combattre les incendies ». Et il faut reconnaître que l'idée de rattacher l'it. *cencio* au lat. cento par l'intermédiaire d'une formation dérivée est assez tentante, malgré les difficultés certaines de morphologie (et peut-être de phonétique) que présente le passage[1]. L'éty-

1. M. Merlo est tout récemment revenu sur son étymologie, pour la défendre, *Italia dialettale*, XIX (1953-1954), p. 192, à propos d'une tentative de M. Spitzer, *Lingua nostra*, XIII (1952), p. 42, tentative destinée à expliquer l'anc. fr. *cince* et l'it. *cencio* (considéré comme un gallicisme). M. Spitzer a voulu reprendre, en la retournant, l'hypothèse de G. Paris, qui mettait en rapport *cince* et le verbe *recincier*. Le procédé de M. Spitzer est certainement facile et d'ailleurs élégant, mais, dans le cas présent, inefficace. G. Paris voulait tirer *recincier* de *cince*, ce qui ne l'avançait guère, l'origine de *cince* lui restant inconnue. Aujourd'hui que l'étymologie de *recincier* par **recentiare* paraît assurée, M. Spitzer s'est dit : « Pourquoi ne pas tirer *cince* de *recincier* ? » L'objection, à mon avis dirimante, qu'A. Thomas, *Mélanges*, p. 159, avait opposée au rapport des deux mots (objection valable dans les deux sens) lui a échappé : *recincier*, en effet, ne signifie pas « nettoyer, *pulire* », mais « laver à l'eau pure ». Quant à M. Merlo, il raisonne de la façon suivante : le lat. cento a dû avoir un doublet **centus*, de même type que *bufus*, **latrus* et *scorpius* (mais *bufus*, qui est dans le Dioscoride latin n'a aucun rapport avec *bufo*;

mologie de M. Merlo a été acceptée par M. Angelico Prati, *Vocabolario etimologico italiano*, p. 255-56, malgré la louable prudence dont il fait preuve généralement — mais elle a été rejetée par M. Battisti, dans le *Dizionario etimologico italiano* qu'il publie en collaboration avec M. Alessio, p. 849. M. Battisti repousse également une étymologie par le lat. *cincinnus* ou par l'adj. *cynici* (les *cenci* étant, dans ce dernier cas, considérés comme le vêtement des philosophes cyniques), étymologies dont je ne saurais dire, au reste, si elles ont jamais été présentées sérieusement [1]. Il a bien vu, en effet, qu'on ne pouvait guère séparer l'it. *cencio* du fr. *cince* : or **centius* convient mal au mot français; il a toutefois fait fausse route, comme on va le voir, en déclarant que le fr. *cince* exigeait un étymon proparoxyton.

L'étymologie commune aux deux mots est le latin cinctium, qui figure dans le second des trois glossaires du ms. d'Erfurt 42,

---

**latrus*, destiné, semble-t-il, à expliquer l'it. *ladro* est sans doute inutile, *ladro* étant une survivance de nominatif; quant à l'alternance *scorpius*, *scorpio*, le latin l'a empruntée du grec, d'où viennent les deux formes. Sans doute, le latin a-t-il des couples du type *pavus/pavo*, *cardus* (*-uus*)/*cardo* et même des formations régressives comme *crabro/*crabrus* (cf. Thomas, *Mélanges*, p. 116), mais à époque ancienne, conformément à la valeur du suffixe *-o*, *-onis*, ces couples ne se rencontrent que pour des appellatifs, des noms d'animaux ou des noms de plantes). De ce **centus*, on aurait tiré un **centius*, peut-être adjectif à l'origine, lequel **centius* aurait été prononcé **cencius*, d'où finalement *cencio*. L'*ĕ* de cento, par conséquent ouvert (mais d'où M. Merlo sait-il que l'*e* du lat. *cento* était bref ?), se serait fermé sous l'influence de l'élément palatal suivant, comme dans *nèbbia*, du lat. *nĕbula*, *èbbio* du lat. *ĕbulum*, *scèmpio*, du lat. *exĕmplum* ou *cicèrchia*, du lat. *cicĕrcula*, phénomène tout à fait vraisemblable, mais dont il faut bien dire que la doctrine « classique » ne l'enregistre pas (cf. G. Rohlfs, *Historische Grammatik*, § 88 et 327, où l'on trouvera des explications différentes, et peu vraisemblables, pour *cicèrchia* et *nèbbia*. J'ajoute que *tĕstula* est représenté en italien par *tèschio*, avec *è* ouvert). L'enchaînement d'hypothèses de M. Merlo, quoique un peu dur, pourrait être à la rigueur accepté; son étymologie a le désavantage de ne pas s'appliquer au fr. *cince*.

1. Pour *cincinnus*, il est possible que M. Battisti pense à l'it. *cinciglio* « pendone delle veste militari; bevone; gaglioffone », qui a parfois été mis en rapport d'un côté avec *cencio* (par exemple par M. Spitzer, dans l'article mentionné ci-dessus), de l'autre avec *cincinno* « ricciolo », lui-même peut-être du lat. *cincinnus*.

le *Glossarium Amplonianum secundum*[1], et dans le glossaire du ms. 144 du Corpus Christi College, à Cambridge[2]. On lit, en effet, dans le glossaire d'Erfurt : *mitra g[raece] : cinctium vel ligatura capitis*, (*cinctium* désignant ici évidemment la pièce d'étoffe qui sert, à l'occasion, de coiffure aux peuples méditerranéens), et, dans le glossaire de Cambridge, plus simplement : *mitra : cinctium*[3].

Si nous ne possédons que ce seul double exemple de *cinctium*, le composé *semicinctium*[6], lui, est fréquent et ancien. Il est dans Pétrone, *Satiricon*, XCIV, 8, où il paraît désigner une sorte de pagne ou sous-vêtement placé sous la tunique et dont

1. *Corpus Glossariorum latinorum* de Loewe et Goetze, V, 311, 7.

2. *The Corpus Glossary* edited by W. M. Lindsay, Cambridge, 1921, p. 11, nº 230.

3. Le *Glossarium Amplonianum secundum* et le glossaire du *Corpus Christi* à Cambridge font partie d'un groupe de glossaires assez étroitement apparentés et qui combinent, d'une façon d'ailleurs variable, des éléments plus anciens en partie identifiables. Sur cette question, cf. G. Goetz, *De glossariorum latinorum origine et fatis* (tome I du *Corpus Glossariorum latinorum*), p. 150-165 et 324-327, et surtout, le travail de W. M. Lindsay, *The Corpus, Epinal, Erfurt and Leyden Glossaries*, Oxford, 1921, plus part. p. 44-80. Malheureusement, la glose qui nous intéresse ne peut être, elle, identifiée. Toutefois sa présence simultanée dans le recueil d'Erfurt, dont le ms. est du IXe siècle, et dans le recueil de Cambridge, qui remonte au VIIIe siècle (et même peut-être au début de ce siècle) nous assure qu'elle circulait déjà au VIIe siècle, peut-être même bien avant. Lindsay, dans son édition du glossaire du Corpus Christi, propose d'y voir une *glossa vergiliana* à *Aen.* IV, 216 ou une glose biblique à *Exod.* 39, 30. Mais il s'agit là de pures hypothèses, dont la première est quelque peu appuyée sur le fait que, dans l'*Amplonianum*, le lemme *mitra* fait groupe avec deux autres lemmes (*myricae* et *miris*) qui peuvent, eux aussi, être tirés du texte de Virgile; cf. l'étude citée ci-dessus de Lindsay, p. 78.

6. Disons tout de suite, pour éviter une équivoque possible, que *semicinctium* n'est pas construit sur *cinctium*. Le rapport inverse est, au contraire, le rapport probable. *Semicinctium* est tiré directement de *cinctus* « pièce d'étoffe enroulée autour de la taille, sorte de jupe portée par les hommes et qui les couvrait à peu près de la ceinture au genou », comme par exemple *interlunium* et *plenilunium* sont formés sur *luna*, *adverbium* et *proverbium* sur *verbum*, comme *latifundium* est dérivé de *fundus*, *subsellium* de *sella*, *confinium* de *finis* ou *semifunium* de *funis*. *Cinctium* n'a dû être extrait de *semicinctium* que plus tard.

on s'entourait les reins, mais, en principe, au moins, plus étroit que le *cinctus*; il apparaît comme lemme de l'épigramme de Martial, XIV, 153; Isidore de Séville, *Etymologiae*, XIX, 33, l'a glosé : *cinctus est lata zona, et minus lata semicinctium*. Enfin et surtout, il est dans le texte *grec* (et naturellement dans la Vulgate latine) des *Actes des Apôtres*, XIX, 12 : *sudaria et semicinctia*, où il donne quelque tablature aux interprètes qui ne se résignent pas facilement à voir figurer, parmi les vêtements de Paul capables de miracles, le « linge de corps » de l'apôtre. La présence du mot dans ce dernier texte lui a assuré, au moyen âge, une longue survie, dont Ducange fournit la preuve.

Semicinctium est également fréquent dans les glossaires; on trouvera facilement les références en se rapportant aux articles *semicinctium, -a*, du *Thesaurus glossarum emendatarum* du *Corpus* de Loewe et Goetze. Ces gloses sont, la plupart du temps, peu instructives, car elles sont, soit de type étymologique (*quod dimidium cingit, -gat*), soit tirées du texte d'Isidore de Séville (*zona minus lata*); et, dans les glossaires bilingues, latino-grecs ou gréco-latins, *semicinctium* sert de lemme ou de glose, suivant le sens du lexique, à ζώνη ou à ἡμιζώνιον. D'autant plus intéressantes sont donc les deux gloses suivantes, dont la première figure dans le *Glossarium Amplonianum secundum* déjà cité : *semicin[c]tia : modica mappa* (*Corpus*, V, 332, 25), et la seconde dans le glossaire du Vatican 1468 : *semicentia : oraria vel mappula* (*Corpus*, V, 513, 35) : toutes les deux prouvent que le sens de « pièce d'étoffe, morceau d'étoffe » est bien établi dès l'époque ancienne. *Cinctium* fournit donc une bonne étymologie à l'ancien français *cince* et à l'italien *cencio*[1].

1. Il ne saurait être question ici de relever tous les témoignages concernant le fr. *cince*, et encore moins ceux de l'it. *cencio*. Toutefois les exemples réunis par le Godefroy et le Tobler-Lommatzsch prouvent que *cince*, avec son dérivé *cinceus* « déguenillé », sans être très fréquent, couvre cependant pratiquement au moyen âge l'ensemble du domaine français. *Cincier* « fripier » et *chincherie* « friperie » paraissent plus particulièrement normands. *Cince* figure déjà dans l'*Alexis*; Cotgrave a encore enregistré *since* « chiffon » et le verbe *sincer* « nettoyer avec un chiffon »; le mot a aujourd'hui disparu de la langue commune. Il vit encore dans les parlers de l'Ouest, où l'*Atlas linguistique de la France* l'a relevé aux points 418 et 419 (Deux-Sèvres) et 521, 540 (Vendée) avec le sens de « écouvillon pour nettoyer le four », et,

Chose curieuse, les deux mots, français et italien, présentent une anomalie dans leur vocalisme. Le cas le plus simple est le

---

d'après le *Supplément*, aux points 523 et 525 (Charente-Inférieure), avec le sens de « chiffon pour nettoyer les planchers ». Cf. encore Musset, *Aunis et Saintonge*, II, 176-177 et V, 58-59, *cince* (*since*) « chiffon, linge qui sert à nettoyer, à éponger » et *cinser* (*sincer*) « nettoyer, éponger avec une *cince* »; et Pougnart, *Aiript* (Deux-Sèvres) *sêse*, p. 138, « écouvillon du four » et p. 140 « serpillière pour le nettoyage du carrelage ». Le mot est également enregistré par Jaubert, *Centre de la France*, *sinse* « torchon de four » avec l'adj. *sinsé* « sali, taché, qui a perdu sa première blancheur (en parlant du linge) », et au *Supplément*, le verbe *sinser* « salir, tacher ». Rouget (*Touraine*) n'a recueilli que *sinsé* « linge maculé par le temps ». Enfin, si le mot lui-même ne semble plus se retrouver en Normandie, son substantif dérivé *chincher*, *rechincher*, *sincher* « fripier » est donné par Moisy et Vasnier (*Pont-Audemer*); quant à l'adj. *cinceus*, *chincheus*, il a pris, sans doute par suite de la disparition du simple, des sens variables et quelque peu aberrants suivant les localités : Duméril, *chinchous* « médiocre, passable »; Dubois, *chinchoux* « passable, médiocre, se dit aussi des branches que l'on a peine à rompre »; Moisy, *chincheux* « gueux, pauvre hère; dans la Manche, *chinchère* désigne un mendiant »; de Beaucoudrey (*Percy*), *chincheux -ous* « s'applique à certains bois dont les fibres sont entremêlées, qui résistent sous le rabot et se polissent difficilement »; Mouchel (*Valognes*), *chinchard* « bois dur et coriace ». — Je suis moins bien informé sur les formes italiennes, mais le fait qu'ici *cencio* fait partie de la langue commune doit lui assurer une certaine force d'expansion. Pourtant la carte 950 de l'*AIS* « *con un cencio* », ne montre le mot bien vivant et en groupe compact qu'en Toscane. Au Nord, le long de la côte, il ne dépasse pas Camaiore (point 520) à quelque distance de Viareggio; il ne franchit les Appennins en aucun point, bien qu'il s'étende jusque dans les hautes vallées du Serchio (511), de la Sieve (515), de l'Arno (526) et du Tibre (535); à l'Est et au Sud, il ne dépasse pas Cortona (554), Orvieto (582) et Porto San Stefano (590). Il apparaît d'autre part, mais d'une façon sporadique seulement, dans les Marches à Fano (529) sur l'Adriatique, un peu au sud de Pesaro, à La Rocca (Montefortino 577, province d'Ascoli), à Bellante (608, province de Teramo), à Palmoli (658, province de Chieti); dans les Abruzzes à Genzano et à Scanno (625 et 656, province d'Aquila), à Colle Sannita (714) un peu au nord de Bénévent, enfin à Faeto (715) sur le versant oriental de l'Appennin qui domine la plaine de Foggia. On le retrouve encore en Calabre, aux points 760, 761, 762 (province de Cosenza) et 765 (province de Catanzaro), sous les formes diminutives *zinzulu*, *zinzula*, correspondant à un **cenciolo*, et M. Merlo a réuni, *Italia dialettale*, IX, 193, note 3, quelques exemples du même type provenant de la région napolitaine et de Sicile. Il

cas de l'italien. La forme *céncio*, avec un *e* fermé, est, en effet, contraire à la phonologie du toscan, du moins du toscan florentin; on attendrait **cincio* : il faut penser que la langue commune a emprunté le mot à des parlers périphériques [1], qui ne connaissent pas le passage de *e* fermé à *i* devant *n* suivi de consonne palatale. Cette réserve faite, *cencio* correspond sans plus à un latin cinctium.

La forme française fait difficulté à cause de son *i* radical. Deux explications sont possibles, la seconde, à mon sens, plus probable que la première. L'*i* peut être dû à une sorte d'inflexion de l'*e* fermé étymologique, provoquée par le groupe palatalisé qui suit; cet *i* serait de nature analogue à celui de *pinceau*, *linceul*, *reincier* (si le mot vient bien, comme il est probable, de **recentiare*) ou *mincier* (de **minutiare*), cf. Meyer-Lübke, *Hist. fr. Grammatik*, § 114. Il est vrai que, dans les mots cités, la voyelle infléchie est une voyelle protonique, alors que dans *cince* il s'agit de la voyelle accentuée ; mais il n'y a pas, du moins à ma connaissance, dans le vocabulaire français un second mot

---

semble bien que nous soyons en présence d'un mot du vocabulaire central et méridional de la Péninsule, en régression partout d'ailleurs, sauf en Toscane, d'où il repartira peut-être à la conquête du pays, avec l'appui de la langue commune. J'ai relevé pourtant, pour le Nord de l'Italie, *sinse* « cenci, ciarpe, cose di poco pregio » dans le dictionnaire génois d'Olivieri.

1. *Céncio* est enregistré avec un *é* fermé par tous les dictionnaires, ainsi que par l'*AIS*. Toutefois on trouve *cèncio*, avec *è* ouvert au point 550 (Castagneto Carducci), à quelque distance de la côte, entre Livourne et Piombino. De même, le *Vocabolario italiano della lingua parlata* de Rigutini et Fanfani (éd. de 1875) donne *cèncio*, avec *è* ouvert. S'agit-il d'un lapsus ou d'une tentative pour éviter l'*e* fermé anormal ? Pourtant le même *Vocabolario* enregistre *méncio* (avec *e* fermé), qui présente la même particularité. Un petit problème analogue se pose pour *rimbréncio*, de sens analogue à *cencio*; mais il s'agit là d'un terme local, qui passe pour originaire de la région d'Arezzo ou de Pistoia (cf. Meyer-Lübke, *REW*, 7276, pour une tentative improbable d'étymologie). Le Petrocchi enregistre *brènciolo* (avec *è* ouvert), qu'il déclare lucquois, et *bréncio* (avec *é* fermé) figure sur la carte 950 (*con un cencio*) de l'*AIS* à Panicale (point 564, province de Pérouse), juste au sud du lac Trasimène, sur la frontière même de la zone toscane de *cencio*. Cf. encore *vrenzola* « straccio di panno » dans B. Puoti, *Vocabulario domestico napoletano* et *toscano*, Napoli, 1850.

construit sur le type étymologique de *cinctium*, ce qui interdit de s'arrêter à une opinion ferme [1].

Toutefois, il y a lieu de penser à une autre possibilité. *Cīnctus* avait, en latin, un *i* long, malgré l'unanimité des dictionnaires étymologiques romans, qui posent, tous, sans réserve d'aucune sorte, *cĭnctus*, cf. Sommer, *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*, p. 120-121 et 604; l'on prononçait de même *jūnctus*, ou *tīnctus* ou *vīnctus*. Quand ces formes sont restées liées au système verbal, la voyelle brève des présents *cĭngere*, *jŭngere*, *tĭnguere*, *vĭncire* a été introduite, ou réintroduite, au participe passé; mais qu'elles aient pu garder, à l'occasion, leur voyelle longue, quand, pour une raison ou pour une autre, le lien qui les unissait à la conjugaison s'était relâché ou rompu, la preuve nous en est fournie par l'espagnol *cinta*, *junto* ou *tinta*, tous mots dont les voyelles fermées ne sauraient être expliquées par l'inflexion et qui remontent à des formes latines *cīncta*, *jūnctus* ou *tīncta*, ainsi que l'a bien vu M. Menéndez Pidal, *Manual de Gramática histórica española*, 7e éd., p. 324. On peut, je pense, supposer sans trop de hardiesse que ce fut le cas, dans le nord de la Gaule, de cinctium, son sens de « pièce d'étoffe, chiffon » l'ayant éloigné du groupe de *cĭngere*. En Italie, par contre, le rapport de cinctium et de *cĭngo* a pu être senti plus longtemps, ce qui a provoqué le passage de *cīnctium* à *cĭnctium*.

Il va sans dire que la forme féminine française remonte, en réalité, à un pluriel neutre à valeur collective **cinctia*; l'italien du Sud connaît, lui aussi, d'ailleurs, des types **cencia* ou *zinzula* aux points 577 et 656 de l'*AIS*, en Calabre et en Sicile. En ce qui concerne le changement de valeur, de « pièce d'étoffe servant de vêtement » à « chiffon », je me contenterais de signaler l'it. *ciarpa*, qui est le fr. *écharpe*, et qui signifie normalement aujourd'hui, particulièrement au pluriel *ciarpe*, « robe vili, vecchi e di poco pregio ».

Félix Lecoy.

---

1. Cf. encore les inflexions anciennes qui ont touché les lat. *bestia* et *ostium*.

PROVENÇAL *GIRVAL*

L'adjectif *girvàl*, ou *girvau*, n'est attesté que par deux poèmes épiques, *Girart de Roussillon* (troisième quart du XIIe s.) :

3557 cors a vassal e prou, fort e girvau,
e sat donar consel bon e leiau
si com om qu'es nuiriz e cort reiau ;

et *Chanson de la croisade contre les Albigeois* (premier quart du XIIIe s., Toulousain) :

4861 mas li milhor el savi el valent el girval
ilh sirvent e l'arquier e tuit li menestral
s'en vengon a la porta establir lo logal.

Dans le premier exemple, Paul Meyer[1] a traduit par « hardi » et Miss W. M. Hackett[2] a proposé de lui attribuer le sens de « jeune ». Dans l'autre, Cl. Fauriel[3] lui a donné dans le glossaire de son édition le sens de « de nature de gerfaut, brave, vaillant » et a interprété dans sa traduction le vers tout entier « mais les meilleurs, les sages, les vaillants, les éperviers (de l'host) ». Après lui, Paul Meyer[4] dans sa traduction a renoncé à proposer un sens et dans son glossaire a cité, pour écarter toute parenté, le mot *girbaut* relevé dans la poésie lyrique par le *Lexique roman* de Raynouard (t. III, p. 468) où lui est attribué avec raison le sens de « goujat, vaurien », juste le contraire de celui qu'exigent nos exemples. Le mot *girbaut* (diminutif *girbaudon*) ainsi mis en cause est aujourd'hui considéré comme un nom de personne (italien *Garibaldo*) devenu adjectif comme il n'est pas rare[5], et la convenance phonétique ne lui interdit pas moins que la sémantique l'identification avec *girval*. Il est assuré que ce dernier mot continue le latin *inge-*

1. *Girart de Roussillon* (Paris, 1884), p. 116.

2. *Girart de Roussillon*, t. III (Paris, 1955), p. 758.

3. *Histoire de la Croisade contre les hérétiques albigeois* (Paris, 1837), p. 674 et 339.

4. *La chanson de la Croisade contre les Albigeois*, t. II (Paris, 1879), p. 256, et t. I (1875), p. 416.

5. B. Migliorini, *Dal nome proprio al nome comune* (Genève, 1927), p. 252, et A. Peterson, *Le passage populaire des noms de personne à l'état de nom commun dans les langues romanes* (Upsal, 1929), p. 47.

nualem. Que du sens de « libre » on soit passé facilement au sens de « doué des qualités de l'homme libre, franc, noble, généreux », les valeurs diverses du classique *ingenuus* le montrent déjà. D'autre part *ingenuatus* est de bonne époque, *ingenuare* est du haut moyen âge, *ingenualis* lui-même se rencontre au même temps, à côté de *ingenuilis*, qualification fréquente à l'époque carolingienne des manses exploités anciennement par un homme libre, *mansi ingenuiles*. Si l'un des deux exemples cités par Du Cange d'après un diplôme du roi de Lorraine Lothaire II donné à Lyon en 863 n'est pas à retenir parce qu'il reproduit une faute de lecture [1], l'autre est pertinent. Il est donné dans une lettre de l'année 1222 conservée en original. Envoyée à l'abbé de Prum, elle contient avec commentaire la copie d'un censier des biens de l'abbaye dénombrés en 893 : « mansi ingenuales sunt qui jacent in Ardenna » y lit-on bien [2]. Cet unique exemple ne serait-il pas connu, que ne saurait être contestée l'existence d'un adjectif régulièrement formé et nécessaire pour rendre compte d'un mot roman. L'aphérèse est celle même qu'offrent les produits de *ingenium* et *ingeniosum*, soit *genh* et *ginhos*. Quant au traitement de *nu* devant voyelle, le présent témoignage s'ajoute à ceux de *JENUARIUM > *girvier*, *MANUARIUM > *marvier* et *ADMANUIRE > *amarvir* [3].

C. Brunel.

---

1. *Glossarium*, éd. Didot, t. IV, p. 242 (*mansi ingenuales*). La référence de Du Cange est fausse. C'est le diplôme du 18 mai 863 pour l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon (Böhmer-Mühlbacher, *Regesta Imperii*, n° 1265) dont l'original publ. notamment dans *Gallia christiana*, t. IV, *instr.*, col. 4, est conservé à la Bibl. nat., Coll. de Bourgogne 75, pièce 21. On y lit, non *inter ingenuales et serviles*, comme l'avait fait dans son *Histoire ...de Lyon* (Lyon, 1696), Preuves, p. XXXVI, le Père Cl.-Fr. Menestrier, source de Du Cange, mais *ingenuiles*.

2. *Glossarium*, au mot *ingenualis*. L'original, qui a été revu, est conservé aux Archives de l'État à Coblenz (18, 2087). Éd. J. N. ab Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I (Vienne, 1750), p. 274 et 662 (source de Du Cange) et dans H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der... mittelrheinischen Territorien*, t. I (Coblenz, 1860), n° 135, p. 144, n° 1. Description du ms. dans Ch.-E. Perrin, *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine* (Paris, 1935), p. 8-93.

3. C. Brunel, *Le traitement du groupe nu...* dans *Romania*, t. LXI (1935),

MATÉRIAUX LEXICOGRAPHIQUES TIRÉS DE L'*OVIDE MORALISÉ EN PROSE*

Au cours d'une lecture quelque peu attentive de l'*Ovide moralisé en prose* — que nous pouvons lire maintenant grâce à la récente édition de M. C. De Boer — j'ai relevé, au courant de la plume, certains mots intéressants (à des titres divers : forme, sens, date, etc.). Le loisir me manque pour faire l'étude approfondie que certains d'entre eux exigent, mais il me paraît utile de les faire connaître, en en donnant le sens, en les situant dans leur contexte et en ajoutant parfois un commentaire « de prime saut ». Quelques-uns de ces mots sont traduits en bas de page dans l'édition ; je fais alors suivre par (*éd.*) les traductions reprises ci-dessous.

Abréviations et conventions. — Une citation suivie d'un simple chiffre est tirée de l'*Ovide moralisé en prose* et le chiffre indique a page de l'édition.

Ov. m. prose = *Ovide moralisé en prose* (*Texte du quinzième siècle*), *Édition critique avec introduction*, *par* C. De Boer, Amsterdam, 1954. Compilé en 1466-1467, pour le roi René d'Anjou, par un clerc normand établi à Angers : cf. *op. cit.*, p. 3.

Ov. m. vers = *Ovide moralisé, poème du commencement du quatorzième siècle publié d'après tous les manuscrits connus, par* C. De Boer, Amsterdam, 1915-1938, 5 vol. Probablement composé entre 1316 et 1328 : cf. éd., t. I, p. 11 ; « texte franco-bourguignon », selon l'éditeur : cf. *ibid.*, pp. 13-20 (mais je n'en suis pas convaincu).

Sauf erreur de ma part, le mot ne se trouve pas dans le passage correspondant de l'*Ov. m. vers*, s'il n'en est pas fait mention dans les articles respectifs.

---

p. 210. Ajouter que, du point de vue de la phonétique, il est possible que le nom de personne *Marvel* relevé à Paris soit une variante de *Manuel*. — Pour prov. *vanna* « couverture en coton cardé et piqué entre deux cretonnes » cité dans cet article sans connaissance de l'étymologie, cf. Mª Carmen Cuadrado Vásquez, *Sinonimia de la palabra « colcha »*, dans *Revista de dialectologia y tradiciones populares*, t. VII (1951), p. 518 (Gérone *vauna*, Aragon *bauna*, Barcelone *vanova*). Il ne nous paraît pas douteux aujourd'hui que le latin *VANNA soit l'origine du mot. Il s'agit de couverture légère. — Pour la question générale du traitement de *nu* ajouter les utiles exemples cités par E. Gamillschegg, *Romania germanica*, t. I (Berlin, 1934), p. 367, à propos de goth. *manwjan* considéré comme l'origine d'un groupe de mots tiré en réalité du latin *manus*.

ACHIER, « amorcer » ;... *et si savoie bien y tendre mes raiz et mes fillèz et y achier mes hameçons*, 342. — Forme intéressante, à joindre au matériel du *FEW*, III, 244. Comme le fait remarquer l'éditeur, l' *Ov. m. vers* a *aeschier*.

AFFIER, « planter » ;... *planter et affyer vignes*, 118 ;... *en affiant arbres fruictiers* 366 ;... *beaulx jardins qu'elle avoit si proprement affiez et edifiez*, 367. — Au second passage correspond *Ov. m. vers*, XIV, 4881 : *De ces arbres actefier* ; voir d'autres passages de l'*Ov. m. vers* cités par God., I, 89; il vaudrait d'ailleurs mieux lire *attefier*. Le *FEW*, I, 113 enregistre *affier* seulement pour le français moderne; l'*Ov. m. prose* prend donc place comme témoin pour le moyen français, et la comparaison avec l'*Ov. m. vers* montre quand s'est produite la réduction de *attefier* à *affier*.

ATOSME; voir FAVELOICHE.

BOMBANX (*bombaux* dans l'édition), « plaisirs » ou « banquets » ;... *Et Syrins signifie les attraiz qui se font aux bombaux et delitz mondains...*, 74. — Forme intéressante, avec nasalisation, à ajouter à *FEW*, I, 419 a.

BOYTURE = *boiture*, « débauche de boisson » ;... *se tindrent à la boyture desordonnée des bons vins*, 129. — Un des témoignages les plus anciens, cf. *FEW*, I, 351 a.

BUFFER, « souffler » (en parlant des vents) ;... *ces vens... aucunesfoiz par leur rage de buffer font de grans dommaiges*, 45.

CAQUETER, au sens propre, en parlant d'oiseaux, et au sens figuré « bavarder » ;... [la cigogne] *en caquetant fait bien grant noise*, 189 ;... *Phocus... les* [les *Mirmidons*] *mena en la chambre de son dit pere pour y caqueter ensemble*, 218. — Probablement, les mentions les plus anciennes ; cf. *FEW*, II, 47 a et b ; God., *Compl.*, 426 a et T.-L., s. v.

CHITREMENT (?), « instamment » ; *Et la prie Phebus le plus chitrement qu'il peut*, 66 ;... *s'en alla plaindre à sa dite mere Climene et tres chitrement la pria*, 77 ;... *en vous priant et requerant tant chitrement comme je puis*, 92 ; *Et moult chitrement la pria*, 104. — J'ai l'impression qu'il y a là une erreur pour *chierement* ; comp. Huguet, s. v. *chierement*, sous la traduction « instamment ».

CONCHER, « disposer, employer, mettre en œuvre » ;... *ilz conschèrent leurs vies à batailler contre tous vices*, 316 ;... *si le dit*

Menelaüs ne s'en vouloit desister, trop bien la poursuist à ses perilz et chiers despens sans y conscher si grosse conche comme il avoit fait jusques alors, 320. — A ajouter à *FEW*, II, 991.

Courtine, latinisme « trépied de la Pythie » (éd.) ; ... *fist... trambler le lieu et l'oracle avecques la courtine*, 384. — Le mot *cortine* figure déjà dans *l'Ov. m. vers*, XV, 1645 (*Et la cortine du mostier*) et l'éditeur rappelle le passage des *Métamorphoses*, XV, 635. Exemples les plus anciens, à ajouter à *FEW*, II, 1237.

Desgorgier (soi), « dire ce qu'on a sur le cœur » ; ... *mais si grant dueil au cueur me touche que contraincte suis de me desgorgier pour l'amour de mon filz Memnon* 336. — Un des exemples les plus anciens, cf. *FEW*, IV, 335 b.

Deturper, « déformer de manière inconvenante, enlaidir » ; [Pallas]... *tant y* [à souffler dans une *buisine*] *print de plaisir que l'une de ses joës en devint enflée, dont sa face fu aucunement deturpée*, 194.

Divorser, trans., « séparer » ; *Dont la mort d'elle* [Eurydice] *me* [Orphée] *divorse*, 255. — Un des ex. les plus anciens.

Endrag(i)er (?), « mêler » (?) ; *C'est* [l'amour] *une atrempance enragée, Qui a dueil et joye endragée*, 142 (pièce en vers). — Ce qu'il y a de plus proche dans l'*Ov. m. vers* est (IV, 1678-1679) : *En amour a duel et paour, Esperance et joie et freour*. God. a un article *endragé* « excessif », avec un seul exemple, exactement le même vers que dans l'*Ov. m. prose*, qui provient du *Livre des quatre dames* ; voici le passage que je prends dans l'édition de 1617, p. 655, des œuvres d'Alain Chartier : *Amour compasse Ses faiz comme la dance basse, Puis va avant, et puis rapasse, Puis retourne, puis oultrepasse. Là engagee, Et de ses biens du tout gagee Est la voulenté enragee, Qui a dueil*, (sic) *et ioye endragee*. Il semble donc qu'il s'agit d'une réminiscence chez l'auteur de l'*Ov. m. prose*, mais le contexte peut nous aider à découvrir le sens du mot.

Ensouffré, « imprégné de vapeurs de soufre » ; *les terres ensouffrées*, 348. — Le texte en vers, XIV, 621, porte *esurphuré* ; Ovide : *sulfure fumantes*. Manque à God. ; trois ex. dans T.-L.

Entrer (?) « affermir la flèche sur la corde » ; ... *print l'arc d'icellui Athis et entra une fleche*, 172. — Le texte en vers : *entoise*. Lire probablement *enter*.

ERROUEEMENT = *enroeement* « d'une manière rauque » ;... *mais seullement sonnoit sa voix errouement*, 91. — L'éditeur note : « ceci correspond au mot *roour* dans le texte rimé (vs. 1642).» Huguet seul enregistre *enrouément*, « d'une voix enrouée », avec deux exemples.

EVADER, trans. « éviter, échapper à » ;... *pour evader les meschiefs lors a venir*, 334 ; voir encore 340, 346, 355, 361, etc. — Un des témoignages les plus anciens ; cf. *FEW*, III, 251 a.

FAINGALE, « fringale » ;... *Si est celle Faim autrement appellée « Faingalle »*, 236. — L'éditeur rappelle que dans l'*Ov. m. vers*, VIII, 3394, on trouve déjà *Fain Gale*. Attestations les plus anciennes et formes à ajouter à *FEW*, III, 407.

FAVELOICHE, FAVELESCHE, « flammèche » ;... *De quoy les atosmes ou favelesches qui vouloient hault en l'air et s'amonceloient...*, 336 ; et voir la note de l'éditeur ; *faveloiche* dans *Ov. m. vers*, XIII, 2399 et 4336. À ajouter à *FEW*, III, 439.

FORCIR, « monter avec effort » (?) ;... *Et elle* [Europe] *forcit dessus son dos* [du taureau-Jupiter]. — *Ov. m. vers* a simplement, II, 5052 : *Que sor le dos li est montee.*

GRAVER, pour *gravir* ;... *et le chemin en est au commencer si estroit et roide qu'à paine y peuent les ditz chevaulx graver*, 80. — Les premiers ex. cités par God. sont de Rabelais.

GRAVILLIER (?), « faire un bruit d'ailes » ;... *neuf pies volletans et gravyllans ensemble*, 175. — L'éditeur corrige la leçon du ms., *gavyllans*, et rappelle le passage correspondant de l'*Ov. m. vers*, V, 1765 : *gravilleïs d'oisiaux*. Ces passages semblent traduire Ov. *Mét.*, V, 294 : *pennae sonuere per auras.*

GRESSIR, « grincer » (en parlant des dents) ;... *et dens y gressiront en pleur très lamentable.* — *Ov. m. vers*, XIV 1703 : *claqueteïs de dens*. Forme assez remarquable à côté de *grisser*.

GUYSCHER (?), « éviter » ;... *que s'il n'en eüst guyscé le coup, jamais il n'en feust vif eschappé*, 172. — L'*Ov. m. vers* a le verbe courant *guenchir*. Forme désanalisée de *guinch(i)er* ou erreur du scribe ?

LIVRE, « Balance » (signe du Zodiaque) ;... *par les signes de la Livre et du Scorpion et du Sagitaire*, 391. — Mention la plus ancienne ; à ajouter à *FEW*, V, 306 b.

MEURTRERIE, « massacre » ;... *voyant et plaignant durement la*

meurtrerie que ilz [les Troyens] *faisoient sur les Grecz*, 320. — Ex. le plus ancien.

NAGIER, passage intéressant pour l'histoire du mot : *Doris en oultre et ses filles y estoient ensemble, dont l'une partie nageoit, c'est-à-dire nouoit*, 79. De même, à la page 332, l'auteur explique le mot *pillage* (pour ce dernier, comp. K. JABERG, dans *Festchrift J. Jud*, 299 et ss).

PLANTER, au sens figuré, « abandonner »;... *Theseüs aussi ne tint pas sa foy à la belle Ariadne, quant il la planta pour sa sœur prendre*, 301. — *Ov. m. vers*, XII, 637 : *Qu'il lessa pour sa serour prendre.*

POISSONNAILLE, « lot de poissons pêchés »;... *si m'en courru bien tost après ma poissonnaille dedans la mer*, 342. — Le mot se trouve déjà dans *Ov. m. vers*, XIII, 4435. Ex. plus anciens que le seul enregistré par God., X, 369.

POPULAIRE, s. m., « homme du peuple »;... *aucuns des populaires qui environ estoient murmurèrent contre Ulixes*, 327. — Ex. le plus ancien.

PORTEPIECE, outil, peut-être « rivoir »;... *le hauberg fut de quatre mailles rivées à portepieres*, 317. — Le ms. est à lire — ou à corriger — *portepieces*. *Ov. m. vers* dit seulement *L'acier estoit a quatre maille*, XII, 3779. God. n'a que deux ex. de *portepiece*, « pièce de l'armure »; ici, il s'agit, semble-t-il, d'un outil servant à river.

REBONT, « bond » ;... *il* [le palet] *chut si durement sur la terre que le rebont l'en navra en la joë*, 259. — *Ov. m. vers*, X, 800 et ss : *Au descendre est sor terre fort Li palés cheüz, si resort En l'air sor la face a l'enfant.* Ex. le plus ancien, à ajouter à *FEW*, I, 429 b.

REBOUCHIER, « émousser, s'émousser » ;... *luy donna troys grans coups. A diverses foiz ilz rebouchèrent son branc d'acier et ressortirent sans l'entamer*, 309. — *Ov. m. vers*, XII, 1776 et ss : *... ne li forsfist Li dars, qui la pointe avoit fort, Ains ploie et rebousche et resort* (le ms. *C*, *rebroche*); chez Ovide : *Nil tamen emissi profecit acumine ferri : Utque hebeti pectus tantummodo contudit ictu.* Noter encore dans *Ov. m. vers*, XII, 1805 : *Se li miens dars rebousche et ploie* ; XII, 2767 et ss : *Si le feri dou branc d'acier Ou pis, mes ne le pot blecier, Ains devint l'espee rebourse. Puis que mes brans, dist il, rebourse* (au vers 2769, les mss *AB*

ont *rebousche* le ms. *C rebourse*; au v. 2770, *AB rebousche*, *C rebourse*; d'après l'éd.); chez Ovide : *Quandoquidem mucro est hebes, inquit*. Signalons encore que dans *Ov. m. vers* 1,2810, où se lit l'adj. bien connu *rebosche* « émoussée », le ms. *C* (voir éd.) a *rebrosche*.

Redarguer, « reprendre, faire des reproches » ; pp. 78, 191 216, 261, 268, 299. — A ajouter aux ex. de God., *Compl.*

Rediger, « réduire (en servitude) » ;... *Or es tu redigée soubz la servitude de l'un de telz ennemis*, 334. — Ex. le plus ancien?

Renclin, s. m. « rejaillissement, éclaboussement »... *Et tant et si fort combatirent que du renclin des flotz que la dite beste faisoit voler de la dite mer furent moillées les eles du dit cheval*, 166.

Renumeracion, renumerer (sic), « récompense », « récompenser » ;... *Mais les grans biens que je depars et donne sont meritoires et salutaires, comme amer et maintenir vertuz et honneste vie, et craindre à dire et faire choses vicieuses et deshonnestes, dont la renumeracion et le loyer seront pardurables et sans fin*, 281 ;... *ceulx qui constantement batailleront et vertueusement persevereront en sa saincte foy en seront renumerez et sauvez avecques luy*, 361.

Repercutation, « réflexion (dans un miroir) » ;... *Car il vit en beuvant dedans l'eaue la repercutation de son corps gent*, 124.

Sac, metre en saq, « massacrer » ;... *Quant la cité de Troye fut par les Grecz arse et destruite et les habitans en icelle mis en saq*, 336. — Un des ex. les plus anciens.

Sesse, « sasse » ;... *de la cesse de divine crainte, qui doit la nef espuiser de toute ordure*, 294. — L'éditeur renvoie à *Ov. m. vers*, où l'on lit : *Et saisse qui giete et espuise De la nef toute yaue qui nuise*, XI, 3894 et s.; *Faire sesse et espurgeour*, XI, 3907. — Avant le français moderne *sasse*, probablement emprunté au prov. *saso* (cf. *REW* 7881), il y avait donc un mot indigène, beaucoup plus proche, d'ailleurs, des correspondants italiens.

Sousterne, « souterrain » ;... *s'en saillit par une sousterne dehors*, 317. — *Ov. m. vers*, XII, 3871, *Ist s'en par une sousterraine*. Il se peut qu'il y ait erreur du copiste (pour *sousterraine* ou *sousterre*), mais le verbe *sousterner* existe (cf. God., VII, 560 b).

Suffocquer, « étouffer » ;... *Et là fut il par elle aveuglé et suffocqué tant que fut mort*, 334; encore 372. — *Estoufee* dans le texte en vers. Parmi les ex. les plus anciens.

Tappinoissier (soi), « se tapir »;... *Et mesmes en la haulte mer pour la dure challeur qu'il fist se moururent mains gros poissons, dont les ballaines se tappinoissoient au fons*, 83. — Le texte en vers porte *se tapissoient*. *Tappinoissier* n'a pu être formé que sur *tapinois*, qui remonte donc au delà de 1470 (première mention connue, dans *Pathelin*).

Tenant, s. f. « teneur »;... *chanson rimée, dont la tenant s'ensuit*, 254.

Tituber, au sens figuré;... *Mais tant luy fis de promesses que je la fis tituber... Si s'en fouyt hors ma dicte espouse pour la grant honte qu'elle ot d'avoir ainsi titubé sur les promesses que je luy avoie faictes en la priant d'amours*, 219. — Ex. le plus ancien.

Trompiller, « jouer de la trompe »;... *l'art de feire buysines et d'en trompiller*, 194.

Albert Henry.

PIERRE BERSUIRE A-T-IL ÉTÉ NOTAIRE-SECRÉTAIRE DE JEAN LE BON?

Le collectionneur et érudit poitevin Benjamin Fillon, en faisant état de lettres royales délivrées le 21 août 1353 en faveur de l'église de Pontoise et contresignées par un secrétaire du nom de *P. Berchorius*, s'est autorisé de cette signature, dont il a publié un fac-similé, pour avancer que le bénédictin Pierre Bersuire avait été secrétaire du roi [1].

Léopold Pannier, biographe de Pierre Bersuire, recueillit l'opinion de Fillon, non sans chercher à la contrôler. Pour ce faire et pour trouver éventuellement d'autres traces de l'activité exercée par Bersuire comme secrétaire du roi, Pannier fit une enquête rapide dans les registres de la Chancellerie royale; il n'y trouva pas les lettres du 21 août 1353, mais son attention fut attirée par un petit nombre de lettres du roi Jean dont les dates se situent entre février 1352 et l'année 1355, et dont les mentions hors de la teneur contiennent la signature *Berch. cama* — telle est du moins la lecture de Pannier —; sachant qu'à cette époque

1. B. Fillon et O. de Rochebrune, *Poitou et Vendée, Études*, t. II, n° XX (1863). Le fac-similé est à la page 13 de cette étude n° XX consacrée à la Châtaigneraie.

du règne de Jean le Bon, le traducteur de Tite-Live possédait un office de chambrier à l'abbaye de Coulombs, Pannier crut pouvoir développer l'abréviation *Berch.* en *Berchorius* et interpréter le mot qui suit comme l'indication abrégée du titre de Bersuire, *camararius* [1]. L'opinion de Fillon, avec la caution de Pannier, passa désormais en doctrine : depuis lors, tous les biographes de Bersuire ont affirmé que le moine poitevin avait été notaire-secrétaire du roi Jean. Cette assertion, en fait, est-elle vérifiée ?

Si Pannier avait poursuivi son investigation, il se serait aperçu que la signature relevée par lui, loin de disparaître, comme il l'a publié, à partir de 1355, figure au bas de nombreuses lettres en 1356-57 et au moins jusqu'au mois de novembre 1358 [2]. Il l'aurait également retrouvée au bas d'un nombre plus important encore de lettres antérieures à 1352, et déjà dans des lettres de Philippe VI, datées de novembre 1335 [3]. Or on sait que Bersuire n'est devenu chambrier de Coulombs que le 10 décembre 1349 [4], et qu'en 1354, il échangea cet office claustral pour le prieuré de Saint Éloi de Paris [5]. Le notaire qui souscrivit aux lettres de novembre 1335 et de novembre 1358 ne saurait être identifié avec Pierre Bersuire qui, à ces dates, n'était pas encore ou n'était plus chambrier de Coulombs. La question se pose alors de savoir qui était ce secrétaire et comment on doit lire sa signature.

D'un examen attentif des signatures alléguées par Pannier il résulte que si, dans certains cas, il est permis de lire « *Berch.* » le premier mot, évidemment abrégé, du contreseing, il en est d'autres où, sans conteste, on ne peut lire que « *Berth.* » [6]. De

1. Léopold Pannier, *Note biographique sur le bénédictin Pierre Bersuire*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXIII (1872), p. 343-44.

2. Arch. Nat. JJ 84, nos 498 et 561 à 564 ; JJ 85, nos 83 et 84 ; JJ 86, 22 lettres patentes dont la plus récente (no 489) est de novembre 1358.

3. Ces signatures parsèment les registres JJ 69 à 81 ; les lettres de novembre 1335 sont dans JJ 69, no 286, fo 120 vo.

4. Bulle publiée par G. Mollat dans la *Revue bénédictine*, t. XXII (1905), p. 271-272.

5. A. Thomas : *Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'Histoire littéraire ;* VI, Pierre Bersuire, dans *Romania*, t. XI (1882), p. 183.

6. Ainsi dans JJ 72, no 161, fo 100.

plus, le second mot, à la différence du premier, n'est pas accompagné d'un signe d'abréviation par suspension : aussi *Cama* paraît-il être un patronyme, tandis que *Berth.* peut être l'abréviation d'un nom de baptême.

D'ailleurs, sans étendre son enquête hors de la période 1352-1355, L. Pannier aurait pu s'apercevoir de sa méprise, car des lettres royales du 10 avril 1353 portent un contreseing un peu plus développé — *Berthel. Cama* — qui suffit à guider un lecteur non prévenu vers la solution du problème [1]. Celle-ci nous est donnée par des lettres du 16 février 1357, au bas desquelles la signature figure sans abréviation : *Berthelemi Cama* [2].

Le personnage de Barthélemy Cama n'est pas inconnu [3] et l'on établirait sans doute aisément son *curriculum vitae* ; nous nous bornerons à en relever quelques traits : procureur au Parlement en 1333 [4], il devint peu après notaire et secrétaire du roi Philippe de Valois qui n'hésita pas à lui confier des missions en province. En 1336, il était chargé, conjointement avec Pierre de Marmande, sénéchal de Périgord et Quercy, de punir les malversations commises par plusieurs officiers royaux de la baylie de Montauban, comme en fait foi une quittance par lui délivrée le 24 mars à un clerc du trésorier de la sénéchaussée [5]. En 1341, Cama accompagnait Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Languedoc et Saintonge : le 7 octobre de cette année, il contresignait des lettres données à Bergerac par ce prélat [6]. Le 18 mars 1342, au Moncel-les-Pont-Sainte-Maxence et en présence du même évêque

1. JJ 81, n° 738, f° 380 v°.

2. JJ 84, n° 774, f° 381 v°.

3. Son identité n'a pas échappé à P. Guérin, éditeur des lettres royales intéressant le Poitou conservées dans les registres du Trésor des Chartes (*Archives historiques du Poitou*, t. XVII, p. 226, 230, 231, 248).

4. Accord du 1er juillet 1333 (Arch. nat. X1c, I8, n° 237).

5. Bibl. nat., Coll. Périgord, 114, f° 38, orig. en parchemin. C'est sans doute à cette mission de commissaire-réformateur que font allusion des lettres des capitaines-gouverneurs en Languedoc, du 16 mars 1338, publiées par Dom Devic et Vaissete (Arch. nat., JJ 72, n° 76 ; *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, col. 828).

6. Insérées dans un procès-verbal du 11 avril 1342 (Arch. dép. des Basses-Pyrénées, E 630).

revenu auprès du roi, Philippe VI adressait un mandement à Pierre Combes, juge de Bergerac : au bas du mandement figure la signature : *Berth. Cama* [1]. Le notaire avait donc suivi ou rejoint l'évêque à la cour. L'année suivante, Berthélemy resta attaché à la personne de l'évêque et l'assista dans sa lieutenance : c'est ce que prouve une rubrique du compte de la sénéchaussée de Périgord et Quercy pour l'exercice 1343-1344, d'où il appert que Me Berthélemy Cama, clerc du roi, avait été commis par l'évêque de Beauvais à s'occuper des francs-fiefs et nouveaux acquêts dans cette sénéchaussée. [2] Entre temps, Barthélemy avait figuré au nombre des secrétaires qui, en août 1342, subirent devant le Parlement l'examen prescrit par des lettres du roi [3]. Plus tard, il semble avoir été plus particulièrement attaché, comme notaire, aux Requêtes de l'Hôtel [4]. On peut supposer qu'il était originaire de la région de Limoux en Languedoc, car dès 1348 il était engagé dans un procès pour la possession du château de Tournebouix près de cette ville, procès dont on peut suivre les développements dans les registres du Parlement et qui n'était pas terminé lorsque Barthélemy Cama mourut [5].

Ainsi l'identification imaginée par L. Pannier ne repose sur aucun fondement. L'opinion de Fillon en a-t-elle un ? Il est

---

1. Ibid.

2. Arch. nat., K 498, n° 3, membr. 7.

3. C'est ce qui résulte de lettres adressées au roi le 26 août 1342 par les gens du Parlement (O. Morel, *La Grande Chancellerie royale*, Paris, pièce justificative n° 9, p. 496).

4. La plupart des lettres signées par lui de 1351 à 1356 portent la mention *in requestis hospicii* (Arch. nat. JJ 81, n° 133, 184, 401, 409, 425, 514, etc... JJ 82, n° 200, 331, etc... JJ 84, nos 490, 498, 561-64, 586, etc...).

5. Arch. nat., Xia 12, fos 77 et 223 (11 janvier et 13 juin 1348), Xia 13, f° 62 et v° (21 juin et 4 juillet 1351), Xia 15, f° 53, 61 v° et 383 v° (6 juillet 1353, 9 août 1354). Après une interruption, le procès fut repris par Pierre Came (sic), peut-être fils de Barthélemy (Xia 1569, f° 148 ; 6 août 1366). — Notre secrétaire avait épousé une Gasconne, Condorie de Mercier, dont il était veuf avant 1352 : le Parlement rendit les 14 janvier 1352, 27 juin et 18 juillet 1354 des arrêts concernant les biens laissés par la défunte notamment à Fleurance, Réjaumont, Puységur et autres localités du Gers (Xia 13, f° 283, et 15, f° 242 et 255 v°).

permis d'en douter, car on ne peut que s'étonner, après avoir parcouru les registres où furent transcrites, pour une part importante, les lettres du roi Jean, de n'avoir pu lire une seule signature répondant au nom de Pierre Bersuire. Les lettres citées par B. Fillon n'ont pas été, jusqu'à maintenant, retrouvées [1]. Jusqu'à plus ample information, le fac-similé reproduit par les soins du collectionneur poitevin doit être tenu pour suspect.

Jean-Paul LAURENT.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Ainsi, Pierre Bersuire n'a pas été notaire et secrétaire du roi. Du moins, les textes allégués jadis par L. Pannier ne prouvent pas qu'il en ait porté le titre ou exercé les fonctions.

Pour achever la démonstration, il ne serait pas inutile que l'on pût fournir quelques précisions sur les origines de la famille *Cama*, languedocienne ou catalane, dont le nom, accentué sur la première syllabe, pourrait être l'équivalent du français *Jambe*.

Ce n'est pas là chose facile. Des sondages dans les tables des sept volumes du *Cartulaire... de Carcassonne*, de Mahul, dans celle des deux volumes du *Cartulaire de Prouille*, de Jean Guiraud, n'ont pas donné de résultat. Il n'y a rien non plus dans les *Libertés et coutumes de Limoux* (1851) de L.-A. Buzairies, ni dans les *Notices historiques sur les châteaux de l'arrondissement de Limoux* (1868), du même auteur. Il est vrai qu'il n'est pas question, dans ce dernier ouvrage, du château de Tournebouix aujourd'hui Tournebouich (arrondissement et canton de Limoux, commune de Bourigeole) mentionné pourtant dans le *Dictionnaire topographique de l'Aude* de l'abbé Sabarthès.

A propos des prétendues lettres de Jean le Bon en faveur de l'église (laquelle ?) de Pontoise, il convient d'insister sur le

1. Elles n'appartenaient pas à la collection d'autographes de l'auteur, si l'on en juge par le catalogue de la vente de cette collection. M. F. Dousset, qui nous a obligeamment communiqué sa thèse inédite sur *L'administration municipale à Pontoise de 1188 au début du XVIe siècle*, a bien voulu nous confirmer qu'il n'a jamais rencontré au cours de ses recherches les lettres du 21 août 1353 alléguées par Fillon.

fait que Fillon et Rochebrune sont seuls à les signaler. Par acquit de conscience, j'avais, par lettre du 30 janvier 1955, consulté à leur sujet M. Adrien Gagneur, conservateur de la Bibliothèque municipale de Pontoise, dont la réponse fut négative. C'est aussi chose troublante que, si Pierre Bersuire a été notaire et secrétaire du roi, aucune mention de son nom ne se rencontre dans les registres de la Chancellerie française. Par contre, Fillon et Rochebrune pouvaient en 1863 se croire autorisés à lui supposer ce titre en se fondant soit sur une phrase ambiguë de A.-F. Gautier dans les *Actes de l'Académie royale de Bordeaux* (tome VI, 1844, p. 508), soit sur la présence attestée du traducteur de Tite-Live dans l'entourage de Jean le Bon.

Cette signature, dont nous reproduisons ci-dessous le fac-similé publié par Fillon est d'ailleurs suspecte en elle-même; pour les raisons suivantes :

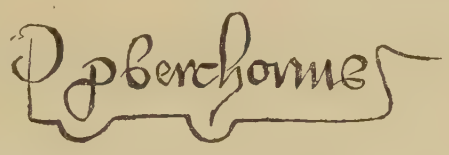

1° Le paraphe semble amorcé par une lettre majuscule P difficilement explicable. C'est l'initiale F de *Frater* que l'on attendrait ici.

2° L'écriture, lente et comme dessinée, se fait remarquer par une grande mollesse, par des formes arrondies qui ne rappellent en rien la gothique anguleuse et brisée du XIVe siècle.

3° Certains *ductus* apparaissent comme anachroniques pour l'époque, ceux de l'*e* et de l'*s* final par exemple.

Enfin, il est bon de rappeler que certaines pièces ayant figuré dans la collection Fillon ou étant passées entre les mains de ce numismate collectionneur ont été reconnues fausses ou, tout au moins, frappées de suspicion. Voici par exemple, comment s'exprime M. François Eygun dans sa *Sigillographie du Poitou* (1938, p. 35) à propos d'un sceau supposé d'un évêque de Poitiers du xe siècle produit par Benjamin Fillon : « Nous estimons que Fillon a signé son faux en formant la légende du sceau avec les lettres de l'atelier carolingien de

Melle. Celui qui sut habilement inventer les documents étayant ses thèses sur les faïences d'Oiron ne devait guère hésiter devant une nouvelle mystification. »

Ce n'est pas pour rien que Fillon était contemporain de Vrain-Lucas.

Charles SAMARAN.

NOTES SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL DU *SONGE DU VERGIER* ET SUR LA LIBRAIRIE DE CHARLES V

Dans ses *Recherches sur la Librairie de Charles V*, Léopold Delisle citait parmi les livres du Roi deux exemplaires du *Songe du Vergier*. Voici les descriptions de ces deux volumes :

La première se trouve dans l'*Inventaire* de Gilles Malet de 1373, récolé en 1380[1] :

« Un livre appellé le Songe du Vergier qui est d'un avis comment le Pape ne doit avoir congnoissance en ce qui touche le temporel ne la justice du Roy. Couvert de soie ynde a queue. » Et en regard, dans la marge : « Baillé par le Roy a maistre Evrart Tramagon. »

La seconde se trouve dans l'Inventaire de 1411[2] :

« Item le Songe du vergier, tres-bien escript en françois de lettre de forme, a deux coulombes, bien historié et enluminé, commençant ou IIe fo. *en nom Charles tu es*, et ou derrenier *auctoritez que il devant*, et est signé *Charles*, couvert d'une chemise de soye asuree a grant queue, et II fermoirs d'argent dorez, ou est Charles en lettres eslevees, en ung estuy escorchié de fleurs de lis. »

Il est surprenant que Delisle n'ait pas remarqué que le second exemplaire fait son apparition dans les Inventaires lorsque le premier en a disparu ; que la *soye inde* peut, à une trentaine d'années de distance, être devenue une *soye asuree*, l'inde et l'azur étant, somme toute, deux nuances assez proches ; qu'enfin le second exemplaire portant la signature du Roi datait obligatoirement d'avant 1380, et qu'il était donc étrange de ne pas le rencontrer dans les Inventaires avant 1411. Il est vrai

1. Bibl. nat., ms. fs. 2700, fol. XIII.
2. *Ibid.*, fol. CXXVII.

que lorsque Delisle vit cet exemplaire qui se trouve au British Museum sous la cote *Royal 19 C IV*, il nota que la signature du Roi avait disparu, et il pouvait supposer que la signature avait été celle de Charles VI. Cette erreur n'est plus permise aujourd'hui. En effet, le Catalogue des manuscrits du British Museum donne une précieuse indication sur le ms. *Royal 19 C IV*. La voici :

« *An erased autograph inscription of the king, at the end of this MS. hitherto unnoticed, fixes the date of the translation, and seems to show that this was the original copy given to Charles, viz.* Cest livre nommé le Songe du Vergier est a nous Charles Ve de ce nom roy de France, et le fimes compiler, translater et escrire, l'an mil CCCLXXVIII. Charles R. » [1].

D'ailleurs, le premier exemplaire décrit dans l'Inventaire de 1373-1380 avait-il vraiment disparu sans laisser de traces ? Il est effectivement recensé dans l'état des déficits qui précède l'Inventaire de 1411, mais après la description du volume, en tout point semblable à celle de 1373-1380, on peut lire cette phrase que Delisle n'a pas reproduite :

« lequel fut baillié par feu le roy Charles a maistre Evrart Tramago, et pour ce sert cy la quittance general. Et neantmoins est trouvé entre les livres du seurcrois » [2].

Il n'y a donc pas eu deux exemplaires du *Songe du Vergier* dans la Librairie de Charles V, mais un seul, prêté par Charles V à Evrart Tramagon et rendu par celui-ci vraisemblablement après la mort du Roi [3].

---

1. *Catalogue of Western Manuscripts in the Old Royal and King's Collections*, by Sir G. F. Warner & J. P. Gilson. Vol. II, 1921, p. 334.

2. Ms. fr. 2700, fol. XLIIII vo.

3. Sur ce personnage, on lira avec intérêt le petit volume d'Alfred Coville : *Evrart de Trémaugon et le Songe du Verger* (Paris, 1933). Mais on ne suivra pas Coville dans sa tentative d'attribution du *Songe* à ce Trémaugon. Les arguments qu'il développe à l'appui de cette thèse sont, en effet, peu vraisemblables. Nous n'en citerons qu'un seul : selon lui, l'ouvrage aurait déplu au Roi et celui-ci l'aurait rendu à l'auteur. Coville expliquait ainsi la disparition de ce qu'il considérait comme le premier exemplaire. La note du manuscrit du British Museum, et les faits que nous venons d'exposer contredisent absolument cette hypothèse.

Nous allons rechercher maintenant ce que signifie cette mention de « livres du seurcrois » que nous venons de citer. Mais auparavant il nous faut rappeler comment se présentent les *Inventaires* successifs de la Librairie royale. Ces *Inventaires* sont contenus dans le manuscrit français n° 2700 de la Bibliothèque nationale.

Après un préambule où il est exposé que les livres sont au Louvre « en Troiz Chambres l'une sur l'autre », et qu'enregistrés par Gilles Malet, valet de chambre du Roi, en 1373, ils ont été inventoriés par Jehan Blanchet, secrétaire du Roi, sur l'ordre du duc de Bourgogne, le 6 novembre 1380, et que « tous y ont estez trouvez exceptez ceulz qui sont signez et escrips sur les marges avoir estez bailliez par le Roy », commence la liste des volumes.

Du folio III au folio XIV r° : livres contenus « en la premiere chambre par bas ».

Deux pages blanches, puis du folio XV v° au folio XXIII r° : livres contenus « en la chambre du milieu ».

Encore deux pages blanches, et du folio XXIV v° au folio XXXVI v° : livres contenus « en la IIIe chambre au plus hault en latin ».

La description du *Songe du Vergier* que nous avons donnée se trouve au folio XIII, c'est-à-dire dans la première chambre.

Vient ensuite, au folio XXXVII r°, la liste des livres du duc de Guyenne « renvoiez en la librairie du Roy », vingt volumes « receuz et mis en la librairye » par Gilles Malet, le 7 janvier 1409. On trouve ensuite cinq pages blanches.

Au folio XL commence un nouvel inventaire.

Dans un préambule, la veuve de Gilles Malet, parlant en son nom et au nom de ses enfants, expose que ce nouvel inventaire a été rédigé après la mort de Gilles Malet par Michel de Laillier, Nicolas des Prez et Jehan Le Bègue, rappelle dans quelles circonstances son mari rédigea le premier inventaire, et comment Jehan Blanchet le récola après la mort du Roi, « du commandement de feu monseigneur le duc de Bourgoigne dernier trespassé, et y furent touz iceulz livres trouvez, exceptez ceulz qui estoient signez sur les marges dudit inventoire avoir esté baillez a diverses personnes par ledit feu Roy Charles ou de son ordonnance ».

C'est sans doute à cause de ces manquants dont la liste suit immédiatement le préambule que la veuve de Gilles Malet avait eu à justifier son mari d'une accusation qui pour n'être pas explicitement formulée n'en est pas moins évidente : en effet ces manquants sont au nombre de 188 ! Si ces 188 volumes avaient disparu sans laisser de trace, on aurait pu soupçonner avec raison celui qui en avait la garde.

Cette justification est importante pour nous, puisque c'est grâce à elle que nous retrouvons notre *Songe du Vergier*.

Il est temps, en effet, que nous revenions à la mention de « livres du seurcrois » que nous avons citée plus haut. Cette mention se retrouve avec des variantes à la suite de neuf descriptions (y compris le *Songe*) de la liste des manquants. Or, les neuf volumes dont il s'agit sont bien répertoriés à nouveau dans la Librairie royale, non pas dans l'Inventaire de 1411 proprement dit, qui commence au folio LIII du manuscrit fr. 2700 (la liste des déficits remplit les folios XLI à XLIX; les folios L à LII sont blancs) et s'achève au folio CXII, mais dans une des deux rubriques spéciales qui suivent cet Inventaire et qui correspondent bien — sans que L. Delisle paraisse l'avoir remarqué — à l'expression « livres du seurcrois ».

Voici ce que sont ces deux rubriques :

1° au folio CXIII :

« Livres trovés en la IIIe chambre oultre ceulx de l'ancien inventoire », et au-dessous : « S'ensuivent autres livres trouvez ou dit IIIe estaige d'en hault, oultre et par dessus ceulz qui sont declairez en l'ancien inventoire. »

Ces livres, au nombre de 147 remplissent les folios CXIII à VI^{xx}VI V° ;

2° au folio VI^{xx}VII :

« Item s'ensuivent autres livres trouvez en la premiere chambre, oultre et par dessus ceulz qui sont en l'ancien inventoire. »

Ces livres, au nombre de 47, remplissent les folios VI ^{x}VII à VI^{xx}XI. Le dixième est le *Songe du Vergier*.

(Afin que notre description du manuscrit fr. 2700 soit complète, ajoutons qu'on trouve aux folios VI^{xx}XII et VI^{xx}XIII la liste de certains livres envoyés à la Librairie royale par le duc de Guyenne, et une déclaration finale d'Anthoine des

Essars, garde de la Librairie qui semble bien être le rédacteur de l'ensemble du manuscrit. Le manuscrit contient encore dix-huit feuillets blancs.)

Nous allons considérer maintenant les huit autres volumes de la liste des manquants dont la description est suivie de la mention qui a retenu notre attention, ou d'une mention équivalente :

I. — Au folio XLII r° :

« Ung livre de Cirurgie appellé Lanffran le petit et le grant, Trotole, Anthidotaire, Jhesu le filz Haali, des Medecines des yeulz, en tres petit volume et groz »,

puis d'une encre plus claire et en caractères plus petits (mais de la même écriture) :

« lequel le Roy donna a maistre Pierre, cirurgien, qui vint de Montpelier avec maistre Jehan le bon phisicien, comme il est escript ou VIe fo. dudit ancien inventoire. Il est ou seurcrois de la premiere chambre, ou VI^XX IXe fo. »

On trouve en effet la description de ce manuscrit au folio VI, parmi les livres de la première chambre. On peut lire d'autre part, au folio VI^XX IX v°, parmi les livres trouvés en la première chambre outre ceux de l'inventaire de 1411 :

« Item un gros livre court de medecine et cirurgie contenant le traictié de la pomme d'ambre, le petit Lenfrant, le grant Lenfrant et pluseurs autres, escript de grosse lettre de forme en françois et a deux coulombes commençant ou IIe fo. *eorum antea z x sene mente*. Et ou derrenier *Por oille nardin metez*, couvert de cuir qui fut rouge, a IIII fermoirs de laton. »

Il est plus que probable que l'on a ici deux descriptions d'un même volume.

II. — Au folio XLIII :

« Placides et Thimeo, diz et esbatemens, Contre les Picars et Normans, et autres pluseurs en cayers, de lettre de note, lequel fut baillé a feu messire Pierre d'Avoir, comme escript est cy dessus ou XIe fueillet, et fu du temps de feu le Roy Charles, et pour ce chiet en la quittance generale. Il a esté raporté et est cy dessoubz escript ou LXIe fo. »

Ce volume est en effet décrit au folio XI ; mais il s'agit ici d'un volume rentré de bonne heure dans la bibliothèque royale,

car dans l'Inventaire de 1373-1380, on peut lire dans la marge, au-dessous de la mention « A Messire P. d'Avoir » les mots « Il y est », ce qui explique que la description s'en retrouve dans l'Inventaire de 1411 (au fol. LXI) et non parmi les livres trouvés outre ceux de cet Inventaire.

III. — Au folio XLIII v° :

« Artus et Jehannete, bien escript et historié, toutes mençonges, lequel fut donné au conte de Savoye, comme escript est ou dit ancien inventoire, ou XIe fueillet, et fut du temps du Roy Charles, et pour ce sert en la quittance generale. Et néanmoins, il est ou seurcrois de la IIIe chambre, f° CXV. »

Le description de ce volume se trouve effectivement au folio XI, parmi les livres de la première chambre. Et au folio CXV, on peut lire :

« Item un livre d'Artus et Jehannet, escript de lettre de forme, en françois, a deux coulombes, historié en chascun fueillet en la marge d'embas, commençant ou IIe fo. *Et arriere si alerent*, et ou derrenier *Fuiez vecy le deable*, couvert de cuir vermeil, royé par dessus a cinq bouillons de cuivre d'un chascun costé a II fermoirs de laton et tissuz mi-partiz de blanc et de vert. »

Ici encore il s'agit certainement du même volume.

IV. — Au même folio XLIII v° :

« Les croniques de l'evesque de Burs translatees en françois par maistre Jehan Goulain en deux volumes couvers de soye ainde et blanche a queue et fermouers d'argent, lesquelles furent baillees audit d'Anjou, VIIe d'octobre l'an IIII^xx, comme appert par lettre signee T. Et neantmoins est cy dessoubz rendu entre les livres trouvez du seurcrois. »

La description du volume se trouve bien au folio XII v°, parmi les livres de la première chambre, avec, dans la marge, la mention « A Monseigneur d'Anjou, VIIe d'octobre IIII^xx ».

D'autre part, on trouve au folio VI^xxVII v°, parmi les livres trouvés en la première chambre outre ceux de l'inventaire de 1411 :

« Item les Croniques d'Espaigne que fist l'evesque de Burs, translatees en françois par frere Jehan Goulain, en deux volumes tres bien escripz de lettre de forme et a deux coulombes et tres bien historiez et enluminez. Le premier volume commençant ou IIe foillet *Hercules fut mort son filz*, Et ou derrenier *le prefect fist*. Et le second volume commençant ou IIe fo. *mais aprés*

il retourna, et ou derrenier *terre et gasta*. Et est signé Charles. Touz deux couvers de grans chemises de soye d'asur et de blanc a grandes queues, a II fermoirs d'argent dorez esmaillez de France et tissuz de soye. »

Ici comme pour le *Songe du Vergier*, l'inde est devenu de l'azur.

V. Au folio XLVII :

« Ethiques couvert de cuir noir á IIII fermouers (*nihil*) donné par feu le Roy Charles a maistre Gervaise, comme escript est oudit fueillet [1] (ou puet estre que c'est cellui qui est ou seucrois de la IIIe chambre, folio CXVI, ou il dit *liber ethicorum glosatus*). »

On lit en effet au folio CXVI :

« Item *Liber Ethicorum glosatus* de lettre de forme en latin et a deux coulombes, commençant ou IIe fo. en texte *Igitur eruditus*, et ou derrenier *Cercius autem agere*, couvert de cuir rouge a deux fermoirs de laton. »

Sans doute ici les deux descriptions ne concordent pas exactement, du moins quant à la couverture, mais l'indication que plusieurs volumes ont été recouverts après l'inventaire de 1373-1380 [2] peut en être l'explication.

VI. Au folio XLIX :

« Un tres bel psaultier en grant volume escript de grosse lettre et ancienne, que on donna au Roy a Nogent le Roy, a une chemise blanche a queue et II fermouers d'argent, lequel fut presté par le Roy a Messire Philippe de Maisieres, sa vie durant, comme escript est ou dit XXXIIIe fo. Et neantmoins puet estre le IIIe psaultier qui est ou surcroiz de la IIIe chambre, infra folio CXIIII. »

Ce psautier est en effet décrit au folio XXXIII, parmi les livres de la IIIe chambre. Et on trouve, au folio CXIIII :

« Item un tres bel psaultier au commencement duquel a une tres belle histoire, en aprés le kalendier bien historié, et en aprés a XX pages historiees de la creacion du monde et de la vie Nostre Seigneur, en aprés ledit psaultier, qui commence ou IIe fo. *Divine quid multiplicati*, en aprés ledit psaultier, les heures de l'Assumpcion Nostre Dame, et ou derrenier *Detencio mea*, couvert d'une chemise de toille a queue a deux fermoirs d'argent blanc et tissuz de soye vert a une pipe de broderie. »

---

1. Au folio XXV, parmi les livres de la troisième chambre.
2. Fol. II vo, et fol. XLI vo.

Il est possible que ces deux descriptions désignent un même volume.

VII. Également au folio XLIX :

« Ung breviaire en ung estuy de cuir qui estoit a Saint Pol. Il fut porté a Saint Germain en Laye, comme escript est cy dessus ou XXXVe fo. Et fu du temps de feu le roy Charles, et pour ce sert cy la quittance general. Et puet estre que c'est celluy qui est ou surcrois de la IIIe chambre, infra, folio CXIIII. »

La description de ce bréviaire se trouve en effet au folio XXXV, parmi les livres de la troisième chambre. Et d'autre part, on peut lire au folio CXIIII :

« Item un breviaire groz et court, au commencement duquel a un kalendier, et le psaultier aprés, bien escript et enluminé, commençant ou IIe fo. dudit psaultier *minus est salus*, et ou derrenier *Ressuscitari faciat*, couvert de drap d'or sanz queue, a une pipe de broderie et deux fermoirs d'argent dorez sanz esmaulx a tissuz de soye vert. »

Ici encore, il est possible que les deux descriptions concernent le même volume.

VIII. Enfin, toujours au folio XLIX :

« Ung tres bel psaultier que donna au Roy le prevost de Paris, et sont les fermouers de ses armes, couvert de sathamin, et une bourse de mesmes. Le Roy print la bourse pour mettre sa petite Bible comme escript est sur la partie supra, fo. XXXV. Et le psaultier est le premier des psaultiers qui sont ou surcrois de la IIIe chambre, folio CXIII. »

Au folio XXXV, la description de ce volume est parmi celles des livres de la troisième chambre. Et voici la description qui est donnée au folio CXIII v° :

« Item un psaultier ferial tres bel, bien enluminé et escript de grosse lettre de forme, et y a au commencement un kalendier, commençant ou IIe fo. dudit psaultier *Storum quoniam*, et ou derrenier *Lictorum et intercedente*, couvert d'une chemise de satin asuré, doublé de taffetas vert a II fermoirs d'argent dorez esmaillez. »

Ici, Delisle lui-même n'a pas douté qu'il s'agisse du même volume.

On peut remarquer que les livres retrouvés ont, avant même d'être inventoriés, été replacés au « seurcrois » de la pre-

mière ou de la troisième chambre, et, tous sauf un, dans la chambre correspondant à leur chambre d'origine. D'autre part, si un doute subsiste pour certains de ces volumes, il apparaît bien, du moins, que l'auteur de l'inventaire a fait une sérieuse recherche des manquants dans ces seurcrois. Devant cette évidence, on est en droit de se demander si ceux-ci ne contiennent pas d'autres volumes de la liste des manquants qui auraient échappé à cette recherche. Un sondage rapide nous donne déjà des résultats tangibles. En effet, dans le seurcrois de la troisième chambre, un Haali Abarrageel, un Missel en deux volumes, un Roman de Renart correspondent assez exactement à des descriptions de manquants. Dans le seurcrois de la première chambre sept volumes donnés au duc d'Anjou selon l'Inventaire de 1373-1380 se reconnaissent à leurs couvertures « de soie inde et vermeille ». Ce sont : les Décrétales, un Code, la Somme d'Asse, un Digeste vieil et un Digeste nove, les Inforciades. Un Tite-Live, un Rational, une Apocalypse correspondent également à des descriptions de manquants.

Si l'on ajoute que les autres manquants ont presque tous une explication honnête : livres que le Roi a donnés à des membres de la famille royale, à des maisons religieuses, ou qu'il a échangés, ou encore, qu'il a emportés dans l'une ou l'autre de ses résidences, on peut conclure que Gilles Malet a été justement lavé du soupçon qui semble avoir quelque temps plané sur lui et qu'il fut, somme toute, un bon bibliothécaire.

Marion Lièvre.

DISCUSSIONS

Sur l'interprétation du texte de la *Chanson de Guillaume*.

[Nous avons reçu de M. L. F. Flutre, au sujet du lexique joint à l'édition de la *Chanson de Guillaume* par M. D. Mac Millan, des *Remarques sur l'interprétation* de ce texte, abondantes, judicieuses et parfois assez vives, encore que d'importance inégale. Nous les avons, suivant notre coutume, communiquées à M. Mac Millan qui nous a adressé à son tour les observations et rectifications qui lui ont paru légitimes et nécessaires. Nous estimons utile de présenter l'une et l'autre des communications de nos deux collaborateurs à nos lecteurs qui en tiendront le compte et en tireront le parti qui convient. — M. R.]

I

M. Duncan Mc Millan a donné, en 1949-50, à la Société des Textes Français, une édition de *La Chanson de Guillaume*, qui, pour la première fois, présente le texte intégral du poème et reproduit de la façon la plus fidèle l'unique manuscrit que nous en possédions. C'est dire que cette édition est pour les romanistes un instrument de travail dont ils ne peuvent se passer. M. Mc Millan l'a accompagnée d'une Introduction concernant le manuscrit, les éditions précédentes, l'établissement du texte, et d'un abondant commentaire, qui occupe un second volume et qui, après donné l'analyse du poème, examine sa versification, sa langue, la date de sa composition, sa structure, le tout complété par des notes critiques, un index des noms propres, un glossaire et une bibliographie.

Les revues spécialisées n'ont pas beaucoup parlé de ce travail. La *Romania*, en particulier, n'en a rien dit[1], ni le *Néophilologus*, ni la *Revue belge de philologie et d'histoire*, ni la *Revue des langues romanes*. On ne peut guère renvoyer qu'aux comptes rendus de M. Ernst Robert Curtius, dans la *Zeitschrift*

1. [M. Flutre ne doit pas s'étonner que les conditions présentes de la publication scientifique ne permettent pas une critique automatique ni rapide. Il nous apporte d'ailleurs la preuve que « tout vient à point à qui sait attendre ». — *Réd.*]

für romanische Philologie, LXVIII (1952), p. 454-56, de M. Jodogne dans les *Lettres romanes*, VI (1952), p. 70-72, et surtout de Mme J. Wathelet-Willem, dans le *Moyen âge*, LVIII (1952), p. 172-176. Aussi y a-t-il lieu de se demander ce qu'il faut penser de cette édition, et si les érudits doivent se tenir pour satisfaits.

Certes les moindres particularités du manuscrit sont notées avec le plus grand soin, et cela est capital : nous avons là un texte auquel nous pouvons nous fier. Mme Wathelet-Willem, qui a aussi, de son côté, longuement travaillé sur *La Chanson de Guillaume*, n'a relevé qu'une dizaine de mots où l'on peut constater une certaine divergence entre le manuscrit et le texte édité. Mais pour le reste les considérations de M. Mc Millan sont-elles satisfaisantes? Éclairent-elles suffisamment ce texte difficile et manifestement corrompu? Doit-on les tenir pour indiscutables et définitives? Il ne le semble pas. Tout particulièrement la versification, avec la répartition des laisses et les corrections possibles à des vers tantôt courts et tantôt trop longs; la nature du modèle qu'avait sous les yeux le dernier copiste; la tradition dont le texte que nous possédons est l'aboutissement; l'état de la langue au moment où le poème fut composé; les habitudes prosodiques de l'auteur : autant de problèmes sur lesquels il est possible d'avoir d'autres opinions que l'éditeur. Mme Wathelet-Willem, en tout cas, déclare son intention de publier certains résultats de ses propres travaux, afin, dit-elle, de pouvoir « reprendre et discuter divers points sommairement traités par M. Mc Millan ».

Je laisse donc de côté l'Introduction et les commentaires pour considérer uniquement les glossaires, que M. Mc Millan voudrait avoir établis comme de sérieux instruments de travail (cf. t. I, p. XXIX). L'un d'eux est un Index des noms propres; il clôt le tome premier, et consiste en une nomenclature des noms de personnes et de lieux contenus dans la Chanson, sans autres renseignements que ceux qui découlent de la lecture du texte. Quelques oublis auraient pu être évités (cf. Mme W.-W., *o. l*, p. 173, n. 3), mais surtout on peut regretter, avec Mme Wathelet-Willem, de ne pas y trouver « pour certains personnages, notamment pour les parents de Guillaume, quelques rapprochements avec d'autres poèmes de la Geste, les *Aliscans*, par exemple, et le *Covenant* ».

Je laisse encore cela, et viens au Lexique placé à la fin du second volume. Il est tout à fait regrettable, vu l'intérêt capital de la Chanson, que l'éditeur ne se soit pas astreint à établir un lexique intégral, et fort regrettable aussi que son lexique, tel qu'il se présente, soit si souvent vague [1], con-

1. Cf. les traductions impropres ou ambiguës de *manoir* « rester » : pour les 4 références données, le sens est « demeurer, avoir sa demeure, son siège » ; de *pener* « souffrir », où aucune des 9 références indiquées ne peut se traduire ainsi : 803, 900, 2026, 2038, 2084 = « supplicier » ; 1527, 1641 = « supporter des efforts fatigants » ; 2318, 2526 = « faire souffrir » ; de *estrives* « étriers » au lieu d'« étrivières » ; de *ahan*, *baillir*, *braun*, *coissel*,

fus [1], ou inutile [2], présentant même parfois des interprétations erronées [3].

desercler, *escurges*, *esmaier*, *metre a esil*, *fest*, *pevrées*, *relef*, etc., comme on le verra par les remarques qui suivent. En outre, un des défauts les plus fréquents de ce lexique est de présenter, dans un même paragraphe, une suite de références, à des formes du texte qui n'ont pas toutes le même sens, et de ne donner qu'une seule interprétation, plus ou moins approximative, du mot en question. Ex. : *encliner* « baisser » : 4 références, dont l'une, au v. 1503, *encliner quelqu'un*, signifie « faire la révérence devant quelqu'un », et non pas le « baisser » ; deux autres, 1923, *s'encliner*, et 1881 *aller enclinant*, ont le sens de se « pencher », et même « glisser » pour la dernière. *Esgarder* : « regarder » : 17 références, mais dans deux cas, 171, 3533, la traduction serait plutôt « examiner », dans deux autres, 188, 2809, « voir, apercevoir », ailleurs 1595, « avoir égard à, tenir compte de ». *Muer* « changer » : 4 références, dont 2 ne peuvent s'interpréter ainsi, 320 *ne pot muer ne* + subj. = « il ne put faire autrement que, il ne put s'empêcher de » et 1206 *n'en poez muer* = « tu ne peux y échapper ». *Mustrer* « montrer » : 14 références, dont 5 au moins, 1029, 1331, 1477, 1568, 1581, doivent être traduites par « dire, expliquer ». *Oblier* « oublier » : 15 références, dont deux, 1229, 2859, doivent se traduire par le nom « oubli » ; une, 189, est le verbe *s'oblier* avec la valeur de « perdre le sens » ; une autre, le part. passé *oblié*, 1651, au sens de « oublieux, qui a oublié », et non « qui a été oublié ». *Quere* « chercher » : 15 références, dont une, 1782, a le sens d'« aller chercher », et deux, 633, 2119, celui de « demander ». *Quir* « cuir » : 3 références, dont deux, 3183, 3189, signifient « peau ». *Regarder* « regarder » : 8 références, dont une, 1025, signifie « prendre en considération, s'occuper de ». *Veer* « interdire » : 3 références, dont deux, 2515, 2958, signifient « refuser » ; etc.

1. Souvent M. Mc Millan donne deux traductions, parfois fort différentes l'une de l'autre, pour un même mot, et laisse au lecteur le soin de se débrouiller entre les deux sens. Ainsi : *bailler* « posséder, donner » ; or si 2391 et 2143 ont le sens de « donner », 107 ne signifie pas « posséder », mais « avoir en charge, administrer ». *Conreier* « équiper, apprêter » ; or, si en réalité 1106 et 1703 ont le sens d'« équiper de ses armes, armer », et 2401 celui d'« apprêter, orner, parer », par contre 1935 signifie « soigner un cheval » ; et 2853 « bien nourrir des gens ». *Culer* « descendre, glisser » ; ce qui va pour trois exemples, mais non pour le quatrième, 3516, où le sens est « faire rouler ». *Escure* « secouer, protéger » ; traductions inexactes pour 776, 1215 « brandir, faire tournoyer avant de lancer », 1901 « balancer, faire tournoyer », 2269 « débarrasser de, délivrer ». Cf. encore *fermer* « fixer, fermer » ; *garder* « garder, regarder » ; *garir* « protéger, sauver », où il fallait ajouter deux autres traductions : 1153 « guérir », 247, 2717, 2779 « échapper, se tirer d'affaire » ; *meité* « moitié, morceau » ; *muveir* « causer, bouger » ; *recover* « procurer, remédier » ; *requere* « rechercher, attaquer » ; etc. Que M. Mc Millan n'allègue pas que la place lui était mesurée : les distinctions que je propose n'auraient exigé que quelques lignes, lesquelles auraient pu être regagnées par la suppression de certains des articles inutiles indiqués à la note suivante.

2. Cf. les équivalents qui ne précisent rien parce qu'ils se contentent de reprendre le mot ancien sans en donner le sens : *aduber* « adouber », *besanz* « besants », *boter* « bouter », *botillers* « bouteiller », *dart* « dard », *gisir* « gésir », etc., cf. aussi *crochet* « crochet ».

3. Ainsi *sei aficher*, *caple* et *caplers*, *cengle*, *faire escache*, *estage*, *d'un ester*, *governer*, *lasseté*, *loigne*, *naviries*, *pignuns*, *piment*, *metre en provende*, *pusteles*, *rute*, *d'ures a altres*, etc. ; expliqués dans les remarques qui suivent.

Personne, que je sache, n'a fait jusqu'à présent la critique de ce lexique. Pourtant l'importance d'un glossaire est considérable pour l'intelligence d'un texte, surtout d'un texte difficile ; on y doit trouver l'explication de certains mots rares ou techniques, de certaines constructions obscures, et en tirer des certitudes de sens qui permettent d'apprécier plus sûrement les beautés littéraires ou d'examiner avec plus d'aisance les problèmes de versification et de structure. Or tel n'est pas toujours le cas pour le glossaire de M. Mc Millan ; et, comme il est très probable que son édition de la *Chanson de Guillaume* ne sera pas remplacée avant longtemps et restera utilisée pendant de nombreuses années, il m'a paru utile, sans cependant prétendre résoudre toutes les difficultés, et même en achoppant à peu près sur les mêmes *loci desperati* que M. Mc Millan, d'apporter un certain nombre de corrections à cette partie de son travail.

Voici donc, non pas par ordre alphabétique, mais au courant de la lecture du texte, les remarques qui me semblent nécessaires :

154. *naviries*. « Navire ». — Inexact ; ce mot bien connu signifie « flotte ». Il est d'ailleurs dit au v. 151 qu'il y a là « vingt mille nefs ».

157. *pignuns* « Pignons ». — Contresens dû à une confusion de mots ; il ne s'agit pas des « pignons » des tentes, ce qui ne signifie rien, mais des « pennons » ou oriflammes qui surmontent ces tentes et sont les emblèmes de leurs occupants. Pour *gn*, ou *n* mouillé, au lieu de *n*, cf. plus loin, v. 2505, *digner* pour *diner*.

246. *fueur*. « Pionniers ». — Plutôt « fourrageurs », le mot étant dérivé de *fuerre* « paille, chaume ; fourrage » (cf. *aler en fuerre*, *courir en fuerre* « aller au fourrage, fourrager » ; *forreor*, *forrier* « fourrageur » ; etc.) ; d'où : « soldats d'avant-garde ; avant-coureurs ».

259. *lin* « Race, sang ». — Pourquoi pas « lignée, lignage », ici et aux v. 295, 1054, 1768 ? Le mot *lin* est en effet une forme masculine correspondant à *ligne*.

269. 274. *fanc*. « Bouc ». — Faute d'impression pour « boue », le mot signifiant « fange » ou « bourbier ».

271. *le resteot*. « Poignée de l'épieu ». — Signaler le caractère insolite de cette graphie, la forme courante étant *arestoel*, *-tuel*.

321. *doble* (*targe*). — Le mot n'est pas expliqué. Il faut sans doute entendre : « une targe à deux épaisseurs, munie d'un *doble* » ; le *doble* est en effet une garniture intérieure qui renforce une armure défensive ; cf. « les *targes* et les *dobles* pendent » ; « del auberc sont li *doble* rompu », *M. Aym.*, 1158 ; etc. (voir Tobler-Lommatzsch).

328. *s'esmerer*. « Briller ». — Inexact ; le sens est : « se distinguer par sa pureté, sa valeur ou son éclat ; se différencier », sens qui est confirmé par le v. 333, lequel reprend le v. 328, mais en remplaçant *s'esmerer* par *s'en turner*, verbe qui a exactement la même signification et que l'éditeur n'a pas relevé dans son glossaire. Nous lisons en effet d'une part :

si cum li ors *s'esmere* fors de l'argent,

et de l'autre :

si cum li ors fors de l'argent *s'en turne.*

Le second membre de la comparaison confirme notre interprétation : vers 329,

si *s'en eslisrent* tote la bone gent,

repris par le v. 334 :

si *s'en eslistrent* tut li gentil home.

L'éditeur a bien relevé *sei* eslire, mais il traduit par « se départager », traduction maladroite pour : « se tirer à part, se séparer d'un groupe », ce qui représente bien la même idée que celle de l'or qui se différencie de l'argent, ne se laisse pas confondre avec lui.

348. *parbuter*. « Bouter ». — Trop vague. Le préfixe *par* ajoute une idée d'achèvement, d'atteinte d'un but, que ne comporte pas le verbe simple. Tedbadl *parbute* sa housse, c'est-à-dire que non seulement il la « pousse », mais qu'il la « pousse de façon à la faire tomber par terre », qu'il « s'en débarrasse en poussant dessus ».

359-60. L'éditeur déclare, t. II, p. 136, que le « sens de ces vers paraît obscur » et il suggère de lire *veiet* au lieu de *veiez*. Je propose pour ma part d'écrire : *Nen di que ja m'en veies vif ; E jo...*, et de comprendre : « Ne dis surtout pas (à Bourges) que je me sauve de la bataille tandis que je suis encore vivant ; bien au contraire, je veux, moi, secourir Vivien. » Quant au v. 361, la conjecture de M. Ph. A. Becker me paraît tout à fait admissible : *petit* aurait été écrit au lieu de *pitet* « pitié ».

384. *aduber*. « Adouber ». Voilà qui n'explique pas grand-chose. *Gerard s'adube* veut dire ici : « G. se revêt, s'équipe (des armes qu'il vient de prendre à Tiébaut) ». Même sens d' « équiper, munir » aux vers 3084, 3094, 3100, 3121, 3404. Ailleurs : « armer chevalier. »

411. *Metre a raisun* (622, 1185, etc.). « Dans cette formule, *raisun* s'applique à la parole prononcée ou à prononcer avec la nuance de opinion. » — L'expression signifie « adresser la parole à, interpeller », et on ne voit nulle part que la personne qui interpelle cherche ou ait cherché à faire prévaloir son opinion. Je suppose que l'éditeur a été influencé par le sens qu'il donne uniformément au mot *raisun*, à savoir « raison » : l'interpellateur voudrait « raisonner » son interlocuteur (?). Mais ce mot *raisun*, qui représente le latin *ratio*, a souvent simplement le sens de « paroles, ce qu'on dit, discours », et non de « raison, raisonnement ».

462. *baillir*. « Mettre, laisser dans un (mauvais) pas. » Ici le sens est plutôt de « mettre en piteux état ». Il s'agit en effet de Tiébaut que Girart a désarçonné, dépouillé de ses armes et de son cheval.

467, 1674. *engrun*. « Rage ». — Ce mot, qui habituellement se présente sous la forme *engroin* (*g*) se rattache au mot *groin*, et, accompagné de *mal*, ou, comme ici, de *malvais*, signifie « mauvaise humeur, courroux ». Dans les

deux vers en question, le sens « si je t'ai, je ne crains aucune mauvaise humeur, aucun courroux » est satisfaisant. Ne vaudrait-il pas mieux pourtant prendre le mot au sens concret, y voir la formé masculine de *engroigne* « coup sur le groin » (cf. *besoing* et *besoigne*, *lin* et *ligne*, *plain* et *plaine*, etc.), et le traduire par « mauvais coup » ?

477. *Chef.* « Tête ». — Le mot est ici pour *chevels* « cheveux ».

484, 1852. *esmaier.* « Tourmenter ». — Pas du tout. Il s'agit d'un côté, de barons qui sont « mis en grand émoi, troublés, effrayés » à la vue du massacre que les Sarrasins font des Français ; de l'autre, de païens qui sont « remplis de terreur, épouvantés » par la prouesse de Gui, qui d'un seul coup d'épée fend le crâne de son adversaire, et coupe en deux le tronc, la selle et le cheval.

532. *se courent*, Lire *se covrent*.

580. Lire *cest* au lieu de *c'est*.

626. *aate.* « Maniable ». — Plutôt, suivant le contexte (Vivien demande à Girard en quel état se trouvent — *coment se cuntenent* — ses forces physiques, ses armes, son cheval), « en bon état, propre à servir, prêt au combat ».

632. *laisser.* « Laisser ». — Traduction bien peu explicite. Il s'agit comme au paragraphe précédent, de savoir en quel état se trouve le cheval de Girard. Celui-ci répond : *tost se laissed*, où il faut comprendre *tost s'e(s) laissed*, du verbe s'*eslaissier* « *s'élancer*, prendre le galop ».

633. *quere.* « Chercher ». Pas ici, où le verbe signifie : « demander » (« puis-je te demander d'aller trouver Guillaume ? ») De même 2119 : *quere congié* « demander la permission ».

634 *par la lune.* Cette expression aurait pu être relevée « au clair de la lune ».

653, 991. *poesté.* « Pouvoir ». — Il s'agit dans les deux cas de l'expression *par poesté*, qui signifie « de vive force ».

678. *ahan* « Douleur ». — Pas dans ce vers, ni dans les vers 718, 729, 743, 1720, où l'idée de « douleur » est exprimée par l'adj. *dolerus* qui accompagne le mot *ahan*. Il s'agit de l'acharnement d'une bataille, et le mot a son sens propre de « labeur, effort pénible, coup dur », qu'il tient de son origine bas. lat, *afannare* « se fatiguer », d'où anc. franç. *ahaner* « se fatiguer ; cultiver la terre », influencé par l'onomatopée *han* ! marquant l'effort. — Au v. 1892, le mot a peut-être le sens qu'il a parfois en anc. fr. de « récolte, produit d'une terre labourée », sens pris ici figurément et ironiquement : il s'agit du roi Déramé qui *a pris de darz tel haan* (qu'il ne pourra plus combattre). Mais le sens de « douleur qui épuise » peut tout aussi bien s'admettre. — Au v. 2676, *haans* est donné comme synonyme de *travals* ; il s'agit donc bien de « tâches pénibles », de « durs labeurs », et non de « douleurs ».

691. *desevrer.* « Séparer ». — Ici « se séparer » ; de même aux vers 1174, 1177, 1779, 2070.

704. *alves*. « Employé au figuré pour signifier selle. Cf. L. Foulet dans Bédier, *Commentaires*, p. 332 ». — M. L. Foulet ne dit rien de tel, et, ne parlant pas de sens figuré, se borne à reproduire la définition de Godefroy : « Les deux éminences de la selle, l'une devant, l'autre derrière », en ajoutant : « aujourd'hui le pommeau et le troussequin. » Le sens figuré auquel l'éditeur fait allusion est, je suppose, le passage du lat. *alapa* « coup sur la joue, soufflet » à l'anc. franc. *alve* ou *auve*, qui, d'après Wartburg, *FEW*, I, 57, désigne « chacune des deux planchettes ou bandes qui dans la charpente d'une selle, relient les deux arçons ». Mais les tentatives faites pour expliquer cette évolution de sens ne sont pas satisfaisantes, sans compter que le mot *alapa* lui-même, qui ne se rattache à aucun mot latin, pose un certain nombre de problèmes. Voir là-dessus *FEW.*, *l. c.*

705. *esfrei*, pour *esfreé*, n'a pas été relevé.

761. *as turs menuz* est signalé, mais sans explication. C'est une tactique qui consiste à faire des pointes rapides, puis à revenir en arrière, pour repartir aussitôt, un peu à la façon du *tour français* qui sera mentionné au v. 3269.

776. *escure*. « Secouer, protéger ». — « Secouer » est trop vague ; il s'agit ici comme au vers 1215 qui répète le v. 776, de « balancer (un dard) », de « le faire tournoyer avant de le lancer ». Au v. 1901, il s'agit de même de « balancer » son corps pour « brandir la hanste » — Le seul exemple de « protéger » est au v. 2269, et encore s'agit-il du résultat obtenu par le fait de « secouer » : *ja fust ercuse sainte crestientez* = la Chrétienté aurait secoué tous les païens qui l'attaquent et s'en serait débarrassée.

802, 805, 899. *comandé*, n'a pas été relevé ; il a, dans ces vers où il s'agit de Dieu, le sens de « organisé, ordonné, fait ».

849. *medler*. « Mêler ». — Plus exactement : « troubler. » Il s'agit d'une eau qui a été troublée et salie par les sabots des chevaux.

878. *debatre*. « Demolir ». — Pas assez précis : « déchirer en frappant. » Il s'agit d'un haubert qui, sous les coups, est « detranché » et laisse tomber ses mailles.

880. *claveals*. « Anneaux de maille ». — Pas clair : « anneaux qui constituent les mailles du haubert. »

898. *regenerer*. « Ressusciter ». — Non, mais : « engendrer une seconde fois » ; c'est *revescuz*, par ex., au v 1854, qui a le sens de « ressuscité ».

914. *esleissier*. « Galoper ». — Non, mais : « faire galoper, lancer au galop » ; 617 *eslaissié* : « lancé au galop. »

939. *soler*. « Étage ». — Plutôt : « chambre haute. » De même v. 1510.

970. *metre a exil*. « Jeter dans la détresse ». — Plutôt : « ravager, dévaster, piller. »

1048. *mazelin*. « Goblet ». — « Goblet en bois » serait plus précis, le mot, que l'on trouve ordinairement sous la forme *maderin*, étant un dérivé de l'a. fr. *ma(s)dre* « bois veiné » (ancien haut all. *masar*).

1049. *braun*. « Cuisse ». — Non, puisqu'il s'agit d'une *épaule*, v. 1045. *Braon* signifie simplement « morceau charnu, partie formée de muscles », du german. *brado* « morceau de viande propre à être rôti », et s'applique aussi bien à l'épaule et au mollet qu'à la fesse. Cf. Wartburg, *FEW*, I, 489. Le vers est repris trois fois : 1055, 1414, 1427.

1071. *naturel* = « de nature, qui est né tel », aurait pu être relevé.

1093. *salandre*. « Bateau ». — Trop vague. C'est le même mot que *chalant* du v. 1725, traduit lui aussi par « bateau ». Il s'agit en réalité d'un « bateau plat », mot emprunté au bas grec *khelandion*. Le « bateau » dans son sens général est dit *nef* par l'auteur ; mais celui-ci distingue les *barges*, les *dromunz* ou grand vaisseaux rapides, les *chalans* et les *salandres* (ou *chalandres*) ou bateaux de transport. Cf. Jal, *Archéologie navale*.

1094. *demorer*, au sens de « tarder à venir, ne pas souffler » en parlant du vent, n'a pas été relevé. *Le vent demoert* : il fait calme plat.

1206. *lasseté* : « Lâcheté ». — Le sens est peut-être exact pour le v. 2044, où le mot *lassetez* est donné comme synonyme de *mal* et de *pecchez* ; mais ici le sens est certainement celui de « lassitude, épuisement, faiblesse ». Il s'agit en effet d'un homme mortellement blessé et qui ne peut échapper au trépas : *tant a de lasseté* = « tellement il est affaibli par ses blessures ».

1216. *loigne*. « Hanche ». — Inexact. Il s'agit des « lombes », des « reins », et le mot est resté en terme de boucherie : *longe* (de veau) ; lat. vulg. *lumbea*, dér. de *lumbus*. Même sens au v. 3178. Ici le coup aurait pu être mortel (*ja l'eust mort* 3179) ; or un coup de lance dans la hanche ne tue pas un homme, tandis que dans les reins il en va autrement.

1236. *sevrer* « Se séparer » — Ailleurs, oui ; mais ici, ainsi qu'au v. 1566, le sens est transitif : « séparer (des autres), mettre à part. »

1468. *bataille*, au sens de « bataillon, corps de troupes », était à relever. Plus loin, v. 2448, on trouvera ce même mot au sens de « créneau, meurtrière ».

1477. etc. *mustrer*, au sens de « dire », « expliquer », n'a pas été relevé.

1481, 2614 *chimené* (« cheminée »), au sens de « chambre, demeure » (où l'on peut faire du feu), n'a pas été relevé non plus.

1549. *estriver*. « *Étrier* ». — Inexact ; l'*étrier* est appelé *estrier* par le poète. Ici il s'agit des « étrivières » ou courroies par lesquelles les étriers sont suspendus à la selle. Cf. d'ailleurs *estrivier* = « étrivières » dans Godefroy.

1579. *relef*. « Retenue » — Explication insuffisante ; c'est là un terme de droit féodal : « redevance, indemnité », des « tenanciers d'arrière-fiefs ». L'auteur est d'ailleurs très explicite et nous dit que Guillaume s'adresse d'abord aux *demeines*, c.-à-d. aux « seigneurs » et aux « barons » (v. v. 1566, 1588), puis aux *vavassurs*.

1651. *oblié*, p. p. de *oblier*. « Oublier. » Inexact ; on a ici un adjectif qui signifie « oublieux », c'est-à-dire « qui oublie » et non « qui a été oublié ». Cf. d'ailleurs Godefroy, *s. v.* : « qui a perdu la mémoire. »

1718. *regart*. « Regard ». — Traduction qui n'éclaire rien. Nous avons ici l'expression *sanz nul regart*, c'est-à-dire « sans tenir compte de quoi que ce soit, sans aucun ménagement ». *Regart* a donc plutôt le sens de « considération, discrimination ».

1725. *chalant*. « Bateau ». — Vague ; voir v. 1093.

1805. *falsarz*. « Arme de jet du type dard ». — Il s'agit en réalité du *faussard* ou *fauchard*, arme composée d'une hampe à laquelle était adapté un long fer tranchant, primitivement celui d'une faulx (d'où le nom de l'arme). Ce n'était donc pas originairement une arme de jet.

1814. *forme*. « Corps. » Cette *forme*, dit l'auteur, *repert el graver*. L'éditeur traduit *repert* par « paraît ». Il comprend donc : « on voit le corps sur le gravier. » Est-ce bien le sens ? et ne s'agit-il pas plutôt de « la forme du corps », du « dessin du corps » (Godefroy donne le sens de « portrait » à un emploi analogue du mot), qui « s'imprime en creux » dans le sable où est tombé le chevalier, et cela sous la violence du choc ? Il y aurait là une notation plastique, que supprime la traduction de M. Mc Millan.

1826. *deserrer*. « Défaire ». — Plus exactement : « distendre, faire éclater. » Il s'agit du haubert, c'est-à-dire d'un tissu de mailles, qui est *desrumpu* sous les coups. Même chose au v. 2301, tandis qu'au v. 2127 ce sont des targes qui éclatent.

1839. *esmuiller*. « Dépouiller de la moelle ». — J'aimerais mieux : « vider de sa moelle. »

1888, 2459. *d'ures en altres*. « De temps en temps ». — Le sens n'est certainement pas celui-là pour le v. 1888. L'auteur nous montre Guillaume chevauchant lentement à travers le champ de bataille, tandis que son neveu Gui « le suit à pied, *d'ures en altre*, dans le sang jusqu'aux genoux ». Il est bien évident que ce n'est pas « de temps en temps » qu'il marche dans le sang, mais « tout le temps », « heure après heure ». De même au v. 2459, où nous voyons Guillaume se rendant auprès du roi, chevauchant d'Orange jusqu'à Laon, suivi d'un tout jeune enfant qui lui sert d'écuyer. L'enfant est fatigué ; la grosse lance est trop lourde pour lui ; il n'a pas la force de porter le bouclier, si bien que « celui-ci traîne par terre, *d'ures en altres* fors des arçuns pendant ». Ici aussi, c'est bien, semble-t-il, « tout le temps », « continûment », « heure après heure », et non par à-coups, que le bouclier pend hors des arçons. L'expression en question marque donc que l'action est continue, et non accidentelle ou périodique.

1901. *escure*. Voir v. 176.

1935. *proz*. « Preux » (s. v. *prouz*). — Le mot est rangé à tort parmi toutes les références au nom *preux* qui désigne le héros épique. Il s'agit ici du mot qui s'est conservé sous la forme *prou*, dans l'expression *ni peu ni prou*, et signifie « beaucoup ». Son origine est d'ailleurs la même que celle de *preux* : lat. vulg. *prode* (Vulgate), tiré du verbe *prodesse* « être utile ». Le sens premier en était « profit, avantage », et le mot s'est cristallisé comme

adverbe. Dans notre poème, il est accompagné de la négation, et l'expression *ne ... proz* peut se traduire par « ne ... guère, ne ... pas beaucoup ».

1935. *conreier*. « Équiper. Apprêter. » — Sens trop généraux. Il s'agit dans ce vers de « bien soigner » un cheval, de « s'occuper de lui », de « le bien nourrir ». Même signification, au v. 2198, ainsi qu'au v. 2853 (où il s'agit de « bien nourrir » les compagnons de Guillaume).

1955. *atalenté*. « Agréable ». — Plutôt : « à mon goût, conforme à mes désirs », équivalents où l'on retrouve le mot *talent* avec sa signification ancienne de « désir, goût ». Il s'agit de Guillaume qui veut conserver le cheval trop petit pour lui sur lequel il chevauche, mais qui vient de sa femme Guibourc : « ce cheval *u je sez*, dit-il, *m'est mult atalenté* ».

2002. *teindre*, pour tendre (lat. *tener*), aurait pu être relevé; de même *saigner*, v. 2028 : « faire le signe de la croix sur (quelque chose) ».

2041. *enluminer*. « Éclairer ». — Traduction trop vague. Le poète fait allusion à la légende de Longin; le soldat aveugle qui perça de sa lance le flanc du Christ, se frotta les yeux avec le sang qui lui jaillit sur la main, et recouvra la vue en même temps qu'il se convertissait à la foi chrétienne. Il me semble que le verbe *enluminer* joint ici les deux sens : « donner ou rendre la vue », « donner la lumière de la foi ».

2097. *enfester*. « Dévisager (?) ». — L'éditeur n'est pas sûr de son explication. Pourtant il n'est pas douteux que le verbe *infester* ne dérive du lat. *infestus* « hostile » et ne signifie : « regarder d'un air hostile ».

2117. *yverne*. « Hiver ». — « Hiver » se dit *yvern* en a. fr. sans *e* sourd final. La forme *yverne* est ici une 3e pers. sing. ind. prés. de *yverner* : « faire le temps d'hiver ». Cf. Godefroy. L'action de Mahomet, qui *yverne* ou « fait le froid », est opposée à celle de Dieu, qui *fait chaud* ou « fait l'été ». L'éditeur, lui, mettant *yverne* en parallèle avec *chaud*, a vu dans ces deux noms des compléments de *faire*.

2131. *cengle*. « Ceinture ». — Inexact. Le mot désigne la « sangle du cheval ». Le païen Alderufe est désarçonné par Guillaume, il tombe sur l'herbe : ni *cengle* ni *seele* (= selle) ne résistent et ne peuvent le retenir. Ces deux derniers noms vont ensemble, tandis qu'on ne voit pas le rôle qu'aurait dans l'affaire la ceinture du combattant.

2142. *traire*. « Tirer, traîner ». — Ici le verbe, employé absolument, doit être traduit par : « dégainer », de même au v. 1881. Au v. 2620, il a le sens de « recevoir comme paiement, tirer comme bénéfice ou comme avantage » (ironique). Aux v. 264 et 465, il signifie : « se diriger vers ».

2150. *escacher*. « Estropié, ayant une jambe de bois ». — La dernière traduction est de trop. Alderufe n'est que « mutilé » et ne portera jamais de jambe de bois, puisque Guillaume le tue quelques instants après l'avoir blessé, v. 2209.

2170. *tieis*. « Allemand ». — Peut-être « flamand », l'allemand étant désigné au v. suivant par *alemandeis*. — 2171 *aleis* = peut-être *galeis* : « gallois, breton » ?

2176. *ferté.* « Audace ». — Pas tout à fait, mais « air fier et hautain ». Il n'y a pas d'audace dans l'attitude de Guillaume, qui, ayant tous ses soldats, abandonne le champ de bataille et se replie vers Orange. Mais, après un dernier massacre de plus de *set vinz* de ses amis, il conserve son air altier et impérieux, en *prouz quons* qu'il est, de *grant nobilité.*

2190. *recovrer.* « Procurer, remédier ». — Je traduirais de façon plus précise par : « se procurer un semblable, trouver un pareil. » Ainsi, ici et v. 2231, « trouver un second cheval pareil »; 2844, 3333 « trouver une arme de remplacement »; 2901, 3013 « trouver semblable occasion »; 2741 « trouver un aussi beau *tinel* »; par contre, 2779 et 2916 : « récupérer, rentrer en possession de ».

2196. *faire escache.* « S'enfuir ». — Le contresens ici est certain. Je ne sais d'où l'éditeur a tiré son explication. Il n'a pas pensé à rapprocher ce mot de *escacher* du v. 2150, ni reconnu dans *escache* la forme normanno-picarde de *eschace*, qui signifie « jambe de bois », et qui est le français moderne *échasse.* Le sens n'est pas douteux : Guillaume vient, d'un coup d'épée, de trancher la cuisse d'Alderufe et il emmène comme prise de guerre le cheval du vaincu. Celui-ci voudrait négocier pour reprendre son cheval. « Occupe-toi plutôt, lui répond Guillaume, de panser ta cuisse et de te fabriquer une jambe de bois pour pouvoir marcher ».

2197. *moinum.* « Moignon ». — Peut-être s'agit-il moins du « moignon » que de l'étui qui emboîtera le moignon et qui devra être muni d'une armature de fer et d'un crochet d'attache. *Ferrer* signifie alors « forger en fer » et s'applique aussi bien au crochet qu'au *moinun.* Sinon, il faut lui donner le double sens de « forger en fer » pour le crochet, « munir de fer, garnir d'une armature de fer » pour le moignon.

2241. *controver.* « Inventer, imaginer ». — Mieux : « inventer mensongèrement ».

2259. *ferré*, p. p. de *ferrer.* « Munir, couvrir le fer ». — Cette explication est ici manifestement fausse, puisqu'il est question d'un *chemin ferré.* Le participe signifie donc : « bien empierré ou dallé (de façon à être solide comme du fer) ».

2263. *cumble.* « Sommet ». — Il aurait été bon de donner l'expression entière : « *le maistre cumble* », « le comble, le faîte, le toit du bâtiment principal », c.-à-d. « le bâtiment principal » lui-même.

2266. *escurges.* « Fouets ». — Plutôt : « courroies ou lanières (de fouet); étrivières ». C'est *flaguler*, qui suit, dérivé de *flagellum*, qui signifie proprement « fouet ».

2269. *escure.* Voir v. 776.

2284. *tant dementers.* « Pendant ce temps ». — Plutôt : « pendant le temps (que) ».

2289. *d'un ester.* « En un seul geste ». — Inexact. Cela veut dire : « dans une unique station debout », c'est-à-dire « sans se reposer », *ester* continuant

le lat. *stare* étant employé substantiellement. Comment d'ailleurs « d'un seul geste » pourrait-on tuer quinze hommes ?

2386. *desturber(s)*. « Débâcle(s) ». — Impropre. Plutôt : « désastres, malheurs ».

2402. *levées*, s'appliquant à des tables de salle à manger, aurait pu être noté au sens de « garnies, dressées ».

2429. *metre en provende*. « Donner une pension, une prébende à ». — C'est le contraire, et le sens est : « solliciter une pension pour ; faire entretenir par ».

2443. *terrail*. « Terrain ». — Inexact. Il s'agit évidemment ici des « remblais », des retranchements en terre » qui protègent le château de Guillaume, ou peut-être de la « motte » sur laquelle est bâti le château.

2448. *batailles*, désignant des meurtrières » ou des « créneaux », aurait pu être relevé.

2450. *trescoru*, p. p. de *trescure*. « Parcourir ». — Cela n'explique pas grand-chose et le sens du vers est peu clair. Le participe *trescoru* signifie : « traversé en courant » ; il se rapporte au neutre *ço* ; mais que représente *ço* ? Très probablement la bataille défensive soutenue par les 700 « dames » de Guibourc, plutôt que le voyage de Guillaume à Laon et l'arrivée des secours. On pourrait donc traduire par : « cela sera vite passé ».

2474. *esleger*. « Acheter ». — Je comprends : « considérer comme ayant la valeur de. » Cf. Godefroy, s. v. *esligier* : « payer, acheter », mais aussi : « regarder comme ayant beaucoup de valeur, apprécier à sa juste valeur ». Les jeunes nobles de la Cour Royale se précipitent sur l'or qu'apporte Guillaume. Tout ce qu'ils en prirent, nous dit le poète, n'avait pas à leurs yeux la valeur d'un gant, c'est-à-dire n'avait aucune valeur (le mot *gant* étant, comme *denier*, *bouton*, *fétu*, etc., un mot destiné à exprimer l'insignifiance d'une chose). Tout cela n'est rien en comparaison de ce qu'ils auraient voulu prendre. Il ne s'agit donc aucunement de faire éventuellement l'acquisition d'un gant.

2515. *veier*. « Interdire ». — Plutôt : « refuser ». Guillaume n'a pu « refuser » d'accéder à une requête exprimée par son neveu Vivien. Il ne s'agit pas pour lui d'avoir « interdit » cette requête.

2528. *sée*. « Ville ». — Plutôt : « lieu de résidence habituelle », qui peut n'être qu'un château.

2601. *felonie*. « Félonie ». — Ainsi formulé, cet article est inutile. D'ailleurs le sens est autre, et le mot désigne non pas des « trahisons », mais les « violences », les « carnages », les « massacres » qui ont eu lieu à la bataille de l'Archamp.

2608. *coiller*. — Le mot est relevé sans être accompagné de traduction. Il est vrai qu'il est assez réaliste ; mais l'éditeur a bien transcrit en toutes lettres le *futre* du v. 2604. On pourrait admettre : « faire l'amour avec ».

2615. *pevrées*. « Épices ». — Inexact : « sauces au poivre ».

2621. *colées*. « Coups (litt. dans le cou) ». — Pas ici; ou au moins ajouter : « sens grivois ».

2640, 2800. *estre*. « Au-delà ». — Impropre; il ne s'agit pas de la position dans l'espace, mais du nombre. Donc : « en plus de, outre, sans compter ».

2650. *trameals*. « Jambes ». — La traduction ne me semble pas exacte (malgré l'appui de Foerster). Qu'est-ce que des « jambes crevées ». ? J'entends plutôt : « jambes de ses braies; partie du vêtement qui couvrent les jambes ».

2698. *piment*. « Genre d'épice qui semble avoir été utilisé comme baume ». Cette définition peut convenir pour le v. 1992, où le mot est donné comme synonyme de *espece*; mais ici il désigne du « vin aromatisé » et est l'équivalent du *claré* cité dans le même vers et avec lequel on enivre Rainouart. Même sens au v. 2857, qui est la reprise du v. 2698.

2708. *hurter*. « Heurter ». — Explication peu utile. D'ailleurs le mot veut dire non pas que Rainouart a « donné un heurt à deux de ses adversaires », mais qu'il les a empoignés et les a « cognés l'un contre l'autre ».

2744. *freindre*. « Briser »; *desercler*. « Faire sauter les cercles ». Il s'agit du *tinel* de Rainouart, dont le bois est si bon qu'en sept ans il ne l'a vu ni *freindre* ni *desercler*. Les deux verbes sont ici employés intransitivement et doivent donc se traduire par « se briser » et « perdre ses cercles », les dits « cercles » étant les viroles ou frettes dont le bâton est garni à ses extrémités.

2788. *sei aficher*. « S'accrocher ». — Inexact; plutôt : « bien s'enfoncer, se caler, prendre une solide assiette, s'affermir (dans les selles et sur les chevaux) ».

2791. *sei targer*. « Hésiter ». Pas ici, où le sens est : « s'attarder, s'amuser en route ».

2843. *fraindre*. « Briser »; *esquasser*. « Casser en morceaux ».

2890. *boter*. « Bouter ». — Inutile, ou alors traduire par « pousser ». — 2894, id. Inutile également, et de plus inexact le sens étant : « placer ».

2911. *estage*. « Étage ». Contresens. L'éditeur n'a pas vu que ce mot était une autre forme de *estache* « pieu » (du germ. *stakka*). Les exemples sont nombreux des alternances *che, ge* de ce genre, surtout dans les continuateurs d'anciens proparoxytons, où elles s'expliquent par la chute plus ou moins tardive de la voyelle pénultième atome : *granche/grange*, lat. *granica*; *porche/porge*, lat. *portica*; *nache/nage*, lat. *natica*; *huche/huge*, lat. *hutica*; etc.). Sous leur influence, *estache* a pu passer à *estage*, au lieu de se présenter sous la forme picardo-normande *estaque* (cf. aussi *bageler* 1142, 1182 pour *bacheler*). Ceci dit, le sens est bien clair : alors qu'on ne voit pas comment on peut « couper un étage » d'un coup de massue, on comprend facilement qu'on coupe en deux « un poteau, une poutre de soutènement », par suite de quoi toute la salle est ébranlée.

2922. *paltoner*. « Scélérat (mais peut-être au sens propre de « valet ») ». —

Le sens propre de *paltoner* ou *pautonier* n'est pas « valet », mais « vagabond », si ce mot se rattache bien au radical du verbe latin *palari* « errer ».

2955. *barné*. « L'ensemble des barons ». — Sens impossible ici puisqu'une partie de l'armée s'en va, « l'ensemble des barons » ne peut pas en être *creü*. Ce qui est accru, c'est « les vertus de baron » que possède Guillaume, sa « vaillance », car il se sent débarrassé des *felons* (v. 2949) et des *couards* (v. 2959). La lecture *crevé* au lieu de *creue*, p. p. de *croistre*, suggérée au tome II, p. 152, n'est pas satisfaisante.

2958. *veer*. « Interdire ». — Même remarque qu'au v. 2515. Le mot signifie « refuser ». Les couards qui ont peur de la bataille vont demander à Guillaume le *cungé*, la permission de retourner en France ; Guillaume ne la leur « refuse » pas.

2970. *talent*. « Désir ». — Impropre ici. Il faut comprendre : « disposition d'esprit ». De même au v. 3262.

2994. *coissel*. « Meule ». — Inexact : un *choisel* est une « roue (de moulin) à augets » ; du lat. *caucellum* ; cf. Wartburg *FEW*., II 521[b] ; L. Carolus-Barré, in *Mélanges Mario Roques*, IV, 1951, p. 13 et suiv.

3042. *cleies*. « Treillis ». Pourquoi pas « claies » ?

3057. *governer* « Régner, gouverner ». — Contresens ici, si « gouverner » est synonyme de « régner ». Il s'agit de « tenir le gouvernail d'un bateau », de « piloter » un *dromund* ; cf. d'ailleurs 3067 : Bertrand, à qui Rainouard avait posé la question *seȝ tu ben governer*, est monté sur le dromont et *est al governal alé*. Au v. 3103 ce même verbe signifie : « maîtriser, manier à sa volonté ». Il s'applique à Rainouard, qui est si vigoureux, qu'il ne sent pas ses forces et n'est « pas maître » des coups qu'il porte avec son *tinel*. Un synonyme en est *adominer*, au v. 3106.

3065. *enpeindre*. « Enfoncer ». — L'éditeur semble indiquer par là qu'il voit dans l'hémistiche *del lui l'enpeint* une reprise du vers précédent : *enȝ el graver ad sun batum fichez*, et que *l'* représente le *batun*. Mais alors comment comprendre *del liu*, et que représente le féminin qui suit : *tote la (fait trembler)* : le *graver*, pris pour un féminin, et traduit au glossaire par « grève » ? ou *la terre*, sous entendue, l'éditeur disant dans ce même glossaire : « au v. 3064 le mot *graver* semble être pris au sens figuré de *sol* » ? La ponctuation d'autre part indique une séparation entre les vers 3064-65 et le vers 3066 d'un côté le *bâton* et le *gravier*, de l'autre le *bord* (le « bord » de quoi ?). En réalité, il y a au v. 3065 rupture dans le développement : du bâton on passe au bateau ; mais alors que l'auteur avait employé le mot *dromund*, masculin, au v. 3069, il emploie ici un féminin *la*, ayant dans l'esprit l'idée beaucoup plus générale d'embarcation qu'exprime le mot *nef*, dont il a usé précédemment aux vers 3041 et 3045. Aussi mettrais-je un point ou un point et virgule après *fichez*, une simple virgule après *trembler*, et je traduirais : « il plante son bâton dans le sable du rivage (pour avoir les mouvements libres) ; il pousse la nef du lieu où elle était, avec tant de vigueur qu'il la fait vibrer

toute entière, et que peu s'en faut qu'il n'en fasse voler en éclats le bordage ». *Empeindre* a donc exactement la valeur de son étymon latin *impingere* : « pousser, exercer une poussée sur ».

3098. *debruser*. « Briser » ; 3301 *combruser*. « Briser ». — Ici comme pour *parbuter* 348, l'éditeur ne tient pas compte des préfixes *de-* et *com-*, qui ajoutent une valeur intensive au verbe simple : « briser complètement, réduire en miettes ou en bouillie ».

3109. *ber*. Le mot n'est pas relevé au glossaire. L'éditeur l'aurait-il confondu avec *ber* cas sujet de *baron* ? Ici le terme est tout différent : c'est un adverbe venant du lat. *bona hora* et qui s'oppose à *mar* ; lat. *mala hora*, ce dernier figurant au glossaire. Donc : « Puissiez-vous être né pour votre bonheur » (ou sous une bonne étoile).

3131. *rute*. « Déroute ». — Erreur. Il faut comprendre : « route », au sens moderne du mot. Rainouart fait, à coups de tinel, une « brèche », une « voie », un « chemin », un « passage », où, dit le poète, quatre chars auraient pu se croiser.

3169. *batailles dubles*. Pas d'explication au glossaire, pas plus que pour *targe doble* 321 ; voir ci-dessus. Le mot *duble* indique une idée d'intensité, de violence, d'acharnement, et renforce l'adjectif *granz* qui précède.

3183, 3189. *quir*. « Cuir ». — Impropre ; il faut traduire par « peau », le mot *cuir* n'ayant plus ce sens que dans l'expression figée *cuir chevelu*.

3210. *flael*. « Genre de massue ». — Trop vague. Il s'agit d'un *flael de fust*, arme en forme de fléau, composé d'une massue en bois retenue par une courte chaîne ou une bande de cuir à l'extrémité d'un bâton.

3212. *caple*. « Mêlée. Voir L. Foulet dans Bédier, *Commentaires*, p. 345-6 » ; — *caplers*. « Mêlée ; cf. *caple* ». Erreur complète. L'éditeur a vu dans ces deux mots le même radical que dans *caple* du v. 3214 et *caplent* du v. 3185, où il s'agit effectivement de « bataille » et de « massacre ». Et les autres philologues, à en juger d'après la note du tome II, p. 152-55, n'ont guère mieux compris ce passage, que M. McMillan considère comme un *locus desperatus*. Il me semble pourtant qu'il est possible de l'expliquer. *Caple*, à mon avis, est une erreur de graphie pour *cape* (déjà le scribe n'a pas dû comprendre le passage), et *cape* est la forme normanno-picarde de *chape* « tête d'un clou » ; ou « clou à tête » ; cf. Godefroy. Ce mot est dérivé de *caput* « tête » ; c'est en somme le même que *chape* : « manteau à capuchon », et *cape* ; et il faut y rattacher *capler* = *caplier*, lui aussi forme normanno-picarde de *chap(e)lier* : « capuchon qui couvre la tête ; chaperon ; chapeau ». Et maintenant je comprends : « des clous à grosse tête et un chaperon ou manchon (de fer), à la vérité (*dunt* = donc), les tiennent (*le* peut être lu *lé* = les ; cf. vv. 112, 242, etc.), et représente les quatre cuirs fixés au-dessus (du bois). » Cela est, me semble-t-il, très clair : la masse de bois est enveloppée de quatre cuirs ou de quatre épaisseurs de cuir, et ces cuirs sont à la fois cloués avec des *chapes* le long du bois et retenus à l'extrémité par un *chapelier* ou manchon de fer.

3228. *finement*, signifiant ici « fin du monde », aurait pu être noté.

3269. *tur franceis*. — L'éditeur ne donne aucune définition. C'est une manœuvre d'équitation ou d'escrime qui consiste à faire semblant de s'éloigner, puis à faire demi-tour et revenir attaquer. Cf. *as turs menuz* 761.

3296. *surdre*. « Surgir ». — Inexact, au lieu de « rebondir ». Rainouart assène un coup de tinel sur la tête de son adversaire, mais le heaume d'acier est si solide qu'il ne s'écrase pas, mais qu'au contraire le tinel *s'en surt encontremont*, « rebondit en l'air ».

3303. *teise*. « Mesure équivalant à 6 pieds ». — Exact. Pourquoi ne pas traduire par « toise », mot encore usité, et qui dérive probablement de *tensa* (s. e. *bracchia*), d'où le sens primitif de « longueur qui est celle des deux bras étendus » et qui équivaut effectivement à 6 pieds.

3358, 3387. *lever*. « Relever ». — Pas du tout. Le mot signifie : « tenir sur les fonts baptismaux ».

3435. *altre si* est imprimé à tort en deux mots et n'est pas relevé dans le glossaire à côté des *altresi* du v. 203. C'est pourtant la même forme : *altresi cume* : « ainsi que, tout comme ».

3438. *pusteles*. « Petits coups infligés par le fût du *tinel* de Rainouart ». — En réalité le *tinel* de Rainouart n'existe plus : il s'est brisé en trois morceaux lors du combat contre l'*amurafle*, v. 3304, et c'est pour se procurer de nouvelles armes que Rainouart a emporté le *fust* d'un *bordel* (chaumière) rencontré en son chemin, v. 3413. C'est avec ce *fust* qu'il inflige ce qu'il appelle ironiquement des *pusteles* (*pustellas*, autre forme de *pustulas*), c'est-à-dire de simples meurtrissures, des ecchymoses, à Guinebald qui l'a insulté.

3439. *morst*, 3 sg. impft. subj. de *morir*. « Mourir ». — Je ne vois pas comment peut s'expliquer cette forme. D'une part *morir* devait être interprété non pas « mourir », mais par « mettre à mort, donner la mort à », valeur que n'a jamais ce verbe ; d'autre part, comment justifier l'impft. du subj. ? Je vois dans *morst* la 3e sg. du passé simple de *mordre*, et je comprends : « Vous n'avez reçu que des égratignures (nous n'en sommes encore qu'aux égratignures) ; je ne sais ce qu'il en sera des autres ; mais vous du moins, Guinebald, ma toiture vous a bien mordu ! » (ironique, évidemment).

3473. *la feure* : « le chaume du toit. » L'éditeur n'a relevé que le *foer* du v. 2333 : « fourrage, paille ».

3531. *talent*. « Désir ». — Vague : *a lur talent* = « au prix qu'ils demandaient ». Il s'agit des marchands qui ont pris le jeune Rainouard et veulent le vendre comme esclave. Ils ne trouvent personne qui accepte de payer le prix, plus ou moins exorbitant, qu'ils désirent en obtenir.

3533. *besanz*. « Besants ». — Explication qui n'apprend rien. Le *besant* était une monnaie d'or de grande valeur frappée à Byzance.

3550. *naissant*, employé comme qualificatif de *soror*, au sens de : « de naissance, par la naissance », aurait pu être relevé.

L.-F. Flutre.

II

Les romanistes accueilleront avec un vif intérêt les observations souvent judicieuses de M. Fl. sur ce texte, en particulier sur le lexique ; il est certain que j'aurais eu grand plaisir à en profiter si j'avais eu à refaire cette partie du travail d'édition.

Toutefois, il y a lieu de s'entendre sur ce que l'on peut exiger d'un glossaire accompagnant un texte. On n'a jamais, que je sache, suggéré qu'un lexique de ce genre doive comporter tous les éléments nécessaires pour constituer à la fois un dictionnaire encyclopédique et un dictionnaire étymologique, et encore moins la discussion requise pour une lecture expliquée du texte. Or, bon nombre des observations de M. Fl., parfaitement justes d'ailleurs, et souvent pleines d'intérêt, tombent sous l'une ou l'autre de ces rubriques [1]. Il y a peut-être lieu aussi de distinguer entre une édition du genre *Elementarbuch*, dans lequel des explications plus ou moins détaillées peuvent avoir une raison d'être, et une autre édition destinée à un public plus averti, en vue duquel l'éditeur peut s'en tenir à un lexique comportant des gloses plus sommaires dont le but essentiel est plutôt l'identification que l'explication.

Le lexique intégral une fois écarté [2], le choix des mots à incorporer ne

1. Entre autres les notes aux vv. 321, 776, 878, 1048, 1093, 1579, 1725, 2142, 3210, 3531, 3544, etc.

En plus, bien des nuances sur lesquelles insiste M. Fl. revêtent un caractère plutôt de stylistique que de lexicologie, ainsi par exemple, ses observations sur les vv. 328, 348, 426, 1839, 2284, 2450, 3098, 3296, etc.

Si plusieurs gloses ne paraissent pas particulièrement bien choisies (par exemple *cengle*, *fueur*, *regenerer*), d'autres semblent satisfaisantes une fois situées dans le contexte fourni par le texte :

sei aficher, *claveals* (la mention du *halberc* au v. 878, et du *menu fer*, v. 879, devrait exclure toute possibilité de méprise), *piment*, *trameals*, *veier*.

Pour d'autres encore, les améliorations proposées par M. Fl. ne semblent pas très utiles :

Bailler (Littré : s. v. *posséder* : « tenir en son pouvoir. Il se dit des emplois, des charges, des dignités »), *escacher* (« estropié » seul ne paraît pas suffisamment net étant donné que pour *escacher*, ce qui domine est l'idée de l'échasse ; le contexte exclut toute possibilité de méprise), *esgarder* (Littré, s. v. *regarder* : « avoir égard à »), *esleisser* (Littré cite « galoper » comme verbe transitif), *esmaier* (Littré, s. v. *tourmenter* : « donner des peines d'esprit. »), *estre* (le contexte ne supporte pas d'autre interprétation d'« au-delà » que celle qu'exige M. Fl. ; d'ailleurs l'expression n'est pas, que je sache, limitée à la notion de la « position dans l'espace »). Enfin, dans le but d'éliminer toutes les gloses qui ne paraissaient pas essentielles, j'ai méthodiquement supprimé toutes celles qui dépendaient uniquement soit d'un emploi syntactique (par exemple *oblié*, p. p. au sens actif, dont l'usage est courant en ancien français), soit d'une métonymie.

2. Contrairement à ce que laisse entendre M. Fl., j'avais, en préparant avant la guerre le texte lui-même, commencé à établir un lexique intégral. Bien des raisons m'y firent renoncer, dont la première fut l'impossibilité

peut pas ne pas comporter un certain arbitraire [1], et il est entendu que certains mots auraient pu avantageusement figurer au glossaire [2]; si, par contre, d'autres qui y sont cités ne semblent pas offrir de difficulté quant au sens, ou sont accompagnés de gloses qui ne font que reprendre le mot du texte, c'est qu'il m'a paru, peut-être à tort, utile d'indiquer ainsi la présence dans la *Ch. Gme.* de certaines expressions susceptibles d'avoir quelque intérêt soit lexicologique soit archéologique. Mon lexique étant constitué, fort imparfaitement sans doute, sur un modèle que chacun aura probablement reconnu, je n'ai pas cru nécessaire de le faire précéder d'une note explicative, qui aurait peut-être éviter à M. Fl. certaines méprises. En plus, certaines notes que M. Fl. a consignées dans les observations que l'on vient de lire sont superflues du fait qu'elles ont trait à des détails relevés à leur place dans le deuxième volume, mais qui semblent avoir échappé à sa vigilance [3].

Il va sans dire que rien n'excuse un certain nombre d'erreurs que j'ai lais-

---

matérielle de gonfler d'une centaine de pages le deuxième volume. Il fallait ou bien se résigner à faire paraître une *Ch. Gme.* contenant le minimum d'appareil critique indispensable qui pouvait tenir en un volume ne dépassant pas 200 pages, ou bien attendre des jours plus heureux. Seraient-ils jamais venus, car après tout la *Ch. Gme.* est loin de comporter le même intérêt ou de présenter les mêmes problèmes que la *Vie de saint Alexis*, le *Roland d'Oxford*, ou le caractère exceptionnel du *Girard de Roussillon* ?

A vrai dire, notre perte est moins grande que ne le pense M. Fl.; un examen attentif de la langue de la *Ch. Gme.* telle que celle-ci nous est conservée, révèle qu'elle offre toutes les caractéristiques des textes anglo-normands de relativement basse époque. Mon compromis, c'est-à-dire d'établir un lexique avec références complètes pour les mots qui y figurent (à quelques rares exceptions près) m'a paru, et continue à me paraître, la seule solution à la fois pratique et raisonnable.

Le grief de Mme Wathelet-Willem que reprend M. Fl. à savoir qu'il aurait fallu établir des rapprochements avec les personnages d'*Aliscans* et de la *Chevalerie Vivien*, pose un problème tout autre. Ces rapports, souvent obscurs, soulèvent des questions d'une très grande complexité qu'il eût été impossible de traiter d'une façon aussi sommaire, et qui, par surcroît, dépassent le cadre de l'édition du texte. Un tel projet se serait heurté aussi à de sérieuses difficultés matérielles du fait que, comme chacun sait, nous ne disposons pas d'une bonne édition critique d'*Aliscans*, et que l'édition Terracher de la *Chevalerie Vivien* ne comporte pas d'index.

1. C'est un arbitraire auquel s'exposent d'autres que les éditeurs de textes; ainsi M. Fl., s'en prenant à des gloses qui « se contentent de reprendre le mot ancien sans en donner le sens » réclame que *cleie* soit glosée par « claie » (« treillis » me paraît préférable) et *teise* par « toise ».

2. Par exemple *bataille*, *ber* (*baro*), *ber* (*bona hora*), *chimené*, *comander*, *dan* (*dominus*), *demorer*, *finement*, *naturel*, *saigner*...

3. Le v. 580 du texte (Errata), *esfrei* (II, p. 41 et p. 99, n. 1), *laisser*, *resteot*, (II, p. 111), *teindre* (II, p. 90). Aux comptes rendus signalés par M. Fl., il y avait lieu d'ajouter ceux qui ont paru dans la *Modern language Review*, XLV (1950) (B. Woledge) et le *Romanistisches Jahrbuch*, V (1951) (E. Lerch).

sées passer dans mon glossaire, dont plusieurs sont des erreurs matérielles [1], d'autres des inadvertances et des lapsus [2], que M. Fl. a eu largement raison de signaler. Pour quelques autres suggestions émises par M. Fl., il me paraît que son interprétation peut être considérée comme préférable, sans toutefois que celle que j'ai suggérée soit absolument exclue [3].

Ceci dit, il reste une série de passages qui, malgré la critique pénétrante de M. Fl., me semblent encore prêter à discussion.

157. *pignuns*. Le contexte montre que pour l'auteur de la *Ch. Gme*, il s'agit bien des pignons des tentes, que celles-ci soient sur terre, comme le supposait Suchier, ou dressées sur les bateaux : . . . *Les fentes De cinq cent triefs, les pignuns e les herberges*. La forme du mot *pignun* — d'ailleurs notre auteur n'emploie dans le sens d'oriflamme que les termes *enseigne* et *gunfanun* — aurait pu soulever chez M. Fl. quelques doutes. En effet, notre scribe n'emploie jamais la graphie *-gn-* pour *-nn-* (cf. II, p. 96-7 ; le cas de *digner* et *ignel* est manifestement autre), pas plus qu'il n'emploie celle de *-i-* pour *-e-* en syllabe protonique, même devant palatale.

532. *se courent*. La lecture *se covrent* suggérée sans discussion par M. Fl., et qui est celle de Suchier, signifierait que les chevaliers s'étaient couchés par terre, et recouverts de leurs écus. Comme il est dit au v. 530 qu'ils vont *Entre lur pez trainant lur bowele*, et au v. 549 que *Lur chevals pristrent e sur els sunt sailliz*, je ne pense pas que l'on puisse comprendre ainsi le v. 532. Malgré la rareté de la forme pronominale du verbe (valeur durative ?) je préfère comprendre : — « La cervelle leur sort de la bouche et coule de leurs écus jusque sur l'herbe ».

704. *alves*. Mon renvoi à L. Foulet n'avait d'autre but que d'indiquer la source de la métonymie, *alves* ayant ici la valeur de *selle* ; il ne s'agit donc pas d'*alapa*.

1216, 3178. *loigne*. Bien que la glose *lombes* soit littéralement et étymologiquement correcte, le contexte ne semble pas nécessairement donner raison à M. Fl. Si *loigne* a le sens propre de « lombes », on voit difficilement com-

---

1. *fano* (coquille), *tur* (l'absence de glose, qui ne correspond pas à mon intention, semble due à un malentendu dans la correction des épreuves), *lever* (coquille, *Rélever* pour *Lever*).

2. *naviries*, *lasseté* (il y avait lieu d'en faire deux articles) *estriver*, *faire escache* (en effet je me demande avec M. Fl. « d'où j'ai tiré mon explication »), *feure* (cité à tort à *feore*, où il n'a évidemment rien à voir).

Il faudrait aussi supprimer *Finement*, inclus à tort à l'Index des noms propres.

3. En particulier, les gloses signalés pour *braun*, *engrun*, *hyverne* (la présence d'un *e* final parasite n'est pas inconnu à notre texte, mais le v. 2118, *E quant Deus plut*, donne plutôt raison à M. Fl., malgré la rareté de la construction personnelle), *d'ures en altres*, *proz* (il n'est pas impossible que *proz* s'applique au régime de *conreier*), *terrail*, *rute*, *altre si* (3435).

ment on peut atteindre dans cette partie de son anatomie un adversaire faisant face à celui qui porte le coup, comme c'est le cas au v. 3178. (Cf. une notation semblable dans les *Enfances Guillaume*, 2491 [éd. S.A.T.F.] : *Par desoz l'aine cel ferit contremont, Per mi les lonces le frapait dou baston, Au premier cop l'ait mis an genelon.*) A vrai dire, des termes comme *loigne*, *hanche*, *aine* sont par définition même plus ou moins inexacts, et les auteurs du moyen âge ne semblent pas avoir toujours maintenu une distinction rigoureuse entre la région de la cinquième vertèbre lombaire et celle de l'os iliaque; le v. 3178 n'a de sens que si l'on comprend que le coup a atteint Tabur à la hanche, mais sans pénétrer plus loin. Il n'en est pas tout à fait de même au v. 1216; là, Guischard présente à l'adversaire le dos et le flanc; mais le fait que l'auteur a ajouté *de la senestre part*, suggère, sans l'affirmer de façon explicite, que le coup l'a atteint sur le côté de la hanche, pour pénétrer ensuite dans la région lombaire.

1805. *falsarz*.

(1804) Si li *lancent* lur guivres e lur darz,
E lur *falsarz*...

Bien qu'à l'origine le *falsart* (cf. Godefroy, s. v.) ait été une arme constituée par la lame de la faux, il s'agit ici à n'en pas douter d'une arme de jet. Cet emploi du mot n'est pas rare (cf. aussi Tobler-Lommatzsch, s. v. *faucart* : sichelförmige gebogere Wurfwaffe).

1814. *Repert.* Ce n'est qu'au v. 1864 que Guillaume se relève, après l'arrivée de Gui. La notion de la notation plastique du sol qui épouse la forme de Guillaume semble ainsi quelque peu déplacée. Je préfère comprendre : « Le voilà étendu de tout son long par terre ».

1935. *conreier*. Le sens premier du mot est bien « apprêter » (cf. *Mélanges Orr*, p. 177-187), et les autres emplois en dérivent. Comme le cheval en question n'est ni blessé ni malade, il s'agit moins de le « soigner » que de le « panser ».

2051. *enluminer*. La glose « éclairer » n'est pas très heureuse ; toutefois, le sens du vers est certainement « il recouvra la vue sur-le-champ » (cf. Tobler-Lommatzsch, s. v.).

Ces allusions à la légende de Longin, surtout dans des prières épiques, sont assez fréquentes dans les chansons de geste, et se répètent d'un texte à l'autre avec une curieuse identité d'expression. Sans vouloir entrer dans l'étude du problème théologique posé par ces mentions (cf. Scheludko, *Zs. f. fr. Spr. u. Lit.* LV [1931] p. 447-457 et LVIII [1934] p. 67-86, 171-199, et Spitzer, *ib.*, LVI [1932] p. 196-209, il ne semble pas que le verbe *enluminer* puisse avoir ici un sens moral (cf. *Cour. L.*, 768 : *si choisi la clarté* ; *P. d'O.* (éd. Batz), 503 : *si ot alumement* ; *Poema de mio Cid*, 356 : *cató a todas partes*).

2197. *moinun*. L'interprétation suggérée par M. Fl. trouve un appui dans un sens analogue cité par Godefroy (s. v., X, 162c). Cependant, il ne me

paraît pas impossible de voir dans *crochet* un régime de *faire* au vers précédent, et de comprendre : « Occupe-toi... de te fabriquer une jambe de bois et le crochet, et l'étui de fer pour ton moignon ».

2289. *d'un ester*. Le sens littéral n'est pas douteux. Pourtant, chez un auteur qui ne pèche pas par excès de litote en ce qui concerne les prouesses des chevaliers chrétiens, l'interprétation « d'un seul coup » ou « en un seul geste » ne paraît pas excessive.

2474. *esleger*. Que le sens précis soit « regarder comme ayant beaucoup de valeur » ou « acheter », le sens général reste identique dans les deux cas. Je préfère comprendre : « A eux tous (c'est-à-dire, les trente et les soixante) ils n'ont pas profité de quoi acheter un gant ». De toute façon il s'agit d'une expression de non-valeur, et l'observation finale de M. Fl. semble quelque peu superflue.

2601. *felonie*. Les païens étaient considérés comme des *felons*, les carnages subis par les Chrétiens à l'Archamp sont considérés comme des « félonies ».

2744. *freindre, desercler*. En effet, il s'agit de l'armature du *tinel*. Si *fraindre* est employé sporadiquement comme verbe intransitif, c'est moins souvent, semble-t-il, le cas de *desercler* ; je préfère d'autant plus y voir des verbes transitifs que l'on ne se figure pas le *tinel* de Rainouart se brisant spontanément.

2911. *estage*. Bien que le sens général de ce vers paraisse assez clair, lorsqu'on l'examine de plus près, on s'aperçoit que l'explication proposée par M. Fl. laisse à désirer. La forme *estage* peut évidemment représenter une variante de *estache*, bien que le seul exemple de *-ge-* pour *-ch-* dans notre texte soit celui de *bageler(s)* (2475, 2817 et non 1142, 1182), donc dans une syllabe autre que la tonique. Mais ce n'est pas la forme de ce mot qui constitue sa principale difficulté, puisque M. Fl. voudrait lui donner le sens de « poutre de soutènement ». Or, le produit de *stakka* ne semble pas admettre ce sens ; les exemples cités par Godefroy et Tobler-Lommatzsch s'appliquent généralement à quelque chose de sensiblement plus petit (un seul exemple d'une *estache* de maison) ; plus grave, il s'agit toujours d'une poutre ou d'un pieu *en bois*, ce qui paraît exclure l'équation avec *pilier*. J'avoue volontiers que la glose « étage » n'est guère lumineuse, mais je comprends que Rainouart a frappé la colonne à mi-hauteur (ou peut-être a frappé une colonne se trouvant au milieu de la pièce), la coupant en deux, ce qui a fait trembler l'édifice.

2955. *barné*. *Force* ici semble bien avoir la même valeur qu'aux vv. 2640 2800, et non pas celle de « vaillance » que lui attribue M. Fl. Je comprends : « son armée, l'ensemble des barons n'en sont que plus forts ». M. Fl. semble par inadvertance avoir établi une distinction entre les *felons* du v. 2949 et ceux qu'il appelle les *couards* (2959), manifestement les mêmes.

2994. *coissel*. L'article de L. Carolus-Barré dans les *Mélanges Roques*, IV, auquel renvoie fort pertinemment M. Fl., ayant constaté que le *choisel* dési-

gnait « les augets ou pots ménagés autour de la roue d'un moulin pour y recevoir l'eau *tombant d'un réservoir supérieur* » (ce qui implique un mécanisme qui exclut le *doit* du v. 2993), insiste sur le fait que le *coissel* de notre texte désigne « non seulement la roue elle-même,... mais encore le moulin tout entier qui fonctionnait au moyen d'une telle roue ». La meule en constituant l'élément essentiel, et surtout celui qui oppose à la rotation le plus de résistance, la glose « meule » est peut-être dans ce contexte imagé moins inexacte que celle que propose M. Fl.

3065. *enpeindre*. L'explication suggérée par M. Fl. est séduisante, malgré la difficulté que soulève l'interprétation du v. 3065. Si Rainouart « exerce une poussée » sur le bateau, on ne voit pas bien comment il peut le faire trembler (même si le bateau était ensablé, ce qui n'est pas dit). Il faut, je crois, accorder à *enpeindre* une nuance plus énergique, telle que le mot possède dans d'autres contextes, notamment lorsqu'il s'agit d'enfoncer la lance, et gloser « s'y attaquer » ou même « se précipiter contre ». A ce détail près, je me range à l'explication de M. Fl.

3212. L'argument de M. Fl. me paraît irréprochable, et on lui saura gré d'avoir résolu l'énigme de ce vers qu'aucun commentateur, que je sache, n'a compris. Il faut certainement corriger *caple* en lisant *capes* (à nouveau une erreur née à l'origine de la confusion entre *s* et *l* ?), et comprendre « clous à tête », comme il faut comprendre « manchon de fer » pour *capler* (alors au singulier, sans doute).

Comme l'a fait remarquer M. Fl., le scribe n'a certainement pas compris ce passage, et de ce fait, il est impossible de se fier au texte du deuxième hémistiche. Je suis néanmoins tenté de reprendre une suggestion déjà émise (II, p. 153), à savoir qu'il faut peut-être voir dans *adesu(s)*, le part. passé de *adeser*, le sens étant sensiblement celui de l'emploi érotique de ce verbe. (L'on sait que ces formes du part. passé des verbes en *-er* ne sont pas inconnues chez les scribes anglo-normands).

3439. *morst*. J'ignore de quelle autorité M. Fl. nie l'existence de l'emploi transitif de *morir*, emploi très courant (surtout aux temps composés) en ancien français, et dont notre texte offre plusieurs exemples (541, 1598, 1633, etc.). Malgré l'incertitude de la leçon — le vers est faux — je comprends : « ... Ma toiture vous aurait tué(s) (*sc.* si je l'avais voulu, ou si je ne m'étais pas contenté de vous infliger des *pusteles*) ». Il s'agit donc d'une menace, plus conforme au contexte que la plaisanterie proposée par M. Fl.

Enfin, je passe rapidement sur deux passages que, d'après ses observations M. Fl. semble avoir compris à contresens, Au v. 2429 M. Fl. n'a sans doute pas remarqué que *Met* est une troisième personne du subj. prés. (cf. II, p. 110), les paroles de Guibourc signifiant : « Que [l'empereur] t'accorde une prébende pour toi et ta femme ». Au v. 2621, il est difficile de comprendre par quel excès de pudeur on peut voir dans l'innocent dérivé de *collum* un sens grivois.

D. McMillan.

COMPTES RENDUS

JACOPONE DA TODI, **Laudi, Trattato e Detti,** a cura di Franca AGENO ; Florence, F. Le Monnier, 1953. (Un volume in-12 de XXIV-534 pages.)

Cette édition, attendue depuis des années, a été accueillie par un concert d'éloges, auquel s'est jointe, bien sommairement, notre voix (*Romania*, LXXV, p. 459, note 1). Nous projetions alors, et annoncions trop vite, un compte rendu détaillé, qui pût faire honneur à un livre de cette qualité, et nous pensions incorporer à ce tribut d'estime bon nombre de fiches anciennes encore valables, propres à confirmer ou parfois à modifier telle leçon ou telle interprétation. Le loisir de procéder à ce glanage nous ayant manqué, nous nous résignons à ne donner qu'une notice insuffisante à nos yeux, mais qui ne saurait tarder plus longtemps sans inconvenance. Elle aura d'ailleurs, prenant cette forme, l'avantage de ne pas faire disparaître les louanges méritées sous un amas de menues chicanes de déplaisant aspect.

Notre collègue avait préludé à cette publication par des séries de notes où s'affirmait déjà sa méthode : *Per il testo delle Laudi di Jacopone da Todi*, dans la *Rassegna*, tome collectif LI-LVI, en 1949 ; puis l'année suivante *Ancora per il testo...*, dans les *Studi di filologia italiania*, bulletin de l'Académie de la Crusca, volume VIII. Elle y mettait en vedette, pour la correction — relative, hélas — de la graphie, un manuscrit de Londres (sigle L), l'*Additional 16 567* du British Museum, « le plus autorisé du groupe dit ombrien » : il semble avoir pour origine Todi même, patrie de Jacopo Benedetti, et « conserve presque intacte sa couleur dialectale, intermédiaire entre le pérugin et le romain rustique (*romanesco*) ». Elle proposait aussi d'utiliser pour certaines leçons, sans doute originales, un manuscrit de la Marcienne (sigle M) portant la cote *Cl. it. IX 182*. Ces choix sont le fruit d'une longue et patiente confrontation de manuscrits dont il est juste de féliciter l'auteur.

Mais ce n'est pas là un mérite extraordinaire, ou du moins la garantie d'un gain absolu, car il importe de rappeler une fâcheuse et congénitale

infirmité de toutes études ayant pour objet Jacopone : jamais nous n'aurons une véritable édition critique des *Laudi*, ni même un texte faisant vraiment autorité, au point de couper court à la discussion sur un endroit donné, quel qu'il soit, et d'interdire des conjectures nouvelles et des retouches consciencieuses. Il arrive parfois — rarement ! — à Mme Ageno d'être hardie elle aussi : sans qu'un mot nous en avise (dans son livre du moins ; mais voir *La Rassegna*, 1953, p. 82), elle donne au vers final de *Donna de paradiso* la forme inventée par B. Sorio en 1858 : *a un cruciato* au lieu d'*abraciato* ou *abraccecato*.

Leur fidélité dialectale mise à part, les manuscrits L et M sont eux-mêmes d'une audace manifeste dans l'invention, ou plus simplement indifférents au bon sens. Ils ne devraient en imposer à personne quant à leur intelligence du texte. D'autre part les plus anciens manuscrits — on n'ose pas trop dire « les meilleurs » : y en eut-il jamais de bons ? — ceux qui servirent au premier éditeur en 1490, à savoir les deux *exemplari assai antichi* de Todi, et deux autres *vilumi pur antichi* (première moitié du XIVe siècle), ont tous disparu. D'autres plus récents ont disparu aussi, sauf un recueil de quelques pièces (quatorze sur une bonne centaine). Ce qui nous reste, ce sont des copies visiblement infidèles, puisque les copistes, toscans, vénitiens, ou d'où qu'ils fussent, y ont hardiment corrigé selon leur usage local le dialecte d'origine ; en outre, comprenant mal le *todino*, ils ont souvent corrigé de façon absurde, ou tout au moins estropié ce qu'ils croyaient entendre à peu près. Ainsi, aucune de ces copies tardives ne saurait avoir plus d'autorité que le texte moyen constitué par Bonaccorsi le premier éditeur. Celui-ci était par bonheur un homme scrupuleux et discret ; il a tâché de conserver les formes du parler provincial, et retouché, semble-t-il, le moins possible. Mais il n'est pas exempt d'erreurs qui sautent aux yeux ; et l'on ne peut lui en faire grief : les modèles qu'il suivait n'étaient certes pas des autographes. Jacopone dans son mépris franciscain de toute gloire personnelle n'a pas dû rassembler son œuvre en corps authentique. La transmission des *Laudi* a dû être plus souvent orale que manuscrite ; et des pièces chantées en chœur par des ignorants de bonne foi sont sujettes à des accidents étranges. En résumé, soit les douteux manuscrits qui subsistent, soit la meilleure des éditions imprimées depuis la fin du XVe siècle, sont des pièces également sujettes à caution ; à la fois trop récentes pour avoir conservé la tradition originale, et trop anciennes pour avoir exercé sur leurs sources la critique scrupuleuse que nous attendons du philologue et du chartiste.

Une édition faite de nos jours ne vaut donc que ce que vaut en somme l'éditeur ; et celui-ci vaudra moins peut-être par sa science, dont il est souvent empêché de faire usage, que par son ingéniosité, sa patience, ou son intuition poétique, voire sentimentale. Heureusement, si la science de Mme Ageno est grande et depuis longtemps prouvée, sa finesse d'esprit et son goût ne sont pas moindres. On ne saurait lui faire qu'un reproche de

principe, celui de ne pas avoir bonnement fait valoir les plus remarquables de ces dons : par fausse honte professionnelle ?

Elle a exposé les principes, classiques, et les résultats de sa critique textuelle, soit dans les articles déjà cités, soit dans l'introduction de son livre, soit enfin, depuis l'édition de celui-ci, dans une étude publiée par la *Rassegna* en juin 1953, *Per il testo di « Donna de paradiso »* : c'est l'édition d'une pièce illustre prise en exemple du travail de restauration accompli sur toutes les *Laudi* ; le texte est accompagné d'un très important apparat critique, préparé lui-même par un classement justificatif des dix manuscrits collationnés, et une étude des sons et des formes ; suit un lexique. Tout cela est méthodique et intéressant ; mais le sérieux même de cette élaboration peut créer de fâcheuses illusions si nous en concluons que la toile ainsi ravaudée a la solidité d'un tissu neuf. Le texte de Mme Ageno vaut mieux, assez souvent et à plusieurs égards, que le Bonaccorsi. Mais il demeure légitime de préférer à l'occasion telle ou telle leçon de Bonaccorsi, vu les conditions nullement comparables dans lesquelles ont travaillé les deux éditeurs et les avantages que possédait Bonaccorsi ; avantages non de science et de sagesse critique, mais de « fortune », puisqu'il possédait quatre textes proches de la source, irrémédiablement perdus. — Là où Mme Ageno au contraire a l'avantage, et c'est ce qu'elle n'a pas daigné faire briller à nos yeux, c'est lorsque, débarrassée de sa besogne préparatoire, d'une utilité restreinte, et certes inéluctable, elle tire des ressources de son propre jugement une première série de corrections que ne saurait justifier aucun manuscrit ancien, et pour cause : il s'agit de ponctuation. Or rien n'oblige un lecteur à respecter une ponctuation traditionnelle, mais arbitraire, qui date au mieux d'un éditeur de la Renaissance, et non de l'auteur. Par une révision attentive, Mme Ageno a renouvelé souvent la coupe des vers, et par là découvert d'excellentes liaisons logiques, des mouvements ou ruptures de pensée ou de sentiment, qui raniment d'une vie soudaine la *morta poesì* de l'infortuné Jacopone. De même dans le corps d'un mot, une apostrophe qui détachera d'un verbe un *a* final pour en faire une préposition, d'un substantif ou adjectif un *o* final pour en faire un verbe (*ò*, « j'ai »), qui changera *che* en *ch'è*, ou inversement le coup de pouce qui fera de *e ne* un seul mot, *ène*, « il est », satisfont l'esprit d'emblée sans qu'il soit nécessaire d'argumenter. Sans doute il peut arriver que le remaniement apparaisse dur ou alambiqué (nous en avons discuté un exemple dans la *Romania*, LXXV, page 489, note) ; mais la méthode apparaît comme loyale, comme la plus féconde dans un cas comme celui des *Laudi*.

Elle conquiert en tout état de cause notre adhésion quand elle permet à Mme Ageno de proposer une interprétation que viendra confirmer à point nommé la citation d'un texte évangélique, ou plus souvent d'une épître de saint Paul, parfois d'un psaume, ou d'une page de saint Augustin, illuminant l'inspiration d'une strophe ou d'un poème entier. Alors la mémoire et

la pénétration de l'interprète font plaisir à voir. On appréciera particulièrement les didascalies placées en tête de chaque morceau, certaines assez détaillées et quand il y a lieu nettement divisées grâce aux numéros des vers, de telle sorte que le fil des idées et la succession des thèmes peuvent être saisis sans erreur. Chemin faisant, le sens exact des expressions, l'intérêt des allusions morales, l'importance des faits historiques, l'analogie probante avec d'autres passages des *Laudi*, sont indiqués dans des notes sobres et précises. L'auteur est bien secondé par l'imprimeur. La présentation matérielle du commentaire et celle du texte sont claires, agréables à l'œil ; mais pourquoi, dans la disposition et la numération des vers de la laude LXXXIX, renoncer aux principes suivis dans les pièces LIV, LV, LIX, LX, LXIX, toutes de même type ?

La philosophie de Jacopone, et la parfaite logique de ce qu'on a appelé sa « folie », sur quoi nous insistions ici même il y a deux ans (p. 497), ressortent avec éclat d'une lecture guidée de la sorte. Et c'est là, bien plus sans doute que dans l'établissement d'une leçon dont le détail demeurera toujours discuté, c'est là surtout que réside le mérite de Mme Ageno ; il réside en seconde ligne dans les notes philologiques et dans l'important glossaire qui achève le livre : près de cent pages, pleines de références, alors que le glossaire de Ferri n'avait que trente-cinq pages sans une seule référence. Nous aimerions trouver en outre un tableau des procédés de syntaxe si particuliers de Jacopone — pour ne rien dire de sa rhétorique ou poétique et de ses fréquents jeux de mots par *adnominatio*, dont j'ai eu l'occasion de m'occuper. — Mais c'est tout un livre, un autre livre, qu'il y faudrait peut-être. Nous souhaitons à Mme Ageno, qui a les moyens d'y réussir, les loisirs nécessaires.

Et ne peut-on lui adresser une prière, déraisonnable peut-être mais très vive ? Si les pièces LXXVI et XCIV-CII lui paraissent apocryphes, ne pourrait-elle, au lieu de les expulser sommairement, les donner en appendice, dans une prochaine édition, et leur consacrer le même tribut de notes qu'aux autres ? Certaines en valent vraiment la peine (XCIV, XCV, XCVI) qui, par tout leur contenu, par leur ton même et leurs idiotismes, offriraient de quoi persuader, je crois, un juge non prévenu par des raisons d'un autre ordre ; les « victimes » suivantes, moins belles, présentent encore des expressions identiques à ce qu'on trouve d'habitude chez Jacopone, comme XCVII et surtout XCIX qui d'autre part est donné pour authentique par le biographe anonyme de Tobler (*Zeitschrift f. rom. Philologie*, 1878, II, p. 36, l. 12) ; la laude CII, de style moins typique, y figure également (p. 36, l. 16). Si bien qu'on se prend à douter par principe de critères d'authenticité ou de condamnation purement externes, comme la présence ou l'absence d'une pièce dans tel recueil homogène ou composite, de date sujette à caution et de compilateur obscur. Quand on se rappelle qu'il y a peu d'années, pour des raisons de cette nature, Mme Ageno niait l'authenticité de la laude LX

(*Convivium* 1952, p. 555-559 : *Questioni d'autenticità...*), et qu'elle a fini par en accepter la présence dans son livre (p. 237-243, sans une allusion à ses doutes passés, et au contraire avec plus de quarante références formelles ou thématiques à d'autres pièces de Jacopone), on se sent disposé à beaucoup de prudence dans l'exercice de l'ostracisme. Je crois même qu'à titre de comparaison au moins, l'appendice dont je rêve devrait faire place à la pièce illustre *Audite nova pazia*, qui ne figure point dans les « bons » manuscrits, et dont on n'ose plus chercher le texte que dans des anthologies démodées. Si toutes preuves légales de paternité n'étaient d'abord affaire d'archives, chacun jurerait que cette laude, par le mètre et les rimes et les procédés rhétoriques, par les images surtout (strophe 28, comparée à LV 72) et le sentiment et les idées, jusqu'à la conclusion (comparer LXIX 49), est une des laudes les plus *jacoponiche* qui soient.

Mais ne rêvons pas trop. Plus sagement, il nous sera permis en tout cas de souhaiter que beaucoup de chercheurs, doués désormais d'un texte relativement digne de foi et largement intelligible, entreprennent la seule tâche qui nous reste accessible : l'étude de certains détails encore obscurs, ou absurdes en apparence ; la retouche, çà et là, d'une lettre ou d'un signe de ponctuation, qui rende évidente et délicieusement simple une leçon jusqu'ici biscornue ; une série de notes brèves et, par là même, vite convaincantes si elles « devinent » juste, vite oubliées si elles tombent à faux.

André PÉZARD.

Peire D'ALVERNHA, **Liriche**, testo, traduzione e note a cura di Alberto DEL MONTE, Torino, 1955, in-8°, 207 pages.

M. del Monte, à qui nous devons déjà un intéressant travail *sulla poesia ermetica medievale*, nous donne ici une édition nouvelle du difficile Peire d'Auvergne, édition dont il déclare d'ailleurs modestement qu'il s'agit plutôt d'une nouvelle lecture du poète, faite à la suite du travail classique de Zenker. Et il est bien vrai qu'à part une courte, mais suggestive introduction sur la valeur intime de Peire, cet élégant volume ne contient que le texte des poésies, leur traduction, une annotation exégétique, un glossaire de quelques mots et une table des noms propres. Pour tout ce qui concerne les discussions touchant l'authenticité des pièces incertaines, le cadre chronologique, les problèmes de langue ou de versification, M. del Monte renvoie purement et simplement, au moins par provision, à Zenker. Il n'a même pas relevé, par exemple, que sa pièce III (V de Zenker), où il est question des « comtes de Provence », doit être placée plutôt après 1168 qu'avant 1162, les deux comtes en question étant probablement Alphonse et son frère Raymond-Bérenger IV, et non pas comme le voulait Diez suivi par le premier éditeur, Raymond-Béranger II et son neveu Raymond-

Béranger III. Tout l'effort du nouveau travail porte sur l'établissement des textes et sur leur interprétation. Disons tout de suite que, sous ces deux rapports, l'édition de M. del Monte marque un véritable progrès sur celle de son devancier.

Nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que Peire d'Auvergne est un auteur très obscur, volontairement obscur, et que les difficultés qu'il offre portent non seulement sur l'interprétation de détail, mais aussi sur le sens général d'un certain nombre de ses chansons. En ce qui concerne ce dernier point, et pour simplifier les choses, la question essentielle est de savoir si, dans plus d'un cas, nous avons affaire à des pièces religieuses où le poète déclare renier le monde et s'en tenir désormais à l'amour des choses célestes, ou à des pièces profanes qui chantent les ravissements du *joi*, c'est-à-dire à des pièces où le poète se complaît aux jeux que permettait cette construction à la fois sentimentale et cérébrale que la lyrique provençale avait élevée autour de l'idée de l'amour, mais indépendamment de tout objet réel. L'hésitation porte essentiellement sur les pièces V *Lo fuelhs el flors*, VI *L'airs clars el chans dels auzels*, VIII *Be m'es plazen*, et IX *En estiu* de del Monte (II, I, XIV et VII de Zenker), pièces qui sont pour le nouvel éditeur des chants d'amour intime, tandis que Jeanroy, *Poésie lyrique des troubadours*, II, 36-37, par exemple, y voyait des chansons pieuses de style profane, et cela à la suite des interprétations, au reste parfois divergentes, de Lowinski, Coulet ou Scheludko. Il ne saurait être question ici de reprendre une discussion, dont on peut d'ailleurs penser qu'elle ne saurait amener de définitives clartés : le vocabulaire volontairement ambigu du parti pris adopté par le poète et, plus encore, l'incertitude de son jeu qui se complaît sans doute à utiliser simultanément les deux registres rendent pratiquement impossible toute décision formelle. On peut toutefois juger que si M. del Monte a probablement raison pour les pièces V et IX, et peut-être pour la pièce VI, l'interprétation religieuse reste possible pour la pièce VIII.

Voici maintenant quelques remarques concernant l'interprétation de détail. I, 95-96 : traduction douteuse, qui fait, si je comprends bien, de *fatz* un part. passé. Ne pourrait-on pas y voir un substantif et comprendre : « Mon souci est ma joie » ou « Ma pensée (ma rêverie) fait ma joie » ou même « Ma pensée (ma rêverie) est pour moi une réalité de joie » ? — II, 4 : *e e*, faute d'impression pour *e* — 8 : dans la graphie de l'édition, *puesc* ne peut être qu'une première personne, la traduction est donc erronée ; faut-il lire *puesc'* ? mais alors le subjonctif s'explique mal ; le sens reste obscur — 22-24 : je ne comprends pas, dans la traduction, ce que peut signifier « quella (gente) che me *ne* vedrà lentamente venire ». L'interprétation de Zenker, qui lisait *veiran* et non *veira·n*, quoique incertaine, ne me paraît pas absurde : « j'ai de la rancœur contre celle qui m'éloigne d'une société si courtoise, si élégante et qui ne me verra plus. » La construction de 22-23 reste, en tout état de cause, obscure. — 41-42 : la traduction de Zenker est peut-être « arbi-

traire », mais elle a un mérite (si c'en est un), c'est de s'en tenir au texte d'un manuscrit, le ms. *E*, *tot aissi cum l'abelhis*. Le texte de M. del Monte est une combinaison des lectures de *E* et de *C*, et la construction grammaticale n'en est pas claire. *Ais* est pour lui, je pense, le subjonctif de *aisar*, mais on attendrait le réfléchi. — III, 13-16 : je pense, en effet, avec M. del Monte, que l'interprétation proposée par Jeanroy de ce passage, *Romania*, XXXII, 313, est à rejeter : elle fait vraiment trop violence au texte. Zenker, d'autre part, a eu tort certainement de faire de *segles* le sujet de *a* et de *ac* au vers 16. Par contre, la traduction de M. del Monte lui-même a le défaut de dissimuler les difficultés. Si je la comprends bien, *segles* serait le sujet de *pot* et de *asazona* ; le sujet de *ac* serait *om* et *a pro* serait une locution adverbiale. Mais la construction des vers 15-16 reste très dure. — IV, 31-32 : *lays* ne semble pouvoir être qu'une première personne et *per re... mas quar* signifie « pour aucune autre raison, si ce n'est parce que... » — 36-37 : la construction adoptée par M. del Monte me paraît impossible ; il traduit *ayso no m'esfer* par « me, questo, non allontana » ; mais si *esfer* est une 3e personne, ce ne peut être qu'un subjonctif (à moins qu'on en fasse une forme d'un *esferir* qui ne paraît pas attesté) ; d'autre part, il groupe *ab sol qu'ilh... non reblan* et comprend « pourvu qu'elle ne se soucie pas... » ; or il faut un subjonctif après *ab sol que*, et *reblan* est un indicatif. Il paraît à peu près certain que *esfer* est le verbe de *ab sol que*, comme le voulait Zenker ; toutefois, sa correction de *en ayso* ou *ilh ayso* en *enaissi* est évidemment douteuse. Ce début de strophe attend encore une solution. — VI, 29-32 : je me demande si ces vers difficiles, dont M. del Monte donne en note une interprétation subtile, mais sans doute un peu forcée, ne pourraient pas être compris de la façon suivante. L'auteur vient de dire qu'il faut du discernement pour choisir entre les deux joies, dont l'une est abaissement, et l'autre, au contraire, exaltation. Il poursuit : « Et si l'homme recherche la joie du siècle, il peut bien (il a beau) se tourner vers ce qui lui plaît le plus (sous-entendu, il ne connaîtra que désillusion) ; tandis que l'autre joie, qui ne comporte pas, qui n'entraîne pas de repentir, de déboire, sait récompenser la conduite, l'attitude de celui qui l'a choisie ». Le vers 32 se rapporterait à *aysehl* du vers 31 et *sos* dans *sos faytz* renverrait à *om*. Ou encore (ce qui revient au même, mais évite le passage sous-entendu) : « Si l'homme poursuit la joie du siècle, il peut bien se tourner vers ce qui lui plaît (c'est son affaire), mais cette joie-là seulement qui n'entraîne pas de repentir sait récompenser... » On peut aussi, dans *sos faytz*, comprendre *sos* comme renvoyant à *ayselh que* : « l'attitude, la conduite conforme à ses préceptes ». — VII, 39 : je mettrais une virgule, et non un point et virgule à la fin du vers. — IX, 9 : le vers me semble signifier « et ils (c'est-à-dire *li sordeior*) se soucient peu que l'on s'irrite de cela (c'est-à-dire qu'ils aient le meilleur de l'amour, malgré leur conduite) ». C'était l'interprétation de Zenker ; M. del Monte fait de *qui·s n'irais* le sujet de *prezon*, ce qui est possible, mais me paraît peu

naturel. — 38 : il est possible, comme le veut M. del Monte, que la leçon *posc* (indicatif) soit plus intéressante que le subjonctif *puesca*, qui est la lecture de Zenker. Mais *pens*, au vers 40, est un subjonctif que la traduction est amenée à négliger, ce qui a pour résultat que M. del Monte force peut-être un peu le sens général de la strophe. — X, 29 : le texte est ici très douteux. M. del Monte adopte la leçon de *a*, qui donne un sens, mais qui a le défaut de ne pas contenir le mot *dieus* qui apparaît dans les cinq autres témoins. Toutefois, même avec le texte de *a* au vers 29, je crois qu'il faut voir dans le *be sai* de 30 la locution adverbiale bien connue et signifiant « peut-être ». On peut sans doute traduire : « mais si je pouvais savoir le vrai (c'est-à-dire, étant donné le contexte, si je pouvais savoir ce qui m'attend, et, en particulier, le délai qui m'est encore imparti avant la mort — idée fréquente dans les exhortations morales où le raisonnement est utilisé par l'absurde, car il est bien évident que c'est là un point que l'on ne saurait connaître), peut-être rechercherais-je encore la joie... ». De toutes façons, la suite des idées dans la strophe est assez dure. — 40-41 : l'interprétation de M. del Monte est ingénieuse, mais je la crois cependant peu probable. Dans *qui fer s'escolp*, si je comprends bien, *fer* serait un adverbe et *escolp* le subjonctif de *escolpar* ; or ce subjonctif ne se justifie pas grammaticalement. D'autre part, *mager gratz* au vers 40 ne peut signifier que « une reconnaissance plus grande », et non pas « plutôt de la reconnaissance », *mager* étant un adjectif. Enfin, si *feritz* était un substantif, il semble guère ne pouvoir signifier que « blessure », sens qui ne convient pas ici. Dans ces conditions, on en est réduit à revenir à l'interprétation d'Appel et de Zenker, si médiocre qu'elle puisse paraître. Cette interprétation reprend d'ailleurs l'idée des vers 5-6 de la première strophe ; on la retrouvera aux vers 29-32 de la pièce XVII. — 51 : il faut comprendre, selon une syntaxe fréquente au moyen âge, *si negus autr'enginhaire mas lo dreituriers jutjaire...* de la façon suivante : « si un autre que le seigneur souverain (autre qui serait alors un intrigant)... », cf. Tobler, *Vermischte Beiträge*, I, 83 *comme un autre larron*. — XV, 32 : *tan los rasc'iselha* ; si vraiment *rasca* est un substantif sujet et *iselha*, le verbe, l'ordre des mots supposé est-il possible ? — 35 : il y a longtemps qu'A. Thomas, *Romania*, XLVI (1920), p. 392 a montré que *sebenc* signifie « bâtard », cf. encore *Girart de Roussillon*, 1757. — 47 : la ponctuation me paraît impossible ; de toutes façons *lec* étonne au cas régime. — 53-54 : « il ne sait pas ce qu'est un chalumeau (ou une sarbacane) celui qui s'imagine pouvoir faire d'un tilleul un sureau », et non pas « d'un sureau un tilleul », comme il est dit dans la traduction. — XVI, 14 : je me demande si *de galop* ne pourrait pas être rapporté à *s'enantis* du vers précédent, *e l'esquern resta* devenant ainsi une sorte de parenthèse ; le sens général de la strophe serait alors : malgré les railleries des esprits outrecuidants, le bien finit par l'emporter, et la moquerie ne l'atteint pas. — 15 : *E per tal faj s'en bon gequir* ne peut guère signifier que : « aussi convient-il de s'en abstenir (de la raille-

rie) ». D'autre part, si *tout* au vers 16 est le participe passé de *tolre*, il a un *o* ouvert, ce qui fausse la rime. Toute cette strophe reste obscure ; je crois pourtant, comme Jeanroy, que Schultz-Gora en avait vu le sens. — 31 : *del be* est plutôt le complément de *sovenir* au vers 29, le vers 30 étant une sorte de parenthèse : « chacun devrait bien avoir présent à l'esprit le bien dont nous devons jouir (et il s'agit de la joie céleste qui nous a été promise, non des biens terrestres, comme il est dit en note), afin d'éviter, de manière à éviter l'orgueil ». — 39 : « celui qui a tué la mort, c'est-à-dire le péché », sens évident (quoique déclaré *forzato* par M. del Monte), et d'ailleurs idée fréquente et banale. L'interprétation de Jeanroy, signalée en note, n'est d'ailleurs pas exclue, si l'on consent à voir dans *mort*, non pas un objet, mais un sujet, malgré sa forme. — 43 : *Mes*, leçon refaite sur le *Me* donnée par *V*, ne convient guère ; *mout* de *E T a* paraît meilleur ; ou alors *Be* en supposant que l'erreur de *V* porte sur l'initiale. — XVII, 13 : *tenebror* n'est-il pas un féminin singulier ? La leçon de *C R* paraît fautive. — 22 *bobansier*, au cas régime, surprend quelque peu. — 54-56 : la leçon de *C R* suivie par Zenker nous paraît bonne : « celui qui tient un fief sur la terre d'un autre est encore bien chiche à l'égard de son seigneur en ce qui concerne les fruits les meilleurs, c'est-à-dire même en lui abandonnant les fruits les meilleurs ». La leçon de *a* est sans doute admissible (le sens est en gros le même), mais peut-on dire *tener tort* ? — 65 : *degra* n'est pas un futur. — XVIII, 15 : ce vers dépend sans doute du vers 14. — 56 : *lo voutz de Lucha* n'est pas du tout, comme il est dit en note, un portrait de la Vierge exécuté par saint Luc, l'évangéliste, mais le célèbre et miraculeux crucifix que l'on vénérait (et vénère encore aujourd'hui) dans l'église Saint-Martin, à Lucques. L'erreur de Zenker était déjà étrange ; il est curieux de voir M. del Monte suivre encore son prédécesseur sur ce point. Foerster, dans son travail sur le saint Vou de Lucques, *Romanische Forschungen*, XXXIII (1906), avait déjà donné la bonne interprétation de notre passage. Cf. sur l'objet et son culte, une note de M. G. Serra, *Lineamenti di una storia linguistica dell' Italia medioevale* I, p. 208, note 161. — XIX, 35 : l'interprétation donnée en note est peu vraisemblable ; *sortz* est *sortes*, comme l'avait bien vu Zenker ; il y a là une allusion au tirage au sort de la tunique sans couture du Christ, cf. *Jean*, XIX, 24.

Félix LECOY.

Deux miracles de la sainte Vierge par Gautier de COINCI. Les cent cinquante Ave du chevalier amoureux et le sacristain noyé. Édition critique par Erik RANKKA, Uppsala, 1955, in-12, 205 p. — Il s'agit des nos 43 et 44 de la liste de Mme Ducrot-Granderye. L'édition proprement dite est précédée d'indications courtes, mais précises, sur les deux thèmes légendaires, d'un examen et d'un essai de classement des principaux manuscrits (M. Rankka n'en a retenu que dix sur les trente et un conservés), de la « défense et illus-

tration » de son manuscrit de base (B. N. fr. 25532 = *N*) principalement contre *L* (B. N. fr. 22928) récemment choisi par M. Koenig pour son édition (les raisons de M. Rankka sont bonnes, et nous en avons nous-même présenté d'analogues, *Romania*, LXXVI (1955), 427-429), d'une table des rimes, et enfin d'une étude sur la langue de Gautier (je persiste à penser, cf. la note 7, p. 79, que *peür* ne peut recevoir d'explication phonétique, cf. maintenant le *FEW*, VIII, p. 89). En ce qui concerne le texte, je constate avec plaisir que les variantes sont disposées sur deux étages, les leçons rejetées de la copie choisie étant enregistrées à part, ce qui permet de se rendre compte du premier coup d'œil du degré d'authenticité du texte édité. Voici quelques remarques sur l'interprétation ou sur le texte : I, 7 : *deus parties* « les deux moitiés » ou « les deux tiers » ? — 156 : *tracier* et non *tracer*, au lexique. — 220 *aler billier* « jouer aux billes » ou « aux boules » ? — 282-283 : le sens est plutôt (ce n'est qu'une nuance) : « on n'a pas besoin de dormir pour rêver (c'est-à-dire pour être la proie d'illusions trompeuses) quand on est amoureux, si sage que l'on soit (ou que l'on se figure être — car un amoureux ne saurait être un sage véritable). — 290 le sujet de *a* est *roïne* de 287 ; la remarque de la page 93 est donc sans portée. — 330 la variante *escomiouse* du manuscrit *a* est curieuse, car le mot semble bien ne se présenter que dans les textes anglo-normands (malgré le descendant normand moderne qu'a signalé A. Thomas, *Romania*, XXXIX (1910), p. 221) : Bozon, les deux exemples donnés par A. T. Baker, *ibid.*, p. 88 et les deux que l'on pourra ajouter et qui figurent dans le *Livre des seyntz medecines*, 14, 19 et 25, 8. — 338 *personage* traduit par « taille, stature », je préférerais « situation, rang ». — II, 177 *Ainc jugement ne departi N'en eüssiens le pis parti* : si *parti* était un substantif, comme il est dit au glossaire, il serait précédé de *poieur* (comme au vers 180) ; c'est, en réalité, le part. passé de *partir* (*eüssiens... parti*) employé intransitivement avec le sens de « obtenir en partage » ; *le pis* est un neutre. — 209 on aurait aimé une remarque sur *otrans*, enregistré avec le sens de « complaisant ». — 255 *ne m'en prenez a soupresure* » ne m'accusez pas de vouloir vous tromper » ; la glose « surprise » au lexique pour *soupresure* vient d'une erreur de Godefroy. — 471 le mot *hardieus* fait difficulté ; en tout cas, c'est par erreur que M. Rankka y voit une autre forme de *fardel* ; il est enregistré par le *REW* sous le nº 4041 et par le *FEW*, XVI, 153, comme faisant partie de la famille de *hart* « corde ». — 481-82 restent très obscurs ; l'existence d'un verbe *soi griller* « se farder » me paraît bien douteuse. Il y a plus. Si *grille* (*grisle*) était un verbe, on attendrait un subjonctif plutôt ; il me semble donc que *grille* est bien ici l'adjectif relevé par Godefroy, IV, 361 b, et qui désigne, dans trois exemples sur quatre, une couleur de cheval. La traduction de Godefroy par « gris » n'a aucune autorité ; elle lui a été évidemment suggérée par la graphie *grisle*, mais suppose un type de dérivation inconnu. Le texte de Guillaume Guiart *li homme le roy, blanc et grille* inviterait plutôt à comprendre « noir », le groupement *blanc et grille* parais-

sant être du type antithétique *ne chauf ne chevelu, li brun et li sor*, etc... Nous aurions donc affaire, avec le vers 481, à une reprise du vers 478, procédé de style bien connu, et, dans ce cas, il faut évidemment un verbe au vers 482 ; c'est d'ailleurs un verbe qui figure dans quatre des cinq manuscrits qui ont conservé le passage, et je ne vois pas pourquoi M. Rankka a abandonné, au profit du seul manuscrit *S*, qui est souvent fautif, la leçon de *A(B)MT*, groupe où l'on voit figurer *M*, qui est un excellent représentant. — 605-606 je ne pense pas que le sens technique de la langue de l'élevage que M. Tilander a étudié à propos de *luitier*, *luite* ait rien à voir ici. Le rapprochement de *tours* et de *luite* au vers 605 montre que le passage signifie : « La luxure est un adversaire si rusé, si dangereux et si habile qu'il faut être fou pour s'attaquer à elle ; on ne peut la vaincre qu'en fuyant ». — 621 *entaschier* « prendre sur soi », au lexique, est une mauvaise glose empruntée à Godefroy, dont l'article est particulièrement confus. Il faut, je crois, partir du sens de « mettre dans son sac, dans sa poche » et comprendre « il est sûr d'avoir dommage, il a bien gagné sa perte celui qui... » — 622 *waschié* ne signifie pas « ordure, souillure », comme le dit Godefroy, mais « bourbier ».

Félix LECOY.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie (Bruxelles), XXIX, 1955. — P. 35-57. Jules Herbillon, *Toponymes hesbignons (B-Bod)*. Suite des articles publiés dans ce même bulletin depuis 1945. — P. 59-108. Edgard Renard, *Nouveaux textes d'archives liégeoises*. Suite de l'article paru dans le bulletin de 1954 ; les mots étudiés, classés alphabétiquement, vont de *ev-* à *re-* ; les exemples sont du XVIe ou du XVIIe s. — P. 109-187. Élisée Legros et Jules Herbillon, *La philologie wallonne en 1954*. On notera, en particulier, les compléments apportés, pour le domaine wallon, au *FEW*, fasc. 49 et au *Dictionnaire étymologique* de Dauzat. — P. 243-283. J. L. Pauwels, *De Nederlandse Dialectstudie in 1954*. — P. 285-341. H. J. van de Wijer, H. Draye en K. Roelandts, *De Plaatsnamenstudie in 1954*. — P. 343-359. K. Roelandts, *De Persoonsnamenstudie in 1954*.

Pierre Cézard.

Convivium, Società Editrice Internazionale, Torino. — La revue *Convivium* fondée par C. Calcaterra a repris sa publication depuis 1954 (nouvelle série). Dans le très vaste champ d'études qu'elle explore, nous relèverons les articles portant sur les matières habituellement considérées dans la *Romania*.

[XXII], n. s. I (1954), 1. — P. 16-30. Herbert Frenzel, *Latinità di Dante : riassunto delle teorie dantesche di E. R. Curtius*.

2. — P. 140-155. Giulio Marzot, *Il linguaggio biblico nella ' Divina Commedia '* : étude précise de vocabulaire et de style ; sources trouvées dans les divers livres de la Bible ; contaminations ; goût de la *perpetua fictio* et « mémoire sensitive » chez le poète.

3. — P. 271-283. Alberto Chiari, *Il canto dei Giganti*, « Lectura Dantis » (*Inf.* XXXI) ; sobre et juste ; combat deux préjugés mis à la mode par une critique arbitraire.

5. — P. 534-555. Giorgio Petrocchi, *Dagli ' Actus beati Francisci ' al volgarizzamento dei ' Fioretti '*, *I*. Le *Floretum* n'existe pas. Les *Fioretti* suivent

les *Actus* avec fidélité, sans soupçon de « re-création fantastique » ou même de « désinvolture » : ils les imitent spirituellement et poétiquement.

6. — P. 666-677. G. P., *Dagli 'Actus'..., II* : Comparaison des deux textes, latin et vulgaire, pour divers traits narrés aux chap. II, VIII, XVI des *Fioretti*, et confrontation du caractère spirituel, poétique ou stylistique de ces versions. L'auteur date les *Fioretti* des toutes dernières années du XIIIe s.

XXIII, n. s. (1955), 1. — P. 16-28. Gustave Cohen, *Les grands farceurs du XVe siècle*. Les origines, Pathelin, les Sots, les Mimes, le répertoire, maître Mouche, farceur et chef de troupe, Triboulet, les Troupes professionnelles, les Emplois, appel aux chercheurs.

2. — P. 146-9. Robert Weiss, *Lo studio del greco all'Università di Parigi alla fine del medio evo*.

3. — P. 257-270. Leo Spitzer, *Nuove considerazioni sul 'Cantico di frate Sole'*. Répond à V. Branca et Alf. Cassella ; se montre frappé par la rupture de ton qu'il note entre une première partie (I-IX : œuvres de Dieu dans la nature) et une deuxième partie (X-XIV : l'homme et la mort) ; les « sources » de ces deux parties seraient différentes, mais la composition se serait faite en un seul temps, sans aucun repentir d'artiste.

4. — P. 400-8. R. de Cesare, *L'ultimo verso della 'Chanson de Roland'* : voir *Romania* LXXVI, 1955, p. 555, M.R.

XXIV, n. s., 1956. — 1 : Ce numéro ne nous est pas parvenu.

2. — P. 141-163. G. Cohen, *Marie-Madeleine dans le drame religieux français du moyen âge*. Monographie de la sainte femme des évangiles, personnage composite, à peine ébauché au XIe s., renouvelé au XIIe dans les drames liturgiques et semi-liturgiques, de plus en plus caractérisé et vivant au XIVe et au XVe s., jusque chez Arnoul Gréban et Jean Michel d'Angers.

Filologia Romanza. — Ce titre est celui d'une revue qui paraît depuis 1954 à Turin (Loecher-Chiantore éditeurs) sous la direction de M. Salvatore Battaglia, professeur à l'Université de Naples. Un avertissement d'une rare sobriété en tête du premier numéro en indiquait les principes. Mieux que tout manifeste avant-coureur, l'examen des huit fascicules déjà publiés fera apparaître le sérieux, la variété et l'intérêt de ce nouveau périodique, auquel nous souhaitons longue vie. — *N. B.* Le champ des études de la revue *Filologia romanza* s'étend jusqu'à notre siècle. On ne signalera ici que les travaux touchant des sujets traités habituellement par la *Romania*.

1 (1954), 1. — P. 1-21. Antonino Pagliaro, *Lingua e stile nel « Contrasto » di Cielo d'Alcamo* : « Nella struttura linguistica e stilistica del *Contrasto* si incontrano due filoni ; uno, quello della poesia aulica di influenza provenzale, l'altro, quello della poesia giullaresca di lontana derivazione francese. Questo secondo filone nel *Contrasto*, che era destinato alla recitazione e al canto sulle piazze, e fu, come abbiamo rilevato, effettivamente cantato, ha parte assai cospicua. » — P. 22-29. Silvio Pellegrini, *Postille Rolandiane*. V. 179 :

« Alors commence l'assemblée dont Charles par malheur (*mal*) demanda l'avis ». — V. 366 : Malgré le verbe *chevaucher* il n'y a qu'*un* olivier ; « Ganelon conduit son cheval sous (vers) un haut olivier » ; ou mieux selon S. P. : un point après *chevalchet*, et *suz une olive halte* lié à *asemblet s'est*. — Cette coupe nous semble au contraire improbable. — V. 485 : *esculurer*, hapax ; ne signifierait pas « pâlir » (qui se dit *desculurer*, 1979, 2218) ou *perdre la culur* (trois ex.) mais « rougir » = *muer la culur* 441. — V. 530 *le set* = « s'y entend » : à l'art de physionomie (*le* neutre)... Retouche subtile. — V. 547-8, 560-1 *enguardes* : « avant-garde » ne convient pas ; mais bien « couverture ». On a confondu à tort *ansguarde* (*ante* + *g.*) avec *enguarde* (*in* + *g.*). — V. 613-4 : approuve Bédier contre Bertoni. — V. 661 : entendre « l'empereur rapproche de Saragosse ses quartiers », ce qui est de bonne stratégie. — 1206 *ço dit*, négligé par Bédier et par Bertoni, a valeur impersonnelle : « dit-on ». De même 1252. — V. 1215 *Dalliun e Balbiun* : ces deux formes estropiées peuvent être le fait du trouvère et non du copiste. — V. 1979 *teint* = *pers* ; *desculuret* = *pale* ; le premier couple : « taché et noirci de sang » ; le deuxième : « pâle et exsangue ». Bons exemples allégués. — V. 2445 *de cils d'Espagne* = « pour ce qui est de... », cf. 1340. — V. 3239 : propose de lire *entr'aver*[*s*], « parmi les païens ». — V. 3246 : on pourrait conserver *la*, abandonné par Bédier ; *desert* = *deserte*, cf. 118 *fier* = *fiere*. — V. 3644 *sa pareit* : le possessif peut se justifier malgré la traduction de Bédier. — V. 3920 : le second hémistiche qui redouble celui de 3919, pourrait être un effet de style. — Pages 30-50. Francesco Ugolini, *Rinaldo d'Aquino* « *Già ma' i' non mi conforto* » : propose de lire ainsi la fameuse strophe VII : *Le navi sone a le colle... E lo mio amore colle La gente...* : « Les nefs ont déjà leurs voiles hissées... et celui que j'aime rassemble ceux qui doivent partir ». Suit un examen philologique, métrique et lyrique fort précis, puis une interprétation de toute la pièce ; notes abondantes. — P. 102-108. Ettore Li Gotti, *Una recente edizione dei « Siciliani » : magna curia*, poésie savante et poésie populaire, parler sicilien, toscan ou bolonais dans la première moitié du XIIIe s. (à propos des *Poeti della prima scuola* de M. Vitale, Arona 1951).

2. — P. 1-16. Alberto Del Monte, *Un volto dell'angoscia medievale, il Diavolo*. Étude brève pour un tel sujet, mais intéressante. — P. 59-95 : parmi les comptes rendus, divers ouvrages concernant : Charlemagne ; les origines des littératures romanes ; les chansons de geste françaises ; les biographies des troubadours ; *Li fatti de Spagna*, etc.

3. — P. 1-11. Istvan Frank, *Un message secret de Berenguer de Noya, le prologue du « Mirall de Trobar »*. Reconstitution et déchiffrement d'un petit poème autobiographique, doublement acrostiche, du XIVe s. — P. 12-60. Giulia Adinolfi, *La « Celestina » e la sua unità di composizione*. — P. 91-4. Marcello Gigante, *Sulla poesia italo-bizantina nel sec. XIII*. — P. 95-110. M. A. Anzalone, *Osservazioni sulle antiche rime italiane tratte dai memoriali bolognesi*.

4. — P. 1-11. Americo Castro, *Acerca del castellano escrito entorno a Alfonso el Sabio*. « La immensa floración de prosa docta en la Castilla del siglo XIII fué un acontecimiento local, no internacional. La intervención de los hispano-hebreos en ese importante fenómeno es manifiesta... Los judíos de la corte de Alfonso X no eran « empleados », venidos allà para cumplir un menester técnico y nada mas. La forma sonora y arogante en que se expresaban hacía visible el plano de vida en que se hallaban situados ». — P. 12-29. Luigi Malagoli, *Forme stilistiche della poesia religiosa delle origini*. (Anaphores, séries de déterminations extérieures, couples d'adjectifs ou substantifs, usages variés du gérondif, réalisme et impressionnisme.) — P. 30-38. Anna Bazzini, *Intorno all'autenticità delle rime ascritte a Cecco Angiolieri*. Suite à l'étude de Mario Marti; confirmations et discussions. — P. 39-51. Marco Boni, *Il cantare sulla morte di Cesare* (fin du XVe siècle). Texte perdu depuis longtemps, que M. B. reproduit (272 vers) et sur lequel il compte revenir.

II (1955), 1. — P. 1-19. Martín de Riquer, *La « aventure », el « lai », y el « conte » en Maria de Francia*. On a voulu distinguer lais lyriques et lais narratifs : selon l'auteur, il n'y a pas de lais narratifs chez Marie de France. Il vaudrait mieux appeler ses compositions des « contes », comme elle faisait sans doute. Le nom de « lais » appartiendrait proprement aux récits élaborés par les poètes dont elle s'inspire ; ceux-ci, *li ancien Bretun*, partaient eux-mêmes d'un récit primitif portant le nom d'« aventure ». — P. 67-83. Guido Favati, *Guido Cavalcanti, Dino del Garbo e l'averroismo di Bruno Nardi*.

2. — P. 113-139. Martín de Riquer, *La « Tragedia de Lançalot », texto artúrico catalán del siglo XV*. Ce n'est pas une traduction, mais une adaptation de la *Mort Artu*; en général elle condense, parfois elle exploite un détail. Analyse comparative, examen des particularités de style (cultismes, mots rares, noms propres) : affinités avec la « nouvelle » sentimentale dérivée de la *Fiammetta*. Les quinze chapitres retrouvés, soit dix-huit pages de ms., sont publiés à la suite. — P. 140-7. Alberto Del Monte, « *En durmen sobre chevau* ». Étude du « songe éveillé » chez Guillaume de Poitiers. (Tradition scripturaire et patrologique du *somnium*, rêverie amoureuse à la fois courtoise et ironique, thème de l'*amor de lonh*.) — P. 148-155. G. E. Sansone, *Sulla prima persona plurale del perfetto in italiano antico*. Alternance des formes *cantamo-cantammo*, *udimo-udimmo*, etc. Diverses hypothèses émises pour expliquer l'*m* double. G. E. S. considère qu'il faut partir de *cantaumus* (*cantauimus*), puisque *cantò* vient de *cantaut* (*cantauit*). Dans *cantaumus* la demi-voyelle *u* peut ou bien s'effacer (*cantamo*) ou bien s'assimiler à la nasale labiale suivante (*cantammo*). De même *ànno* et aussi *ano* (dial. merid.) remontent à *auno* (*av*[*e*] *no habent*). — P. 175-198. Teodora Onciulesco, *Appunti bibliografici sulla bibliografia folklorica europea* (voir plus loin). Précieux tableau où l'on trouvera tous nos atlas linguistiques romans et une foule de revues, ouvrages et essais folkloriques.

3. — P. 225-237. Giandomenico Serra, *Le date più antiche della penetra-*

zione in Italia dei nomi Artù e Tristano. Relevé très précis et détaillé ; (interprète au passage le *tristan* adjectif de Cercamon). Suit un catalogue d'autres noms de héros du cycle breton attestés au moyen âge dans le Piémont ou les régions voisines. — P. 238-258. Giuseppe E. Sansone, *Un caso di intenzione linguistica : il catalano di Bonifazio Calvo* ; étudié dans un sirventès plurilingue de 1254. Jugement ingénieux et pondéré. — P. 259-286. Salvatore Battaglia, *Premesse per una valutazione del « Novellino »*. Il s'agit des valeurs de style et de syntaxe. Étude solide et nette ; très intéressante pour la connaissance d'un idéal littéraire, et de toute une civilisation. — P. 287-303. T. Onciulesco (cf. II, 2 ; au total, quarante pages de texte serré). — P. 304-314. Guido Tessitore, *Due contributi alla soluzione del problema del testo del « cantico di frate Sole »*. Il ne s'agit pas de la récente querelle des interprètes touchant le sens de *per* ou de *con* ; mais de l'établissement du texte, de la généalogie des mss et des variantes dialectales ou doctes : *patina umbra e affiorare del latino*. — P. 324-336. Trois comptes rendus (tous trois élogieux) : 1) par G. C. Rossi : *P. Le Gentil, Le virelai et le villancico ; le problème des origines arabes* ; 2) par G. C. Rossi : *Solange Corbin, Essai sur la musique religieuse portugaise au moyen âge* ; 3) par S. Battaglia : *Americo Castro, Présence du sultan Saladin dans les littératures romanes*.

4. — P. 337-365. Giorgio Petrocchi, *Proposte per un testo-base della Divina Commedia* (premier article). Très importante prise de position et sage exposé de principe définissant la tâche essentielle à accomplir avant d'aborder l'édition critique attendue depuis tant d'années. Tout romaniste, tout lettré, doit souhaiter que le programme défini par G. P. soit bientôt mis en œuvre. — P. 430-4. Antonio Sanna, *Altre attestazioni di « plebs » e derivati in Sardegna* (complément à l'étude de Giandomenico Serra publiée dans les *Studi Sardi* XI 1952-3), sur les noms désignant une paroisse en Sardaigne (it. *pieve*), et ceux de *plebanu, prebanu, frebbanu, ploanu* etc. appliqués au desservant.

André PÉZARD

NUEVA REVISTA DE FILOLOGÍA HISPÁNICA, IX (1955), 1. — P. 1-21. M. Morreale, *El tratado de Juan de Lucena sobre la felicidad*. Lucena, comme traducteur du latin, a dû avoir recours à un grand nombre de néologismes, des latinismes surtout, qui intéressent l'histoire du vocabulaire du castillan littéraire dans la seconde moitié du XVe siècle. — P. 22-32. H. Serís, *Don Pedro de Cárdenas, mecenas y edition de Góngora*. — P. 33-35. M. A. Morínigo, *Para la etimología de poncho*. Un document de 1530 montre que le mot n'est vraisemblablement pas américain. J. Corominas (*DCELC*, III, 845) adopte cette idée. — P. 35-37. E. González, *La Dueña dolorida del* Quijote *y la Emperatriz de Constantinople*. — P. 37-44. J. M. Blecua, *Otros poemas inéditos de Gutierre de Cetina*. — P. 45-47. J. M. Lope, c.r. de F. Lázaro, *Diccionario de términos filológicos*. — P. 53-62. M. F. Alatorre, c.r. de A. Rodríguez-Moñino, éd. *Diez antiguos cancionerillos españoles*. — P. 65-74. C.r.

de *Revista de filología española*, XXXI-XXVII ; *Revista hispánica moderna*, XIII-XIV ; *Revista de dialectología y tradiciones populares*, V. — P. 75-112. *Bibliografía.*

2. — P. 113-128. J. Maréchal, *Sobre la originalidad renacentista en el estilo de Guevara.* — P. 129-148. A. W. Phillips, « *La tierra de Alvargonzález* » : *verso y prosa.* Les deux versions de ce roman de A. Machado. — P. 149-156. B. W. Wardropper, *Juan de Cueva y el drama histórico.* — P. 156-158. K. R. Scholberg, *Los Franciscos de Castro del siglo XVII.* — P. 158-160. H. L. Johnson, « *El Duende de Valladolid* » *de García Gutiérrez.* — P. 161-167. R. Lapesa, c.r. de M. R. Lida, *Juan de Mena, poeta del Prerrenacimiento español* (Travail important sur la langue de Mena, entre autres choses). — P. 169-170. M. P. González, c.r. de E. Pichardo, *Diccionario provincial... de voces y frases cubanas* (éd. 1953). — P. 170-171. J. M. Lope, c.r. de H. J. Becco, « *Don Segundo Sombra* » *y su vocabulario.* — P. 172-179. C.r. de *Hispanic Review*, XIX ; *les Lettres Romanes*, I-II ; *Sefarad*, VII-VIII. — P. 180-224. *Bibliografía.*

3. — P. 225-276. Y. Malkiel, *En torno a la etimología y evolución de* cansar canso, cansa(n)cio. Alors que J. Corominas (*DCELC*, I, 637) voit dans *cansar* un dérivé de campsare, surtout parce que le groupe *-ns-* ne peut naître dans quassare, M. Malkiel nuance le problème en proposant un croisement entre ces deux verbes. Il s'appuie pour cela sur le témoignage de l'italien où une contamination du même type a eu lieu, et sur les exemples du latin tardif. Quant au groupe *-ns-*, M. M. montre très justement son instabilité, et le croisement supposé résoud le problème. — P. 277-280. J. H. Matluck, c. r. de E. Alarcos, *Fonología española* (2e éd.). — P. 299-336. *Bibliografía.*

4. — P. 337-366. P. Boyd-Bowman, *Cómo obra la fonética infantil en la formación de los hipocorísticos.* L'article offre tout d'abord une liste très précieuse d'hypochoristiques, fondée sur des dépouillements et textes oraux. Tenant compte de ce que l'on sait du langage enfantin, l'auteur étudie les évolutions phonétiques les plus fréquentes (*s* > *tš* : *Celia* > *Chela*, *Susana* > *Chana* ; élimination de *r* : *Cipriano* > *Piano*, *Victoria* > *Tola* ; *ʃ* > *p* : *Josefina* > *Chepina*...) ; la morphologie est caractérisée par l'abondance des suffixes (remarquer *-cho*, *-cha* atone dans *Simón* > *moncho*, *Fermín* > *mincho*). Conclusion de la valeur sociale de ces appellations. — P. 383-385. M. Sandmann, *Un problema de geografía lingüística antillana.* Le nom du champignon dans les Grandes Antilles (*junjo*, *yonyón*, *djondjon*) serait d'origine française : *champignon* prononcé par les créoles. — P. 397-399. D. Lida, c. r. de Mosco Galimir, *Proverbios... de españoles sefaraditas* (Lida étudie brièvement les particularités dialectales de ces textes). — P. 390-402. P. Boyd-Bowman, c.r. de H. T. Mateus, *El español en el Ecuador*. — P. 402-406. J. M. Lope, c.r. de J. M. Castro et Martín de Riquer, éd. *Obras de don Juan Manuel, I*, de J. González Muela, *El infinitivo en* « *El Corbacho* » *del Arcipreste de Talvera.*

— P. 410-417. C. r. de *Al-Andalus*, XII-XIV ; *Mar del Sur*, 1948-1949 ; *Revista hispánica moderna*, XV-XVII. — P. 418-462. *Bibliografía*.

B. POTTIER.

PUBLICATIONS OF THE MODERN LANGUAGE ASSOCIATION OF AMERICA (PMLA), LXIX, 1954. — P. 965-978. Ruth J. Dean, *A fair field needing folk : Anglo-norman*. Appel aux travailleurs qu'intéresseraient une langue au domaine relativement restreint et une littérature originale et abondante. — P. 1279-1291. Julius Schwietering, *The origins of the medieval humility formula*. Il s'agit des prologues, ou autres parties, des poèmes du haut moyen âge allemand, qui constituent des offrandes de l'œuvre à Dieu, par l'auteur qui s'estime indigne.

— LXX, 1955. — P. 223-243. Sister M. Amelia Klenke, O. P., *Chrétien's symbolism and cathedral art*. A peu près au moment où M. Mario Roques publiait *La Demoiselle au Graal* (*Romania*, LXXVI, 1955, p. 1-27), Sister M. A. Kl. s'avisait, elle aussi, de faire appel à l'iconographie médiévale — et en particulier, aux représentations de l'Église et de la Synagogue du portail du croisillon sud de la cathédrale de Strasbourg — pour donner un sens à la fameuse procession du *Conte del Graal*. Mais les seules conclusions qu'elle en a tirées, c'est que le Graal est un calice, non un plat quelconque ou un ciboire, et aussi, bien que cela soit moins nettement affirmé, que la lance est celle de la Passion. S'appuyant d'autre part sur la liturgie de la Semaine Sainte, elle voit dans cette œuvre de Chrétien, sous-jacent, le thème de la victoire de la Nouvelle Loi sur l'Ancienne, voire de la conversion des Juifs (le château du Roi-Pêcheur serait le Temple de Salomon). Le « livre » donné à Chrétien par le comte de Flandres pourrait ainsi être une des nombreuses « disputoisons » entre l'Église et la Synagogue qui étaient alors si en honneur. On peut retenir de l'argumentation de Sister M. A. Kl. qu'elle assimile le « tailloir d'argent » à la patène qui accompagne toujours le calice et qui pouvait être, à l'époque, d'une matière différente de celle du calice. De même, il y a peut-être avantage à voir, dans ce graal contenant une seule « oiste », le calice conservant l'hostie consacrée le Jeudi Saint pour la messe des Présanctifiés du lendemain. Dans cette procession qui s'inspire largement des événements de la Passion, une telle vision de « procession au reposoir » n'aurait rien de déplacé. Qui serait alors l'être inconnu qui se nourrit d'une seule hostie ? Sister M. A. Kl. propose Melchisédech. — P. 556-561. Daniel N. Cárdenas, *Nasal variants after final* s *in the spanish of Jalisco*. — P. 561. Leavitt O. Wright, *More on the final consonant plus* N-*glide in spanish*. Note complémentaire de l'article précédent ; n'intéresse que l'espagnol parlé au Mexique et en Amérique centrale. — P. 1118-1152. Isidore Silver, *The birth of the modern french epic : Ronsard's independance of Jean Lemaire's homeric historiography*.

Pierre CÉZARD.

La Rassegna della Letteratura Italiana, fondée à Pise en 1893 (elle s'appelait alors *Rassegna bibliografica...*) par Alessandro D'Ancona, auquel succédèrent Francesco Flamini en 1916, puis Achille Pellizzari, avait interrompu sa publication en 1948, peu d'années après avoir étendu son programme aux littératures étrangères. Elle reparaît à Gênes depuis 1953, sous la direction de Walter Binni (*Pubblicazioni dell'Istituto di Magistero*), et entend se consacrer désormais entièrement aux lettres italiennes. Le domaine de la *Rassegna* est donc plus restreint dans l'espace, plus développé dans le temps, que celui de la *Romania* ; mais dans la mesure où ces deux champs s'ajusteront — philologie italienne du moyen âge —, nous nous proposons de signaler les essais les plus significatifs de cette nouvelle série, la VIIe, de la *Rassegna*. Il y faut noter l'importance de la partie bibliographique : elle tient la moitié de chaque numéro, ou même bien davantage, vu le corps des caractères choisis. On y trouve naturellement des comptes rendus critiques d'ouvrages récents : compte rendus parfois extrêmement détaillés, véritables articles de huit ou dix colonnes ; mais aussi une revue des essais originaux ou des « recensions » que publient les périodiques italiens ou étrangers ; et cette revue des revues, par siècles, rend des services précieux par l'étendue de son exploration, la précision des renseignements donnés, la pondération des jugements, sans parler du grand mérite qu'elle a de suivre presque sans délai la cadence des publications examinées. Le *Duecento* est confié à Gianfranco Folena, *Dante* à Bruno Maïer, le *Trecento* à Riccardo Scrivano, le *Quattrocento* à Giovanni Ponte.

A. 57° (1953), 1-2. — P. 62-93. Franca Ageno, *Per il testo di « Donna de paradiso »*. Bon exemple du travail critique accompli sur chaque pièce de l'édition récente des *Laudi* de Jacopone, où ne pouvaient entrer l'apparat justificatif ni l'examen des particularités de la langue : 1. Manuscrits. 2. Classement. 3. Sons et formes. 4. Textes, apparat et notes (à relever celle du v. 25 : renonce à la leçon précédemment adoptée ; la note du v. 68 est discutable). 5. Lexique : intéressantes références, et bonne étude des idées ; réserves à faire pour l'étymologie de *desciliato*. 6. Syntaxe. — P. 148-166. Comptes rendus de : Jacopone da Todi, *Laudi*, etc. (éd. Ageno) par F. Mancini ; quelques corrections et compléments. *Poemetti del Duecento* (éd. G. Petronio) par I. Baldelli. Francesco Maggini, *I primi volgarizzamenti dei classici latini*, par G. Folena, très intéressant. Andrea da Barberino, *L'Aspramonte* (éd. M. Boni) par L. Caretti. G. Folena, *La crisi linguistica del Quattrocento l'« Arcadia »*, par T. Bolelli. Fazio degli Uberti, *Il Dittamondo e le Rime* (éd. G. Corsi), par G. Ponte. *Et cetera.*

3. — P. 294-309. Camillo Guerrieri-Crocetti, *Postilla al Ritmo Cassinese*. Interprétation de la neuvième strophe, ingénieuse et d'autant plus tentante qu'elle se fonde sur une analyse des sentiments et habitudes du poète. — P. 310-318. Gianfranco Contini, *Per l'edizione critica di Jacopone* : loue les mérites remarquables de Fr. Ageno ; propose de nombreuses

précisions et retouches ; insiste sur les questions de rime et de rythme.

4. — P. 499-503. Compte rendu, par F. Ageno, de : Cesare Segre, *La Sintassi del periodo nei primi prosatori italiani (Guittone, Brunetto, Dante)*.

A. 58° (1954), 1. — Bruno Migliorini, *Panorama dell'Italiano trecentesco*. Échantillon détaché d'une *Histoire de la langue italienne* en cours de rédaction. Il serait prétentieux de louer le maître Florentin, et un tel dessein. Voici les points essentiels de ce « chapitre », le sixième du futur ouvrage : Le XIVe siècle ; Événements politiques ; Vie civile et culturelle ; Latin et Langue vulgaire ; Connaissance d'autres langues ; Le vulgaire en Toscane ; Pétrarque ; Boccace ; Culte des *trois couronnes* ; Prééminence de Florence en Toscane et de la Toscane en Italie ; Le vulgaire dans l'Italie septentrionale ; Le vulgaire en moyenne Italie ; Le vulgaire dans l'Italie du Midi et dans les îles ; Les faits grammaticaux et lexicaux ; La graphie ; Sons ; Formes ; Constructions ; Consistance du lexique, et ses changements ; Latinismes ; Gallicismes et autres formes étrangères ; Mots non toscans.

2. — P. 232-9. Franco Mancini, *Di un antichissimo frammento Jacoponico* (nous n'avons pas reçu ce numéro, sauf un extrait de : Franco Simone, *Cultura medievale e umanesimo italiano*, Examen de la thèse de P. Renucci ; regrets de devoir noter certaines lacunes, et une estime insuffisante de l'humanisme proprement italien du XIVe siècle).

3. — Comptes rendus : p. 421-2 ; *Volgarizzamenti del Due e Trecento* (éd. C. Segre), par Mario Marti ; insiste sur le goût rhétorique mais aussi poétique ou pittoresque de certains vieux traducteurs. — P. 423-5 ; *Mario Marti, Cultura e stile nei poeti giocosi del tempo di Dante*, par Br. Maier.

A. 59° (1955), 1. — P. 39-40. Fr. Maggini, *Una similitudine dantesca (Par.* XXX 8) : *viste* au sens de « fenêtres ». — P. 41-8. Mario Marti, *Per un'edizione dei giocosi e di alcune questioni di metrica antica* : on a jugé exceptionnelles des dialèphes et diérèses anciennement normales, et insuffisantes des rimes qu'il n'y a pas lieu de corriger.

2. — P. 259-270. Giuliano Bonfante, *Ancora la lingua e il nome di Cielo d'Alcamo*. Réaffirme le caractère sicilien de cette langue, dont on a voulu douter ; écarte les formes nominales *Ciullo* et *Dal Camo* ; *Alcamo* doit s'accentuer sur l'*A*.

3-4. — P. 410-3. Walter Binni, *Lettura del terzo canto del Purgatorio*. Précise par une série de fines remarques le caractère uni, élégiaque, pensif, de ce chant que l'on jugerait mal si l'on ne songeait qu'au drame évoqué à la fin. — P. 440-5. C. Guerrieri-Crocetti, *Ancora sul Cantico di Frate Sole* : contre Leo Spitzer, défend l'unité du poème, sensible dans la progression de l'émotion et sa qualité sereine. (Voir dans le même numéro, p. 540-3, plusieurs comptes rendus d'études récentes sur le *Cantique*.) — P. 446-459. C. F. Goffis, *L'ordinamento del « Triumphus Famae »*. Date, authenticité et relations des ébauches lyriques, et historiques, de Pétrarque.

André PÉZARD.

Revue des langues romanes, LXXII (1956). — P. 137-160. Jean Perrot, *Réflexions sur les systèmes verbaux du latin et du français.* Pour le français, il s'agit ici de l'état moderne. — P. 171-187. Henri Guiter, *Un cas d'homonymie triple : Catalan* « Poll ». Il s'agit de la rencontre de *pullu, peduculu* et *populu* (arbre) dont M. Guiter étudie les indications et la répartition géographique. L'article commence par des considérations sur l'homonymie, ou plutôt sur la façon dont Gilliéron et ses collaborateurs l'entendaient, qui ne sont pas peut-être très exactes (et j'ai de bonnes raisons d'être renseigné là-dessus). En tout cas, une formule telle que : « Enfermé dans son dogme de l'homonymie », que M. G. emprunte à Millardet, était déjà injuste et fausse à l'époque où elle a été écrite, et n'a pas gagné en vérité depuis la mort de son auteur et l'assoupissement de la querelle où elle a trouvé naissance. — P. 197-209. Abbé E. Nègre, *Rectifications concernant l'Atlas linguistique de France* : Valdériès (Tarn). Il semble que le témoin interrogé par E. Edmont, une directrice d'hôtel, née dans le pays, et en connaissant le parler, avait une tendance à trouver celui-ci grossier, parlant elle-même français dans sa famille, et à substituer aux formes locales, des formes « plus fines » de la région d'Albi ou de Lavaur ou des formes françaises. Il peut y avoir lieu de tenir rétrospectivement compte de cette indication qui ne saurait être une contestation de la fidélité de l'enquête d'Edmont, mais qui montre une fois de plus combien il faut être réservé sur la « pureté » du patois. — P. 215-296. Bibliographie, comptes rendus : par C. Camproux, p. 239, Sven Andersson, *Études sur la syntaxe et la sémantique du mot français « tout »* ; — p. 241, Harry Jacobsson, *Études d'Antroponymie lorraine*; — p. 243, James Coveney, éd. *La légende de l'empereur Constant*; — p. 244, A. J. Henrichsen, *Les phrases hypothétiques en ancien occitan* ; par J. Bourciez, p. 281, Jean Frappier, *Les Chansons de Geste du cycle de Guillaume d'Orange*.

M. R.

Symposium. Nous nous excusons de ne pas avoir poursuivi avec plus de rapidité et de régularité le dépouillement de cette revue dont la publication se continue normalement à raison de deux numéros annuels. Mais le domaine qu'elle embrasse chronologiquement et même géographiquement est si vaste qu'il déborde très souvent notre propre cadre.

II (1948), 1. — P. 84-105. E. M. Torner, *Indice de analogias entre la lirica española antigua y la moderna* (à suivre). — P. 106-117. J. Corominas, c. r. critique de J. H. Terlingen, *Los italianismos en español desde la formacion del idioma hasta principios del siglo XVII.* — P. 131-134. J. E. Parker, c. r. de Mahieu le Vilain, *Les Météores d'Aristote*, éd. R. Edgren. — P. 136-138. H. D. Learned, c. r. de *Floriant et Florete*, éd. H. F. Williams.

2. — P. 153-164, H. Malo, *Chantilly : le Cabinet des livres au musée Condé.* — P. 179-191. Alfred Adler, *The dubious nature of Guillaume's loyalty* in *Le Couronnement de Louis.* — P. 192-209. P. Rémy, *La philologie romane*

en Belgique de 1939 à 1945. — P. 221-241. E. M. Torner, *Indice de analogías entre la lírica española antigua y la moderna* (à suivre). — P. 299-300. A. H. Schutz, c. r. de Paul Rémy, *La littérature provençale au moyen âge* (quelques rectifications).

III (1949), 1. — P. 105-113. W. H. Rice, *The stylistic structure of Villon's Ballades*.

2. — P. 214-225. G. Cohen, *Une curieuse et vieille coutume folklorique : la couvade*. — P. 275-281. E. Williamson, *Vita nuova XI : Why obumbrare?* — P. 282-320. E. M. Torner, *Indice de analogías...* (à suivre). — P. 335-339. U. T. Holmes, Jr; *Further on Marie de France*. Nouveaux éléments pour la discussion sur l'origine et la vie de Marie de France. — P. 357-359. R. J. Dean, c. r. de Garin Le Loheren, éd. J. E. Vallerie.

IV (1950), 1. — P. 1.-39. Mary H. Marshall, *Theatre in the middle ages : evidence from dictionnaries and glosses* (à suivre ; cette première partie réunit et commente les mots latins tels que *scaena, spectaculum, theatrum, orchestra, pulpitum*, etc... avec les applications qu'en donnent les œuvres lexicographiques telles que celles d'Isidore, Papien, Augustin, etc...). — P. 141-180. E. M. Torner, *Indice de analogías...* (suite et fin avec un index des noms d'auteurs). — P. 181-187. Milan S. La Du, c. r. de A. Foulet, *The medieval French « Roman d'Alexandre »*, t. III. — P. 205-211. J. Harris, c. r. de Mario A. Pei, *French precursors of the « Chanson de Roland »*.

2. — P. 366-389. Mary H. Marshall, *Theatre in the middle ages evidence from the dictionaries and glosses*. (Suite et fin, d'après Guillaume le Breton, Evrard de Béthune, Alexandre Neckam, etc...) — P. 417-422. A. Adler, c. r. de R. S. Loomis, « *Arthurian tradition and Chrétien de Troyes* ».

V (1951), 1. — P. 38-61. K. Dreyer, *Commynes and Machiavelli : a study in parallelism*. L'on nous apprend que l'auteur a été tué accidentellement en 1950.

2. — P. 137-186. G. W. Coopland, *Le Jouvencel (re-visited)* (*Le livre des fais d'armes et de chevalerie* de Christine de Pisan comme source du *Jouvencel*). — P. 328-335. R. Jakobson, *On the correct presentation of phonemic problems*. — P. 344-350. R. Levy, *L'historique des mots français qui désignent l'arbalète*. — P. 372-375, A. Adler, c. r. de J. Grosland, *Old french epic* ; E. Li Gotti, *La « Chanson de Roland » e i Normanni*. — P. 377-381. G. Bonfante, c.r. de W. von Wartburg, *Die Ausgliederung der romanischen Sprachräume*.

VI (1952), 1. — P. 51-87. I. Frank, *Le chansonnier « Y » : fragments provençaux du manuscrit français de la Bibliothèque nationale*. Description et analyse très précieuse du contenu et de la langue de ces fragments conservés dans le ms. fr. 795 ; avec 6 plans et la transcription de ces textes de Falquet de Romans, de Pistoleta et de Peire Cardenal. — P. 88-99. M. E. Porter, *Seignours, vous que en Dieux creez = an Anglo-Norman Rymed Sermon of the 13 th Century*. Impression complète du texte avec glossaire.

2. — P. 349-358. A. Adler, *A structural comparison of the two « Folies*

Tristan ». — P. 391-399. G. Bonfante, c. r. de G. Rohlfs, *Historische Grammatik der italienische Sprache und ihrer Mundarten*. — P. 401-402. N. Orsini, c. r. de O. H. Moore, « *The legend of Romeo and Juliet* ».

VII. — (1953), 1. — P. 71-91. J. W. Gossner, *The farewell in medieval French poetry*. Il est un peu factice et extérieur de réunir dans un même essai les adieux aux hommes, les *Congés*, les adieux aux pays et les adieux aux plaisirs. Mais on nous annonce une suite à cette revue de parade. — P. 92-119. A. S. Bernardo, Dramatic dialogue and monologue in Petrarch's Works (suite et fin d'une étude commencée au t. V (1951), p. 392 du *Symposium*). — P. 133-139. G. T. Lockwood, *The enigma of the XV joyes de mariage*. La solution serait (mais qui le croira) ? Abel Lemonde de Mers. — P. 140-146. W. H. Rice, *Is the ballade* Contre les ennemis de la France *by Villon*? Il est raisonnable de douter que cette ballade soit de Villon. — P. 178-180. U. T. Holmes, Jr., c. r. de M. L. Wagner, *La lingua sarda*.

2. — P. 333-348. J. W. Gossner, *The farewell in medieval French poetry* : adieux à l'amour et adieux mêlés. — P. 363-367. R. Levy, *Vieux français « conjongle »* résumé des discussions ou hypothèses relatives à ce représentant de *conjungula* dont les représentants sont largement éparpillés en gallo-roman.

VIII (1954), 1. — P. 175-179. R. Levy, c. r. de L. Grythinh, *The oldest version of the twelfth-century poem* La Venjance Nostre Seigneur. — P. 185-187, U. T. Holmes, Jr., c. r. de J. Allen, jr, *Two old portuguese versions of the* Life of saint Alexis.

IX (1955), 1. — P. 106-127. J. W. Gossner, *Two medieval French* congés d'amour. Ces deux textes du XVe siècle ici publiés forment un naturel appendice à l'essai sur le Medieval farewell publié au tome V de *Symposium*. — P. 154-160. G. Bonfante, c. r., de G. Rohlfs, *Historische Grammatik der italienischen Sprache und ihrer Mündarten*, III. — P. 162-168. M. H. Marshall, c. r. de G. Cohen, *Mystères et moralités*. — P. 172-174. H. Seris, c. r. de P. Le Gentil, *La poésie lyrique espagnole et portugaise à la fin du moyen âge*.

2. — P. 308-321. H. Lang, Villon's Testament *and the* Ballade pour servir de conclusion. Doute sur l'attribution à Villon de cette ballade. — P. 348-355. M. Françon, *On the nature of the virelai*.

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, t. 71, 1955, 1-2. — P. 1-32. Martín de Riquer, *Las poesías de Guilhem de Berguedán contra Pons de Mataplana*. Pour la plupart des troubadours, c'est l'amour qu'ils manifestent à telle ou telle dame qui permet de classer leurs œuvres ; au contraire, en ce qui concerne Guilhem de Berguedán (1130 à 33-1192 à 96), c'est la haine qu'il exprime contre tel ou tel de ses contemporains qui fournit le cadre de classement de ses poèmes. Sur cette remarque, M. Martín de Riquer étudie cinq pièces « contre » Pons de Mataplana. Après avoir demandé aux docu-

ments d'archives ce qu'ils peuvent expliquer de ces cinq poèmes et de la haine manifestée par l'auteur, M. Martín de Riquer donne de chacun une édition critique avec traduction en espagnol. — P. 33-59. Alexandre Micha, *La* Suite-Vulgate *du* Merlin. M. Micha s'est proposé ici d'étudier les défauts et qualités de cette œuvre, dont il a étudié ailleurs les sources (*Romania*, LXXII, p. 310-323) et la composition (*Romania*, LXXIV, p. 200-220). Déjà sévèrement jugé par F. Lot, l'auteur apparaît bien médiocre : tout au plus semble-t-il avoir quelqu'originalité dans la peinture de la Nature. « Aucune indication ne permet de dater » cette œuvre qu'il « faut placer sans doute après 1230, ou même 1235 » ; « rien ne peut nous renseigner sur l'origine du compilateur ». — P. 60-68. Roger Walch, *Kritische Bemerkungen zum « Dictionnaire de la Langue Française du XVIe siècle » von Edmond Huguet.* A l'occasion de sa thèse de doctorat d'Université de Paris, l'auteur a relevé, d'après l'*Institution de la Religion Chrestienne* de Jean Calvin, un certain nombre d'omissions et d'erreurs dans l'œuvre de Huguet. — P. 69-76. Stefan Hofer, *Die Komposition des Lai* Desiré. Comparaison avec la composition du lai *Lanval*, au désavantage du lai *Desiré*. — Comptes rendus : p. 77-81, par G. Redard, de Rudolf Hallig et W. v. Wartburg, *Begriffssystem als Grundlage für die Lexikographie* ; — p. 91-92, par André Labhardt, de Gerhard Rohlfs, *Sermo vulgaris latinus* ; — p. 95-98, par Rudolf Hallig, de Bertil Maler, *Synonymes romans de l'interrogatif qualis* ; — p. 125-127, par R. v. Waard, de C. Minis, *Textkritische Studien über den Roman d'Eneas* et *Heinrich von Veldekes Eneide und der Roman d'Eneas* ; — p. 127, par Paul Zumthor, de Mario Roques, *Le Roman d'Arles* ; — p. 128-133, par Wilhelm Kellermann, de Jeanne Lods, *Le roman de Perceforest* ; — p. 144-145, par August Buck, de Guido Errante, *Marcabru e le fonti sacre dell'antica lirica romanza* ; — p. 150-156, par Martín de Riquer, de Pierre Le Gentil, *La poésie lyrique espagnole et portugaise à la fin du moyen âge.*

3-4. — P. 172-235. T. Reinhard, *Umbrische Studien, I. Zum Vokalismus der Tonsilben.* Au début de ce premier article sur le parler de l'Ombrie, copieuse bibliographie méthodique. — P. 236-248. Johannes Hubschmid, *Hispano-ägäische Pflanzennamen* (port. *ervanço* ; span. *garbanzo* ; port. *codesso*). — P. 249-268. Helmut Stimm, *Doppelformen germanischer Verba auf -jan im Galloromanischen* (Altfrankoprov. *rejoïr* « confiteri » : altfranz. *(re)gehir*). — P. 269-279. Bernhard Rosenkranz, *Die Gliederung des Dalmatischen.* — Comptes rendus : p. 293-294, par Carl Theodor Gossen, de Paul Falk, *Étude syntactique sur ancien français* neporquant *et* nequedent ; — p. 294-314, par Manuel Alvar, d'articles de Yakov Malkiel : *The derivation of Hispanic* fealdad(e), fieldad(e) *and* frialdad(e) (297-298), *Development of the latin Suffixes* -antia *and* -entia *in the Romance Languages* ... (299-303), *Three hispanic word studies. Latin* macula *in ibero-romance; old portuguese* trigar, *hispanic* lo(u)çano (303-307), *Hispanic* algu(i)en *and related formations*... (308-312), *The Hispanic Suffix* -iego... (312-314) ; — p. 314-318, par Kurt Baldinger,

de Santos Agero, Zebro « *onagro* ». *Una contribución al estudio de los representantes romànicos de* « separare », *y una tentativa etimológica acerca del nombre hispánico del onagro* ; — p. 318-320, par Kurt Baldinger, de Carlos Clavería, *Estudios sobre los gitanismo del español* ; — p. 321-325, par Paul Zumthor, de Stefan Hofer, *Chrétien de Troyes, Leben und Werk* ; — p. 325-326, par Carin Fahlin, de Eva Vilamo Pentti, éd. *La Court de Paradis, poème anonyme du XIIIe siècle* ; — p. 326-329, par Martín de Riquer, de Alan M. F. Gunn, *The Mirror of Love. A reinterpretation of* « *The Romance of the Rose* » ; — p. 329-331, par L.-F. Flutre, de A. H. Diverres, éd. Froissart, *Voyage en Béarn*.

5-6. — 337-364. Carl Theodor Gossen, « *Ma plus douce* espérance *est de perdre l'*espoir » (Corneille, *Le Cid*, I, 2). Cherche à établir quand et comment s'est accomplie une différenciation sémantique pour les deux termes *espérance* et *espoir*. Au moyen âge, les domaines se confondent et se chevauchent ; M. Ch. Th. G. relève pourtant une tendance : *espòir* est employé absolument ; l'*espérance*, elle, est presque toujours intimement liée à l'objet sur lequel elle porte. Au XVIe siècle, la confusion entre les deux termes est quasi complète ; au XVIIe, encore que de nombreux auteurs, même Corneille, emploient fréquemment un mot pour l'autre, « *espoir* prend de plus en plus le sens d'un état passager..., alors qu'*espérance* représente plutôt un état permanent, ou, en tout cas, d'une certaine durée ». Au XVIIIe siècle, *espérance* tend à devenir un terme abstrait ; *espoir* porte sur un objet déterminé (avec souvent une nuance de pessimisme). L'usage moderne continue dans cette voie, avec tendance pour *espoir* à supplanter *espérance*. — P. 365-390. F. Gennrich, *Refrain-Studien*. Avec un index des refrains de motets en anc. fr. (379-390). — P. 391-407. Eugene Lozovan, *La linguistique roumaine de 1952 à 1954*. — P. 408-413. Gerhard Rohlfs, *Vorrömische Lautsubstrate auf der Pyrenäenhalbinsel* ? — P. 414-421. Wolfgang Jungandreas, *Ein romanischer Dialekt an der Mosel zwischen Eifel und Hunsrück um 1200*. — P. 422-448. L.-F. Flutre, *A propos de l'édition Hilka du poème des* Monstres des Hommes. Propose quelques corrections, et, pour de nombreux passages obscurs, une interprétation du texte publié par Hilka en 1933. — P. 448. W. v. Wartburg, *Franz.* bassin. — Comptes rendus : p. 456-462, par L.-F. Flutre, de Albert Henry, *Chrestomathie de la littérature en ancien français* ; — p. 462-463, par Richard Glasser, de Paul Imbs, *Le subjonctif en français moderne*.

Pierre CÉZARD.

CHRONIQUE

Le désir d'imprimer sans les scinder des articles un peu développés comme ceux de M. Foulet ou de Mme Lot-Borodine nous a amené à réunir en un seul fascicule double les nos 2 et 3 de l'année 1956.

Ce fascicule double a subi quelque retard du fait des difficultés de mise en page et du fait aussi des vacances légales. — Nous nous excusons de ces retards Le dernier fascicule, no 4 de la présente année, est actuellement sous presse et paraîtra dès que nous aurons pu établir l'Index des Mots et la Table des Matières du volume LXXVII.

Collections et publications en cours.

Nous avons reçu en juillet le vol. III du *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana* de M. Joan Corominas. Ce magnifique volume de 1 117 pages à 2 colonnes va de LABARO à REZONGAR. Un quatrième volume doit achever l'œuvre.

— Nous avons reçu au moins d'août le volume II de l'*Atlas Linguistique de la Gascogne* constitué par les cartes 220 à 562 qui sont relatives à l'agriculture, aux véhicules et aux animaux domestiques. La masse en est imposante et la richesse en est remarquable. Le volume est complété par des errata au volume I et par une table analytique des volumes I et II. Dans le même portefeuille qui contient ce volume, on trouve aussi un fascicule assez épais de « cartes auxiliaires » historique, de géologie et de géographie politique ou économique ; ce fascicule est accompagné de la réimpression d'un article paru dans un périodique, et qui traite de ces cartes dans leur rapport avec les cartes proprement linguistiques de l'Atlas ; à cet article on a donné le sous-titre « Essais d'aréologie méthodique » ; on peut se demander si ce mot est bien clair et bien utile pour désigner l'étude des aires et s'il n'y a pas quelque abus à l'employer avec son apparente généralité pour désigner simplement l'étude des aires linguistiques même dans leur rapport avec d'autres divisions territoriales dont le sectionnement est de nature très différente. Et l'on n'ajoutera pas de la clarté en distinguant, comme le fait l'auteur, par exemple,

entre l'aréologie génétique et l'aréologie dynamique. Je ne nie pas l'intérêt d'une telle nomenclature, ultra-synthétique et classificatrice, pour l'étude de la connaissance et de l'organisation scientifiques, mais elle n'a pas le même intérêt pour l'étude directe des faits et la recherche des conclusions, même générales, qui s'accommodent plus volontiers d'une simplicité moins génératrice d'illusions. — M. R.

— Dans la *Sammlung romanischer Uebungstexte* a paru sous le nº 41 la 2e partie des *Altfranzösische Lieder* de M. Fr. Gennrich ; la 1re partie (nº 26 de la même collection) réunissait 23 pièces ; cette nouvelle partie en compte près de 40 avec mélodies notées.

— Une 2e édition augmentée et corrigée du *Sermo vulgaris latinus* (*Vulgärlateinisches Lesebuch*) de M. G. Rohlfs vient de paraître (1956) chez Niemeyer à Tübingen.

Comptes rendus sommaires.

Miscellanea del Centro di Studi Medievali ; Milano, Vita e pensiero (1956) ; in-8º, 374 pages. — L'Université catholique du Sacré-Cœur de Milan, dont le recteur est le Fr. Agostino Gemelli, et qui a déjà publié de nombreux essais et créé plusieurs œuvres, vient d'instituer un *Centro di Studi Medievali*, dont elle a confié la direction à son professeur de littérature latine médiévale, le prof. Ezio Franceschoni. Le « Centro » a publié dès cette année le recueil de Mélanges que nous annonçons ci-dessus et qui constitue le vol. LVIII des Publications de l'Université (et dont nous signalerons particulièrement les articles les plus proches de nos études). P. 181-247. Raffaele di Cesare, *Di nuovo sulla leggenda di Aristotele cavalcato ; in margine ad una recente edizione del* Lai d'Aristote di Henri de Andeli. — Ce mémoire est d'abord une ample collection de témoignages, avec citations précises, sur la légende en France et en Italie et même en pays germanique du XIIIe au XVIe siècle. Sans avoir la prétention d'épuiser la matière et d'avoir donné un répertoire exhaustif de ces allusions, nous trouvons là de précieuses indications sur l'extension du thème et sur la place qu'il a assurée au philosophe grec dans le monde des victimes d'amours. — A ce mémoire, M. R. di Cesare a ajouté un appendice sur le *Testimonianze iconografiche italiane sulla leggenda*, illustré d'intéressantes reproductions qui montrent la survivance et l'utilisation de la légende dans l'illustration des manuscrits tout spécialement pour des œuvres comme le *Trionfo d'Amore* de Pétrarque, mais aussi pour des fresques ou des décorations de mobilier encore au XVIe siècle. — P. 249-324. Diego Zorzi, *Testi inediti francescani in lingua provenzale*. — Le manuscrit qui nous a conservé ces textes est du XVIe siècle ; il appartient à la bibliothèque de la Chiesa nuova d'Assise, et l'on peut espérer qu'il sera prochainement étudié dans une thèse de l'École des Chartes. Il a été écrit

par un certain frère Mathieu de Bouzigues, sur les bords de l'étang de Thau entre Agde et Montpellier. M. Z. donne du ms. une description complète et en publie des extraits importants. — M. R.

Giorgio Brugnoli, *Studi sulle Differentiae verborum*, Roma, s. d., in-12, 383 p. — Il convient de signaler aux médiévistes cette importante et intéressante étude sur les recueils de *Differentiae verborum*, c'est-à-dire sur les recueils de synonymes, qui ont circulé dans les écoles dès la fin de l'antiquité ou le haut moyen âge et dont la tradition restera très vivante jusqu'à la Renaissance. Ces recueils ne présentent évidemment pas l'intérêt des recueils de gloses, mais ils ont cependant été, comme ces derniers, une des bases de la connaissance du vocabulaire antique à une époque où ce vocabulaire a joué un rôle capital dans la formation des langues modernes. Ils posent, par ailleurs, des problèmes de source et de filiation tout à fait analogues aux problèmes posés par les compilations de gloses. Le travail de M. Brugnoli étudie les deux collections attribuées par tradition (mais probablement à tort) à Isidore de Séville, l'*inter polliceri* et l'*inter aptum et utile*, et montre bien comment la première de ces collections surtout est représentée, de plus, dans un nombre considérable de remaniements ou d'abrégés. Sont, de même, des compilations secondaires, où figurent d'ailleurs des éléments d'origine obscure, les *Differentiae Suetonii*, les *Differentiae Probi*, les *Differentiae Frontonis* et la série attribuée à Remmius Palaemon. Plus récentes sans doute, et plus vastes, sont les deux séries apparentées du manuscrit Montpellier 306 (*inter absconditum*) et du manuscrit de Saint Gall (dont M. Brugnoli prépare une édition). Le volume se termine sur une liste complète des lemmes, avec références aux textes, liste qui permet d'établir la concordance de ces différents recueils. — Félix Lecoy.

Der Vergleich, Literatur- und Sprachwissenschaftliche Interpretationen, Festgabe für Hellmuth Petriconi zum 1. April 1955, Hamburg, 1955, in-8°, 228 p. — Le titre de ce recueil, quelque peu énigmatique au premier abord, est inspiré, nous apprend-on, par une des idées les plus chères du maître à qui il est dédié, à savoir que le rôle joué dans les sciences de la nature par l'expérimentation est rempli, chez nous, par la comparaison. La plupart des études réunies ici sortent du domaine de la *Romania*, et nous ne signalerons que celles qui intéressent les médiévistes. — E. Köhler, *Zur Selbstauffassung des höfischen Dichters* (p. 65-79) : essai intéressant, quoique sans doute un peu rapide, où l'auteur s'efforce de nous montrer comment les poètes courtois au XIIe siècle (roman antique, roman arthurien, roman d'aventures) prirent peu à peu une conscience plus nette de leur position et de leur rôle tant à l'égard de leur public que de la matière qu'ils traitaient. On retrouvera ici les discussions d'un type bien connu sur le *sen*, la

matiere, la *conjointure*, la *verté* et la *mençoigne*, le *livre*, l'*estoire* et le *romanz*, les *conteors* et les *fableors*, ainsi qu'un examen des prologues où les poètes ont tenté d'expliquer leurs intentions. — Dámaso Alonso, *Gall.-ast.* ozca « *paso entre peñas* » (p. 199-204) : le mot, qui signifie dans une petite région de l'asturien occidental « passage en forme d'entaille entre deux montagnes » et qui peut désigner aussi la « fente du fuseau », est évidemment de même origine que les *osca* piémontais, gênois, catalan, aragonais ou léonais (*uezca*) et que la famille, abondamment représentée en gallo-roman, de l'anc. fr. *osche*. Il est plus difficile d'affirmer qu'il ait un rapport avec le nom de la région où il a été relevé (*los Oscos*). On est un peu étonné, dans un article qui cite une lettre d'octobre 1955, de ne pas trouver au moins un renvoi à l'article **osca* du *FEW* de M. von Wartburg. — O. Deutschmann, *als Ausdruck für* viel *und sehr im Romanischen* (p. 205-213) : note intéressante sur l'emploi des représentants de lat. *mare*, dans les langues romanes, pour exprimer une grande quantité indéterminée, it. *un mare di roba*, esp. *la mar de dineros*. C'est évidemment en espagnol que le procédé a été le plus radicalement grammaticalisé, au point que *la mar* peut s'employer sans complément (*alegrarse la mar*) ou même devant un adjectif (*la mar de simpatico*). Bonne collection d'exemples empruntés à la langue moderne. — H. Meier, *Etymologische Mauerblümchen* (p. 215-223) : cherche à ramener à un type latin, et, plus particulièrement, à un dérivé de *paries*, du type *parietalis*, l'esp. *parra* « treille, vigne plantée en espalier » et son groupe. On sait que ce groupe est considéré généralement comme d'origine prélatine, cf. *REW*, 6252 et *FEW*, VII, 662. Sémantiquement, le rapprochement de *parra* et *paries*, *parietalis* n'est peut-être pas tout à fait impossible (bien que dans une *parra*, la vigne ne soit pas essentiellement accrochée à un mur et que même le mot n'éveille pas, je crois, la représentation de « mur ») ; les difficultés formelles, par contre, sont grandes. Pour M. H. Meier, le problème repose sur la possibilité d'une assimilation de *-rd-* à *-rr-*, possibilité qui serait établie, si l'on admet avec lui que les noms du bélier du type esp. *marón*, *marueco*, arag. *mardán*, *mardano*, cat. *marrà* viennent du latin *mas*, *-aris* (*maritalis*, **maritanus*), et non d'un prélatin ibérique **marro*. La discussion de M. H. Meier est souvent ingénieuse, mais elle passe un peu rapidement sur tout un ensemble de problèmes étymologiques ou géographiques obscurs, et elle n'emportera pas sans doute facilement la conviction. — Félix Lecoy.

Diego Catalán Menéndez-Pidal, *Poema de Alfonso XI. Fuentes, dialecto, estilo*. Madrid, Biblioteca románica hispánica, 1953, 146 pages. — Jusqu'à présent, les commentateurs du *Poema de Alfonso XI* (Janer et Yo Ten Cate particulièrement), le considéraient comme une élaboration de la *Crónica de Alfonso XI*. M. Catalán a découvert à la B. N. de Madrid la *Gran Crónica de Alfonso XI*, dont on ne connaissait que des résumés, et qui contient

justement les soi-disantes additions attribuées à l'auteur du *Poema*. La mise en parallèle de passages de la *Gran Crónica* et du *Poema* montre que l'auteur du poème a emprunté des phrases entières au texte en prose. Le poème est connu par un seul manuscrit, en mauvais état, et présentant des lacunes ; le nouveau texte de la *Gran Crónica* (quoique imparfait lui aussi), devient indispensable pour l'interprétation et la correction du texte en vers. Pour des raisons historiques, M. C. pense que le poème a été écrit sous le règne d'Alphonse XI, et plus précisément en 1348. Le Rodrigo Yáñez, qui se nomme à la strophe 1841, peut bien être l'auteur du poème. Quant à la langue employée, le texte ayant été fortement castillanisé par les copistes, il faut avoir recours surtout aux rimes. Les traits principaux sont : la non-diphtongaison de ŏ (rimes *corte-muerte*), ainsi que de ŏ + yod (*fojas-Rojas*), la conservation fréquente de *-e* (*bondat-padre, folgade-nadi*) ; les 3e pers. sing. du parfait des verbes en *-er* et *-ir* sont toujours distinguées (comme en gallego-portugais). En syntaxe, le fait le plus marquant est l'interpolation très fréquente du pronom (quando *me* Tarifa nembra, si *me la* el rey pedier). Le langage mixte du poème correspond à une rédaction léonaise, à une époque (XIVe s.) où la langue littéraire oscille entre le castillan et le gallego-portugais.

M. Catalán envisage ensuite les relations littéraires entre le *Poema* et d'autres œuvres médiévales : la tradition de Merlin (le goût des prophéties), les influences du « mester de clerecía » (l'*Alexandre* espagnol ; cf. Gifford Davis, « Rom. Rev. », 15.436) ; pour le *Fernán González*, il s'agit de concordances textuelles moins probantes, qui peuvent s'expliquer par des formules littéraires utilisées dans des circonstances semblables. La présence du « mester de juglaría » se note surtout dans les formules de la narration. L'élégie de Alhuacaxí (2316-2323) est de tradition arabe.

Il semble que les archives et les bibliothèques espagnoles renferment encore de nombreux trésors, dont la découverte permettra de faire progresser sensiblement notre connaissance littéraire et linguistique du moyen âge. — B. Pottier.

Ettore Li Gotti, *Sopravvivenza delle legende carolingie in Sicilia*, s. l., 1956, in-8°, 31 p. [Biblioteca del Centro di studi filologici e linguistici siciliani, IX]. — Bref, mais suggestif essai sur la nature et la persistance des traditions épiques carolingiennes en Sicile. M. Li Gotti montre bien qu'on ne saurait penser à la survivance pure et simple d'éléments implantés dans le pays à l'époque normande. Il s'agit, en réalité, d'une matière flottante, dont l'utilisation (représentations graphiques, motifs de décoration, sujets de récits, thèmes pour le théâtre de marionettes) a suivi les variations de la mode et du goût, et qui a été sans cesse entretenue, rajeunie ou modifiée par les apports de la littérature, depuis les épopées proprement françaises jusqu'aux *rifacimenti* modernes des Lodico, des Manzanares, des

Piazza et des Leggio, qui travaillaient eux-mêmes sur la masse énorme des poèmes de chevalerie italiens ou les mises en prose du type des *Reali di Francia*. Il y aurait, dans une histoire d'ensemble de ce succès et de ces variations, un beau sujet d'étude qu'on aimerait voir traiter avec quelque détail et auquel la brochure de M. Li Gotti fournirait une excellente introduction. — Félix Lecoy.

Jessie Crosland, Medieval French Literature ; Oxford, Blackwell, 1956 ; in-8°, 266 pages. — On peut se féliciter de voir se multiplier les manuels et les principes de direction pour l'étude de la littérature française du moyen âge, encore qu'on préférât que la période considérée ne se limitât pas, comme trop souvent et comme dans ce livre même, au XIIe et au XIIIe siècle, à l'exclusion des XIVe et XVe siècles ; mais on voudrait que ces ouvrages de direction entraînassent vraiment les étudiants ou les curieux à la lecture même des textes, et pour cela il faudrait que les bibliographies qui les accompagnent fussent plus pratiques, plus précises et plus sélectives, et aussi plus vraiment à la date que celles qui nous sont offertes en général, même dans les livres aussi soigneux que celui-ci, mais peut-être n'est-ce pas là exactement l'opinion des libraires éditeurs. — M. R.

Altfrankoprovenzalische Uebersetzungen hagiographischer lateinischer Texte aus der Handschrift der Pariser Nationalbibliotek fr. 818, 1, Prosolegenden herausgegeben von Dr. Helmut Stimm (Akademie der Wissenschaften, Steiner, 1955 ; in-4°, 204 pages). — Publication, qui sera la bienvenue, de la suite de ce ms. 818 dont Mussafia et Gartner n'avaient imprimé en 1896 que la première moitié. On trouvera dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXXIII, p. 443-445, la table de ce recueil qui n'est lui-même que le premier des deux légendiers réunis dans le ms. fr. 818. Mais c'est ce premier légendier qui est intéressant par son dialecte purement lyonnais et sa date (fin du XIIe siècle). Nous avons ici le texte complet de ce manuscrit, le plus ancien que nous possédions du dialecte lyonnais. Les 13 morceaux en prose que nous donne M. St. sont les vies, (14) de saint Georges, (15) de saint Marc, (16) de saint Blaise, (17) de saint Adrien, (18) de sainte Marie-Madeleine, (19) de sainte Eulalie, (20) de sainte Eugénie, (21) de sainte Christine, (22) de sainte Euphémie, (23) de sainte Agathe, (24) de sainte Lucie, (25) l'Invention de la Croix, (26) la vie de saint Mammès. Elles sont suivies de remarques sur le texte et les sources. — M. R.

James Coveney, *Édition critique des versions en vers et en prose de la légende de l'empereur Constant*, Paris, in-8°, 200 p. [Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 126]. — Travail médiocre et peu utile, qui donne cependant le texte du poème autrefois publié par A. Wesselofsky, dans la *Romania*, VI (1877), 161-198, et celui du conte

publié par Moland et d'Héricault dans leurs *Nouvelles françaises du XIIIe siècle*, Paris, 1856, p. 3-22. — F. L.

La vie de sainte Andree, poème anglo-normand du XIIIe siècle, publié par Östen SÖDERGÅRD, Uppsala, Wiesbaden, 1955, in-8°, 202 p. [Uppsala Universitets Arsskrift, 1955, 11]. — M. Östen Södergård, qui nous a déjà donné une vie d'Édouard le Confesseur, publie ici le dernier des poèmes hagiographiques inédits que nous a conservés le beau manuscrit de Welbeck Abbey (cf. J. Vising, *Anglonorman Language and Literature*, p. 97, n° 330, et p. 37 du présent travail pour l'indication des éditions précédentes). Le texte français, qui suit d'ailleurs pas à pas le texte de la *Vita sanctae Ethelredae* de Thomas d'Ély, ne manque pas d'intérêt, malgré une certaine gaucherie ou raideur d'expression. Il a du moins le mérite d'être rapide et précis. L'auteur était une femme, une nonne certainement, comme Clémence de Barking qui nous a laissé une vie de sainte Catherine et comme l'anonyme qui a rimé la vie d'Édouard le Confesseur du même manuscrit; elle s'appelait Marie, mais c'est tout ce que nous savons d'elle. On peut toutefois se demander si elle était d'origine insulaire, car sa langue et sa versification se révèlent rigoureusement continentales sous le vêtement anglo-normand parfois pénible que le scribe a donné au texte (les quelques cas prétendus de confusion *ié/é* signalés par l'éditeur p. 40 sont mal interprétés et sont, en réalité, réguliers). — L'édition est honnête dans l'ensemble (le texte n'était pas toujours facile); quelques passages restés obscurs auraient pu sans doute être redressés avec un peu plus de hardiesse (puisque aussi bien on avait ici l'appui du mètre et de la rime), et, surtout, la ponctuation aurait pu être plus soignée. Le texte est précédé d'une longue analyse, parfois inexacte dans le détail d'ailleurs, et qui aurait gagné à être abrégée, et d'une étude sur la graphie; il est suivi de quelques notes (p. 182-183) et d'un glossaire assez étendu. Voici quelques remarques de lecture rapide : 46 point à la fin. — 48 virgule à la fin. — 158 lire *toz* [*biens*]. — 236 *se contint*. — 370 *del jou* [*de*] *mariage*. — 448 virgule à la fin. — 600 virgule à la fin. — 661 il manque un vers, ce que l'édition ne signale pas. — 666 pas de virgule à la fin, virgule à 667 après *Penda*. — 703 virgule à la fin. — 823 *devant eus* ? — 828 lire peut-être *la Deu creance*. — 832 il manque ici un vers, ce que l'édition ne signale pas. — 899 [*en*] *église* ? — 934 supprimer *a*. — 999 *marié*. — 1143 *chargié*. — 1211 pourquoi la correction *ot* ? — 1784 pas de virgule à la fin et point à 1785. — 1818 pas de point. — 2176 *purquerre*. — 2326 virgule. — 2523 virgule à la fin. — 2573 lire sans doute *environant*. — 2691 pas de ponctuation. — 2837 *seront*. — 2913 virgule à la fin. — 3100 *dame*. — 3390 *i vit* et non *unt*. — 3604 *et a vos*. — 3804 lire sans doute *en berz gisoit*. — 3867 *secors* ? lire sans doute *seürs*. — 4097 point, et virgule à 4099. — 4226 *queités* (c'est l'équivalent de *coitiés*). — Le texte se termine sur un

vers sans rime (ce que ne signale pas l'édition), ce qui fait soupçonner que le texte est sans doute incomplet et peut-être amputé sur sa fin d'un développement où l'auteur pouvait donner quelques renseignements sur elle-même. — Félix Lecoy.

La vie de sainte Geneviève de Paris, poème religieux publié par Lennart Bohm, Uppsala, 1955, in-8°, 267 p. — Bonne édition de la seule vie en vers de la sainte que nous possédions, cf. P. Meyer, *Hist. Litt*, XXXIII, 350-51, et qui nous a été conservée par trois manuscrits. Le choix du manuscrit de base n'offrait pas de difficulté, le manuscrit B. N. lat. 5667 ayant conservé un texte excellent et supérieur, certainement, à celui des deux autres copies, d'ailleurs bonnes elles aussi : c'est le latin 5667 que reproduit M. Bohm. L'auteur du poème est un certain Renaud, inconnu par ailleurs, malgré une tentative d'identification proposée par la *Gallia christiana*, VII, 748. Plus intéressant est le problème proposé par le personnage à qui l'œuvre est dédiée, une « dame de Valois ». Il n'y a pratiquement que deux identifications possibles : Éléonore de Vermandois, comtesse de Saint-Quentin, sœur cadette d'Isabelle, épouse de Philippe d'Alsace, comte de Flandres, et qui, après la mort de sa sœur aînée en 1182, reçut le Valois à titre viager et le conserva jusqu'à sa mort en 1214 — ou bien Marguerite de Sicile, première épouse de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, qui se maria en 1290 et mourut en 1299. M. Bohm se prononce pour Éléonore de Valois, la langue du poème, soigneusement étudiée, lui paraissant dans l'ensemble plaider en faveur d'une date relativement ancienne, et ses raisons sont bonnes, sinon tout à fait de nature à emporter la conviction (les nombreuses rimes *-ai*, *-oi* éveillent malgré tout quelque suspicion). Le texte, bien établi, est suivi de quelques notes et d'un lexique complet. Il ne donne lieu qu'à peu de remarques : 109 le texte de C me paraît s'imposer. — 241 je couperais l'*aresone*. — 288 deux points ou une ponctuation forte après *amez*. — 390 *ves*, au sens de « vase », se trouve encore dans *Thèbes*, app. II, 10509 et dans l'*Ovide moralisé*, VI, — 3228 (*Philomela*). — 523 lire *recovint* et non *reçovint*, et supprimer la note. — 1372 couper probablement *deables l'i aporte* « le diable la pousse à cela ». — 2111 *covoitié* n'est pas le part. passé du verbe *covoitier*, mais un subst. — 2174 est obscur ; ne faut-il pas corriger *et cil li dit d'el se travaille* « qu'elle s'occupe d'autre chose, qu'elle se mêle de ses affaires ». — 2305 lire *s'envie* et supprimer la note. — 2335 *soïeor* comptant normalement trois syllabes, le vers est trop long. — 2421-22 lire *atochies*, *estanchies* ; ce sont des féminins. — 2501 lire *de Bonevent*, forme fréquente en anc. fr. du nom de lieu *Bénévent*, cf. la *Table* de Langlois. — 2563 au glossaire, lire *puisier*, et non *puiser*. — 2795 lire *je n'ai voloir* sans ponctuation à la fin du vers et supprimer la note 2796. — 2892 *vis* est probablement employé ici adverbialement (cf. les composés du type *fer vestu*, *champ cheü*, *foi*

menti, etc.) ; *palie* et *tainte* se rapporteraient donc à la *forsenee*. — 2946 *meseresce* (mot inconnu par ailleurs) ne semble pas pouvoir se rattacher à *medius*. — 3567 lire *jut* et non *vit*. — Félix Lecoy.

Les évangiles des Domnées, publiées par R. Bossuat et G. Raynaud de Lage, Paris, 1955, in-12, 200 p. — Il s'agit de la traduction des évangiles des dimanches de l'année (et de quelques solennités du propre des saints) exécutée selon « l'ordenance de l'eglise de Cambrai ». Cette traduction qui n'avait pas échappé à S. Berger, *La bible française au moyen âge*, p. 223, (il n'en connaissait toutefois qu'un manuscrit, alors qu'il en existe au moins deux) était placée par lui au XIVe siècle. Elle remonterait, en réalité, d'après les éditeurs actuels, au milieu du XIIIe et serait ainsi la première traduction française des évangiles selon l'ordre du missel que nous possédions. La langue et le style en sont remarquables de simplicité, de précision et de clarté, et méritent attention. Peut-être valait-il la peine d'indiquer que les illustrations du manuscrit B. N. fr. 1765 avaient été signalées par E. Mâle, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, 8e éd., p. 181. — F. L.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Octobre 1956. — Dépôt légal 4e trimestre 1956. N° immatriculation : 21.502. — Nos d'ordre : imprimeur : 6784 ; éditeur : 306-307.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1956 en un tome, t. LXXVII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France.. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

Pour paraître prochainement :

Table des manuscrits; Table des collaborateurs; Table des auteurs recensés.

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES

LIV

JEAN SONET

RÉPERTOIRE D'INCIPIT DE PRIÈRES

EN ANCIEN FRANÇAIS

In-8° de XVI-410 pages..... 3 200 fr.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

GIRART DE ROUSSILLON

CHANSON DE GESTE PUBLIÉE PAR

W. MARY HACKETT

In-8° de 940 pages en 3 volumes..... 6 000 fr.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

82

LE CHEVALIER AU BARISEL

CONTE PIEUX DU XIIIe SIÈCLE ÉDITÉ PAR

FÉLIX LECOY

In-8° de XXVI-54 pages..... 400 fr.

83

ROLAND A SARAGOSSE

POÈME ÉPIQUE MÉRIDIONAL DU XIVe SIÈCLE PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

In-8° de XXVIII-64 pages.

A paraître prochainement :

Le Roman de Renart, br. IV, édité par Mario ROQUES.